VILLE DE Guebwiller

Direction Générale des Services

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 SEPTEMBRE 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
33

PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 septembre 2016

---0---

L'an deux mille seize le vingt-huit du mois de septembre à dix neuf heures.

Le conseil municipal de la Ville de Guebwiller était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Francis KLEITZ - Maire.

Etaient présents :

M. BRAUN Daniel – Mme GROSCLAUDE Valérie – M. MECHLER Thierry – Mme SCHROEDER Isabelle – M. OBER Roland – Mme DEHESTRU Anne – Mme McEVOY Nadine – M. TOGNI César- adjoints au maire.

M. LOSSER Didier – Mme GRAWEY Claudine – M. MULLER Claude – M. JELSPERGER Philippe – Mme ROULOT Bénédicte – Mme PLACET Anne – M. CAUTILLO Dominique – M. SINGER Martial – Mme ZAEPFEL Carole – M. VOGT Guillaume – Mme BRINGIA Stéphanie – Mme REMY Yolande – Mme FRANÇOIS Hélène – M. BANNWARTH José – M. FACCHIN Christian – Mme GODÉ Nadine – Mme ANGELINI Nathalie - conseillers municipaux.

Etait absent :
M. MOSTEIRO Joffrey – conseiller municipal

Etaient excusés :
M. ROST Jean-Marie – adjoint au maire
Mme CHAVIGNY Marie-Noël – conseillère municipale
Mme BRITO Fatima – conseillère municipale
M. METZGER Marcel – conseiller municipal
M. RZENNO Patrick – conseiller municipal
Mme CHRISTMANN Anny – conseillère municipale

Ont donné procuration :
M. ROST Jean-Marie – adjoint au maire à **M. TOGNI César** – adjoint au maire
Mme CHAVIGNY Marie-Noël – conseillère municipale à **Mme ZAEPFEL Carole** – conseillère municipale
Mme BRITO Fatima – conseillère municipale à **Mme SCHROEDER Isabelle** – adjointe au maire
M. METZGER Marcel – conseiller municipal à **M. FACCHIN Christian** – conseiller municipal
M. RZENNO Patrick – conseiller municipal à **Mme BRINGIA Stéphanie** – conseillère municipale
Mme CHRISTMANN Anny – conseillère municipale à **M. BRAUN Daniel** – adjoint au maire

Secrétaire de séance : **M. SINGER Martial** – conseiller municipal

---0---

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 en saluant ses collègues, la presse, les auditeurs et les fonctionnaires municipaux.

---0---

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance

- Approbation du procès-verbal du 23 juin 2016

- Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal

1 - Chambre Régionale des Comptes – Observations définitives

2 - Rapport sur la marche et les résultats de l'ensemble de l'administration 2015

3 - Direction Générale – Acquisition d'une licence de débit de boissons

4 - Direction Générale – Acquisition d'un ensemble immobilier avenue du Maréchal Foch : portage foncier et mise à disposition par l'EPF d'Alsace

5 - Direction Générale – Foncier – Désaffectation et déclassement du domaine public de deux écoles

6 - CALEO – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - 2015

7 - CALEO – Rapport de gestion – Comptes sociaux 2015

8 - Intercommunalité – Rapport d'activités CCRG 2015

9 - Finances – Budget principal de l'exercice 2016 – Décision modificative n°3 – Crédits de paiement – Révision n°1

10 - Finances – ADAUHR - Convention

11 - Bâtiments – Gendarmerie – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

12 - Environnement – Convention financière d'entretien des abords du Hugstein

13 - Scolaire – Subvention classes de découverte

14 - Scolaire – Subvention école Jeanne Bucher

15 - Sport – Subvention OMS

16 - DIVERS

---0---

M. le Maire donne connaissance du traditionnel **CARNET DE FAMILLE**

DEPARTS A LA RETRAITE

M. Daniel NAAS, adjoint technique de 2ème classe, affecté aux ateliers municipaux en qualité d'agent technique polyvalent, a fait valoir ses droits à la retraite au 1er juillet 2016.

DECES

Mme Maria Deolinda DE OLIVEIRA née DA SILVA est décédée le 13 juillet 2016, elle était la mère de Mme Paula DE OLIVEIRA, en charge de l'accueil et du secrétariat à la Médiathèque.

Mme Marie-Anne JELSPERGER née FRICK est décédée le 14 juillet 2016, elle était la mère de M. Philippe JELSPERGER, conseiller municipal.

Mme Annette RELLY née UNTZ est décédée le 19 juillet 2016, adjointe honoraire, elle a été conseillère municipale de 1977 à 1989, puis adjointe au maire de 1989 à 2001. Elle a également été Vice-Présidente du C.C.A.S. de 1989 à 2001.

Mme Germaine STUDTER née BRAYE est décédée le 20 juillet 2016, elle était la mère de Mme Jasmine TSCHAEN, responsable de la Médiathèque.

Mme Louise FRIEDRICH née LACH est décédée le 23 juillet 2016, agent retraité de la Ville de GUEBWILLER, elle occupait un poste de concierge dans une ancienne école, elle était également la grand-mère de M. Patrick HAWECKER, concierge de la Mairie et ASVP.

M. Giovale Domenico CALOGERO est décédé le 29 juillet 2016, il était le père de Mme Faustine BURGLIN, ATSEM à l'école Saint-Exupéry.

M. le Maire présente ses sincères condoléances à l'ensemble des familles en deuil.

COLLEGE DANIEL

L'établissement scolaire privé Daniel a fêté ses 30 ans d'existence le 24 juin 2016. Un programme très varié a été proposé avec notamment un spectacle retraçant ces 30 dernières années, le tout suivi d'un apéritif et d'un repas.

INSPECTION DE L'EDUCATION DE GUEBWILLER

En fonction depuis 1974, Mme Chantal MANGOLD, secrétaire de l'inspection de l'éducation de GUEBWILLER a fait valoir ses droits à la retraite début juillet. Elle a récemment été élevée au grade de Chevalier dans l'Ordre National des Palmes Académiques.

ROTARY-CLUB DE GUEBWILLER

Mme Jacqueline HUTTER est la nouvelle présidente du Rotary-Club de GUEBWILLER depuis le 1er juillet 2016, succédant ainsi à M. Daniel LITZENBURGER.

LIONS CLUB

Depuis le mois de juillet, Mme Roseline KOHLER est la nouvelle présidence du Lions Club de GUEBWILLER, succédant ainsi à M. Vito COLICCHIO. Elle avait déjà assumé ces fonctions en 2009.

CHATEAU DE LA NEUENBURG

Lors de la séance du 07 juillet 2016, M. Marc JUNG, Président de la CCRG, a présenté le projet de création d'un pôle culturel et touristique dans le château de la Neuenburg. A l'unanimité, les élus ont validé la création du pôle culturel et la conclusion du bail, signé le 24 septembre 2016. Le programme d'aménagement, de « phasage », les dépenses de travaux et le programme d'investissement ont été validés « sans date ». La première étape sera l'installation du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, qui est une des composantes nécessaires pour le Label Pays d'art et d'histoire.

MEDECINE DU TRAVAIL

Le Service Interentreprises de Santé au Travail (SIST), plus connu sous le nom de médecine du travail, de COLMAR et de GUEBWILLER, ne font désormais plus qu'un, COLMAR ayant fusionné avec GUEBWILLER pour devenir « SIST Centre Alsace », un ensemble géographique qui englobe tout le nord du Haut-Rhin, il est à noter que les antennes locales demeurent.

M. le Maire précise que M. BRAUN représentera la Ville de GUEBWILLER dans cette instance.

DECES DE M. PIERRE ANDLAUER

M. Pierre ANDLAUER est décédé le 19 août 2016. Artiste peintre d'origine guebwilleroise, M. Pierre ANDLAUER avait offert, en 2000, à la Ville une de ses toiles : le portrait d'un autre guebwillerois, M. KIPPELEN, ancien professeur de philosophie. Cette peinture avait tout naturellement trouvé sa place au Musée Théodore Deck et des Pays de Florival.

CITY PARC

A peine les travaux achevés, grands et petits se sont déjà appropriés le terrain multisport situé derrière le centre sportif du Florival. Ouvert au public depuis le 28 juillet, il le restera en continu et est à la disposition de tous. Un second City Parc verra le jour dans le haut de la Ville l'année prochaine.

UN MEDAILLE D'OR POUR UN GUEBWILLEROIS

M. Raphaël SCHMITZ, directeur entre autres du DOJO FORM de GUEBWILLER a participé aux championnats du monde de jiu jitsu brésilien et a remporté la médaille d'or de sa catégorie.

DON DU SANG

La collecte de sang organisée à Guebwiller le 02 août 2016 a permis d'accueillir 108 donneurs.

PREFECTURE DU HAUT-RHIN

M. Laurent TOUVET, nouveau Préfet du Haut-Rhin a pris ses fonctions le 19 septembre 2016, succédant ainsi à M. Pascal LELARGE.

---0---

Direction Générale des Services
Service du secrétariat des Assemblées

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 JUIN 2016

Ce procès-verbal a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal.

Ce dernier a été ensuite déclaré approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

---0---

Direction Générale des Services
Service du secrétariat des Assemblées

ADMINISTRATION MUNICIPALE
DELEGATION AU MAIRE
COMPTE-RENDU

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Par délibération du 29 avril 2014, le conseil municipal a donné au maire les délégations d'attributions prévues à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales étant précisé par ailleurs qu'il doit rendre compte des décisions prises lors d'une réunion ultérieure de l'assemblée.

En conséquence, le Maire informe le conseil municipal que les décisions suivantes ont été prises depuis la réunion du conseil municipal du 23 juin 2016.

1) Décision portant sur des demandes de rachat de matériel informatique

Il a été décidé l'aliénation de divers matériels informatiques pour un montant total de 753,18 € (Décision n°D2016-8 du 07 juillet 2016).

2) Décision portant sur le déstockage de mobilier obsolète

Il a été décidé l'aliénation de divers biens mobiliers pour un montant total de 1 700,00 € (Décision n°D2016-09 du 19 juillet 2016).

3) Décisions portant acceptation de don ou legs d'archives

Il est accepté le don d'archives (photographies, plans calques et rapports) concernant l'aménagement de la ZAC des Filés, réalisé par la SEMHA, par Mme Fatima KIRCHEN, directrice-adjointe de CITIVIA (Décision n°D2016-10 du 29 juillet 2016).

4) Décisions portant sur le déstockage d'ouvrages

La Ville de GUEBWILLER détenant un nombre important d'ouvrages, il a été décidé de vendre ou de céder à titre gratuit certains de ces derniers lors des Journées du Patrimoine 2016 (Décision n°D2016-11 du 31 août 2016).

5) Décisions autorisant la signature d'une convention précaire

Il a été décidé la signature d'une convention d'occupation précaire d'une parcelle communale avec M. et Mme ARGER, afin de permettre le pâturage de leurs chevaux (Décision n°D2016-12 du 06 septembre 2016).

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :

- **prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.**

---0---

Direction Générale des Services

N°1 - 09/2016

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES ANNEES 2009 ET SUIVANTES

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

La chambre régionale des comptes d'Alsace a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de gestion de la commune au titre des années 2009 et suivantes.

Ce contrôle s'est ouvert le 26 mai 2015 et s'est achevé en octobre 2015 avec l'entretien des deux maires concernés par la période contrôlée.

La chambre a ensuite formulé des observations provisoires qui ont été adressées aux deux maires en novembre 2015 qui y ont répondu et apporté des compléments jusqu'en mars 2016.

Les observations définitives de la chambre ont été arrêtées et transmises aux maires le 24 juin dernier.

La procédure étant close, le présent rapport a pour objet de présenter ces observations définitives accompagnées des réponses apportées par les audités, à l'assemblée délibérante.

M. le Maire souligne que le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a mis près d'un an pour parvenir à la Ville de GUEBWILLER.

M. le Maire précise que ledit rapport porte principalement sur la période 2009 à 2015, donc essentiellement sur la gestion de la mandature précédente. Il prend cependant en compte certaines évolutions, comme la sortie de l'emprunt structuré ou le programme d'investissement de la municipalité actuelle. Son contenu reste très administratif, la CRC ne se prononce pas sur les décisions politiques, mais uniquement sur la qualité de la gestion, notamment financière et sur les résultats obtenus.
La CRC a porté un regard particulier sur la situation financière de la Ville, sur l'exécution du programme d'investissement, la gestion des ressources humaines et les procédures de la commande publique.
Le rapport intermédiaire contenait treize recommandations, dans ce rapport définitif, il en reste dix, trois sont donc déjà résolues, il s'agissait d'une préconisation de provision liée à l'emprunt structuré DEXIA, des obligations réglementaires en matière de débat d'orientation budgétaire (explications sur le développement d'éléments prospectifs, sur les engagements pluriannuels et également l'étude des caractéristiques de la dette et sa gestion) et enfin la dernière recommandation relative aux logements de fonction et aux fluides.
Concernant les dix recommandations restantes, certaines sont en cours de traitement, tel que l'agenda d'accessibilité, la présentation de différents rapports d'activités (CALEO, Ville...), la reprise des arrêtés de délégation aux agents ou encore la délibération sur les conditions d'amortissement.
M. le Maire évoque certains thèmes importants, figurant dans les recommandations de la CRC, dont l'assemblée devra débattre ultérieurement, comme le renforcement de la mutualisation avec la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER, le règlement du temps de travail ou encore le régime indemnitaire.
M. le Maire conclut en insistant sur le fait que globalement aucun point n'est insoluble et que les services municipaux produisent un bon travail. Cependant il manque la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui devra se faire au regard des besoins futurs, une amélioration devra également être apportée au niveau de la gestion du stock et du patrimoine. Le rapport souligne aussi la maîtrise des dépenses et le faible niveau d'investissement qui ont permis de faire baisser le taux d'endettement. M. le Maire regrette la situation très dégradée du patrimoine communal de manière générale, d'importants travaux devront être faits sur certains bâtiments comme le Musée, les terrains de sport ou encore les bâtiments communaux.
M. le Maire termine en précisant que par ailleurs la baisse du niveau d'endettement sans s'attaquer à l'emprunt toxique n'a pas été d'une grande utilité avant la résolution de l'emprunt toxique, car les frais financiers, donc les intérêts, étaient environ dix fois supérieurs à ceux qu'ils auraient dus être, compte-tenu du taux d'intérêt de l'emprunt toxique. En arrivant à sortir de cet emprunt et en normalisant la situation, un grand pas a été fait dans la marge de manœuvre générale financière de la Ville.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :

- **prend acte des observations définitives de la chambres régionale des comptes figurant en annexe, concernant la gestion de la commune de GUEBWILLER pour les années 2009 et suivantes ;**

- **prend acte qu'en application de l'article L243-7 du code des juridictions financières, et dans un délai de 1 an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, que l'exécutif de la collectivité territoriale présentera, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ; rapport qui lui sera en outre communiqué.**

(voir annexe page 1)

---0---

Direction Générale des Services

N°2 - 09/2016

RAPPORT SUR LA MARCHE ET LES RESULTATS DE L'ENSEMBLE DE L'ADMINISTRATION 2015

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

La visite de la Chambre Régionale des Comptes a été l'occasion de constater que la Ville ne respectait pas les engagements prévus à l'article L2541-21 du code général des collectivités territoriales, portant obligation aux communes d'Alsace-Moselle de produire chaque année un rapport sur la marche et les résultats de l'ensemble de l'administration.

Le présent rapport a pour objet de présenter le 1er rapport d'activité de la Ville de GUEBWILLER.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :

- **prend acte du document présenté en annexe.**

(voir annexe page 89)

---0---

Direction Générale des Services

N°3 - 09/2016

ACQUISITION D'UNE LICENCE DE DEBIT DE BOISSONS DE 4ème CATEGORIE

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

La Ville de GUEBWILLER a récemment été sollicitée par Me Philippe MULLER, Notaire à MULHOUSE chargé d'établir l'acte de cession de la licence de débit de boissons de 4ème catégorie rattachée au fonds de commerce « La Coupole » sis, 27, rue de la République, propriété de M. Ouadi MACHKOUR.

M. MACHKOUR, ayant cessé son activité pour des raisons personnelles, souhaite transférer cette licence sur la commune de RIQUEWIHR, transfert qui conformément à la réglementation en vigueur nécessite que le Maire où est installé le débit de boissons, soit obligatoirement consulté pour avis et observations.

Compte tenu des projets d'aménagement et en particulier le développement de l'attractivité touristique, la Ville de GUEBWILLER a émis le souhait de maintenir cette licence sur son territoire. Suite aux négociations qui ont été engagées, un prix de cession de 8 000,00 € a pu être obtenu.

En se portant ainsi acquéreur de cette licence, la Ville de GUEBWILLER disposerait de la faculté de pouvoir répondre à toute sollicitation relevant de l'implantation d'un nouveau débit de boissons sur la commune, lieu d'animation et d'échange, mais également de la possibilité au gré des opportunités qui pourraient se présenter dans le cadre d'opérations d'aménagement et de développement structurel de l'exploiter en son nom propre.

M. le Maire apporte quelques explications quant à ce point. La Ville de GUEBWILLER était confrontée à la cession de cette licence au profit d'une autre commune. Il a été estimé que conserver cette licence à GUEBWILLER serait opportun au vu du projet d'ouverture d'un nouveau lieu culturel ou associatif, en outre, le nombre de licences sur une commune, notamment celles qui sont exploitées, représente également une attractivité touristique. La Ville a émis un avis défavorable sur cette demande de cession, le vendeur a donc proposé à la Ville de la racheter.

M. FACCHIN souhaite savoir si le fait de devoir exploiter une licence au moins une fois par an, voire tous les deux ans, est toujours une obligation.

M. le Maire précise qu'effectivement c'est toujours le cas.

M. FACCHIN précise que l'acquisition de cette licence est une bonne chose, il propose à M. le Maire de prendre part à ces journées d'ouvertures obligatoires.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve les conditions particulières suivantes :**
  - **l'acquisition est consentie moyennant le prix de 8 000,00 € ;**
  - **les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;**

- **charge Me Philippe MULLER, Notaire à MULHOUSE, de l'établissement de l'acte correspondant ;**

- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant ainsi que tous les actes découlant de la présente décision ;**

- **dit que la dépense sera imputée au chapitre 20 « immobilisations incorporelles », art.2051 « concessions et droits similaires » du budget principal 2016.**

---0---

Direction Générale des Services

N°4 - 09/2016

ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AVENUE DU MARECHAL FOCH : PORTAGE FONCIER ET MISE A DISPOSITION PAR l'E.P.F. D'ALSACE

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Dans le cadre de la réflexion visant à renforcer l'attractivité du centre ville et dans le but de créer à terme un nouveau parking public en entrée de ville, permettant ainsi de répondre à un fort besoin en stationnement dans le secteur de l'ancienne gare, la Ville de GUEBWILLER après avoir acquis par voie de préemption un ensemble immobilier sis 1, rue de la Gare, a engagé des discussions avec la société de Transports Héberlé, propriétaire Avenue du Maréchal Foch d'une parcelle de terrain surbâtie cadastrée section 11, n°200 située en zone UA, d'une contenance de 13,42 ares, dont plan de situation en annexe.

Un accord a ainsi pu être trouvé quant à la vente de ce bien par le propriétaire pour un montant de 245 000 €. Consulté sur la valeur de cette cession, France Domaine dans sa réponse du 14 septembre 2016 (réf.2016-112V0829) a estimé que le montant négocié de 245 000 € n'appelait pas d'observations du point de vue domanial.

Pour permettre l'acquisition de l'ensemble immobilier désigné ci-dessus, en vue de constituer une réserve foncière pour la création future d'un parking public, la Ville de GUEBWILLER sollicite l'intervention de l'Établissement Public Foncier d'Alsace, dont elle est adhérente (délibération n°13-11/2015 - C.M. du 16 novembre 2015).

Pour rappel l'E.P.F. d'Alsace est habilité pour le compte des collectivités adhérentes à procéder à toutes acquisitions immobilières et foncières en vue de préparer la réalisation d'actions et opérations au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme (projets urbains, politique locale de l'habitat...).

Les modalités portant sur la réalisation de cette opération figurent dans les projets de convention de portage foncier et de mise à disposition des biens ci annexés.

M. le Maire précise que le projet d'entrée de ville, pour plusieurs raisons, est de créer un parking. La première est liée à l'espoir du retour du train à GUEBWILLER. Le projet est à l'étude jusqu'à l'ancienne gare, qui ne serait plus une gare mais un terminus dans le cadre d'une première phase, le besoin en stationnement serait dans cette hypothèse une nécessité. Une autre raison est que le fait de ne pas avoir de stationnement adéquat, pénalise le bas de la Ville, tant pour les commerces que pour l'hôpital ou encore pour les projets dans le parc de la Neuenburg.
Il souligne également que le fait que l'EPF d'Alsace le porte est une bonne solution pour la Ville, cela évitera à cette dernière de mettre le montant correspondant au budget actuellement.

Mme FRANÇOIS souligne que la presse a relaté le fait que M. RICHERT poursuit les négociations avec l'Etat pour les trois lignes suivantes : REIMS-DIJON, HIRSON-METZ et PARIS-TROYES-BELFORT. Il n'était en aucun cas fait mention de la ligne BOLLWILLER-GUEBWILLER.

M. le Maire précise qu'il peut s'agir d'un article relatif à des débats budgétaires et dans ce cas, M. RICHERT parle des prévisions budgétaires 2016 voire 2017 et il insiste bien entendu sur les liaisons qui ont un intérêt régional, mais la ligne BOLLWILLER-GUEBWILLER est toujours inscrite au contrat de plan Etat-Région. L'étude d'optimisation est toujours en cours et un premier retour de l'avancement de l'étude devrait parvenir à M. le Maire mi-octobre. M. le Maire souligne que le meilleur espoir pour la réalisation de cette ligne est M. RICHERT.
M. le Maire rappelle que ce projet n'est pas acté, l'étude est très importante et malheureusement une difficulté telle que la quatre voies est une complication technique majeure.
L'année 2016 sert à préciser la faisabilité du projet et du coût de l'ensemble.

M. FACCHIN souligne que le fait de confier à l'EPF d'Alsace le portage du projet contribue à ne pas endetter la Ville immédiatement, mais il ne s'agit que d'un report de dette. Il s'étonne de ne pas voir apparaître dans les documents présentés une durée précise mais surtout que le taux d'intérêt pratiqué par l'EPF d'Alsace est de 2% si la durée varie de un à cinq ans et de 2,5% au-delà de cinq ans, alors qu'actuellement les taux sur le marché sont plus bas, de l'ordre de 1,3% à 1,5%. Il souhaite connaître la raison pour laquelle le prêt n'est pas consenti auprès d'un organisme proposant le taux le plus bas.

M. le Maire précise que dans le taux pratiqué par l'EPF d'Alsace, sont inclus des frais divers, comme les frais de portage. Concernant l'échéance de la réalisation de ces travaux la Ville va bien entendu acquérir ce terrain, mais si le projet de la gare devait se réaliser, ce parking deviendrait également un parking de gare et la Région subventionne jusqu'à hauteur de 50% ce type de projet. L'EPF d'Alsace fait économiser à la Ville une charge de travail importante en portant ce bien durant une certaine durée.

M. FACCHIN spécifie que le taux reste élevé, malgré la part de risques et les frais de portage. Il ne s'agit que de reporter une acquisition de 245 000 € avec des frais supplémentaires, qui auraient pu être évités en l'achetant directement. M. FACCHIN précise que le groupe « Réussir GUEBWILLER » votera contre ce point, pour manque de précision et un taux d'intérêt excessif.

M. TOGNI précise que la différence n'est que de 50 € par mois.

M. FACCHIN réfute cette affirmation car l'ensemble des frais sont à la charge de la Ville.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un portage et non pas d'un emprunt, cela signifie obligatoirement des charges supplémentaires.

Mme DEHESTRU souligne que l'acquisition de ce terrain est une action importante, suite à celle de la rue de la Gare, c'est un signe fort de la volonté des élus de la Ville de GUEBWILLER de voir revenir le train.

M. le Maire précise qu'un certain nombre de prestations sont assurées par l'EPF d'Alsace, cet organisme va considérer ce bien comme s'il en était le propriétaire, tout ce qui est attaché à ce terrain est assuré par l'EPF d'Alsace.

M. FACCHIN souhaite savoir s'il était possible de procéder à une scission du point. Un point n°1 pour l'acquisition du parking, pour lequel le groupe « Réussir GUEBWILLER » serait favorable et un point n°2 pour le portage où ce même groupe serait contre.

Mme ZAEPFEL précise que le groupe « Priorité GUEBWILLER » est également inquiet concernant le portage.

M. le Maire propose un vote à main levée afin de définir le nombre d'élus favorables au point présenté tel quel. Une majorité des élus y est favorable, le point sera donc proposé pour délibération sans modification.

Mme REMY souligne qu'un certain nombre d'éléments ne sont pas connus, comme la durée ou encore le prix.

M. le Maire précise que beaucoup de communes procèdent de la même manière, il s'agit d'une facilité de pouvoir confier ce bien à un établissement qui va s'en occuper pendant un certain temps.

M. FACCHIN demande à M. TOGNI de lui démontrer qu'1% sur 245 000 € représente 50 € par mois.

M. le Maire rectifie, il s'agit de 500 € par mois.

M. BRAUN, souligne qu'il n'est pas possible de comparer des frais de portage à un crédit « sec ». Effectivement les taux d'intérêt à ce jour ne sont pas très élevés, mais les frais de portage intègrent différentes choses, comme l'assurance et une notion de risques.

M. FACCHIN souhaite savoir si, d'un point de vue assurance, l'EPF d'Alsace assure uniquement la Responsabilité Civile.

M. le Maire précise que l'EPF d'Alsace porte le projet et en a la propriété pendant la durée du portage. Il en assume toute la responsabilité.

M. FACCHIN souligne qu'il s'agit pour le groupe « Réussir GUEBWILLER » d'une dissimulation de dette.

M. le Maire demande à M. FACCHIN s'il est d'accord avec l'acquisition.

M. FACCHIN précise que c'est avec la manière de procéder qu'il n'est pas d'accord. Il souligne que les chiffres ne sont pas clairs.

M. le Maire souligne son incompréhension face à cette suspicion, alors que l'EPF d'Alsace est une émanation des collectivités, afin de permettre ce type d'opération, il ne s'agit pas d'une entreprise privée qui ferait du bénéfice.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par 20 voix pour, 4 abstentions (M. SINGER Martial, Mme ZAEPFEL Carole (avec la procuration de Mme CHAVIGNY Marie-Noël), M. VOGT Guillaume) et 8 voix contre (Mme BRINGIA Stéphanie (avec la procuration de M. RZENNO Patrick), Mme REMY Yolande, Mme FRANÇOIS Hélène, M. BANNWARTH José, M. FACCHIN Christian (avec la procuration de M. METZGER Marcel), Mme GODÉ Nadine) :

- **demande à l'E.P.F. d'Alsace d'acquérir pour un montant de 245 000 € et de porter la parcelle de terrain surbâtie, cadastrée section 11, n°200 d'une emprise foncière de 13,42 ares sise Avenue du Maréchal Foch en vue d'y réaliser un parking ;**

- **approuve les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition des biens annexés à la présente délibération et autorise M. le Maire à signer les dites conventions ainsi que les éventuels avenants.**

(voir annexes 1, 2 ,3 et 4 pages 135, 136, 138 et 142)

---0---

Direction Générale des Services

N°5 - 09/2016

FONCIER – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC – SECTION 7 PARCELLE 19 (ANCIENNE ECOLE ELEMENTAIRE SCHLUMBERGER) ET SECTION 6 PARCELLE 114 (ANCIENNE ECOLE MATERNELLE DES REMPARTS)

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Lors de sa séance du 11 février 2015, le conseil municipal a approuvé un projet global et détaillé de réorganisation des écoles à l'horizon 2020. Ce projet vise à doter GUEBWILLER d'une offre scolaire et périscolaire attractive et de conditions d'apprentissage favorisant la réussite scolaire. Ce projet implique des fermetures d'écoles avec transfert de classes, et des travaux de rénovation ou de construction.

La mise en œuvre de ce projet a conduit à procéder à la fermeture de deux écoles : l'école élémentaire Schlumberger lors de la rentrée 2015 et l'école maternelle des Remparts lors de la rentrée 2016.

Considérant qu'aujourd'hui aucun service public ne subsiste sur ces anciens sites, il est proposé de constater la désaffectation des locaux et des parcelles sur lesquelles ils sont construits et de procéder concomitamment à leur déclassement du domaine public et à leur incorporation dans le domaine privé.

M. le Maire précise que concernant l'école Schlumberger, les classes ont été transférées à l'école Rebzunft et pour l'école des Remparts le transfert a eu lieu à l'école Kienzl.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide la désaffectation des locaux de l'ancienne école élémentaire Schlumberger et de l'ancienne école des Remparts ;**

- **prononce le déclassement du domaine public de ces immeubles sis 2 rue des Francs (section 7 parcelle 19) et rue des Chanoines (section 6 parcelle 114) aujourd'hui désaffectés.**

---0---

Direction Générale des Services

N°6 - 09/2016

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2015

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Le 1er janvier 2008, le Syndicat Intercommunal de Production et de Distribution d'Eau Potable de la Lauch (SIVU) a attribué à CALÉO le contrat de délégation par affermage du Service Public d'Eau Potable sur le périmètre de sa zone de distribution. Ce périmètre englobe les communes de Guebwiller, Buhl, Lautenbach-Schweighouse, Issenheim, Bergholtz, Bergholtz-Zell, Wuenheim, Orschwihr et Hartmannswiller.

Conformément aux dispositions des décrets n°95-635 du 06 mai 1995 et n°2007-675 du 02 mai 2007, des articles 49, 50, et 51 du Contrat de Délégation de Service Public du 31 décembre 2007, le délégataire a l'obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable aux communes membres.

Le rapport détaillé relatif à l'exercice 2015 approuvé par le Conseil Syndical de cet établissement le 1er juillet 2016 est joint en annexe. Il reprend les faits marquants de l'année écoulée et s'articule autour de 3 axes principaux qui sont les indicateurs techniques, les indicateurs clientèle et les indicateurs financiers.

M. le Maire regrette l'absence de M. RZENNO car il aurait souhaité l'enjoindre à être plus actif dans la défense de l'approvisionnement en eau de la vallée dont il a la charge jusqu'au 1er janvier 2018. Dans le débat sur l'extension de l'entreprise SOJINAL, il est évoqué par les services de l'Etat et du Département, d'alimenter cette dernière par le Syndicat ENSISHEIM-BOLLWILLER et Environ et personne ne s'est élevé contre cette décision. Il semble y avoir des problèmes de ressource en eau, il y a aussi des problèmes liés à l'état du lac de la Lauch, l'Etat n'assume pas ses responsabilités.
M. le Maire précise que le lac de la Lauch appartient à l'Etat, il devait être transféré au Département, qui ne l'a pas pris en compte pour cause de non-conformité.

M. FACCHIN souligne que le transfert du lac de la Lauch par l'Etat au Département pourrait se résumer à ce que l'Etat souhaite se débarrasser de quelque chose de gênant, car l'Etat veut le

transmettre au Département en l'état, alors qu'il y a énormément de travaux à réaliser depuis bien longtemps.

M. le Maire précise que les élus et le Syndicat doivent faire pression auprès de l'Etat pour qu'il assume ses responsabilités. Ce lac existe depuis plus de 100 ans.

M. FACCHIN souhaite savoir si M. le Maire a déjà rencontré le Président du SIEP à ce sujet.

M. le Maire précise qu'il n'a vu aucune réaction quant à ce dossier, mais qu'effectivement il serait bon qu'il rencontre M. RZENNO.

M. BANNWARTH souligne que le Président et le Vice-Président du Syndicat sont très actifs, que ce soit sur le dossier SOJINAL ou un autre. Il serait bon que le Vice-Président de la CCRG en charge du développement économique y soit associé.

M. le Maire précise que tous les élus qui sont partie prenante doivent essayer de faire plier l'Etat, pour qu'il assume ses responsabilités.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :

- **prend acte du rapport ci-annexé relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable – exercice 2015.**

(voir annexe page 146)

---0---

Direction Générale des Services

N°7 - 09/2016

SEML CALEO – RAPPORT 2015

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

L'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales précise que « *les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration* ».

Le présent rapport a pour objet de présenter le rapport de gestion 2015.

M. le Maire précise que la santé financière de CALEO est bonne. Cependant il met en avant le fait que CALEO a une bonne réserve financière mais que certaines évolutions n'ont peut-être pas été anticipées. Un risque sérieux existe pour CALEO face à une concurrence accrue au niveau du gaz.
La Ville de COLMAR a décidé de rapprocher son entreprise VIALIS avec la Ville de NEUF-BRISACH ; cela démontre encore une fois que ce secteur est en perpétuel mouvement. Il est aujourd'hui nécessaire de mener une réflexion sur la diversification des services.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :

- **prend acte du rapport de gestion 2015 de la SEML CALEO.**

(voir annexe page 196)

---0---

Direction Générale des Services

N°8 - 09/2016

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

L'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales fait obligation au Président d'un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) d'adresser chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique du conseil municipal, au cours de laquelle les conseillers de la commune au conseil de communauté sont entendus.

L'édition relative à l'exercice 2015 reproduit les éléments statistiques liés à la gestion des services, les rapports relatifs à la gestion du service d'assainissement et des déchets. Il s'enrichit de précisions sur les principales dispositions mises en œuvre au titre des compétences de la Communauté de Communes.

M. BANNWARTH souligne qu'il serait bon d'acter en séance, suite à la demande de la Chambre Régionale des Comptes, le fait d'aller vers une mutualisation, notamment au niveau des moyens. Il regrette le fait que l'intercommunalité ne fasse pas l'objet d'une concertation plus importante, par le biais d'une commission dont le seul sujet serait l'intercommunalité et où les débats seraient « dépassionnés ».

M. BRAUN précise que lors de la commission des finances, les documents concernant l'intercommunalité sont remis. Il souhaite également que certains débats puissent être menés de manière « dépassionnée ». M. BRAUN précise cependant qu'il est pour la mutualisation et qu'une démarche doit être entreprise par la CCRG à ce sujet.

M. le Maire propose de ne pas multiplier les commissions, il suggère de traiter les points sur l'intercommunalité lors de la commission de finances et de renommer cette commission « Finances et Intercommunalité ».

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :

- **prend connaissance du rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller ci-annexé.**

(voir annexe page 226)

---0---

Direction des ressources et des services internes
Service des finances et des budgets

N°9 - 09/2016

BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2016
DECISION MODIFICATIVE N° 3
CREDITS DE PAIEMENT – REVISION N° 1

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

Le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits.

Cette décision modificative n° 3 qui s'équilibre globalement à 768 000,00 € (soit 489 000,00 € en section de fonctionnement et 279 000,00 € en section d'investissement) a pour objet les ajustements et rectifications suivantes :

I. En section de fonctionnement :

Recettes :

-Chapitre 76 « produits financiers » : inscription d'une recette complémentaire de 494 496,50 € au titre de la quote-part des dividendes 2015 de la SAEML CALEO (compte 761) et ajustement du compte 7621 (- 288,50 €),

-Chapitre 042 « opérations d'ordre entre sections » : ajustement des crédits prévus pour les amortissements des subventions versées, soit une diminution de recette de 5 208 € (compte 777),

Soit un total de 489 000,00 €.

Dépenses :

Outre des virements entre articles pour tenir compte de la nature effective des dépenses, les principales inscriptions concernent :

-Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » :
- Inscription d'un crédit de 2 000 € (compte 6574) en vue du versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association du Club Vosgien de Guebwiller (régularisation 2015),
- Inscription d'un crédit complémentaire de 6 750,43 € à l'article 6541 « créances admises en non valeur » afin de tenir compte des dossiers de créances irrécouvrables en cours de traitement à la Trésorerie,

-Inscription à hauteur de 229 000 € au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » afin de tenir compte de créances dont le recouvrement paraît compromis,

-Chapitre 042 « opérations d'ordre entre sections » concernant l'ajustement des crédits prévus pour les amortissements des acquisitions, soit une diminution de dépense de 8 750,43 € (compte 6811),

-Un autofinancement complémentaire à hauteur de 260 000,00 €,

Soit un total de 489 000,00 €.

Compte tenu des inscriptions détaillées ci-dessus, la section de fonctionnement est équilibrée.

II. En section d'investissement :

Recettes :

- L'inscription des participations suivantes :
  - 26 040,00 € (compte 1318) correspondant à la participation du Conseil de Fabrique de l'Eglise Notre-Dame pour les travaux de remise en état du logement mis à la disposition du Ministre du Culte,
  - 24 000 € (compte 1318) correspondant à la participation du Consistoire du Haut-Rhin pour les travaux de mise hors d'eau de la Synagogue,
- L'inscription des subventions suivantes :
  - 50 000,00 € (compte 1321) correspondant à un premier acompte de la subvention de 210 000 € accordée par le Fonds de Soutien de l'Etat pour la construction d'une piste d'athlétisme,
  - 12 500,00 € (compte 1321) correspondant à la subvention du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie pour l'installation de points lumineux d'éclairage public rues de la République, de la Marne et du Maréchal Joffre,
- La diminution de l'emprunt à hauteur de 133 000,00 € (compte 1641),
- Ajustement du compte 10223 « T.L.E. » par une diminution de recette de 346,03 €,
- Ajustement au chapitre 040 « opérations d'ordre entre sections » des crédits prévus pour les amortissement des acquisitions, soit une diminution de recette de 8 750,43 €,
- Au chapitre 041 « opérations patrimoniales » ajustement des crédits prévus pour l'intégration d'études suivies de travaux, soit une augmentation de recette de 22 175,61 € et régularisation d'une avance versée sur travaux d'équipement, soit une augmentation de recette de 26 380,85 €,
- Un autofinancement complémentaire de 260 000,00 €,

Soit un total de 279 000,00 €.

Dépenses :

Outre des virements entre articles et chapitres pour tenir compte de la nature effective des dépenses, les principaux crédits inscrits de la section d'investissement sont les suivants :

- **19 732,05 € au chapitre 20 « immobilisations incorporelles »** concernant un crédit complémentaire pour les frais de réalisation du Plan Local d'Urbanisme (3 000 €), des frais pour une étude rue du Général Gouraud (7 000 €), des frais d'insertion (1 600 €), l'acquisition d'une licence IV (8 000 €),
- **181 888,72 € au chapitre 21 « immobilisations corporelles »** concernant principalement :
  - L'extension du columbarium (7 000,00 €),
  - Les travaux de mise hors d'eau de la Synagogue (50 000 €),
  - L'installation d'une alarme aux ateliers municipaux (10 470 €),
  - Un traitement acoustique complémentaire au théâtre municipal (3 700 €)
  - L'acquisition de points lumineux complémentaires pour l'éclairage public 8 800 €),
  - L'acquisition d'illuminations de Noël (30 000 €),
  - L'acquisition de trois véhicules (16 200 €),
  - L'acquisition de moyens techniques pour les services (traceur 8 400 €, moyens informatiques complémentaires 6 410 €),
  - L'acquisition de mobilier (mobilier espace périscolaire à la Villa Lepavec 16 900 €, etc.),
- **34 936,82 € au chapitre 23 « immobilisations en cours »** concernant principalement :
  - Pour le compte 2312 « agencements et aménagements de terrains », un crédit supplémentaire pour les travaux du city-park rue Jules Ferry (7 800 €),
  - Pour le compte 2313 « constructions », une diminution de crédit de 73 000 €, la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans certains bâtiments étant différée et des virements au chapitre 21 ci-dessus pour un montant de 47 000 €,
  - Pour le compte 2315 « installations, matériel et outillage techniques », une augmentation de crédit 148 900,03 € concernant :
    - Les travaux du parvis de l'Eglise Saint-Léger prévus initialement en 2017 mais qui seront exécutés en 2016 (45 000 €),
    - Des travaux rue Albert Schweitzer (15 000 €),
    - Des travaux au lotissement de la Roseraie (10 000 €),
    - Des travaux à la placette « Fresque Deck » rue de la Monnaie (10 000 €),
    - Des travaux de sécurisation de voirie (rue Charles Kienzl 12 000 €),
    - Un complément de 50 000 € pour les travaux d'études de voirie du 2ème semestre 2016 (marché public de réalisation d'études et d'aménagement de voirie),
    - Des travaux de voirie imprévus pouvant se présenter d'ici la fin de l'exercice (7 000 €),
- **-906,05 € au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés »** (ajustements),
- **-5 208,00 € au chapitre 040 « opérations d'ordre entre sections »** concernant l'ajustement des crédits prévus pour les amortissements des subventions versées, soit une diminution de dépense de 5 208 € (compte 13918),
- **48 556,46 € au chapitre 041 « opérations patrimoniales »** :
  - L'ajustement des crédits prévus pour l'intégration d'études suivies de travaux, soit une augmentation de dépense de 22 175,61,
  - La régularisation d'une avance versée sur travaux d'équipement 26 380,85 € (compte 238),

Soit un total de 279 000,00 €.

Compte tenu des inscriptions détaillées ci-dessus, la section d'investissement est équilibrée.

La présentation simplifiée de la décision modificative n° 3 au budget principal pour l'exercice 2016 se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
Chapitre-Article	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits
Ch. 65 Autres charges de gestion courante				
6541		6 750,43		
6574		2 000,00		

Ch. 68 Dotations provisions semi-budgétaires				
6817		229 000,00		
Ch. 042 Opérations d'ordre entre sections				
6811	-8 750,43			
777			-5 208,00	
Ch. 023 Virement à la section d'investissement		260 000,00		
Ch. 76 Produits financiers				
761				494 496,50
7621			-288,50	
Total des inscriptions	**-8 750,43**	**497 750,43**	**-5 496,50**	**494 496,50**
Total section fonctionnement	**489 000,00**		**489 000,00**	

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
Chapitre-Article	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits
Ch. 20 Immobilisations incorporelles				
202		3 000,00		
2031		7 053,00		
2033		1 679,05		
2051		8 000,00		
Ch. 21 Immobilisations corporelles				
2111		4 000,00		
2121		2 682,90		
21316		7 000,00		
21318		3 967,92		
2135		70 638,37		
2152		16 039,52		
21531	-27 674,34			
21534		1 346,69		
21538		8 802,17		
21568		5 998,94		
21578		40 329,12		
2158		26 100,98		
2182		16 200,00		
2183		14 904,08		
2184		22 562,91		
2188	-31 010,54			
Ch. 23 Immobilisations en cours				
2312		7 821,70		
2323	-121 784,91			
2315		148 900,03		
Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées				
1641	-798,34			
16818	-83,02			
16873	-24,69			
Ch. 10 Dotations, fonds divers et réserves				
10223			-346,03	
Ch. 021 Virement de la section de fonctionnement				260 000,00
Ch. 040 Opérations d'ordre entre sections				
2802			-29 954,23	
28031				8 311,76
280421				1 600,00

280422				2 453,00
28051				7 592,00
281568			-1 743,00	
281578				408,00
28158				857,00
28183				563,00
28184				464,00
28188				698,04
13918	-5 208,00			
Ch. 041 Opérations patrimoniales				
2031				17 590,07
2033				4 585,54
2312		1 056,00		
2313		6 719,61		
2315		14 400,00		
238		26 380,85		26 380,85
Ch. 13 Subventions d'investissement				
1318				50 040,00
1321				62 500,00
Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées				
1641 emprunts en euros			-133 000,00	
Total des inscriptions	**-186 583,84**	**465 583,84**	**-165 043,26**	**444 043,26**
Total section d'investissement	**279 000,00**		**279 000,00**	
Total de la décision modificative n° 3	**768 000,00**		**768 000,00**	

La décision modificative n° 2 adoptée par le conseil municipal le 23 juin dernier ainsi que la présente décision modificative nécessitent l'ajustement des crédits de paiements dans le cadre des autorisations de programmes votées.

La révision n° 1 des crédits de paiement est ci-annexée.

M. BRAUN précise, concernant la décision modificative n°3, qu'il y a donc des propositions nouvelles d'investissement pour 237 000 € pour un budget 2016 qui passe à un total de 3 200 000 €, qui sont financées d'une part par les subventions qui à présent peuvent être inscrites (113 000 €) et par un virement complémentaire de la section de fonctionnement de 260 000 €, ce qui permet de diminuer l'emprunt de 133 000 €, hors opérations d'ordre.

M. BANNWARTH souligne que l'entreprise CALEO vient d'être décrite comme une entreprise quelque peu « moribonde », ou plutôt en fin de vie, cependant la dotation supplémentaire que CALEO dégage pour le moment pour le budget de la Ville démontre qu'il s'agit d'une entreprise qui assure des revenus stables et réguliers à la Ville.

M. le Maire précise que ce ne sont pas ses dires et qu'effectivement cette entreprise est sujette à des fluctuations. Il se veut réaliste quant au futur et précise que le rôle de la Ville n'est pas de dicter des orientations stratégiques à CALEO.

M. BANNWARTH se dit rassuré.

M. BRAUN précise que ces propositions nouvelles ont un impact sur les crédits de paiement nécessaires en 2016. Il y a les montants cités aujourd'hui d'une part et les décisions modificatives votées au cours de l'année, il s'agit donc d'impacter en une fois les crédits de paiement.

En terme de crédits de paiement, il s'agit de travaux qui ont été faits en avance par rapport à ceux qui auraient pu être programmés sur 2017, il faut donc ajuster les crédits nécessaires en 2016 qui effectivement ont un impact sur l'année suivante. Il poursuit par la lecture des tableaux correspondants.

M. FACCHIN en déduit que les travaux réalisés en 2016 auraient dû être exécutés en 2017 et qu'il n'y a donc aucun surcoût.

M. BRAUN précise que pour la plupart des travaux c'est exact, mais pas d'une façon globale.

M. FACCHIN souhaite quelques explications quant aux chiffres présentés pour l'autorisation de programme n°2016-12. Le montant prévu était de 75 000 € et à ce jour il est de 293 000 €.

M. BRAUN précise que ce montant se compose de :
- signalétique : 53 000 €,
- panneau électronique : 30 000 €,
- blocs d'éclairage, aménagements voirie, horodateurs et une partie pour des études SETUI non reportée de 2015 à 2016.

M. FACCHIN craint que d'année en année ce schéma se reproduise.

M. BRAUN rappelle que la mise en place des autorisations de programme et des crédits de paiement, permet un suivi et un pilotage de manière très précise, de l'ensemble des investissements. Il s'agit d'un cadre de travail, d'une part on trouve le budget et d'autre par les autorisations de programme qui permettent de cadrer les travaux, cependant on retrouvera toujours des nécessaires ajustements annuels pour différentes raisons.

M. FACCHIN souhaite une explication quant à l'autorisation de programme n°2016-21 et le terrain de football synthétique qui n'apparaissait pas lors de la présentation des autorisations de programme en décembre 2015.

M. le Maire précise que cela était mentionné mais sans montant, aujourd'hui aucun budget n'est prévu dans les autorisations de programme, concernant le terrain synthétique, il s'agissait d'une sorte de mention pour mémoire. M. le Maire spécifie que cela a été intégré dans le cadre des fonds d'Etat qui ont été annoncés en début d'année il y a été mis un maximum de projets, dont le terrain. Si la subvention avait été conséquente la mise en place de ce terrain synthétique aurait pu être envisagée, ce n'est pas le cas.

M. FACCHIN relève que les subventions se portent à 424 000 € pour cette autorisation de programme, il souligne que ce montant est constitué pour 210 000 € par le fonds de solidarité à l'investissement et il souhaite connaître d'où provient le restant. Il s'étonne de ce montant, car M. OMEYER avait précisé en janvier 2016, lors de l'assemblée générale de le Ligue d'Athlétisme d'Alsace, qu'une subvention de la Région serait allouée pour un montant de 200 000 €.

M. le Maire précise que c'est le Département qui subventionne dans le cadre du contrat Territoire de Vie.

M. LOSSER précise qu'une demande avait été faite mais qu'elle n'a pas abouti et qu'il n'y aura pas de subvention régionale, courrier à l'appui.

M. le Maire mentionne qu'au-delà de la subvention départementale, il y a également une subvention de la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER.

M. BRAUN précise que cette subvention se compose pour :
- 210 000 € du fonds de soutien,
- 147 000 € du Département,
- 57 000 € de la CCRG,
- 10 000 € réserve parlementaire.

M. le Maire souligne que les autorisations de programme ont l'avantage de pouvoir suivre l'évolution des projets. Il précise que la Ville fait environ 400 000 € de plus d'investissements et que l'emprunt est diminué de 100 000 €.

M. FACCHIN précise que ces 400 000 € de plus d'investissements ne se comptent par sur le montant global car ils sont déduits de 2017.

M. le Maire précise qu'il parle bien des investissements faits cette année par rapport aux financements faits cette année.

M. BRAUN précise qu'il s'agit bien des crédits de paiement 2016.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par 20 voix pour, 4 abstentions (M. SINGER Martial, Mme ZAEPFEL Carole (avec la procuration de Mme CHAVIGNY Marie-Noël), M. VOGT Guillaume) et 8 voix contre (Mme BRINGIA Stéphanie (avec la procuration de M. RZENNO Patrick), Mme REMY Yolande, Mme FRANÇOIS Hélène, M. BANNWARTH José, M. FACCHIN Christian (avec la procuration de M. METZGER Marcel), Mme GODÉ Nadine) :

- **adopte telle qu'elle figure en annexe la décision modificative n°3 du budget principal 2016 équilibrée en dépenses et en recettes à 489 000,00 € pour la section de fonctionnement et à 279 000,00 € pour la section d'investissement ;**

- **adopte la révision n°1 des crédits de paiement telle qu'elle figure dans le document ci-annexé faisant partie intégrante de la présente délibération.**

(voir annexes 1 et 2 pages 294 et 320)

---0---

Direction des ressources et des services internes
Service des finances et des budgets

N°10 - 09/2016

ADAUHR
CONVENTION
AUTORISATION

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

Le conseil municipal a autorisé le maire en date du 9 septembre 2013 à signer, pour une durée de trois ans, la convention de conseil et d'assistance gratuits proposée par l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) à l'ensemble des collectivités territoriales et aux établissements publics du département du Haut-Rhin.

La convention arrive à échéance et, afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce partenariat financé par le Conseil Départemental dans le cadre de sa mission de service public, il vous est proposé de la renouveler pour une nouvelle période de trois ans.

La nouvelle proposition de convention est ci-annexée.

Mme REMY souhaite savoir pour quelles raisons il n'a pas été fait, de suite, appel à l'ADAUHR, mais au Cabinet SETUI, car ce dernier représente un coût de 408 € par jour, le contrat était de 6 mois renouvelable pendant deux ans. Mme REMY soulève le fait que ce contrat n'a jamais été clairement expliqué à l'assemblée.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une mise à disposition de personnel. Un complément de personnel avait été demandé par les services compte-tenu des projets et ce contrat peut être résilié à tout moment, ce qui représentait un autre avantage.

M. MULLER souligne que l'ADAUHR avait été consultée mais cette structure ne met pas de personnel à disposition.

M. le Maire précise que ce type de prestation n'est pas du ressort de l'ADAUHR, s'agissant d'une prestation de maîtrise d'œuvre, de travaux de voirie. L'ADAUHR est compétente dans les projets d'urbanisme et d'aménagement globaux.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve la convention de conseil et d'assistance aux collectivités proposée par l'ADAUHR et ci-annexée ;**

- **accepte l'assistance à titre gratuit des services de l'ADAUHR ;**

- **autorise M. le Maire à signer la convention, ainsi que ses éventuels avenants, conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature.**

(voir annexe page 324)

---0---

Direction des services techniques
Service Bâtiment

N°11 - 09/2016

GENDARMERIE – AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE
SIGNATURE DE L'AVENANT
AUTORISATION

Rapporteur : M. Claude MULLER, conseiller municipal délégué, en charge de l'urbanisme et des grands projets.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec l'agence d'architecture Kauffmann et Wassmer de Colmar, associé à Loïc Picquet Architecte, et aux BET Ceder, OTE Ingénierie et OTELIO, pour la construction de la nouvelle gendarmerie comprenant :
- 24 logements dont un réversible réservé aux gendarmes adjoints volontaires,
- 1 bâtiment à usage de bureaux et de locaux de services spécifiques ainsi que les locaux techniques.

Lors de la séance du 20 janvier 2016, le conseil municipal a approuvé la rémunération du maître d'œuvre fixée provisoirement au prix de 516 000 euros HT.

Lors de la mise au point du projet, l'enveloppe prévisionnelle du projet est modifiée comme suit :

Evolution du projet :

Estimation APD du maître d'œuvre :

- Ajustement projet : + 78 000 euros HT
- Ajout pergolas en toiture suite demande ABF : 6 X 3 300 euros HT : + 19 800 euros HT
- Plus-value isolation extérieure (RT 2012) : + 15 000 euros HT
- Logements : variante toiture bac acier à la place du zinc : - 28 350 euros HT
- Bureaux : bardage bac acier à la place du zinc : - 6 300 euros HT
- Moins-value VRD (suppression bordure drainante : - 4 000 euros HT, variante pavé drainant en enrobé : - 10 000 euros HT, optimisation réseaux : - 3 100 euros HT) : - 17 100 euros HT

Soit une enveloppe phase APD : 4 061 050 euros HT.

Auxquels s'ajoutent les compléments suivants suite aux études de sols réalisée après la passation du marché de maîtrise d'œuvre :

- Substitution terrain et dépollution conformément aux indications du bureau d'étude DEKRA : 70 000 euros HT et 25 000 euros HT
- Compléments pour fondations conformément aux indications du BET Compétences géotechniques : 15 000 euros HT

Soit un montant de l'enveloppe prévisionnelle phase APD portée à 4 171 050 euros HT.

Après négociation avec le groupement de maîtrise d'œuvre, il est proposé de faire évoluer le contrat de maîtrise d'œuvre par voie d'avenant.

Il convient de se prononcer sur le contenu de l'avenant à souscrire dont l'incidence financière HT sur le marché de maîtrise d'œuvre est la suivante :

- Montant initial :

- Valeur de l'enveloppe prévisionnelle : 4 000 000 euros HT
- Taux de rémunération de base : 12,9%
- Montant de la rémunération provisoire : 516 000 euros HT

- Montant du marché après avenant :

1/ Concernant l'estimation APD du maître d'œuvre, conformément au CCAP du marché de maîtrise d'œuvre : application du taux de base :

61 050 euros HT X 12,9 % = 7 875,45 euros HT

2/ Concernant les modifications de caractère technique dues aux études de sols réalisées après la passation du marché de maîtrise d'œuvre : + 110 000 euros HT de travaux : applications d'un taux négocié de 7,636 %

110 000 euros HT X 7,636 % = 8 400 euros HT

Soit une variation globale en hausse de 16 275,45 euros HT représentant 3,15 % du montant initial.

Soit une nouvelle rémunération après avenant de 516 000 + 16 275,45 = 532 275,45 euros HT

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement KAUFFMANN et WASSMER.**

---0---

Direction des Services Techniques
Service Environnement et Cadre de Vie

N°12 - 09/2016

CONVENTION FINANCIERE D'ENTRETIEN DES ABORDS DU HUGSTEIN

Rapporteur : Mme Nadine McEVOY, adjointe au maire chargée du développement touristique, de l'environnement et des déplacements.

La commune de GUEBWILLER et la commune de BUHL sont propriétaires de la ruine du château du Hugstein, située à cheval sur leurs bans respectifs. Il s'agit des parcelles cadastrales n°1 et 2 section 29 sur le ban communal de GUEBWILLER et des parcelles n°75 et 76 section 8 sur le ban communal de BUHL.

Ces parcelles, bien qu'en partie forestières, ne sont pas soumises au régime forestier. L'ONF n'est donc pas tenu d'intervenir sur la gestion de ces parcelles dans le cadre du programme de travaux planifié annuellement.

L'engagement conclu pour une durée de trois ans étant arrivé à terme courant 2016, il convient de renouveler et de formaliser le paiement des travaux à venir par le biais d'une convention financière entre la commune de BUHL et la commune de GUEBWILLER.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de la participation financière de la commune de BUHL et de la commune de GUEBWILLER pour l'entretien des abords du Château du Hugstein.

Les travaux prévus à ce titre sont les suivants :

- l'essartage et le débroussaillement, une fois par année, des parties du glacis entourant le château dont les pentes sont très fortes et qui nécessitent de ce fait l'intervention de personnel spécialisé (1) ;

- le fauchage et le débroussaillement de l'ancien logis (2) ;

- l'enlèvement, une fois tous les 3 ans, du lierre et de toute végétation poussant sur l'ensemble des murs du château (3).

Les différents secteurs (1, 2 et 3) sont localisés sur le plan ci-annexé.

L'estimation des montants des travaux sur la base des trois dernières années est la suivante :
- fauchage et débroussaillement des secteurs 1 et 2 : 7 000 € TTC tous les ans
- enlèvement du lierre sur les murs du château : 6 000 € TTC tous les 3 ans

Au total et pour 3 ans, le montant des travaux serait de 27 000 € TTC dont 13 500 € TTC au titre de la commune de GUEBWILLER.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve le renouvellement des travaux d'entretien des abords du château du Hugstein pour une nouvelle période de 3 ans ;**
- **habilite M. le Maire à signer la concession financière correspondante.**

(voir annexes 1 et 2 pages 327 et 328)

---0---

Direction des Familles
Service des actions éducatives et sportives

N°13 - 09/2016

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES ORGANISANT DES CLASSES DE DECOUVERTE AVEC NUITEES

Rapporteur : Mme Anne DEHESTRU, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Chaque année la Ville prévoit un financement pour l'organisation des classes d'environnement et l'attribution de subventions pour les classes de découverte se déroulant durant le temps scolaire.

Dans ce cadre, des aides sont accordées aux écoles maternelles et primaires, de l'enseignement public ou privé, fréquentées par des élèves guebwillerois. Sont assimilées les classes des Instituts

Médico-Pédagogiques (IMP) et des Instituts Médico-Educatifs (IME) accueillant des élèves d'âge scolaire équivalent.

Les lieux de séjour se font dans des centres d'accueil figurant au Répertoire Départemental des Sorties Scolaires avec Nuitées (SSN – Inspection Académique) dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin.

Ces établissements d'accueil sont classés par catégorie A, B ou C déterminant le montant de l'aide pouvant être attribuée par élève et par jour.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver des participations aux organisateurs de sorties, pour un montant total 1 560,00 € et dont le détail figure sur le tableau annexé.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2016 sous l'article 6574 fonction 211 dans le cadre du soutien accordé aux écoles.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide l'attribution d'une subvention, tel que cela vient d'être présenté et conformément au tableau présenté en annexe, pour un montant total de 1 560,00 € ;**

- **autorise M. le Maire à procéder au versement.**

(voir annexe page 330)

---0---

Direction des Familles
Service des actions éducatives et sportives

N°14 - 09/2016

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ÉCOLE JEANNE BUCHER

Rapporteur : Mme Anne DEHESTRU, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Dans le temps scolaire, trois heures par semaine sont réservées à l'éducation physique et sportive (EPS).
Dans ce cadre, les élèves de l'école élémentaire Jeanne BUCHER ont bénéficié de plusieurs séances de tennis encadrées par un intervenant breveté d'état.

Les séances se sont déroulées du 25 avril au 30 juin 2016 dans la salle spécialisée de tennis au stade F. Throo. Le coût total pour cette intervention s'élève à 1 080 € .

Le paiement de cet enseignement sportif est assuré par la coopérative scolaire de l'école (OCCE). L'OCCE de l'école Jeanne BUCHER sollicite donc une subvention de 540 €, correspondant à la moitié du coût total de l'intervention.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement de cette subvention à l'OCCE de l'école Jeanne BUCHER.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2016 sous l'article 6574 fonction 211 dans le cadre du soutien accordé aux écoles.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide l'attribution d'une subvention à l'OCCE, tel que cela vient d'être présenté pour un montant total de 540,00 € ;**

- **autorise M. le Maire à procéder au versement.**

---0---

Direction des Familles
Service des actions éducatives et sportives

N°15 - 09/2016

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Rapporteur : M. Didier LOSSER, conseiller municipal délégué dans le domaine du sport.

Les associations sportives et de loisirs de GUEBWILLER sont des organismes à but non lucratif dont l'activité présente un intérêt local important et indéniable.

Il apparaît ainsi opportun que la Ville de GUEBWILLER soutienne ces associations en leur attribuant une subvention.

L'Office Municipal des Sports est une association dont le but est de fédérer les associations de compétition et de loisirs de la commune. L'office Municipal des Sports assure également la gestion du Centre Médico-Sportif qui contribue à la prévention d'un point de vue médical, des activités physiques et sportives.

Il est proposé dans ce cadre, l'attribution d'une subvention de 3 500 € à l'attention de l'OMS, soit :
- au titre du fonctionnement de l'association : 1 000 €,
- pour la gestion du Centre Médico-Sportif : 2 500 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2016 sous l'article 6574.

M. le Maire précise que la subvention, au titre de la gestion du Centre Médico-Sportif, est à hauteur des frais réels.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide d'attribuer la subvention de 3 500 € à l'OMS, tel que cela vient d'être présenté ;**

- **autorise M. le Maire à procéder au versement.**

---0---

VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016

N°16 - 09/2016

DIVERS

Question du groupe "Priorité GUEBWILLER"

a) Travaux dans l'hypercentre - 2017

Mme ZAEPFEL souhaite connaître la nature , la période ainsi que le coût des travaux prévus dans l'hypercentre de GUEBWILLER en 2017.

M. MULLER rappelle que ce projet, dans sa globalité, a été présenté dans des commissions, en réunion publique et lors de réunions spécifiques avec les commerçants et que cela reste toujours d'actualité. Il souligne que les travaux prévus, dans une première phase, concernaient la rue de la République, qui aujourd'hui est terminée. La suite des travaux concerne, pour 2017, le parvis de l'Hôtel de Ville et le parking attenant. L'idée est d'ouvrir ces espaces et des perspectives, afin de mettre en

valeur le patrimoine immobilier et de créer l'ouverture vers le vignoble. Il s'agit également d'offrir une visibilité accrue des commerces, des coursives et de renforcer l'accessibilité de celles-ci et du parking. La réponse à cette question avait été donnée le 17 décembre 2015 en conseil municipal, M. MULLER avait précisé que le montant estimatif était de 2,4 millions d'euros TTC, donc 2 millions d'euros HT. Compte-tenu du coût réel d'1,5 millions d'euros TTC pour les travaux des premières tranches, qui comprennent la rue de la République (partie haute et basse), la rue de la Marne, la rue de la Monnaie et la placette Saint-Léger, il reste 900 000 € pour les travaux du parking et du parvis.
M. MULLER précise que les travaux n'ont pas démarré pour différentes raisons. La première est que ce report est dû aux prix du nouveau marché à bons de commande, qui sont supérieurs de 20% à l'ancien, ce projet a donc été challengé afin de rester dans le budget et donc cela a conduit à la formulation de nouvelles propositions d'aménagement. En challengeant ce projet, il a été constaté que des possibilités nouvelles s'offraient à la Ville pour résoudre la problématique de l'accessibilité. M. MULLER souligne que dès que ces propositions auront été validées, les travaux seront mis en œuvre, en plusieurs tranches, afin de permettre le maintien des principales activités et surtout des animations qui ont lieu en ville.

M. SINGER souhaite savoir s'il est envisagé de refaire le tronçon de la rue de la République situé entre les rues du Mal Joffre/Monnaie et la rue de la Marne, ou juste le parvis de l'Hôtel de Ville.

M. le Maire précise que cela fait partie, pour le moment, des études d'optimisation.

M. MULLER précise qu'actuellement le projet est axé sur le parvis de l'Hôtel de Ville et le parking, pour le reste, rien n'est acté.

---0---

b) <u>Attractivité économique et commerciale de GUEBWILLER</u>

Intervention de M. SINGER :
« Depuis l'étude détaillée remise par le groupe « Priorité GUEBWILLER ! » lors du conseil municipal du 30 mars 2016, les chiffres ont très peu évolué.
Certes, vous essayez de développer des animations dans la zone de rencontre. J'ai bien assisté à la dernière réunion avec une quarantaine de commerçants. J'ai eu la confirmation du décalage énorme entre vos préoccupations et celles des commerçants. Le dialogue semble compliqué, surtout après les derniers propos tenus par Madame l'Adjointe au Commerce à quelques commerçants, puis répétés lors du comité de pilotage de la zone de rencontre, à savoir : « Les commerçants sont un ramassis de gens malpolis. »
Un travail efficace peut-il encore être mené après de tels dérapages ? »[1]

Mme GROSCLAUDE souligne qu'il est très important de clarifier la situation concernant l'attractivité économique de la Ville afin que toutes ces rumeurs concernant la situation économique de GUEBWILLER cessent et pour que les efforts déjà fournis puissent être poursuivis pour redynamiser la Ville et les commerces. Mme GROSCLAUDE demande à M. SINGER, en tant que commerçant de longue date, quels sont ses critères pour mesurer l'attractivité économique d'une ville.

M. SINGER souligne que pour lui, l'attractivité économique d'une ville se traduit par son dynamisme, le nombre de commerces, le nombre d'entreprises, la fréquentation dans les commerces.

Mme GROSCLAUDE rappelle que l'attractivité économique se mesure en taux de vacance. Il s'agit d'une méthode de calcul qui est d'usage partout en France. Le taux de vacance se calcule en prenant la totalité des locaux d'une ville (vides et occupés), puis les locaux vides et il est fait un rapport entre ces deux montants. Le taux de vacance moyen en France est de 9,5%, il s'agit d'un taux élevé, avec une augmentation d'1% de 2015 à 2016. Ce taux de vacance est calculé en prenant en compte toutes les villes de France, en sachant que l'attractivité économique et ce taux de vacance est beaucoup plus important dans les villes inférieures à 50 000 habitants. sur celles-ci (- 50 000 habitants) ce taux de vacance peut être de l'ordre de 13%. Après ces renseignements, Mme GROSCLAUDE s'est intéressée à GUEBWILLER et il en ressort un taux de vacance de 8,5%, ce qui signifie que la Ville de GUEBWILLER est bien en-dessous de la moyenne nationale, mais aussi en-dessous des villes comparables à GUEBWILLER. Cela démontre encore une fois que GUEBWILLER n'est pas une ville

[1] Texte lu et remis par mail auprès du secrétariat de la séance et retranscrit sans modification.

« moribonde » et que la situation peut très bien évoluée favorablement à l'inverses des dires de M. SINGER. Mme GROSCLAUDE a également pris l'attache de PROCOS, qui est la fédération du commerce spécialisé, et elle a pu échanger sur ce sujet, il en résulte qu'il s'agit d'une tendance contre laquelle on ne peut pas lutter, en 1930, il y avait 2 millions de magasins en France, aujourd'hui il y en a 800 000 et plus la ville est petite, moins elle résiste.
Mme GROSCLAUDE se donne pour mission, avec son équipe, de collaborer avec tous les acteurs, dont la CAAP et la CCI. Elle relève d'ailleurs qu'avec la CAAP, les relations sont difficiles car l'association existe uniquement de façon théorique, certaines opérations comme la journée nationale du commerce de proximité devant être aujourd'hui prises en charge par les services de la Ville. Elle met en avant le fait d'être en relation avec de nombreuses personnes, tous acteurs du développement économique.

M. SINGER souligne que l'intervention de Mme GROSCLAUDE est très représentative de ces 2,5 années passées, il s'agit de beaucoup de verbiages. Il relate une réunion avec les commerçants et regrette le décalage entre les propos tenus par Mme GROSCLAUDE et ceux des commerçants, qui deviennent, pour certains, réticents aux animations proposées.

M. le Maire précise que les divisions entre les commerçants ne sont pas l'affaire de la Ville. La Ville déploie énormément de moyens en faveur du commerce. Les commerçants doivent prendre du recul et travailler ensemble.

M. FACCHIN signale que sur le site de la Ville, sous la rubrique commerce, figure une liste des commerces datant de 2011 et que le lien relatif à la CAAP n'est pas exact. Il propose que tout cela soit rectifié.

M. le Maire souligne qu'effectivement il y a encore du travail.

Mme GROSCLAUDE revient sur la réunion entre commerçants citée par M. SINGER, qu'elle a trouvée très houleuse. Cependant les commerçants, avant même d'avoir attendu l'exposé du projet, étaient déjà contre. Mais le lendemain, après un passage direct dans les commerces, des adhésions supplémentaires ont pu être notées.

M. SINGER regrette l'absence de M. le Maire à cette réunion, car il ne s'agissait pas d'une division entre commerçants. Il fait également état d'environ 5 commerces ayant pris part au projet dans la zone de rencontre. M. SINGER sollicite Mme GROSCLAUDE suite à l'annonce d'une liste de magasins franchisés qui devaient venir s'installer à GUEBWILLER, afin de diffuser le nombre exact d'enseignes qui se sont réellement implantées.

Mme GROSCLAUDE souhaite savoir si M. SINGER peut lui fournir la liste des magasins franchisés qu'elle aurait énoncée.

M. le Maire rappelle que le conseil municipal n'est pas le lieu pour ce type de débat et qu'il faut examiner ce type de sujet en commission.

M. SINGER rappelle à M. le Maire que lors de la cérémonie des vœux il avait annoncé que 15 nouveaux commerçants s'étaient implantés, il ne s'agit pas de la réalité.

M. le Maire souligne que le conseil municipal n'est pas le lieu adéquat pour faire des comptes d'apothicaire.

M. SINGER relève que le nombre de commerces qui ferment sont aux yeux de M. le Maire des comptes d'apothicaire.

M. le Maire rappelle que la Ville fait de nombreux efforts pour soutenir les commerces mais la Ville a également besoin de l'association des commerçants pour avancer ensemble sur ce sujet.

M. SINGER a posé diverses questions tant sur l'association des commerçants, que sur les magasins franchisés, ou encore sur les démarches futures quant au développement économique, il estime ne pas avoir eu de réponse. Il précise que le groupe « Priorité GUEBWILLER » souhaite faire des propositions mais il ne ressent pas d'intérêt de la part de M. le Maire par rapport au commerce.

M. le Maire précise que la Ville fait des efforts très importants pour le commerce local.

M. BANNWARTH trouve inqualifiable d'entendre une adjointe au maire, qui selon ses attributions doit défendre l'attractivité et le territoire, dire en séance publique il cite « on entent jacasser les guebwillerois ». Il trouve également inacceptable, lors d'une séance précédente, le fait de traiter M. SINGER, commerçant honorable, quasiment d'une personne asociale. Le problème du commerce dépasse les enjeux, il n'y a pas de gestion politique à mener, il faut traiter le problème ensemble.
M. BANNWARTH souligne que le premier challenge serait de pouvoir introduire l'opposition dans ces réflexions. Il relève également qu'il s'agit d'une chance pour GUEBWILLER, que son Maire, au sein de la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER soit en charge du développement économique sur le territoire. Il regrette le traitement qu'a subi à plusieurs reprises M. SINGER lors de ses rares interventions.

M. SINGER souhaite conclure en soulignant qu'il n'a pas eu son temps de parole et que M. le Maire pratique la politique de l'autruche.

M. le Maire retient la proposition de M. BANNWARTH, il souligne effectivement que ce n'est qu'en travaillant ensemble et dans la sérénité des débats qu'il est possible de réaliser des projets positifs et aboutis, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Il propose de continuer ces discussions de manière aboutie en commission.

Après une intervention interrompue par M. le Maire, qui ne lui avait pas donné la parole, M. SINGER conclut en qualifiant M. le Maire de « Maire indigne ».

---0---

Question du groupe "Réussir GUEBWILLER"

c) Projet d'implantation d'un point bleu à GUEBWILLER

M. BANNWARTH précise qu'il s'agit d'une aire d'accueil pour les camping-caristes. La CCRG qui a en charge cette compétence tourisme a implanté sur le territoire un certain nombre de points bleus et il en restait un à implanter sur GUEBWILLER. Le dossier avait pris du retard car le lieu d'implantation était un sujet sur lequel la Ville et la CCRG ne trouvaient pas d'accord commun.

M. le Maire souhaite connaître en détail le projet.

M. BANNWARTH précise que le projet faisait mention de l'implantation d'un point bleu (aire de service) en entrée de Ville, près du cimetière.

M. le Maire précise que le point bleu ne pourra se faire à cet emplacement, la CCRG étant contre, car ce lieu est trop éloigné du centre-ville.

M. le Maire a pris l'attache de Mme CHEFDEVILLE, car il s'agit également d'un élément d'attractivité touristique et diverses solutions ont été évoquées, dont un emplacement près du Parc de la Marseillaise. Il faut penser qu'il s'agit également d'un lieu de stationnement et GUEBWILLER ne compte pas beaucoup de possibilités. Le sujet a d'ailleurs été évoqué avec Mme LOTZ des Bâtiments de France.

---0---

d) Cinéma le Florival

M. FACCHIN pensait que ce point serait à l'ordre du jour de cette séance, il souhaiterait savoir où en est ce dossier.

M. le Maire rencontre très régulièrement M. BRASSEUR, un accord devrait être trouvé. M. BRASSEUR a d'ailleurs fait évoluer son projet, il a reçu l'accord pour trois salles supplémentaires (4ème, 5ème et 6ème), la 4ème étant déjà comprise dans l'ensemble actuel mais restait à aménager. M. BRASSEUR a également des soucis avec son voisin, ce qui l'a obligé à bloquer son chantier, il mène donc une nouvelle réflexion quant à la globalité du projet et notamment la 4ème salle. La Ville avance

quant à la mise à disposition du terrain. M. le Maire est optimiste quant à l'aboutissement du projet et de manière rapide, s'il le fallait, un conseil municipal extraordinaire serait programmé.

M. FACCHIN souhaite savoir s'il y a des problèmes quant aux subventions et à des dates butoirs.

M. le Maire précise que la seule inquiétude relève des projets concurrents, qui pour le moment ont été rejetés, en CDAC et en CNAC, il s'agit donc plutôt d'une course de vitesse sur les parts de marché, en matière de cinéma sur le territoire.

M. FACCHIN souligne qu'il s'agit d'un projet qui contribue à l'attractivité de GUEBWILLER.

M. le Maire précise que ce projet sera soutenu par la Ville.

---0---

M. le Maire souhaite informer l'assemblée que la Ville rencontre un problème concernant la baisse des dotations de l'Etat liée à la perte il y a deux ans de la Sous-Préfecture. Des démarches avait été entreprises, mais sans résultat, le Préfet avait assuré que l'impact serait quasi nul pour GUEBWILLER. Malheureusement, deux ans plus tard, suite à la décision parvenue de l'Etat en 2016, concernant la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), il a été constaté une baisse anormale de la dotation attribuée à la Ville en sus de la contribution normale des collectivités aux économies et à la baisse du déficit de l'Etat de 160 000 €. Il s'agit d'une dotation qui est attribuée aux villes de plus de 10 000 habitants qui sont chefs-lieux d'arrondissement. Cela signifie que lorsqu'on baisse une telle dotation, la première année elle diminue de 50% et la seconde année de 100%. Aucun dossier n'a été retrouvé en mairie concernant une quelconque opposition au départ de la Sous-Préfecture.
M. le Maire précise que des démarches sont entreprises afin de faire modifier la Loi de Finances qui attribue cette dotation aux communes chefs-lieux d'arrondissement, il probable qu'une motion soit soumise à l'assemblée afin de défendre le retour de cette dotation.
M. le Maire précise que la prochaine séance du conseil municipal est prévue pour le mois de novembre, mais il est possible qu'il y en ait une en octobre.

---0---

Personne ne demandant plus la parole, **M. le Maire,** lève la séance, il est 21 h 20.

CONSEIL MUNICIPAL
DU
28 SEPTEMBRE 2016

ANNEXES

Partie 1

ANNEXE POINT N°1

Chambre régionale des comptes
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine

Le 12 SEP. 2016

Le président

RECOMMANDÉ AVEC AR

Réf. : CB/CR-FS/GR/16- 01324

Objet : Observations définitives

P.J. : 1

MAIRIE
13 SEP. 2016
68500 GUEBWILLER

Monsieur le Maire,

Par lettre du 24 juin 2016, je vous ai communiqué le rapport d'observations définitives pour les années 2009 et suivantes concernant la gestion de la commune de Guebwiller.

La procédure est désormais close et je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint ce rapport d'observations, accompagné des réponses dont la chambre a été destinataire et qui engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

L'ensemble doit être communiqué à votre assemblée délibérante dès sa plus proche réunion. A ce titre, il sera inscrit à son ordre du jour, annexé à la convocation adressée à chacun de ses membres et donnera lieu à un débat.

Dès la tenue de cette réunion, le rapport d'observations définitives accompagné des réponses, devient communicable à toute personne qui en fera la demande, conformément aux dispositions de la loi du 17 juillet 1978, relative à la communication des documents administratifs.

Je vous serai obligé de bien vouloir m'indiquer la date à laquelle se tient votre prochaine assemblée délibérante.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Dominique ROGUEZ

Monsieur Francis Kleitz
Maire de la commune de Guebwiller
73, rue de la République
68500 GUEBWILLER

3-5 rue de la Citadelle • 57000 METZ • T +33 3 54 22 30 49 • acal@crtc.ccomptes.fr

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
ALSACE, CHAMPAGNE-ARDENNE, LORRAINE

VILLE DE GUEBWILLER

EXAMEN DE LA GESTION
(à compter de l'exercice 2009)

OBSERVATIONS DEFINITIVES

Sommaire

PROCEDURE 3
SYNTHÈSE 3
LISTE DES RECOMMANDATIONS 5
PRESENTATION 6
1.1 La commune et l'intercommunalité 6
1.2 Gouvernance et administration 7
2. LA SITUATION FINANCIÈRE 9
2.1 Organisation de la fonction financière et comptable 9
2.1.1 Les moyens humains et informatiques 9
2.1.2 Les outils de pilotage budgétaire et de contrôle interne 9
2.1.3 Les délais globaux de paiement et les rejets de mandats et titres 10
2.1.4 Les budgets 10
2.2 Fiabilité des comptes 11
2.2.1 L'application du principe d'indépendance des exercices 11
2.2.2 Les provisions pour risques et charges 12
2.2.3 La gestion patrimoniale 12
2.2.4 La comptabilisation des dépenses 14
2.3 Qualité de l'information financière et budgétaire 16
2.3.1 Les orientations budgétaires 16
2.3.2 Les prévisions budgétaires 16
2.3.3 Les documents budgétaires 17
2.3.4 L'information donnée sur les subventions et concours financiers aux associations 18
2.4 Analyse financière 19
2.4.1 Les objectifs budgétaires 19
2.4.2 Les produits et les charges de gestion 19
2.4.3 Le résultat et la capacité d'autofinancement 23
2.4.4 Le financement des investissements 24
2.5 Endettement 26
2.5.1 La structure de la dette 26
2.5.2 Le poids de la dette 27
2.5.3 Les modalités de recours à l'emprunt et de gestion de la dette 28
2.6 Approche prospective 31
3. LES RESSOURCES HUMAINES 33
3.1 Organisation de la fonction Ressources Humaines 33
3.2 Effectifs 33
3.2.1 L'évolution des effectifs au cours de la période 2010-2014 33
3.2.2 L'externalisation de services 35
3.2.3 Les mutualisations avec l'intercommunalité 36
3.2.4 L'impact de la réforme des rythmes scolaires 36
3.3 Temps de travail 37
3.3.1 L'organisation du temps de travail 37
3.3.2 L'absentéisme 39

3.3.3 Les autres formes d'absence 40
3.4 Gestion des ressources humaines 40
3.4.1 La gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences 40
3.4.2 La gestion des carrières 41
3.4.3 La dimension sociale 43
3.5 Dépenses de personnel 45
3.5.1 La masse salariale 45
3.5.2 Le régime indemnitaire et la nouvelle bonification indiciaire 45
3.5.3 Les autres charges 49

4. LA GESTION DES ATELIERS MUNICIPAUX ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE 49
4.1 Ateliers municipaux 49
4.1.1 L'organisation et la planification du travail 50
4.1.2 La gestion des stocks 50
4.2 Commande publique 51
4.2.1 L'organisation de la fonction Achats - Marchés publics 51
4.2.2 Les principaux marchés publics passés sur la période 51

5. L'AMÉNAGEMENT URBAIN 52
5.1 La trame verte 52
5.1.1 Le projet et son origine 52
5.1.2 L'évaluation de son impact 52
5.1.3 Les perspectives 54
5.2 Le parking Filanova 54
5.2.1 Le projet et son origine 54
5.2.2 L'évaluation de son impact 54
5.2.3 Les perspectives 55

ANNEXE 1 : Données relatives à l'analyse prospective 57
ANNEXE 2 : Données relatives aux ressources humaines 60

PROCEDURE

La chambre régionale des comptes d'Alsace avait inscrit à son programme de travail l'examen de gestion de la commune de Guebwiller, au titre des années 2009 et suivantes. L'ouverture du contrôle est intervenue le 26 mai 2015. L'entretien de fin de contrôle avec le maire en fonction s'est tenu le 2 octobre 2015, et celui avec son prédécesseur, le 5 octobre 2015.

Lors de sa séance du 4 novembre 2015, la chambre a retenu des observations provisoires qui ont été communiquées le 27 novembre suivant au maire de Guebwiller, à son prédécesseur en fonction de 2008 à 2014. Des extraits ont été adressés également au président de la communauté de communes de la région de Guebwiller, au chef de poste du CFP de Soultz-Florival, comptable de la commune, aux directeurs la banque Dexia et de la SFIL.

Les différents destinataires de ces observations provisoires, à l'exception du comptable de la commune, ont fait parvenir des réponses par courriers reçus entre le 18 décembre 2015 et le 8 février 2015. Ces envois ont été complétés par la transmission le 8 mars 2016 par la ville de Guebwiller (enregistrée au greffe le 9 mars) des actes et documents présentés lors de la réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 février 2016 au sujet de l'emprunt structuré Dexia.

SYNTHÈSE

Intéressant pour l'essentiel la période 2009-2014, l'examen de la gestion de la ville de Guebwiller a porté plus particulièrement sur la gouvernance et l'administration de la ville et ses relations avec les structures intercommunales, la qualité et la sincérité de ses comptes, l'évolution de sa situation financière, la gestion des ressources humaines et la réalisation d'opérations d'aménagement urbain.

La chambre a tout d'abord relevé que le fonctionnement et l'information du conseil municipal devaient être améliorés par la constitution d'une commission d'accessibilité, la présentation du rapport des administrateurs de la SAEML CALEO membres du conseil municipal et de celui sur les résultats de l'administration communale.

Si la chambre a remarqué, s'agissant de la qualité de l'information budgétaire et financière, une évolution positive du contenu des orientations budgétaires, des niveaux de prévision budgétaire cohérents avec les réalisations et un suivi des restes à réaliser conforme à la réglementation, certaines annexes budgétaires, notamment celles relatives aux concours accordés aux associations, doivent être néanmoins améliorées. Par ailleurs, les outils de pilotage budgétaire et de contrôle interne ont vocation à être, soit finalisés s'agissant du plan pluriannuel d'investissement, soit mis en place rapidement s'agissant d'un règlement financier communal.

En outre, il n'est à ce jour pas possible de disposer d'une vision claire sur le patrimoine en l'absence d'états fiables et actualisés. Il revient par ailleurs à la ville d'améliorer les imputations comptables ou fonctionnelles afin d'identifier plus précisément différentes dépenses supportées par la collectivité.

La chambre régionale des comptes Alsace avait relevé dans son rapport d'observations de février 2010 une situation financière tendue due notamment à de faibles ressources fiscales, à une maîtrise imparfaite des charges de fonctionnement et à l'impact de deux prêts structurés. La chambre a pu constater que la municipalité avait tenu compte de cette situation dans le cadre de ses orientations budgétaires pour la période 2009-2014 en s'engageant vers une stabilisation des charges courantes de la ville, une limitation à la fois de l'effort d'investissement et du recours à de nouveaux emprunts. La collectivité a par ailleurs peu sollicité le levier fiscal pour dégager de nouvelles ressources.

Les résultats budgétaires et financiers constatés pour la même période font apparaître, à la fois, une évolution globalement maîtrisée des charges de gestion (+ 1,9 % en moyenne annuelle) et une progression limitée des produits de gestion (+ 2 % en moyenne annuelle). Si les

soldes de gestion et la capacité d'autofinancement ont pu être ainsi stabilisés, ils demeurent néanmoins en retrait par rapport aux moyennes nationales de la strate et restent tributaires de ressources fiscales sensiblement inférieures aux niveaux moyens constatés pour les communes comparables. La chambre observe à cet égard que le rendement limité de la fiscalité directe locale découle à la fois de bases de fiscalité peu dynamiques, de taux d'imposition plus faibles que la moyenne de la strate et d'une politique d'abattement facultatif potentiellement onéreuse. En parallèle, l'effort d'équipement est en net retrait comparativement aux moyennes de la strate.

La dette de la ville a diminué de 23 % mais en revanche, la charge d'intérêt a fortement progressé car la ville n'est parvenue qu'en 2016 à se désengager d'un emprunt structuré indexé sur l'évolution de la parité Euro/Franc Suisse, malgré la renégociation effectuée en 2012. La chambre relève à cet égard que la ville a fait le choix de sortir du contentieux qui l'opposait au prêteur pour pouvoir bénéficier d'un financement du fonds de soutien de l'Etat.

Les orientations retenues par l'actuelle municipalité qui souhaite améliorer l'attractivité de la ville par un effort d'équipement plus soutenu durant la mandature apparaissent financièrement supportables pour la ville dès lors que l'excédent brut de fonctionnement et la CAF auront pu être confortés et augmentés par une maîtrise drastique des charges de fonctionnement et une préservation des ressources courantes de la ville, et que le programme d'investissement aura été conduit selon un rythme compatible avec les ressources humaines et financières de la collectivité et notamment sa capacité de maîtrise d'ouvrage.

La gestion des ressources humaines au sein de la ville se caractérise notamment par des effectifs stables et comparativement restreints, ainsi que des dépenses de personnel contenues et plus faibles que les moyennes de la strate ; certains services à la population (activités périscolaires, école de musique) ayant été néanmoins externalisés. Les marges de manœuvre internes étant restreintes et le processus de mutualisation avec l'intercommunalité peu développé, la chambre recommande à la ville de renforcer sa coopération avec la CCRG en vue de la constitution de fonctions supports communes. La chambre qui a constaté que la gestion des ressources humaines était globalement assurée dans le respect des textes, appelle néanmoins la ville à exercer un suivi plus précis des causes et de l'évolution de l'absentéisme au sein des services, à poursuivre sa démarche de gestion prévisionnelle et à réexaminer son régime indemnitaire, inutilement complexe et peu lisible. L'impact budgétaire de la réforme des rythmes scolaires s'est avéré difficile à mesurer en raison principalement de la globalisation des versements attribués à l'association prestataire pour les activités périscolaires et extrascolaires.

S'agissant de la gestion de la commande publique, la chambre note malgré l'existence d'une cellule « marchés publics » et de commandes groupées passées ponctuellement avec la CCRG, l'absence de règlement communal ou de guide de procédures internes formalisé. A cet égard, la chambre a relevé, suite aux observations formulées précédemment sur le fonctionnement des ateliers municipaux, que l'organisation des interventions des services techniques restait à optimiser et que la gestion des achats et des stocks continuait de pâtir de l'absence d'inventaire et de pratiques d'achats peu conformes aux principes de la commande publique.

L'évaluation de deux opérations d'aménagement urbain réalisées au cours de la période (la trame verte et le parking Filanova) fait apparaître des résultats favorables pour la collectivité en termes de maîtrise des coûts, de cofinancements mobilisés et de réponse aux besoins des usagers. La chambre note toutefois que la collectivité gagnerait à mieux déterminer avant la réalisation de ce type d'aménagement les objectifs recherchés et à se doter des outils lui permettant de mesurer plus précisément l'impact de ses investissements sur l'espace public urbain et les usagers.

La chambre présente une synthèse de ses recommandations retenues à l'issue de la procédure contradictoire.

Les recommandations visent à permettre une inflexion ou une amélioration de la gestion. Elles sont susceptibles d'être mises en œuvre sans délai particulier et sont formulées à l'issue de la procédure contradictoire. Leur mise en œuvre fera l'objet d'un suivi.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 : Améliorer la gouvernance avec la mise en place d'une commission communale d'accessibilité (article L. 2143-3 du CGCT), la présentation chaque année au conseil municipal du rapport des administrateurs de la SEML CALEO (article L. 1524-5 du CGCT) et du rapport sur la marche et les résultats de l'administration pour l'année écoulée (article L. 2541-21 du CGCT).

Recommandation n° 2 : Poursuivre la démarche de programmation pluriannuelle des investissements en mettant en place des outils prospectifs adaptés et élaborer un règlement financier.

Recommandation n° 3 : Constituer un inventaire complet et fiable des biens et équipements immobilisés et fournir au comptable les informations lui permettant de disposer d'un état de l'actif cohérent avec cet inventaire.

Recommandation n° 4 : Compléter l'information publique délivrée sur les différents concours attribués au secteur associatif et délibérer sur la prise en charge des mises à disposition des équipements communautaires.

Recommandation n° 5 : Renforcer la mutualisation engagée avec la CCRG et étudier dès à présent les possibilités de mutualisation des services administratifs et leurs conséquences financières prévisionnelles.

Recommandation n° 6 : Comptabiliser les jours d'absence pour droit syndical et conflits sociaux, de même que toutes les autorisations spéciales d'absence, afin de disposer de données exhaustives sur l'absentéisme et son origine.

Recommandation n° 7 : Approfondir la gestion prévisionnelle des emplois effectifs et compétences (GPEEC) par la maîtrise des postes budgétaires et leur calibrage selon les catégories et cadres d'emplois souhaitables.

Recommandation n° 8 : Refondre le régime indemnitaire afin que le conseil municipal se prononce, conformément au cadre juridique, sur la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des divers éléments du régime indemnitaire, ceci au regard de la politique managériale souhaitée et des moyens de la collectivité.

Recommandation n° 9 : Créer un magasin commun aux ateliers municipaux afin d'améliorer la gestion des stocks par la tenue d'un inventaire et une définition des achats récurrents devant faire l'objet d'un marché public.

Recommandation n° 10 : A la faveur du nouveau code des marchés publics, élaborer un guide ou règlement interne afin de sécuriser juridiquement la commande publique, le cas échéant dans le cadre d'une mutualisation avec la CCRG.

PRESENTATION

1.1 La commune et l'intercommunalité

La commune

Au cours de la période examinée (2009-2015), la population totale de la commune de Guebwiller stagne voire régresse légèrement selon les données démographiques établies par l'INSEE en application du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 :

Population légale totale pour l'année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Applicable au 1er janvier de	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Habitants	11 980	12 016	11 916	11 815	11 757	11 825	11 766

Le nombre de ménages s'élève à 5 309 pour 2012. En 2011, le nombre de logements s'établit à 5 894 dont 89,9 % de résidences principales et 8 % de logements vacants. Avec 40,8 % des ménages propriétaires de leur résidence principale, la ville de Guebwiller se situe très en-deçà de la moyenne départementale (60,9 %).

En 2011, le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal s'élève à 21 572 euros et s'avère également très inférieur à la moyenne départementale (27 397 euros), le taux d'activité des 15-64 ans étant de 73,7% (74,2 % en moyenne) et le taux de chômage des 15-64 ans de 17,8 % (12,8 % en moyenne).

Le tissu économique se compose de 956 établissements se répartissant en commerce, transports et services (68,8 %) ; administration publique, enseignement, santé et action sociale (17,1 %) ; construction (8,2%) ; industrie (5,3%) ; agriculture (0,6 %).

En 2014, la commune compte 1 554 logements sociaux pour un ensemble de 5 354 logements, ce qui représente un taux de 29 % supérieur au taux minimum de 20 % fixé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (dite SRU) de 2000.

L'intercommunalité

La commune est membre de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller (CCRG) qui regroupe 19 communes pour une population de 39 792 habitants (population légale 2012 en vigueur au 1er janvier 2015). Elle est la première commune en poids démographique (29,6% de la population communautaire) et compte à ce jour douze représentants au sein de la CCRG dont un vice-président et onze conseillers communautaires sur un total de 42 conseillers.

L'exercice des compétences communautaires fixées par l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2012 n'a pas conduit au cours de la période contrôlée à des transferts de charges ou d'équipements de la ville vers la CCRG. En 2008, la mise en œuvre de la compétente « petite enfance » avait conduit au transfert de deux structures d'accueil de la ville de Guebwiller.

Selon la base nationale de l'intercommunalité (BANATIC) tenue par le ministère de l'Intérieur, la commune de Guebwiller est également membre des syndicats suivants : syndicat mixte de la Lauch Aval, syndicat mixte de la Lauch Supérieure, syndicat mixte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, syndicat départemental de l'électricité et du gaz du Haut-Rhin.

La liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune, publiée en annexe du compte administratif 2014, étant incomplète puisqu'elle ne mentionne pas la participation de Guebwiller au Parc naturel régional des Ballons des Vosges et alors même que la ville verse chaque année une contribution à ce syndicat mixte (12 790 € en 2013), le maire a indiqué qu'elle serait mise à jour dans le compte administratif 2015.

Néanmoins, la ville de Guebwiller est membre de ce syndicat et contribue à son budget, conjointement avec la CCRG, situation déjà relevée par la chambre régionale des comptes Alsace en 2013[1]. Dans la mesure où les compétences de la CCRG en matière d'aménagement de l'espace communautaire intègrent, selon ses statuts, son adhésion à ce syndicat mixte (article 5.1.4.), la communauté de communes est par application de l'article L. 5214-21-II du CGCT substituée de plein droit aux communes membres au sein de ce syndicat mixte.

La dérogation prévue par l'article L. 33-1 (V) du code de l'environnement suppose que les statuts de la CCRG précisent, au-delà du principe de l'adhésion à ce syndicat mixte (article 5.1.4.), vers quelle(s) action(s) figurant dans la charte du PNR la CCRG exerce sa compétence, ce qui n'est pas le cas.

Dès lors, soit la commune se retire du syndicat, soit la ville et la CCRB définissent les actions du PNR pour lesquelles la CRG exerce sa compétence et s'assurent de la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent.

La chambre note cependant que le rapport annuel d'activité de la CCRG prévu par l'article L. 5211-39 du CGCT est présenté au conseil municipal de la ville.

1.2 Gouvernance et administration

Le conseil municipal et les commissions

Au cours de la période, le conseil municipal de la commune de Guebwiller constitué de 33 membres se réunit en séance environ six fois par an (neuf séances en 2014). Les neuf adjoints issus du scrutin de 2014 sont assistés de conseillers délégués et disposent de délégations de fonction dans leurs domaines respectifs. Cinq commissions municipales ne sont pas présidées par les adjoints de référence ni par les conseillers délégués, mais par cinq autres conseillers municipaux. La ville a mis en place un conseil des jeunes et récemment un conseil des aînés, ce dernier ayant été créé par délibération le 24 juin 2015.

La commune dispose des usuelles commissions d'appel d'offres et des impôts directs mais n'a pas mis en place de commission d'accessibilité conformément à l'article L. 2143-3 du CGCT. Cette commission doit en effet dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, établir un rapport annuel présenté en conseil municipal et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

La chambre ayant rappelé l'échéance initiale de février 2015 fixée par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et invité la collectivité à élaborer un agenda d'accessibilité programmée en application de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, elle prend acte de la demande de prorogation déposée en préfecture et prend note du programme de mise en accessibilité intégré dans l'autorisation de programme n° 2016-41 « Bâtiments ».

Par ailleurs, en application de l'article L. 1524-5 du CGCT, le conseil municipal est censé se prononcer sur le rapport écrit qui lui est soumis au moins une fois par an par ses représentants au conseil d'administration de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) CALEO qui exploite des services publics locaux (eau, gaz) auparavant gérés directement par la ville. S'il ne ressort pas des travaux du conseil municipal qu'un tel rapport lui ait été effectivement présenté jusqu'à présent, la chambre prend note de l'engagement du maire de suivre ces dispositions.

[1] Cf. ROD du 07/06/2013 sur la gestion de la CCRG.

Le programme de mandature

Sous la mandature 2008-2014, les priorités énoncées portaient sur le renforcement de l'attractivité de la Ville de Guebwiller qualifiée de « belle endormie » et sur la réorganisation de l'administration avec notamment une clarification des rôles respectifs des élus et des services. Les réunions de municipalité hebdomadaires ont fonctionné en mode projet. Le projet initial de mandature a été réduit avec la prise de connaissance de la situation financière de la ville, les trois principaux projets retenus et réalisés étant la réhabilitation du théâtre, la création d'une trame verte et la réalisation du parking Filanova au centre-ville. La ville a également soutenu la réalisation d'un cinéma triplex conduit par un opérateur privé.

Le programme du mandat en cours, sous l'intitulé *« le nouvel essor pour Guebwiller »*, comprend notamment un important projet pour les écoles (réhabilitation et création), l'aménagement de l'hyper centre et de sa principale rue commerçante (République), la construction d'une gendarmerie, la résorption de friches. Son montant avoisine 20 M€. Aussi, les services sont engagés à réaliser 50 k€ d'économies chaque année sur les charges à caractère général de la ville (chapitre 011 du budget) pour couvrir le remboursement d'un nouvel emprunt nécessaire à la réalisation de ce programme.

L'administration

Un comité de direction a été mis en place en 2009 et, dès cette période, l'administration a fonctionné à l'aide de fiches de postes actualisées (les premières datant de 2003) permettant de définir des objectifs individuels et une évaluation sur cette base. L'objectif politique de renforcement de l'attractivité a été décliné et chaque direction a disposé d'un projet de service.

Le comité de direction a été maintenu en 2015 lors de la prise de fonction de la nouvelle direction générale et se réunit chaque semaine. Le pilotage des services s'accompagne également de séances de travail hebdomadaires avec chaque directeur de service. Néanmoins, les indicateurs et tableaux de bord utilisés se limitent pour le moment à ceux élaborés dans le cadre du contrôle de gestion, mais il n'en existe pas de spécifiques à la direction générale.

La commune de Guebwiller ne suit pas les dispositions de l'article L. 2541-21 du CGCT qui prévoient que « *tous les ans, le maire présente au conseil municipal un rapport sur la marche et les résultats de l'ensemble de l'administration pendant l'année écoulée. Sur la demande du conseil municipal, ce rapport est publié* ». En effet, elle n'a ni élaboré ni publié cette forme de rapport d'activité, ce qui ne favorise pas l'information de l'assemblée délibérante et des habitants sur le fonctionnement de la collectivité. A cet égard, la constitution de tableaux de bord représentatifs de l'activité des différents services permettrait d'alimenter utilement ce rapport. La chambre prend toutefois note de l'engagement du maire de présenter ce rapport lors de la réunion consacrée à l'examen du compte administratif.

Les délégations de signature

La chambre ayant relevé que les délégations de signature accordées à certains agents municipaux (DGS, DGA, DST, officiers d'état-civil) sous la mandature 2008-2014 et reconduites en avril 2014, ne tenaient pas compte des dispositions de l'article L. 2122-19 du CGCT (délégation de signature aux cadres communaux), elle prend acte de la régularisation intervenue lors de la réunion du conseil municipal du 20 janvier 2016.

Les indemnités des élus

Si le principe de gratuité des fonctions électives demeure affirmé par l'article L. 2123-17 du CGCT, selon lequel *« les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites »*, la loi reconnaît aux élus le droit d'être remboursés des frais résultant de l'exercice du mandat et leur ouvre la perception d'une indemnité correspondant à l'exercice effectif d'une fonction locale. Le régime indemnitaire des élus communaux est défini aux articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 du CGCT, et à l'article R. 2123-23 de ce même code.

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut 1015 de rémunération de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la commune. Les indemnités de fonction des élus sont fixées par le conseil municipal qui délibère dans les trois mois suivant son installation et deviennent dès lors une dépense obligatoire pour la commune.

A Guebwiller, commune appartenant à la strate démographique 10 000/19 999 habitants, les indemnités maximales qui peuvent être attribuées au maire s'élèvent à 65 % de l'indice brut 1015, aux adjoints à 27,5 % de l'indice brut 1015, ainsi qu'aux conseillers municipaux à 6 % de l'indice brut 1015 (concerne toutes les communes de moins de 100 000 habitants). L'indemnité allouée aux conseillers doit alors être comprise dans l'enveloppe qui est constituée du total des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice.

En outre, au titre de commune attributaire de la dotation de solidarité urbaine au cours de l'un au moins des trois derniers exercices précédents, la ville de Guebwiller peut majorer les indemnités du maire et des adjoints dans les limites correspondant à la strate démographique immédiatement supérieure (20 000 à 49 999 habitants). Elle peut également majorer de 20 % les indemnités du maire et des adjoints au titre de commune chef-lieu d'arrondissement. Ces majorations sont alors calculées à partir de l'indemnité octroyée et non des taux maximum autorisés.

L'examen des indemnités des élus n'appelle pas d'observation.

Recommandation n° 1 : Améliorer la gouvernance avec la mise en place d'une commission communale d'accessibilité (article L. 2143-3 du CGCT), la présentation chaque année au conseil municipal du rapport des administrateurs de la SEML CALEO (article L. 1524-5 du CGCT) et du rapport sur la marche et les résultats de l'administration pour l'année écoulée (article L. 2541-21 du CGCT).

2. LA SITUATION FINANCIÈRE

2.1 Organisation de la fonction financière et comptable

2.1.1 Les moyens humains et informatiques

La gestion budgétaire et comptable de la collectivité est assurée, au sein de la direction des ressources et des services internes, par le service des finances composé de trois agents de catégorie C (2,9 ETP) ; le pilotage du service et ses relations avec la direction générale des services et les élus municipaux restant du ressort du responsable de ce pôle (attaché principal). Parmi les trois agents du service des finances, une personne a une mission de contrôle de gestion pour 0,4 ETP.

Les moyens bureautiques et informatiques dont dispose le service sont adaptés en l'état à l'essentiel de ses missions (préparation et exécution du budget, gestion des engagements, émission des mandats et des titres de recettes, comptabilité patrimoniale, interface marchés publics). Ils ont permis à la collectivité de s'intégrer depuis juin 2015 au protocole d'échanges dématérialisés des pièces de gestion budgétaire et comptable avec les services du comptable (protocole PES V2) et de prévoir pour la fin de l'année 2015 la transmission de pièces justificatives dématérialisées.

2.1.2 Les outils de pilotage budgétaire et de contrôle interne

La mise en place d'instruments de pilotage budgétaire et financier a vocation à se poursuivre au sein de la ville. En effet, au cours de la période contrôlée, la ville n'était pas dotée de plan pluriannuel d'investissement, de prospective budgétaire, ni de plan de trésorerie. Bien qu'ait été expérimentée lors de la réalisation de la « trame verte » la mise en place d'une autorisation de programme, les procédures budgétaires, comptables et financières mises en œuvre au sein de la collectivité ne sont pas établies et formalisées par des notes de service ou

un règlement financier connu du conseil municipal et des services municipaux. La ville a néanmoins recouru ponctuellement à des intervenants extérieurs pour des analyses sur les bases fiscales et sur les évolutions budgétaires constatées, ou plus récemment (octobre 2014) pour une étude concernant l'optimisation de la fiscalité directe pesant sur les propriétés communales affectées à une activité d'intérêt général. Le contrôle de gestion reste à ce jour embryonnaire.

La démarche actuelle de planification des investissements figurant dans le programme de l'actuelle municipalité, dans un contexte marqué notamment par la réduction programmée des dotations de l'Etat et l'impact financier du remboursement d'un prêt structuré indexé sur l'écart de parité entre l'euro et le franc suisse, par le vote en fin d'année 2015 d'autorisations de programme, doit s'accompagner pour assurer une bonne visibilité à la collectivité, d'outils prospectifs contribuant au pilotage de l'évolution des principaux postes de fonctionnement courant de la ville, et de normes internes garantissant l'exécution dans de bonnes conditions des budgets votés par le conseil municipal.

Recommandation n° 2 : Poursuivre la démarche de programmation pluriannuelle des investissements en mettant en place des outils prospectifs adaptés et élaborer un règlement financier.

2.1.3 Les délais globaux de paiement et les rejets de mandats et titres

Selon les statistiques disponibles pour cette période (de 2012 à 2014), une nette amélioration des délais globaux de paiement qui varient entre 13 et 17 jours, est intervenue entre 2012 et 2014 ; le décret n° 2008-1355 du 19 décembre 2008 prévoyant à compter du 1er juillet 2011 un délai de 30 jours dont 10 pour le poste comptable. La commune de Guebwiller a eu néanmoins à régler des intérêts moratoires et pénalités sur marchés en 2010 et 2011, période où les délais qui ont pu être mesurés étaient de 23 à 27 jours pour le poste comptable.

Le nombre de mandats et titres annulés par la commune entre 2012 et 2014 suite à un rejet du comptable tend à diminuer, ce qui pourrait indiquer une amélioration de la qualité des mandats et titres par les services de la ville.

2.1.4 Les budgets

Les comptes de la ville faisaient intervenir quatre budgets en 2009 : un budget principal et trois budgets annexes. Le budget annexe regroupant les SPIC « Eau » et « Gaz » créé en 1992 et qui avait cessé de fonctionner en 2006 lors de la création de la SAEML CALEO, a été définitivement clos en 2010. Le budget annexe Filanova créé en mars 2000 pour la conduite d'une opération de réhabilitation/requalification d'un site industriel a été lui aussi clos au terme de l'exercice 2012.

En 2014, le budget principal concentre désormais la quasi-totalité des recettes de la collectivité (99,9 %), le seul budget annexe subsistant étant celui créé en 1998 pour le service des pompes funèbres en application de la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 relative au domaine funéraire.

Le fonctionnement de ce budget annexe appelle néanmoins des observations. En 2013, la commune a perçu 3 556 € de recettes pour 43 inhumations et dépensé 103 377 €, principalement en remboursement au budget principal de charges de personnel (78 154 €) et de frais divers (17 578 €). Ces dépenses, en décalage tant avec les produits du service, qu'avec les dépenses enregistrées au cours des exercices précédents, correspondent, si l'on se réfère à la délibération du conseil municipal du 29 avril 2014, aux remboursements au budget général des frais de personnel et des charges générales qui, bien qu'ayant été inscrits au budget de ce service, n'avaient jamais été effectués durant les exercices 2006 à 2013. Si cette régularisation quoique tardive a permis de rétablir une situation à peu près cohérente en termes de résultat de clôture, les coûts imputables à ce service (de l'ordre 15 000 à 16 000 € par an) apparaissent cependant, au vu de cette délibération, très supérieurs aux produits tirés de la tarification de ces

services funéraires et auront à ce rythme totalement consommé en 2016 l'excédent reporté. Dès lors que les activités répercutées sur ce budget annexe relèvent d'un service à caractère industriel et commercial[2], il revient à la ville, conformément à l'article L. 2224-2 du CGCT, de veiller à l'équilibre de ce budget annexe, d'une part, en ne lui répercutant que les seules charges rattachables à ce service, d'autre part, en assurant la couverture de ces charges par les produits issus de la tarification de ce service.

Tableau 1 : Prévision et réalisation au sein du budget annexe Pompes Funèbres

en €	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Budget primitif						
Dépenses	22 000	27 500	140 000	146 324	145 225	45 404
Recettes	8 222	8 713	7 196	8 500	2 000	2 000
dont report	115 777	125 286	132 803	137 824	143 225	43 404
Compte Administratif						
Dépenses	896	1 602	1 984	1 266	103 377	16 719
Recettes	10 406	9 119	7 005	6 667	3 556	871
Résultat d'exécution	9 509	7 516	5 021	5 400	-99 820	15 847
Résultat de clôture	125 286	132 803	137 824	143 225	43 404	27 556

2.2 Fiabilité des comptes

La fiabilité est entendue au sens de la régularité et de la sincérité comptables. La régularité s'apprécie au regard de l'application des droits et règlements. Cela implique notamment le respect de méthodes, la juste appréciation des éléments de l'actif et du passif du bilan de l'entité, ainsi que des règles pour l'affectation et la reprise des résultats. Au sens de la sincérité, la comptabilité doit donner des informations « *adéquates, loyales, claires, précises et complètes* »[3].

L'affectation du résultat et les restes à réaliser

Les conditions d'affectation du résultat de l'exercice au cours de la période examinée n'appellent pas au regard des dispositions des articles R 2311-11 et R 2311-12 du CGCT d'observation significative, les affectations partiellement irrégulières constatées en 2009 et 2010 ayant été corrigées dès 2011.

Le volume des restes à réaliser (RAR) en dépenses ou en recettes d'investissement est demeuré contenu sur la période 2010 – 2014, traduisant au sein de cette section des niveaux d'exécution cohérents et une tenue de la comptabilité des engagements n'appelant pas de remarque particulière.

2.2.1 L'application du principe d'indépendance des exercices

Le rattachement des charges et des produits à l'exercice qu'ils concernent est effectué en application du principe d'indépendance des exercices. Il n'est effectué que si les crédits ont été inscrits au budget et ne vise que la section de fonctionnement.

Conformément aux normes applicables, la collectivité procède au rattachement des charges et des produits pour lesquels les droits ont été constatés à la clôture de l'exercice, mais sans qu'il soit observé un montant minimum défini par le conseil municipal. Pour 2014, après une vérification du service fait par le service des finances, le rattachement des dépenses s'est élevé

[2] Cf. avis du Conseil d'Etat du 19/12/1995 relatif au statut des régies municipales des pompes funèbres
[3] Cf. rapport sénatorial d'information n° 37 (2000-2001) de M. Alain Lambert, au nom de la commission des finances, 19 octobre 2000.

à 110 k€, soit 2,7 % des charges de fonctionnement hors dépenses de personnel. Le rattachement des recettes se limite à une seule subvention d'un montant de 8 k€.

En revanche, la ville ne comptabilise pas les charges et produits constatés d'avance en raison de leur faible enjeu. L'examen de certains postes de dépenses susceptibles d'être concernés n'a pas relevé d'omission significative.

2.2.2 Les provisions pour risques et charges

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge. Dans tous les cas, les provisions doivent figurer au budget (au titre de l'une ou des deux sections[4]) dès la plus proche décision budgétaire suivant la connaissance du risque.

Le champ d'application des provisions n'est pas limité. Il vise tous les risques réels. Le montant de la provision correspond au montant estimé par la commune de la charge qui peut résulter d'une situation, en fonction du risque financier encouru par cette dernière.

En application du 29° de l'article L.2321-2 et de l'article R. 2321-2 du CGCT, une provision doit être constituée par décision de l'assemblée délibérante dans les cas suivants :

- dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune ;
- dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce (pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective) ;
- lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

L'examen des états de restes à recouvrer établis par le comptable de la ville ne faisait pas globalement apparaître à la clôture de l'exercice 2013 de créances dont les conditions de recouvrement justifieraient l'inscription d'une provision. Toutefois, la ville de Guebwiller a inscrit à compter de 2013 une provision pour risques et charges financières à hauteur de 7,9 k€ au titre d'une créance contentieuse, sans pour autant constituer de provision au titre de son emprunt structuré dont le taux d'intérêt se calcule en fonction de la variation de la parité entre l'Euro et le Franc suisse, parité dont l'évolution défavorable s'est traduite par une augmentation de plus de 380 k€ de la charge d'intérêt entre 2012 et 2014.

2.2.3 La gestion patrimoniale

Le patrimoine et son suivi comptable (inventaire et état de l'actif)

Une image sincère du patrimoine communal tel qu'il peut ressortir du bilan de la commune suppose, dans le cadre d'une collaboration constante entre les services de la ville et ceux du comptable, la tenue rigoureuse par l'ordonnateur de l'inventaire des biens et équipements de toute nature dont la ville est propriétaire et par le comptable, à partir des informations qui lui sont communiquées par l'ordonnateur, de l'état de l'actif de la commune qui détaille selon leur valeur nette comptable les différentes immobilisations comptabilisées au bilan.

Les éléments recueillis à la faveur du contrôle ne permettent pas de s'assurer de la sincérité de la valeur du patrimoine figurant au bilan de la commune en raison des insuffisances ou des anomalies affectant tant l'inventaire des biens communaux que l'état de l'actif. A ce jour, la tenue sur l'application informatique dédiée (SALVIA Patrimoine) de l'inventaire des biens communaux reste embryonnaire et ne porte matériellement que sur le bâtiment du théâtre municipal.

[4] Selon qu'il s'agit d'une provision budgétaire ou semi-budgétaire (cf. instruction M14).

L'état de l'actif arrêté au 31 décembre 2013 comporte pour sa part différentes anomalies :

- selon le bilan de la commune figurant au compte de gestion 2013, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé s'établissait à 95 338 334,96 €[5], or elle ressort sur l'état de l'actif à 108 534 969,76 €. Cet écart correspond au cumul des mouvements créditeurs enregistrés sur les comptes de classe 2 (13 196 635,07 €, dont 3 151 768,03 € d'amortissements). En d'autres termes, l'état de l'actif est faux car il intègre, d'une part, des immobilisations dont la valeur nette comptable n'a pas été corrigée du montant des amortissements pratiqués, d'autre part, des immobilisations qui ont physiquement et/ou comptablement disparu du patrimoine de la commune car elles ont été cédées, détruites, réformées ou, s'agissant de certaines immobilisations incorporelles (frais d'études, subventions d'équipement), sorties du bilan après leur amortissement complet ;

- à quelques exceptions près, aucune des immobilisations figurant à l'état de l'actif ne comporte de date de mise en service ou, pour les immobilisations concernées, de durée d'amortissement ce qui ne peut que complexifier le suivi des entrées ou des sorties des immobilisations et, le cas échéant, leur amortissement ;

- en outre, la plupart des comptes d'immobilisation corporelles intègre, depuis 2008 et le transfert des comptabilités locales sur HELIOS, pour des montants parfois importants[6] des regroupements de valeurs immobilisées sous l'intitulé « migration compte 2... » rendant impossible – en l'état - toute identification des biens concernés, étant noté de surcroît que les biens et équipements mis à disposition de la CCRG[7] sont systématiquement identifiés selon ce procédé et que cette pratique affecte aussi les comptes d'immobilisations en cours[8], dénotant l'absence de transferts sur les comptes adéquats (c/21) des dépenses affectées à des opérations ou des équipements terminés ;

- la consistance réelle de certaines immobilisations corporelles est douteuse, ainsi, à titre d'exemples, les biens comptabilisés au c/2162 « fonds anciens des bibliothèques » pour une valeur totale de 670 756 € comprennent à hauteur de 652 444 € l'ensemble innommé intitulé « *migration c/2162* » et pour le solde des prestations de reliure ou de restauration des registres communaux, résultat d'imputations récurrentes[9] relevant du fonctionnement. Par ailleurs, ont été intégrés au c/2183 « *matériels de bureau et informatique* » des lignes avec intitulé « *divers* » pouvant porter sur des montants très faibles (quelques dizaines d'euros) ;

- l'identification des immobilisations financières (titres de participation, titres immobilisés, prêts et avances[10]) apparaît enfin problématique ; les informations étant lacunaires sur les valeurs concernées. S'il peut être présumé que la valeur des parts détenues par la ville dans la SAEML CALEO figure au c/261 pour un montant de 2,47 M€, la réalité et la valeur de certains actifs financiers inscrits aux c/261, 266 et 271 qui ne peuvent pas être rapprochés de la liste des organismes dans lesquels la ville détient une part du capital (annexe C2 au compte administratif), restent en l'état hypothétiques, de même que les créances immobilisées au c/27635 « *créances sur groupement de collectivités* » pour un montant de 115 254 €.

Bien que l'état de l'actif soit tenu et présenté par le comptable de la collectivité, le défaut de fiabilité et d'exhaustivité de ce document, contresigné au demeurant par le maire de la ville, apparaît être aussi la conséquence de l'absence de tenue de l'inventaire des biens communaux.

---

[5] Valeur brute = 98 490 102,72 € ; amortissements = 3 151 768,03 €

[6] c/21312 « bâtiments scolaires » : 5 021 372 € ; c/21318 « autres bâtiments publics » : 14 121 727 € ; c/2151 « réseaux de voirie » : 32 954 711 € ; c/2182 « matériel de transport » : 1 501 622 € ; c/2184 « mobilier » : 1 203 342 €

[7] c/2423 et c/246

[8] c/2313 « constructions » : 585 674 € ; c/2315 « installations, matériel, outillages » : 1 770 621 €

[9] Cf. infra § 2.2.4. (§ 58)

[10] c/261, c/266, c/271, c/275, c/276

Dans ces conditions, il est recommandé à la ville de poursuivre la constitution d'un inventaire exhaustif et permanent des droits et biens communaux et de fournir en tant que de besoin au comptable les informations lui permettant de disposer d'un état de l'actif fiable et cohérent avec cet inventaire. Cette démarche permettrait en tout état de cause à la ville d'avoir une connaissance beaucoup plus précise de son patrimoine.

Recommandation n° 3 : Constituer un inventaire complet et fiable des biens et équipements immobilisés et fournir au comptable les informations lui permettant de disposer d'un état de l'actif cohérent avec cet inventaire.

L'amortissement des immobilisations

L'amortissement pour dépréciation consiste à étaler la valeur du bien sur une durée probable de vie. La sincérité du bilan et du compte de résultat de l'exercice exige que cette dépréciation soit constatée par l'inscription au budget d'une dépense de fonctionnement (dotation) et d'une recette d'investissement équivalente (amortissement). En application de l'article L. 2321-2 du CGCT. Les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes et leurs établissements publics dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants. Il revient toutefois à la collectivité de fixer par délibération la durée d'amortissement, par bien ou par catégorie de biens, et le mode d'amortissement, dégressif, variable ou réel.

Le conseil municipal de Guebwiller n'avait délibéré qu'une seule fois, le 20 mars 1997, pour déterminer les durées et les modalités d'amortissement de l'ensemble des immobilisations concernées, alors que depuis lors la liste des biens à amortir a évolué et qu'il apparaissait que certains biens amortissables figurant dans cette délibération – tels que les immeubles productifs de revenus, amortissables sur 60 ans – n'étaient pas mentionnés dans les annexes budgétaires. Suite à ces constats, le maire a soumis au conseil municipal le 17 décembre 2015, une délibération fixant les durées d'amortissement applicables à compter du 1er janvier 2016 aux éléments d'actifs (équipements et biens mobiliers, subventions d'équipement) devant être amortis.

2.2.4 La comptabilisation des dépenses

Un contrôle de la qualité des imputations de dépenses a été effectué sur différents comptes[11] de charges et d'investissement mouvementés au cours des exercices 2012 et 2013 et appelle les remarques suivantes :

- Les frais de reliure ou de restauration des registres communaux (délibérations, état-civil, bulletin des arrêtés municipaux), qu'ils soient du siècle dernier ou contemporains, ne constituant pas des acquisitions de fonds anciens pour bibliothèque au regard des critères fixés par le ministère de la culture, leur imputation en dépenses d'investissement au compte 2162 n'est pas conforme à l'instruction budgétaire et comptable M14, nonobstant la délibération prise à cet égard le 9 juillet 2007 par le conseil municipal ;

- les travaux de mise en sécurité effectués d'office par la commune sur des biens immobiliers appartenant un particulier ne s'imputent pas en charge exceptionnelle (compte 678)[12] mais, en dépenses comme en recettes, sur un compte de tiers budgétaire intégré à la section d'investissement (compte 454 *« travaux effectués d'office pour compte de tiers »*), dans la mesure où il revient normalement à la collectivité qui intervient sur un bien immobilier ne lui appartenant pas d'obtenir du propriétaire défaillant le remboursement des dépenses de sécurisation qu'elle a dû prendre en charge ;

[11] Comptes 20, 21 et 23 (investissement), comptes 6042, 6156, 617, 6184, 6188, 6218, 6225, 6226, 6227, 6231, 6232, 6233, 6419, 6541, 6553, 6554, 657, 67 et 68 (fonctionnement)

[12] Dépenses mandatées en 2012 sur ce compte : 36 592 € (intervention sur l'immeuble sis 24 rue des Chanoines)

- les honoraires versés aux médecins et infirmiers pour les actes ou consultations destinés aux agents communaux[13] s'imputent, parmi les dépenses de personnel, au compte 6475 « *médecine du travail, pharmacie* » et non pas au sein des charges externes courantes, au compte 6226 « *honoraires* ».

Par ailleurs, certaines dépenses prises en charge par la ville au titre des activités périscolaires ou extrascolaires (animations vacances, CLSH, séjours...) sont imputées dans des conditions qui ne permettent pas de les identifier correctement :

- l'imputation de ces dépenses est répartie sur deux comptes, le compte 6042 « *achats de prestations de services* », ce qui apparaît conforme au plan comptable, lorsqu'il s'agit du règlement des prestations fournies par des intervenants ou des organismes extérieurs, et le compte 6188 « *autres frais divers* », ce qui est critiquable dans la mesure où elle recouvre des charges de nature assez différente[14] (fournitures et matériels de l'espace jeunesse[15], fonctionnement des CLSH, séjours et activités extérieures, animations, repas et alimentation des enfants accueillis,...) qui auraient vocation à figurer sur les comptes adéquats prévus par la nomenclature de l'instruction M14 ;

- les codes fonctionnels utilisés pour les dépenses imputées au compte 6188 pourraient gagner en précision car elles n'emploient que le code 422 « *autres activités pour les jeunes* ». Ceux utilisés pour les dépenses du compte 6042 sont, en revanche, erronés. Ainsi, le code fonctionnel 64 « *crèches et garderies* » est utilisé pour le règlement du marché public conclu avec l'organisme gestionnaire[16], alors même qu'il s'agit de structures périscolaires et du centre de loisirs et qu'en outre la compétence « *accueil de la petite enfance* » a été transférée à la CCRG depuis plusieurs années. Par ailleurs, les autres dépenses sont identifiées sont un code fonctionnel unique 211 « *écoles maternelles* » quand elles recouvrent aussi bien des services annexes à l'enseignement (code 255) que des activités extrascolaires destinées aux jeunes (codes 421, 422 et 423).

Les dépenses imputées au compte 6188 « *autres frais divers* » (159 k€ en 2012, 171 k€ en 2013) qui apparaissent en proportion des charges de fonctionnement courant (chapitre 011) anormalement élevées, intègrent, outre les dépenses consacrées aux activités extrascolaires, des charges relevant d'autres imputations comptables. Ainsi le règlement de différentes charges résultant des évènements culturels et festifs organisés ou soutenus par la ville (Noël Bleu, festival Bilingo, Carnaval, festival Momix, Foire aux vins...)[17] aurait vocation à figurer sur les comptes 6232 « *fêtes et cérémonies* », 6233 « *foires & expositions* » ou 6257 « *réceptions* ». Sont imputés également sur le compte 6188, le règlement de vérifications des équipements et installations techniques ou de prestations diverses (destruction d'archives, assistance pour des marchés publics) qui devraient normalement figurer aux comptes 611 « *contrats de prestations de service* » ou 6156 « *maintenance* ».

Enfin, les dépenses imputées, au titre des contingents et participations obligatoires, au compte 6554 « *contributions aux organismes de regroupement* »[18] intègrent pour des montants significatifs (144 367 € en 2012, 161 410 € en 2013) des sommes reversées à la CCRG au titre, d'une part, de l'accès aux équipements sportifs communautaires (piscine, gymnases)[19], d'autre part, des frais de bucheronnage répercutés par la CCRG aux communes membres. L'imputation de ces dépenses à ce compte est erronée puisqu'il est réservé aux participations versées aux groupements non fiscalisés (syndicats intercommunaux et syndicats mixtes). Les versements d'une commune membre à un groupement interviennent, soit dans le cadre d'un fonds de concours selon les modalités prévues par le CGCT, soit en application des conventions de

[13] 37 mandats en 2012 pour un montant total de 1 423 €, 24 mandats en 2013 pour un montant total de 1 032 €
[14] Soit 45 468 € en 2012, 37 975 € en 2013 au c/6042
[15] Dont l'acquisition en janvier 2012 d'un vidéoprojecteur pour un montant de 798,93 € TTC (mandat n° 221 du 17/01/2012), dépense qui aurait eu vocation à être imputée en section d'investissement au c/2184 ou 2188
[16] Montant du marché : 545 400 € pour 2012 et 548 000 € pour 2013
[17] Ces frais représentant 103 885 € en 2012 et 98 522 € en 2013
[18] Soit un total de 204 560 € pour 2012 et de 210 682 € pour 2013
[19] Cf. supra § 2.2.5.

mutualisation ou de services communs[20] et par conséquent s'imputent aux comptes 65735 « *subvention de fonctionnement au groupement* » ou 62876 « *remboursement de frais au groupement* ».

2.3 Qualité de l'information financière et budgétaire

2.3.1 Les orientations budgétaires

Un débat d'orientation budgétaire (DOB) se tient chaque année au sein du conseil municipal, conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif de la commune et dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la commune. Il donne lieu en application de l'article L. 2121-12 du CGCT à l'envoi préalable aux conseillers municipaux d'un rapport ou d'une note de synthèse relatifs aux orientations budgétaires[21]. Le contenu de cette note doit être suffisamment détaillé pour permettre aux membres du conseil municipal de disposer d'une information suffisante (cf. notamment Cour Administrative d'Appel de Douai, 14/06/2005, commune de Breteuil-sur-Noye, n° 02DA00016) et comporter en application des dispositions issues de l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005, les engagements pluriannuels envisagés par la collectivité et, depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, l'évolution et les caractéristiques de la dette communale.

Si au cours de la période 2010-2014, les dates des débats d'orientations budgétaires ne correspondaient pas à celles prévues par le règlement intérieur, l'information présentée au conseil municipal dans les notes ou rapports d'orientations budgétaires s'est améliorée en consistance et en précision. En effet, à compter des exercices 2011 et 2012, ils sont devenus plus étoffés avec l'introduction d'évolutions rétrospectives et comparatives sur différents paramètres budgétaires et l'énoncé des principales tendances caractérisant le budget à voter. En revanche, les aspects prospectifs, s'agissant notamment des opérations ou programmes ayant un caractère pluriannuel (trame verte par exemple) n'ont fait l'objet d'aucun développement, pas plus que la gestion et les caractéristiques de la dette, qui sont devenus obligatoires à compter de 2015. Néanmoins, le rapport présenté dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2016 tient compte des observations de la chambre.

2.3.2 Les prévisions budgétaires

L'article L. 1612-4 précise que « Le budget de la collectivité est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère».

Il ressort du tableau ci-dessous, que le taux de réalisation des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement (ratio obtenu par comparaison des crédits consommés et rattachés avec les crédits ouverts, déduction faite du virement à la section d'investissement) est marqué par une amélioration des prévisions en recettes jusqu'en 2012, le taux d'exécution diminuant ensuite légèrement, ainsi qu'une grande stabilité des prévisions en dépenses. Les taux d'exécution de la section d'investissement sont un peu plus irréguliers mais reflètent un bon niveau d'évaluation des besoins réels de l'exercice budgétaire pour ce type de dépenses.

---

[20] Cf. articles L 5211-4-1 et L 5211-4-2 du CGCT

[21] L'omission de l'envoi de cette note constitue un vice affectant substantiellement la procédure budgétaire et justifiant l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif (TA Lyon, 9 décembre 2004).

Tableau 2 : Prévisions budgétaires de la section de fonctionnement (budget principal)

en k€	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes						
Crédits ouverts	11 160	11 954	11 168	10 706	11 600	11 851
Crédits employés	9 917	10 800	10 727	10 550	11 207	11 099
Taux de réalisation (%)	88,86	90,35	96,05	98,54	96,61	93,65
Dépenses						
Crédits ouverts	11 160	11 954	11 168	10 706	11 600	11 851
Crédits employés	9 148	9 613	10 023	9 846	10 255	10 387
Virement à la section d'invest.	1 748	1 998	800	352	1 027	878
Taux de réalisation (%)	97,20	96,55	96,67	95,09	96,99	94,66
dont charges personnel (012)						
Crédits ouverts	4 944	5 225	5 210	5 210	5 423	5 423
Crédits employés	4 914	5 154	5 109	5 156	5 159	5 176
Taux de réalisation (%)	99,39	98,64	98,06	98,96	95,13	95,45

Tableau 3 : Prévisions budgétaires de la section d'investissement (budget principal)

en k€	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes						
Crédits ouverts	5 682	4 093	6 406	4 680	3 697	3 913
Crédits employés	3 957	1 991	3 903	4 307	2 422	2 499
Virement de la section de fonct.	1 748	1 998	800	352	1 027	878
Taux de réalisation (%)	100,58	95,04	69,62	99,51	90,71	82,34
Dépenses						
Crédits ouverts	5 682	4 093	6 406	3 061	3 697	2 777
Crédits employés	4 382	3 489	3 010	2 867	3 616	1 966
Taux de réalisation (%)	77,12	85,24	60,93	93,66	97,81	70,80

2.3.3 Les documents budgétaires

L'article L. 2313-1 du CGCT prévoit notamment, pour les communes de 3 500 habitants et plus, la production de différentes informations relatives à la gestion et à la situation financière, annexées aux documents budgétaires, notamment :

- les données synthétiques sur la situation financière de la commune ;
- la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions[22] ;
- la présentation agrégée des résultats[23] afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes ;
- la liste des organismes pour lesquels la commune détient une part du capital, a garanti un emprunt, a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ;
- le tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;
- la liste des délégataires de service public ;
- le tableau des acquisitions et cessions immobilières ;

De l'examen des documents budgétaires au cours de la période 2009 à 2014, il ressort que la ville respecte globalement ces obligations. Néanmoins, la qualité de l'information délivrée dans certaines de ces annexes s'avère aléatoire. Outre, les lacunes déjà notées au sujet des

[22] Ce document est joint au seul compte administratif.
[23] Idem.

organismes de regroupement dont la ville est membre ou aux méthodes d'amortissement, les informations relatives aux subventions ou aux effectifs des personnels communaux sont insuffisantes ou imprécises. Ces constats font l'objet de développements particuliers dans le présent rapport.

Par ailleurs, l'annexe relative aux organismes dans lesquels la ville a pris un engagement financier pourrait être actualisée et complétée, après réexamen de la réalité des participations en capital indiquées dans ce document et intégration dans cette liste de la SAEML CALEO dont la ville détient l'essentiel du capital. La proportion du capital détenu par la ville dans ces différents organismes et la valeur des participations correspondantes auraient également vocation à être précisées pour la bonne information des instances municipales.

2.3.4 L'information donnée sur les subventions et concours financiers aux associations

L'examen des documents budgétaires de la période contrôlée et des pièces de gestion des exercices 2012 et 2013 révèle des insuffisances sur l'information délivrée par la ville sur les subventions attribuées à des tiers privés, particulièrement aux associations qui pourraient résulter d'une méconnaissance, à la fois, des obligations de publicité s'imposant à la commune en la matière et de l'objet réel de concours versés à la communauté de communes de la région de Guebwiller (CCRG).

En premier lieu, aucune information n'apparaît sur les concours en nature (mise à disposition de locaux appartenant à la ville, prêts ou mise à disposition de moyens matériels ou équipements communaux, concours des agents municipaux aux activités des associations locales). De telles informations, a fortiori lorsque ces concours en nature ont pu être valorisés, sont indispensables pour permettre au conseil municipal et à l'ensemble de la population d'avoir, avec la liste et le montant des subventions de fonctionnement ou d'équipement accordées, une connaissance précise de l'engagement financier global de la collectivité en faveur des différentes initiatives sociales, sportives ou culturelles qui peuvent être conduites par les associations locales. En outre, la ville ne publie pas sur son site Internet la liste des concours de toute nature attribués aux associations ou aux fondations reconnues d'utilité publique ainsi que le prévoit le décret n° 2006-887 du 17 juillet 2006.

En second lieu, les informations délivrées sur les subventions omettent l'existence des sommes reversées à la CCRG au titre de l'accès de différentes associations guebwilleroises aux équipements sportifs communautaires (piscine, gymnases). Ce dispositif qui repose sur une délibération du conseil municipal du 9 décembre 2009 décidant la prise en charge par la ville des frais de mise à disposition aux associations sportives locales des équipements sportifs *« n'appartenant pas à la ville »*, se traduit par le versement d'une contribution à la CCRG pour le fonctionnement des équipements sportifs qui lui ont été transférés et dont elle assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion (article 5.6. des statuts). Les sommes versées à ce titre représentaient 101 627 € en 2012, 112 070 € en 2013 et un montant du même ordre en 2014.

Ces transferts financiers vers la CCRG ont surtout pour effet de mettre à la charge de la ville des dépenses que les associations sportives guebwilleroises, utilisatrices de ces équipements communautaires, n'ont pas à supporter. Il serait par conséquent justifié que le conseil municipal soit dûment informé chaque année des moyens consacrés à ce titre par la ville, compte tenu notamment de leur montant significatif et puisse, le cas échéant, se prononcer – comme sur l'ensemble des concours financiers accordés - sur cette politique d'aide au secteur associatif.

En réponse à ces constats, le maire a fait part de son intention d'améliorer l'information du conseil municipal grâce à un recensement des interventions en faveur du secteur associatif et à la mise en œuvre d'une application de gestion des équipements communaux.

Recommandation n° 4 : Compléter l'information publique délivrée sur les différents concours attribués au secteur associatif et délibérer sur la prise en charge des mises à disposition des équipements communautaires.

2.4 Analyse financière

2.4.1 Les objectifs budgétaires

Les débats d'orientation budgétaire relatifs à la période 2009 à 2014 reflètent la situation tendue de la ville de Guebwiller avant 2009, notamment caractérisée par une augmentation des charges plus importante que celle des produits de gestion (effet ciseau), et les intentions de la municipalité de restaurer un équilibre par plusieurs leviers : la maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment de personnel, l'augmentation de la fiscalité (effective en 2009 et 2010) ainsi que la maîtrise de la dette.

L'exécutif s'est engagé à stabiliser les charges à caractère général à partir de 2012 puis à les diminuer à nouveau de 8 % en 2013. Ces objectifs n'ont été que partiellement atteints.

En matière de gestion de la dette, le choix a été fait d'un désendettement pour adapter le montant annuel de remboursement de la dette aux capacités budgétaires de la ville. C'est pourquoi le projet de nouvel emprunt à effectuer en 2011 a été reporté en 2012 et l'emprunt souscrit en 2013 a été limité pour stabiliser l'encours de la dette en dessous de 500 € par habitant. Cet objectif a été tenu mais a eu pour conséquence une diminution des investissements envisagés pour 2011 et leur report en 2012.

Globalement, les orientations retenues pour la période 2009/2014 restent marquées du sceau de la prudence, conséquence des ressources limitées de la commune, de l'existence d'un prêt structuré et, selon l'ancien maire, de l'augmentation de la demande sociale à Guebwiller.

A partir de 2015, la nouvelle municipalité a affiché comme priorité « *la mise en œuvre d'un programme d'investissement dynamique et ambitieux, pour assurer le développement...* », avec comme leviers : « *la maîtrise des charges de fonctionnement par des réductions ciblées sur certains postes (énergie, fluides), le recours à l'emprunt dans des limites acceptables et l'optimisation de la fiscalité* ».

2.4.2 Les produits et les charges de gestion

Evolution générale

La période 2009-2014 s'est caractérisée par une augmentation en parallèle des produits et des charges de gestion de 10 %, soit une moyenne de 2 % par an, ce qui traduit une évolution maîtrisée des charges. En considérant l'inflation de 7 % durant cette période, l'augmentation en volume s'établit à 3 % sur cinq ans.

La commune de Guebwiller présente, dans ces conditions, des niveaux de produits et de charges particulièrement faibles, très en-deçà de la moyenne des communes de sa strate[24]. A titre de comparaison, pour l'exercice 2014, les produits de fonctionnement de Guebwiller s'élèvent à 933 €/hab. (moyenne = 1 337 €/hab.) et les charges de fonctionnement à 873 €/hab. (moyenne = 1 224 €/hab.).

[24] Communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé.

Tableau 4 : Evolution des produits et des charges de gestion des services (budget principal)

en €	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation annuelle moyenne	Variation 2009-2014
Ressources fiscales propres (nettes des restitutions)	3 034 537	3 183 674	3 329 240	3 283 542	3 401 725	3 501 083	2,9%	15%
+ Ressources d'exploitation	1 194 946	1 253 206	1 370 790	1 284 355	1 541 118	1 391 797	3,1%	16%
= Sous-total 1	4 229 483	4 436 880	4 700 030	4 567 897	4 942 843	4 892 880	3,0%	16%
Ressources institutionnelles (dotations et participations)	3 346 173	3 486 642	3 259 410	3 279 553	3 546 477	3 597 205	1,5%	8%
+ Fiscalité reversée par l'interco et l'Etat	2 218 220	2 218 220	2 265 519	2 265 844	2 268 247	2 268 247	0,4%	2%
= Sous-total 2	5 564 393	5 704 862	5 524 929	5 545 397	5 814 724	5 865 452	1,1%	5%
Production immobilisée, travaux en régie (Sous-total 3)	0	0	157 705	0	78 174	49 941	-	-
= Produits de gestion (1+2+3 = A)	9 793 876	10 141 741	10 382 665	10 113 294	10 835 740	10 808 273	2,0%	10%
Charges à caractère général	2 168 109	2 784 482	3 198 901	2 909 541	3 057 757	3 108 458	7,5%	43%
+ Charges de personnel	4 831 900	5 030 427	5 032 916	5 002 540	5 071 576	5 114 246	1,1%	6%
+ Subventions de fonctionnement	704 015	380 302	448 358	430 930	426 234	352 086	-12,9%	-50%
+ Autres charges de gestion	674 661	645 091	655 269	717 179	634 268	639 170	-1,1%	-5%
= Charges de gestion (B)	8 378 684	8 840 302	9 335 444	9 060 190	9 189 835	9 213 959	1,9%	10%

L'excédent brut de fonctionnement

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) ou épargne de gestion, qui correspond à la différence entre les produits et les charges de gestion des services avant prise en compte des frais financiers a représenté en 2011 et 2012 une part faible des recettes de fonctionnement (voisine de 10 %). En effet, un taux d'EBF de 20 % est généralement considéré comme satisfaisant. L'amélioration obtenue en 2013 et 2014 n'a pas permis d'atteindre ce niveau.

Toutefois, en 2014, ce ratio pour la ville de Guebwiller (14,8 %) se situe dans la moyenne de la strate (15 %).

Tableau 5 : Evolution de l'excédent brut de fonctionnement (budget principal)

en €	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation annuelle moyenne	Variation 2009-2014
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	1 415 192	1 301 439	1 047 221	1 053 104	1 645 905	1 594 314	2,4%	13%
en % des produits de gestion	*14,4%*	*12,8%*	*10,1%*	*10,4%*	*15,2%*	*14,8%*	-	-

Les ressources fiscales

Au cours de la période examinée, marquée par l'absence d'évolution structurelle sur les impositions perçues par la ville, ses ressources fiscales totales ont progressé de 9,8%, soit un rythme d'augmentation moyen de 1,9% par an résultant à la fois d'une hausse modérée du produit de la fiscalité directe locale (+ 2,6%) et d'un maintien en valeurs courantes de l'attribution de compensation versée par la CCRG :

Tableau 6 : Evolution des produits fiscaux

c/73 "impôts et taxes"	2009	2010	2011	2012	2013	2014	évolution 2014/2009	moyenne annuelle
Total des produits fiscaux	5 252 757 €	5 401 894 €	5 594 759 €	5 549 386 €	5 669 972 €	5 767 472 €	9,8%	1,9%
dont taxes habitation et foncières (c/73111)	2 665 072 €	2 789 611 €	2 847 576 €	2 881 916 €	2 984 454 €	3 026 329 €	13,6%	2,6%
dont attribution de compensation CC (c/7321)	2 218 220 €	2 218 220 €	2 218 220 €	2 218 220 €	2 218 220 €	2 218 220 €	0,0%	0,0%
dont FNGIR (c/7323)			46 944 €	47 372 €	50 227 €	50 227 €		
dont autres taxes (*)	369 465 €	394 063 €	482 019 €	401 878 €	417 071 €	472 696 €	27,9%	5,1%

(*) : droits de place, taxe sur les pylones, taxe sur l'électricité, droits de mutation

La part du produit de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation et taxes foncières) qui représentait 52,5% du total des ressources fiscales perçues par la ville en 2014, a progressé depuis 2009 (50,7%). Pour autant, la prévalence du produit de la fiscalité directe locale est moindre à Guebwiller que pour les autres communes appartenant à la même strate : en 2014, le produit de la fiscalité directe locale s'élevait à 255 € / habitant contre 510 € / habitant pour la moyenne de la strate, et représentait 27,9% des recettes de fonctionnement, contre 38,6% pour la moyenne des communes de la même strate.

Par ailleurs, au regard de la répartition du produit total de la fiscalité directe locale (hors TEOM) perçu à Guebwiller entre les différentes collectivités[25], la part de la ville est restée minoritaire sur l'ensemble de la période malgré les effets de redistribution de produits fiscaux dus à la réforme de la taxe professionnelle en 2010-2011 :

Tableau 7 : Répartition entre collectivités de la fiscalité directe locale collectée à Guebwiller

montants perçus (hors TEOM)	année 2009					
	TH	TFB	TFNB	TP	Total	Part
Guebwiller	1 124 410 €	1 470 794 €	59 951 €		2 655 155 €	33,0%
CCRG	79 137 €	101 423 €	4 877 €	1 834 494 €	2 019 931 €	25,1%
Département	732 279 €	835 897 €	5 771 €	1 254 021 €	2 827 968 €	35,1%
Région		201 157 €	1 401 €	348 030 €	550 588 €	6,8%
Total	1 935 826 €	2 609 271 €	72 000 €	3 436 545 €	8 053 642 €	
part Guebwiller	58,1%	56,4%	83,3%	0,0%		

montants perçus (hors TEOM)	année 2014					
	TH	TFB	TFNB+TA	IE (*)	Total	Part
Guebwiller	1 278 243 €	1 671 220 €	66 348 €		3 015 811 €	36,7%
CCRG	1 106 671 €	220 836 €	22 306 €	1 320 963 €	2 670 776 €	32,5%
Département		1 415 773 €		742 204 €	2 157 977 €	26,2%
Région				378 925 €	378 925 €	4,6%
Total	2 384 914 €	3 307 829 €	88 654 €	2 442 092 €	8 223 489 €	
part Guebwiller	53,6%	50,5%	74,8%	0,0%		
(*) IE = Impôts économiques: CFE + IFER+CVAE+ TASCOM						
Source : états FDL 1288 – DDFIP du Haut-Rhin						

L'évolution du produit de la fiscalité directe locale (+ 13,6 % entre 2009 et 2014) résultant à la fois de celle des bases d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières et des taux votés par le conseil municipal, l'examen de ces deux paramètres[26] fait apparaître que l'augmentation de ce produit est, pour la taxe d'habitation, due principalement à la progression des bases nettes (+ 10,4 %) et, au sein de cette évolution, à l'impact sur les bases brutes des mesures de revalorisation forfaitaire votées chaque année en loi de finances (+ 7,9 %) :

Tableau 8 : Evolution des bases brutes et nettes de taxe d'habitation

évolution des bases de taxe d'habitation (TH)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	évolution 2014/2009	*moyenne annuelle*
bases brutes TH	13 994 916 €	14 200 922 €	14 380 145 €	14 739 795 €	15 087 012 €	15 401 453 €	10,1%	*1,9%*
bases exonérées (-)	1 413 621 €	1 473 674 €	1 456 928 €	1 423 358 €	1 377 693 €	1 565 178 €	10,7%	*2,1%*
abattements (-)	2 639 560 €	2 674 354 €	2 711 514 €	2 769 777 €	2 845 952 €	2 864 239 €	8,5%	*1,6%*
bases nettes d'imposition (=)	9 941 735 €	10 052 894 €	10 211 703 €	10 546 660 €	10 863 367 €	10 972 036 €	10,4%	*2,0%*
évolution des bases brutes		1,47%	1,26%	2,50%	2,36%	2,08%	10,1%	
dont revalorisation forfaitaire art.1518-bis CGI		*1,20%*	*2,00%*	*1,80%*	*1,80%*	*0,90%*	*7,9%*	

Les facteurs d'évolution du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont les mêmes, puisque sur la même période les bases nettes de cette taxe ont augmenté dans des proportions quasiment identiques (+ 10,3 %) et les bases brutes ont été revalorisées dans les mêmes conditions.

Corrélativement, l'effet des mesures de relèvement des taux de fiscalité qui se sont limitées à une majoration de 3 % intervenue en 2010, est bien moindre et représente en rythme annuel moyen sur la période, une augmentation de 0,6 % :

[25] Source : états FDL 1288 – DDFIP du Haut-Rhin
[26] Source : états FDL 1386 bis TH et 1389 DIFF – DDFIP du Haut-Rhin

Tableau 9 : Evolution du produit et des taux de fiscalité directe locale

c/73111 "taxes foncières et d'habitation"	2009	2010	2011	2012	2013	2014	évolution 2014/2009	*moyenne annuelle*
Produit voté	2 659 163 €	2 774 750 €	2 847 576 €	2 884 243 €	2 951 788 €	3 019 956 €	13,6%	*2,6%*
Produit perçu	2 665 072 €	2 789 611 €	2 847 576 €	2 881 916 €	2 984 454 €	3 026 329 €	13,6%	*2,6%*
écart (2)-(1)	*5 909 €*	*14 861 €*	*0 €*	*-2 327 €*	*32 666 €*	*6 373 €*		
Taux de la taxe d'habitation	11,31%	11,65%	11,65%	11,65%	11,65%	11,65%	3,0%	*0,6%*
Taux de la taxe sur le foncier bâti	14,11%	14,53%	14,53%	14,53%	14,53%	14,53%	3,0%	*0,6%*
Taux de la taxe sur le foncier non-bâti	62,20%	64,07%	64,07%	64,07%	64,07%	64,07%	3,0%	*0,6%*

Le contexte socio-économique de la ville de Guebwiller explique les faibles progressions, en termes physiques, des bases de fiscalité directe locale au cours de la période. D'ailleurs, les montants en 2009 des bases nettes de taxe d'habitation (TH) et de taxe sur le foncier bâti (TFB) par habitant s'établissaient respectivement à 830 € et 870 €, à des niveaux assez nettement inférieurs aux montants constatés pour la moyenne des communes comparables appartenant à cette strate (soit 1 179 € / habitant pour la TH et 1 092 € / habitant pour la TFB). Cet écart s'est accru au cours de la période puisqu'en 2014, le montant des bases de TH par habitant restait inférieur de 32 % à celui de la moyenne de la strate, et de 24 % pour celui de la TFB. Globalement, les bases nettes totales par habitant étaient en 2014 à Guebwiller (1 910 €) inférieures de 28 % à celles de la moyenne des communes de la strate (2 646 €).

Le choix de la municipalité de ne pas augmenter depuis 2010 la pression fiscale par de nouvelles augmentations de taux permet certes à la ville d'afficher actuellement des taux de TH et de TFB inférieurs aux taux moyens constatés dans les communes comparables[27], mais elle a aussi amplifié le décalage existant avec les moyennes nationales constatées en matière de produit fiscal par habitant. Celui-ci s'établissait en 2014 pour Guebwiller à un niveau deux fois inférieur aux moyennes de la strate : 108 € par habitant pour la TH, contre 216 € au niveau national ; 141 € par habitant pour la TFB, contre 289 € au niveau national.

La ville de Guebwiller apparaît donc disposer encore de marges de manœuvre sur ses ressources de fiscalité directe locale, comme l'illustre le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal qui affichait en 2014 avec 68,4 % un niveau relativement faible.

La collectivité a procédé à l'automne 2014, avec l'appui d'un prestataire externe, à une étude destinée à dégager des pistes d'optimisation des bases de fiscalité directe locale, plus particulièrement celles de la TH et de la TFB. Cette étude a relevé, bien que la situation à cet égard n'ait pas évolué entre 2009 et 2014, l'impact significatif sur le montant des bases nettes de TH des abattements facultatifs votés il y a plusieurs années par le conseil municipal. En effet, les bases correspondant aux abattements facultatifs[28] institués représentaient en 2014, au vu des informations fiscales communiquées à la ville[29], une valeur cumulée de 2,3 M€, soit compte tenu du taux d'imposition actuellement en vigueur pour la TH 270 K€ de produits fiscaux potentiels.

Au final, le dispositif d'abattement en vigueur sur la taxe d'habitation, qui se traduit par une diminution des bases fiscales de 184 € par habitant en 2014, nettement supérieure à la moyenne de la strate (132 € par habitant), pourrait être réexaminé dans l'hypothèse où la ville souhaiterait accroitre ses produits fiscaux.

Les charges courantes

Elles correspondent aux charges de gestion auxquelles sont ajoutées les charges d'intérêt et pertes de change.

---

[27] Le taux moyen de la TH s'élevait en 2013 pour les communes de la même strate à 15,68% (11,65% à Guebwiller) et à 22,75% (14,53% pour Guebwiller)

[28] Abattement général à la base et abattements pour personnes à charge, quotité de 424 € en 2014 par catégorie d'abattement sur les valeurs locatives

[29] Etat FDL 1386 bis TH

A Guebwiller, leur variation sur la période s'établit à +14 %, évolution qui intègre : une progression mesurée des charges de personnel (+6 %), une augmentation soutenue des dépenses de fonctionnement courant (+ 43%) pour partie consécutive au transfert vers ce poste de charges de services (accueils périscolaires,...) financés auparavant par voie de subventions et un doublement des charges d'intérêt et pertes de change sur la période (+113 %) du fait d'un emprunt structuré dont le taux d'intérêt est lié à la parité Euro (EUR) / Franc Suisse (CHF). En 2015, les intérêts de cet emprunt ont encore augmenté du fait de l'évolution défavorable de la parité (voir ci-après la partie consacrée à la dette).

En 2014, les charges de personnel représentent presque 52 % des charges courantes et les intérêts 6,6 %, ce dernier ratio étant particulièrement élevé.

Tableau 10 : Structure des charges de gestion courante (budget principal)

en €	2009	2010	2011	2012	2013	2014	*Variation 2009-2014*
Charges à caractère général	2 168 109	2 784 482	3 198 901	2 909 641	3 057 757	3 108 458	*43%*
+ Charges de personnel	4 831 900	5 030 427	5 032 916	5 002 540	5 071 576	5 114 246	*6%*
+ Subventions de fonctionnement	704 015	380 302	448 358	430 930	426 234	352 086	*-50%*
+ Autres charges de gestion	674 861	645 091	655 269	717 179	634 268	639 170	*-5%*
+ Charges d'intérêt et pertes de change	304 457	246 051	168 079	262 130	549 426	648 744	*113%*
= Charges courantes	8 683 140	9 086 353	9 503 523	9 322 321	9 739 261	9 863 704	*14%*
Charges de personnel / charges courantes	*55,6%*	*55,4%*	*53,0%*	*53,7%*	*52,1%*	*51,8%*	-
Intérêts et pertes de change / charges courantes	*3,5%*	*2,7%*	*1,8%*	*2,8%*	*5,6%*	*6,6%*	-

2.4.3 Le résultat et la capacité d'autofinancement

La CAF qui s'est établie entre 9 % et 11 % des produits de gestion (excepté en 2010 avec 14 %) limite les possibilités d'investissement de la ville. En 2014 la CAF brute de Guebwiller atteignait 94 €/habitant alors que pour les communes de même strate elle s'établissait à 164 €/habitant.

Tableau 11 : CAF brute (budget principal)

en €	2009	2010	2011	2012	2013	2014	*Variation annuelle moyenne*	*Variation 2009-2014*
Excédent brut de fonctionnement	1 415 192	1 301 439	1 047 221	1 053 104	1 645 905	1 594 314	*2,4%*	*13%*
+/- Résultat financier (réel seulement)	-301 919	19 859	-16 874	-108 750	-385 569	-499 940	*10,6%*	*66%*
- Subventions exceptionnelles versées aux services publics industriels et commerciaux	0	0	0	0	0	0	-	-
+/- Solde des opérations d'aménagements de terrains (ou +/- values de cession de	0	0	0	0	0	0	-	-
+/- Autres produits et charges excep. réels	-105 737	97 696	-46 620	58 412	12 106	12 082	-	-
= CAF brute	1 007 536	1 418 994	983 726	1 002 765	1 272 443	1 106 456	*1,9%*	*10%*
en % des produits de gestion	*10,3%*	*14,0%*	*9,5%*	*9,9%*	*11,7%*	*10,2%*	-	-

Le résultat de la section de fonctionnement se situe également en 2014, avec 60 €/habitant, en-deçà de la moyenne de la strate (113 €/habitant).

Tableau 12 : Résultat (budget principal)

en €	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation annuelle moyenne
CAF brute	1 007 536	1 418 994	983 726	1 002 765	1 272 443	1 106 456	*1,9%*
- Dotations nettes aux amortissements	239 337	231 656	279 700	298 849	324 445	420 619	*11,9%*
- Dotations nettes aux provisions	0	0	0	0	7 920	7 746	*nc*
+ Quote-part des subventions d'inv. transférées	0	0	0	0	11 836	33 510	*nc*
= Résultat section de fonctionnement	768 199	1 187 338	704 027	703 915	951 914	711 601	*-1,5%*

2.4.4 Le financement des investissements

Les investissements

Les investissements réalisés au budget principal au cours de la période se caractérisent par une alternance d'exercices à forts et à faibles emplois d'investissement. Les années 2010 et 2013, où l'investissement a été le plus élevé, n'ont toutefois pas permis à la ville de s'approcher du niveau moyen des communes de la strate (253 et 276 €/habitant pour des moyennes de 430 et 518 €/habitant). En 2012, l'investissement est le plus faible de la période (171 €/hab. pour une moyenne de 483 €/hab.). L'investissement public à Guebwiller est ainsi resté largement inférieur à la moyenne de sa strate démographique au cours de la période examinée.

Tableau 13 : Les investissements (budget principal)

		Dépenses équipement	Remb. emprunts et dettes	Total emplois invest.
2009	en k€	1 517	1 055	2 666
	en €/hab	127	88	223
	moyenne de la strate	309	86	444
2010	en k€	2 028	858	3 045
	en €/hab	169	71	253
	moyenne de la strate	299	84	430
2011	en k€	1 005	832	2 220
	en €/hab	84	70	186
	moyenne de la strate	323	87	477
2012	en k€	1 449	558	2 018
	en €/hab	123	47	171
	moyenne de la strate	351	83	483
2013	en k€	2 553	634	3 240
	en €/hab	217	54	276
	moyenne de la strate	387	85	518
2014	en k€	1 055	502	2 502
	en €/hab	89	42	135
	moyenne de la strate	321	88	457
	Total sur période	9 607	4 439	15 691

Les financements propres et le recours aux emprunts

Le financement de la section d'investissement est assuré, d'une part, par la CAF nette ou disponible et, d'autre part, par diverses recettes telles que les taxes locales d'équipement et d'urbanisme, le fonds de compensation de la TVA, les subventions d'investissement reçues, les produits de cession et les autres recettes. L'ensemble de ces recettes constitue le financement propre disponible. Rapporté aux dépenses totales d'équipement, le ratio obtenu exprime en pourcentage la part de dépenses d'équipement couverte par le financement propre de la collectivité.

Pour la commune de Guebwiller, cette part oscille selon les exercices entre 33 % en 2011 et 148 % en 2014, ce dernier résultat s'expliquant par d'importantes recettes d'investissement en provenance du FCTVA et de subventions d'investissement reçues notamment pour la réalisation de la « trame verte ». Au cours de la période 2009 à 2014, ce taux s'établit à un niveau élevé, à 75,7 %.

Par ailleurs, selon le résultat dégagé annuellement, il en résulte un besoin ou une capacité de financement. La capacité de financement alimente le fonds de roulement alors que le besoin de financement est équilibré soit par le recours à l'emprunt, soit par un prélèvement sur le fonds de roulement.

Il apparaît à cet égard que le fonds de roulement a été mobilisé en 2010, 2011 et 2013 et que la commune a recouru à l'emprunt en 2009 (80 k€), 2012 (1 090 k€) et 2013 (740 k€), étant observé que l'emprunt réalisé en 2012 a dépassé de plus du double le besoin de financement et alimenté le fonds de roulement.

Tableau 14 : Le financement propre disponible et le recours aux emprunts (budget principal)

en €	2009	2010	2011	2012	2013	2014	*Cumul sur les années*
CAF brute	1 007 536	1 418 994	983 726	1 002 765	1 272 443	1 106 456	*6 791 920*
- Annuité en capital de la dette	1 054 522	857 894	832 416	557 815	634 390	499 603	*4 436 640*
= CAF nette ou disponible (A)	-46 986	561 100	151 311	444 949	638 053	606 853	*2 355 280*
Taxes locales d'équipement et d'urbanisme	24 172	13 741	48 575	61 526	24 019	30 070	*202 102*
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	421 700	219 652	286 927	127 350	180 891	372 325	*1 608 845*
+ Subventions d'investissement reçues	1 101 253	569 034	-178 085	303 745	183 552	509 439	*2 488 937*
+ Produits de cession	500	39 345	20 470	16 620	52 500	6 378	*135 813*
= Recettes d'inv. hors emprunt (B)	1 547 625	841 771	177 887	509 241	440 961	918 212	*4 436 698*
= Financement propre disponible (A+B)	1 500 639	1 402 871	329 198	954 190	1 079 014	1 525 065	*6 790 977*
Financement propre dispo / Dépenses d'équipement (y c. tvx en régie)	*107,2%*	*69,6%*	*33,3%*	*74,3%*	*47,8%*	*148,9%*	*75,7%*
- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie)	1 400 214	2 015 857	989 575	1 284 411	2 258 368	1 024 183	*8 972 608*
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature)	6 302	8 813	15 705	150 000	27 368	4 089	*212 277*
+/- Dons, subventions et prises de participation en nature, reçus ou donnés	0	0	0	0	6 860	6 128	*12 989*
- Participations et inv. financiers nets	-17 856	-47 500	-400 398	-4 379	-18 927	-18 405	*-507 464*
+/- Variation autres dettes et cautionnements	67 053	40 527	3 939	3 939	3 939	3 939	*123 337*
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre *	44 925	-614 825	-279 624	-479 781	-1 198 595	505 131	*-2 022 769*
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement	44 925	-614 825	-279 624	-479 781	-1 198 595	505 131	*-2 022 769*
Nouveaux emprunts de l'année (y compris pénalités de réaménagement)	80 000	0	0	1 090 000	740 000	0	*1 910 000*
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement net global	124 925	-614 825	-279 624	610 219	-458 595	505 131	*-112 769*

** +/- solde affectations immobilisations, +/- opérations pour comptes de tiers, - reprise des excédents capitalisés (=0)*

Le fonds de roulement et la trésorerie

La trésorerie de la ville qui s'est fortement réduite en 2010 et 2011 a ensuite fluctué pour atteindre 58 jours en 2014 correspondant à 1,57 M€. L'emprunt souscrit en 2012 a largement contribué à reconstituer le fonds de roulement et à augmenter la trésorerie qui est alors passée de 11 à 47 jours de charges courantes. En 2014, c'est le solde dégagé après financement des opérations d'investissement qui a alimenté le fonds de roulement et la trésorerie.

Au cours de la période, la ville souscrit chaque année une ligne de trésorerie auprès de deux établissements bancaires. A partir de septembre 2014, elle est souscrite pour un montant de 1 M€ correspondant au plafond fixé par le conseil municipal dans le cadre de sa délégation au maire. Si elle l'a mobilisée très fréquemment et parfois en totalité en 2011et 2012, son recours est décroissant en 2013 et 2014.

Les coûts correspondant à ces tirages sont restés limités (2 472 € en 2009, 722 € en 2010, 8 573 € en 2011, 4 528 € en 2012, 3 761 € en 2013 et 3 126 € en 2014).

Néanmoins, compte tenu du niveau des disponibilités observé à la clôture de l'exercice 2014, la ville de Guebwiller, dans le cadre d'un plan de trésorerie et d'un suivi de sa trésorerie en liaison avec le comptable public, gagnerait à n'emprunter que les montants strictement nécessaires, au moment opportun.

Tableau 15 : La trésorerie (budget principal)

au 31 décembre en €	2009	2010	2011	2012	2013	2014	*Variation annuelle moyenne*
Fonds de roulement net global	1 380 803	766 337	196 340	806 559	732 222	1 237 353	*-2,2%*
- Besoin en fonds de roulement global	374 626	701 983	-102 912	-409 362	-9 625	-333 096	*nc*
= Trésorerie nette	1 006 178	64 354	299 252	1 215 921	741 847	1 570 450	*9,3%*
en nombre de jours de charges courantes	*42,3*	*2,6*	*11,5*	*47,6*	*27,8*	*58,1*	*nc*

2.5 Endettement

L'encours de dette de la ville de Guebwiller qui s'établissait à 5,4 M€ au 31 décembre 2014 comprenait 11 emprunts contre 19 en 2009, cette dette se caractérisant principalement par le poids d'un emprunt structuré indexé sur la parité EUR/CHF (47,4 % du capital restant dû, soit 2,546 M€). Cet emprunt qui avait fait l'objet de deux démarches engagées par la ville (un recours contre la banque ayant fourni ce prêt et une demande d'aide auprès du fonds de soutien de l'Etat) devrait finalement faire l'objet, selon les termes d'un accord validé par le conseil municipal le 29 février 2016, d'un protocole transactionnel avec cette banque et d'une aide du fonds de soutien de l'Etat.

2.5.1 La structure de la dette

Les prêteurs

Au 31 décembre 2014, les deux tiers de la dette de Guebwiller (65 %) étaient constitués d'emprunts souscrits auprès de Dexia, les deux autres principaux établissements bancaires présents se positionnant respectivement à 12,5 % et 12,9 %.

Classification selon la charte de bonne conduite

La classification issue de la charte de bonne conduite et reprise dans la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et dans l'arrêté du 16 décembre 2010 comporte une double échelle de cotation qui associe à chaque emprunt un code comprenant un chiffre (de 1 à 5 et hors échelle) et une lettre (de A à E et hors échelle). Le chiffre traduit la complexité des indices sous-jacents servant au calcul du coût de l'emprunt et leur risque. La lettre exprime la nature des structures et le degré de complexité/dangerosité de la formule. Les emprunts hors échelle (F6), dits « hors charte », sont considérés comme les plus risqués.

Selon un observatoire privé, 93,2 % de la dette des collectivités présentaient en 2013 un *« risque limité »* du fait d'une *« désensibilisation des encours de dette aux produits structurés »*, la part des produits structurés hors charte (F6) ayant été ramenée à 3,2 % de cet encours de dette. La ville de Guebwiller dont la dette en 2013 était constituée à hauteur de 45,4 % de produits structurés hors charte présentait un encours de dette à risque 14 fois supérieur à cette moyenne. Cet encours à risque (2,5 M€) correspond à un seul prêt structuré indexé sur la parité EUR/CHF, un emprunt de change[30] classé F6, souscrit auprès de la banque Dexia et qui a fait l'objet de plusieurs refinancements et d'un recours (voir ci-après).

[30] Parmi les produits structurés hors charte, ce sont les produits de change les plus volatils et les plus poreux aux évènements mondiaux et qui rendent les taux d'intérêt difficilement contrôlables et anticipables.

Les autres emprunts de la ville de Guebwiller sont classés A-1 et ne présentent pas de risque avéré. Ils représentent environ 53 % du capital restant dû au 31 décembre 2014.

Les types de taux

Si l'on exclue l'emprunt structuré souscrit auprès de Dexia dont la formule d'indexation peut être qualifiée de complexe, les emprunts de la commune sont majoritairement à taux fixe (44,5 %). Les emprunts à taux variable ou révisable (de type Euribor, TAG, Livret A, etc.) ne représentent que 5,8 % de l'ensemble de la dette au 31 décembre 2014.

2.5.2 Le poids de la dette

L'encours de dette

L'encours de la dette de la ville de Guebwiller a diminué de 23 % au cours de la période examinée (5,4 M€ fin 2014 contre 7 M€ en 2009), malgré la hausse temporaire constatée en 2012 et 2013. Si cette évolution s'inscrit dans les objectifs de la municipalité visant à ajuster le niveau d'endettement aux capacités financières de la collectivité et permet à la ville de présenter au 31 décembre 2014 une dette par habitant (458 €) beaucoup plus réduite que la moyenne de la strate (958 €), elle occulte cependant l'encours sous-jacent correspondant à l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt structuré dont le règlement par la ville se traduirait par une augmentation équivalente de la dette.

Tableau 16 : Encours de la dette au 31 décembre de l'année

en €	2009	2010	2011	2012	2013	2014	*Diminution sur la période*
Dette du budget principal	6 981 796	6 176 069	5 247 019	5 775 265	5 876 936	5 373 394	-23%
Dette consolidée (tous budgets)	7 074 490	6 176 069	5 247 019	5 775 265	5 876 936	5 373 394	-24%

La capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente la durée théorique du désendettement total de la collectivité dans l'hypothèse où elle consacrerait la totalité de son autofinancement brut (CAF brute) à l'amortissement du capital de la dette. Entre 2009 et 2014, ce ratio de désendettement pour le budget principal s'est tendanciellement amélioré malgré le niveau réduit de sa CAF brute. Avec une capacité de désendettement de 4,9 ans en 2014, la ville de Guebwiller se situait dans une position un peu plus favorable que la moyenne des communes de la même strate pour laquelle la capacité de désendettement s'établissait à 5,8 ans.

Tableau 17 : Capacité de désendettement (budget principal)

en €	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Encours de dette	6 981 796	6 176 069	5 247 019	5 775 265	5 876 936	5 373 394
/ CAF brute	1 007 536	1 418 994	983 726	1 002 765	1 272 443	1 106 456
= Capacité de désendettement (en années)	6,9	4,4	5,3	5,8	4,6	4,9

Cette situation n'était toutefois qu'apparente car elle n'intégrait pas les conséquences sur la CAF brute de l'évolution défavorable des taux d'intérêt conditionnés par la parité EUR/CHF, ni l'impact de la renégociation de l'emprunt structuré.

La durée résiduelle

La durée résiduelle moyenne est le nombre d'années nécessaires au remboursement intégral de la dette en application des contrats, pondéré par le capital restant dû. Pour la commune de Guebwiller, en 2014, cette durée résiduelle moyenne atteint 11,2 ans inférieure à la moyenne des communes de la même strate qui, selon un observatoire privé, est en baisse, pour s'établir en 2013 à 13,8 ans pour les communes et EPCI de 10 000 à 20 000 habitants.

Le coût de la dette

La période 2009-2014 est marquée par une diminution à la fois de l'encours et de l'annuité en capital. En revanche, la charge des intérêts a plus que doublé, avec une hausse très significative à partir de 2013, du fait de l'évolution défavorable de la parité EUR/CHF. Néanmoins, la charge de la dette pour la ville de Guebwiller, avec une annuité de 97 € par habitant, restait jusqu'en 2014 inférieure à la moyenne de la strate (annuité de 121 € par habitant).

Tableau 18 : La charge de la dette (au budget principal)

en €	2009	2010	2011	2012	2013	2014	*Variation sur la période*
Encours de dette au 31 décembre	6 981 796	6 176 069	5 247 019	5 775 265	5 876 936	5 373 394	*-23%*
Remboursement du capital	1 054 522	857 894	832 416	557 815	634 390	499 603	*-53%*
Charge d'intérêts et pertes nettes de change	304 457	245 051	168 079	262 130	549 426	649 744	*113%*
Total annuité	1 358 979	1 102 945	1 000 495	819 946	1 183 816	1 149 347	*-15%*
Population	11 980	12 016	11 916	11 815	11 757	11 825	*-1%*
Dette par habitant	583	514	440	489	500	454	*-22%*
Annuité par habitant	113	92	84	69	101	97	*-14%*

L'augmentation de la charge des intérêts a pour conséquence une forte croissance du taux apparent de la dette à partir de 2013. Alors qu'un taux supérieur à 4 % est actuellement considéré comme défavorable pour la collectivité, la ville de Guebwiller affichait le triple en 2014 (12,1 %) en raison du poids du prêt structuré dans son encours.

Tableau 19 : Le coût ou taux apparent de la dette (au budget principal)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'intérêt apparent	*4,4%*	*4,0%*	*3,2%*	*4,5%*	*9,3%*	*12,1%*

2.5.3 Les modalités de recours à l'emprunt et de gestion de la dette

La ville de Guebwiller n'a pas bénéficié d'accompagnement par un cabinet conseil pour gérer sa dette. Toutefois, elle a fait appel au médiateur désigné par le Gouvernement lors de la négociation avec Dexia pour refinancer son emprunt structuré et a envisagé d'adhérer à l'association Acteurs publics contre les emprunts toxiques (APCET).

La souscription des emprunts

Si le dernier emprunt souscrit par la ville de Guebwiller en juillet 2013 pour 740 k€ avec un taux fixe à 3,26 % et une durée de 15 ans, s'inscrivait dans la moyenne des niveaux de taux fixe constatés à cette période pour les emprunts des collectivités locales, celui souscrit en mai 2012 pour 1 090 k€, assorti d'un taux fixe égal de 5,5 % sur 15 ans, ne correspondait pas aux niveaux de taux constatés à cette période (cf. ci-après).

Sur la période examinée, la ville de Guebwiller a également souscrit un emprunt de 80 k€ à taux fixe égal à 1 % sur une durée de 10 ans, pour réaliser des travaux de mise aux normes d'un établissement pour personnes âgées dépendantes « Les Erables ».

Le refinancement d'un emprunt en 2012

Un seul refinancement a été opéré entre 2009 et 2014. Il s'agit d'un contrat établi en 2012 avec Dexia et qui correspond en partie au refinancement d'un emprunt souscrit en 2007 (tranches 1 et 2 dans le tableau ci-dessous), ce dernier contrat correspondant également à des refinancements successifs : en 2005 (contrat de type OVERTEC indexé sur 2xEURIBOR 12 mois - TEC 10 + 1,63 %) et en 2003 pour trois emprunts (contrat de type MOBYLIS TIP TOP USD indexé sur LIBOR USD 12 mois).

Le refinancement proposé par Dexia en 2012 consistait à reconduire sur une durée similaire (16 ans) la même structure d'emprunt, avec exactement le même pivot et la même indexation sur la parité EUR/CHF. En effet la 2ème phase du contrat de 2007 qui a débuté le 1er mai 2011 est strictement identique à la tranche 1 du nouveau contrat débuté le 1er mai 2012.

Toutefois, ce nouveau contrat prévoyait par dérogation aux clauses du contrat de 2007, que les intérêts dus à l'échéance du 1er mai 2012 seraient calculés au taux fixe de 6,5% et non au taux indexé sur la parité EUR/CHF qui atteignait plus de 16 % en mai 2012. Aussi, en 2012, la ville a payé 185 k€ d'intérêts pour ce contrat alors qu'elle aurait payé environ 455 k€ sans le refinancement.

Si la renégociation a ainsi permis une économie de 270 k€ sur un exercice, il apparaît cependant qu'elle n'a pas permis de désensibiliser l'emprunt, alors même qu'elle a conduit la ville à mobiliser sous la forme d'une tranche 3 un nouvel emprunt de 1 090 k€[31] à taux fixe onéreux (5,50 %), en décalage avec les niveaux du marché à cette période, et à souscrire une année supplémentaire d'emprunt entre mai 2027 et 2028 (indexée sur EURIBOR 12 mois + 0%) sous la forme d'une tranche 2. En effet, pour les exercices suivants, les annuités ont atteint 438 k€ en 2013 et 417 k€ en 2014, ce qui correspond à des taux d'intérêt d'environ 15 %. Et à partir de janvier 2015, ce taux a atteint plus de 25 % en raison de la décision de la Banque Nationale Suisse de renoncer à bloquer le cours du franc suisse face à l'euro[32].

Aussi, cette renégociation peut susciter des interrogations, au regard également de la connaissance qu'avait la commune de sa situation et des démarches engagées auprès de la banque Dexia, puisque des réunions de travail mensuelles étaient organisées tel que cela a été précisé lors du conseil municipal du 22 septembre 2011[33]. A cette période, la commune examinait déjà les possibilités de désensibiliser son emprunt structuré de 2007, l'échéance de mai 2012 ayant été fixée pour y aboutir. Et selon l'ancien maire et la banque Dexia, une proposition de désensibilisation a bien été faite mais jugée trop coûteuse pour la ville.

Au final, la renégociation opérée en 2012, sous l'égide du médiateur désigné par le Gouvernement, n'a pas permis de désensibiliser l'emprunt.

---

[31] Selon l'ancien ordonnateur, la négociation du contrat aurait été conditionnée par la souscription d'un nouvel emprunt à hauteur de 3 M€ finalement ramené à 1 M€ compte tenu des besoins réels de la collectivité.

[32] En effet, le 6 septembre 2011, la Banque Nationale Suisse avait fixé un taux plancher de 1 euro pour 1,20 franc suisse pour limiter l'appréciation du franc suisse, au plus fort de la crise des dettes souveraines en zone euro, le franc suisse faisant office de valeur refuge.

[33] Cf. délibération du conseil municipal du 22 septembre 2011 qui retrace l'évolution de son emprunt avec Dexia depuis 2003.

Tableau 20 : Refinancement du prêt structuré Dexia en 2012

Emprunt refinancé						Conditions du refinancement				Coût du refinancement	
Budget	Année	Capital initial (euros)	Taux initial	Durée initiale (années)	Capital restant dû (euros)	Année	Capital refinancé (euros)	Taux	Durée	En capital	En frais financiers
Principal + annexe "gaz et eau"	2007	3 346 899	1ère phase (4 ans : mai 2007 à 2011) taux fixe = 3,99 % ; 2ème phase (16 ans) selon cours change EURO/CHF : si supérieur ou égal à 1,45 alors 3,99 %, si inférieur à 1,45 alors taux fixe 5,98 % + 50 % du taux de variation	20 ans	2 787 600	2012	2 787 600	TRANCHE 1 (mai 2012 à 2027) : selon cours change EURO/CHF : si supérieur à 1,45 alors 3,99 %, si inférieur à 1,44 alors 5,99 % + 50 % du taux de variation ; 3ème phase (2 ans) EURIBOR 12 mois	16 ans	0	0
								TRANCHE 2 (mai 2027 à 2028) : EURIBOR 12 mois + 0 % sur montant du CRD de la tranche 1	1 an	0	0
							1 090 000 (nouvel emprunt)	TRANCHE 3 (mai 2012 à 2027) : 5,50 %	15 ans sur contrat (mais 16)	pas concerné	pas concerné

Le fonds de soutien de l'Etat

Le conseil municipal ayant en février 2012 autorisé le maire à ester en justice en vue d'obtenir la remise en cause des contrats souscrits auprès de Dexia Crédit Local, la ville avait le 3 avril 2013 assigné Dexia devant le Tribunal de grande instance de Nanterre. Cette instance restait pendante au 31 décembre 2015.

Or, la commune avait déposé le 24 avril 2015 une demande d'aide auprès du fonds de soutien de l'Etat[34], le dossier contenant un projet de protocole transactionnel qui prévoit une solution négociée pour mettre fin à toute contestation entre les deux parties sur le contrat litigieux (tranches 1 et 2 du contrat tel qu'évoqué ci-dessus).

Selon la décision du fonds de soutien de l'Etat notifiée à la ville le 3 décembre 2015, la ville était susceptible de bénéficier d'une aide de 2,7 M€, correspondant à 54,07 % de l'indemnité de remboursement anticipée (IRA) estimée à 5,01 M€ par Dexia en valeur du 28 février 2015, pour un capital restant dû au 28 février 2015 s'élevant à 2,54 M€ et correspondant à presque la moitié de la dette.

Il revenait donc à la ville pour pouvoir bénéficier de cette aide de déposer, dans les trois mois suivant cette notification, un dossier complet comprenant le protocole transactionnel avec la banque définissant notamment les conditions de renégociation de l'emprunt structuré. Et c'est lors de sa réunion extraordinaire du 29 février 2016 que le conseil municipal a validé cette solution négociée, les termes de l'accord étant les suivants :

- règlement par la ville des annuités 2015 de l'emprunt dues à Dexia, soit 745 000 € après réduction de 50 103 € sur le montant des intérêts ;
- Abandon des instances engagées par la ville devant le TGI de Nanterre ;
- refinancement du capital restant dû (CRD) de l'emprunt structuré (tranches 1 et 2), soit 2,416 M€ sur un prêt à taux fixe de 1,5% remboursable sur 13 ans avec amortissement constant du capital ;
- financement de l'indemnité compensatrice dérogatoire (ICD) consécutive à cette renégociation, d'un montant maximum de 3,5 M€, par un nouveau prêt sur 13 ans ayant les mêmes caractéristiques (taux fixe de 1,5%, amortissement constant du capital) ;

[34] Le fonds de soutien créé par la loi de finances initiale pour 2014, dont les capacités d'intervention ont été portées à 3 Md€, vise à apporter une aide aux collectivités et établissements les plus fortement affectés par les emprunts structurés ; l'aide étant calculée par référence à l'indemnité de remboursement anticipée (IRA) due au titre de ces emprunts, dans la limite de 75% du montant de cette indemnité, selon les règles définies par le Conseil national d'orientation et de suivi (CNOS) du fonds le 2 avril 2015 et confirmées par la loi NOTRe du 7 août 2015.

- renégociation du prêt à taux fixe (tranche 3) de 5,5% (CRD de 0,931 M€) sur un nouveau taux fixe de 1,5% amortissable sur 12 ans (amortissement progressif à 5%) ;
- intervention potentielle du fonds de soutien de l'Etat à hauteur de 2,5 M€ environ en déduction de l'ICD (cette aide intervenant sous la forme d'une réduction de l'annuité correspondant à l'emprunt de refinancement de l'ICD).

La Chambre relève que le conseil municipal a pu disposer d'une information précise sur le contenu de cet accord et ses conséquences financières pour la commune et qu'il a été appelé à délibérer sur l'ensemble des points sur lesquels son approbation devait être recueillie. Elle note par ailleurs qu'il n'apparaît pas, au final, financièrement défavorable à la ville et qu'il lui permettra en outre de disposer d'un emprunt sécurisé grâce au fonds de soutien de l'Etat.

2.6 Approche prospective

Cette approche prospective (voir le détail en annexe 1) élaborée en concertation avec les services de la ville de Guebwiller, s'appuie sur les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2014 et couvre la période 2015/2019. Elle intègre les objectifs que s'est fixés la nouvelle équipe municipale et les options contenues dans sa « feuille de route » telles que la maîtrise des charges de fonctionnement, le recours à l'emprunt dans des limites acceptables ainsi que l'optimisation de la fiscalité.

Le montant total des investissements identifiés et susceptibles d'être repris dans le PPI en cours d'élaboration a été estimé à 27 M€ dont 7 M€ consacrés à la construction d'une nouvelle gendarmerie.

Les hypothèses retenues

Dans le cadre de cette approche prospective, les hypothèses d'évolution suivantes ont pu être élaborées, telles que reprises dans les tableaux n° 1 et 2 de l'annexe 1.

Les évolutions tendancielles (en pourcentage) sont caractérisées par :

- une augmentation de 2 % par an des ressources fiscales, soit plus modérée qu'auparavant (2,9 % par an sur la période 2009/2014) compte tenu de la baisse de la revalorisation forfaitaire des bases depuis 2014 et du souhait de la municipalité de ne pas augmenter la pression fiscale ;
- des ressources d'exploitation annuelles en moindre hausse (+ 1,5 % pour + 3,1 % lors de la période antérieure), excepté en 2019 (+ 20 %) grâce aux nouvelles recettes attendues avec la location à l'Etat de la nouvelle gendarmerie dont le programme devrait être achevé ;
- une diminution des dotations de l'Etat[35] en 2016 et 2017 compte tenu du contexte de redressement des finances publiques, la DSU ayant néanmoins compensé la baisse de DGF en 2015 mais sans garantie de reconduction ;
- des charges à caractère général en diminution dans la proportion de 1,5 % par an correspondant à un peu moins de 50 k€ par an ;
- des charges de personnel contenues à une hausse annuelle de 1,5 % sans réduction du nombre d'agents mais avec un effet GVT négatif sur certains postes concernés par des départs, notamment à la retraite et par leurs remplacements par des agents moins gradés ;
- une stabilité des autres charges de gestion et des subventions de fonctionnement octroyées ;
- une population stable.

[35] L'Etat a décidé de baisser de 11 milliards d'euros, de 2015 à 2017, les fonds aux collectivités territoriales. En 2015, l'enveloppe des concours financiers s'élève à 53,45 Mds d'euros (contre 56,87 Mds d'euros en 2014, à périmètre constant), soit une baisse de 3,42 Mds €. Cette baisse correspond à l'effort net demandé aux collectivités territoriales pour le redressement des finances publiques (Réf : DGCL / Note d'information NOR : INTB1503051N du 31 janvier 2015).

Les principales hypothèses d'évolution en valeur retenues sont les suivantes :

- une nette diminution de la charge des intérêts de la dette ancienne, avec le refinancement de l'emprunt structuré souscrit auprès de Dexia (665 k€ d'intérêts en 2015) par un nouvel emprunt de 5 M€ à taux fixe de 2,5 % sur 15 ans pour financer l'indemnité de remboursement anticipé (IRA) dont le montant a été estimé, et l'intervention du fonds de soutien ;
- une augmentation du remboursement en capital du fait de ce refinancement sur 15 ans ;
- des subventions d'investissement reçues à hauteur de 300 k€ par an (soit 10 %) sur un programme d'investissement de 15 M€ sur cinq ans correspondant en moyenne à 3 M€ par an, ce qui s'avère une hypothèse prudente ;
- des produits de cession immobilière à hauteur de 750 k€ répartis sur la période.

Les éventuels dividendes qui pourraient être versés à la ville par la SEML CALEO à partir de 2015 n'ont pas été intégrés dans cette prospective en raison de leur caractère à la fois aléatoire et fluctuant.

Les résultats du scénario

Il s'agit d'un scénario « au fil de l'eau » qui permet d'ajuster le financement de l'investissement par la dette et de répondre à la question de la soutenabilité pour la collectivité de ce niveau d'endettement. Les hypothèses retenues conduisent à une relative stabilité des indicateurs sur la période 2016/2019 et à une capacité de désendettement ne dépassant pas 6,8 ans, avec un retour en 2019 à une situation sensiblement identique à celle de 2014 (5,1 ans pour 4,9 ans).

Tableau 21 : Principaux résultats du scénario

en milliers d'euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Excédent brut de fonctionnement (EBF)	1 594	1 655	1 644	1 634	1 694	2 028
Capacité de financement (CAF) brute	1 106	867	1 373	1 338	1 367	1 678
Capacité de financement (CAF) nette	607	348	567	460	444	686
Besoin (-) ou capacité (+) de financement	505	-1 021	-945	-1 974	-1 832	-1 590
Nouveaux emprunts de l'année	0	1 021	945	1 974	1 832	1 590
Encours de dette	5 373	5 875	6 016	7 112	8 021	8 619
Capacité de désendettement en années	4,9	6,8	4,4	5,3	5,9	5,1

Ce scénario a été élaboré avec l'hypothèse d'un programme d'investissements (hors remboursement de dette) de 15 M€ sur cinq ans, ce qui pourrait conduire à un maximum de 18 M€ sur la durée du mandat, soit six ans. Ce montant reste inférieur au total des investissements envisagés ou identifiés par la municipalité (27 M€) mais peut être considéré comme adapté à l'organisation actuelle des services municipaux.

Selon les autres simulations réalisées avec des hypothèses de programmes d'investissements plus soutenus, la situation financière de la collectivité serait beaucoup plus tendue :

- avec 21 M€ d'investissement sur six ans (3,5 M€ par an), l'encours de dette atteint 9,2 M€ (778 € par habitant) et la capacité de désendettement 8,4 ans en 2019 ;
- avec 27 M€ d'investissement sur six ans (4,5 M€ par an), l'encours de dette atteint 15,8 M€ (1336 € par habitant) et la capacité de désendettement 12,8 ans en 2019.

Le maire a précisé à cet égard que le conseil municipal, à l'occasion de la présentation du DOB pour 2016 et du vote de nouveaux AP/CP à la fin de 2015, a décidé d'assurer le suivi de son programme d'investissement grâce à plusieurs indicateurs, en veillant notamment à rester sur un taux d'endettement inférieur à 900 € par habitant et sous la barre d'une capacité de désendettement de 9 ans.

3. LES RESSOURCES HUMAINES

En vue de leur consolidation dans le cadre d'une enquête nationale des juridictions financières, lorsqu'elles sont disponibles, les données présentées dans ce chapitre couvrent la période 2010/2014.

3.1 Organisation de la fonction Ressources Humaines

Les moyens humains

Le service des ressources humaines est organisé en direction depuis 2011 et comprend deux agents à temps complet : un attaché et un adjoint administratif de 1ère classe. Auparavant une unique direction regroupait les services des ressources humaines, finances, achats - marchés publics - contrôle de gestion et sécurité. Les conditions difficiles de fonctionnement qu'a connues le service en 2010 et 2011 ont généré des retards dans l'avancement du personnel et indirectement des reports de dépenses de personnel.

Le service nettoyage est rattaché à la direction des ressources humaines. Il se compose d'une coordonnatrice et de 13 agents. Jusqu'en 2010, les agents d'entretien étaient administrativement gérés par les ressources humaines mais sans coordination ni hiérarchie.

Le service des ressources humaines gère le personnel de la ville et celui des deux syndicats mixtes du Pays et du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon (7 personnes au Pays et 3 au SCOT récemment recrutées pour l'instruction des autorisations d'urbanisme) mais également du CCAS (3 postes ouverts et 2 pourvus). Au total, la ville édite chaque mois en moyenne 187 fiches de paie.

Il n'existe pas de projet de service ni d'outils ou procédures de déconcentration de la fonction GRH. En l'absence de déconcentration de la fonction RH dans les services, cette direction ne dispose en l'état d'aucune marge de manœuvre pour développer ses activités, voire, dans certaines circonstances, pour les assurer dans de bonnes conditions.

Les outils

La direction des ressources humaines est dotée d'un logiciel de paie acquis en 2005 et bénéficie d'un certificat électronique pour les déclarations et le remboursement des contrats aidés. Le logiciel de paie gère également les absences et permet d'éditer les arrêtés. Toutefois, il ne permet pas la gestion des carrières, les données antérieures à 2005 n'ayant pas été intégrées. Sa fiabilité est également mise en cause. Le maire a précisé à ce sujet que la ville envisageait l'acquisition d'un outil informatique plus adapté.

La ville est affiliée au centre de gestion du Haut-Rhin et à ce titre bénéficie de conseils relatifs au statut et à la gestion administrative des carrières. Elle ne dispose pas d'abonnement spécialisé. La ville de Guebwiller n'a pas bénéficié de l'appui d'un cabinet conseil pour une éventuelle mesure d'audit, excepté en 2011 pour un accompagnement dans le cadre du passage de la notation à l'évaluation de la valeur professionnelle.

3.2 Effectifs

3.2.1 L'évolution des effectifs au cours de la période 2010-2014

L'état des emplois au 31 décembre

L'état du personnel annexé au budget primitif 2015 indiquait 185 emplois budgétaires pour 153 emplois pourvus. Néanmoins, par délibération du 16 novembre 2015, le conseil municipal a décidé la suppression au tableau des effectifs de 32 emplois sur les 36 non pourvus

au cours de l'année 2015, rétablissant ainsi une vision cohérente de l'effectif réel des emplois communaux.

Les données jointes en annexe 2 (tableau 7) de ce rapport, indiquent une stabilité des effectifs puisque le nombre d'emplois permanents augmente de 0,53 % sur la période, passant de 138,7 ETP (= 154 agents) à 139,4 ETP (= 155 agents) avec un pic à 147,9 ETP (= 168 agents) en 2011.

Quant à la proportion de non titulaires[36], elle augmente davantage, passant de 13,2 % à 17,5 %. Toutefois, le taux de titulaires reste encore très supérieur à la moyenne dans la fonction publique territoriale qui était de 79,9 % au 31 décembre 2013[37] Il s'élève en effet à Guebwiller à plus de 85 %.

Pour l'année 2014, les 155 agents se répartissent en 109 agents à temps plein (70 %), huit agents à temps partiel (5 %) et 38 agents à temps non complet (25 %), cette répartition[38] se révélant stable sur la période.

En 2014, les agents de catégorie A sont légèrement sous-représentés (5.8 % pour une moyenne de 6,2 %). A l'inverse, ceux de catégorie B dits d'encadrement intermédiaire sont en plus grand nombre (14,2 % pour une moyenne de 10,3 %). Enfin, les agents de catégorie C représentent 80 % de l'effectif, la moyenne étant de 80,9 % au 31 décembre 2012.

La répartition des effectifs par filière indique également une stabilité sur toute la période, la filière technique représentant presque 62 % de l'effectif, la filière administrative 23 % et les autres filières 15 %. La part des agents de la filière technique est nettement supérieure à la moyenne nationale établie par la DGCL au 31 décembre 2013 pour l'ensemble des communes (46,6 %) au détriment des autres filières (31,8 %). Seule la part de la filière administrative se rapproche de la moyenne (21,6 %), l'absence de filière sportive et de police municipale étant par ailleurs notée.

A Guebwiller, au 31 décembre 2014, le taux de travailleurs handicapés s'élève à 8,8 %, ce qui est supérieur à l'obligation d'emploi dans la proportion de 6 % minimum de l'effectif total des salariés (à temps plein ou à temps partiel).

Le taux d'administration apparent qui correspond au pourcentage de l'effectif rapporté à la population s'établit en 2014 à 1,18 % alors que la moyenne nationale pour les communes de cette strate s'élève 2,01 % La chambre relève que ce taux peut considérablement différer selon l'importance des mutualisations et externalisations de services.

Les flux annuels d'entrée et de sortie

Le tableau ci-dessous retrace les arrivées et départs d'agents sur emplois permanents, en nombre d'agents.

A partir de 2012, tous les exercices se caractérisent par un flux plus important de départs que d'arrivées, ce qui reflète l'orientation prise par la collectivité en matière de maîtrise des dépenses de personnel et en raison du faible niveau de ressources financières de la collectivité.

[36] L'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précise en effet que les emplois permanents des collectivités territoriales doivent être occupés par des fonctionnaires et que le recours aux agents non titulaires est strictement encadré par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

[37] Voir le rapport de la DGCL « Les collectivités locales en chiffres 2015 »: http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/Chapitre-8_La_FPT.pdf).

[38] Il convient de distinguer le temps partiel qui correspond à un temps de travail choisi sur un emploi à temps plein, du temps non complet qui se caractérise par une durée hebdomadaire inférieure à 35 heures.

Tableau 22 : Les flux annuels entrées/sorties (sur emplois permanents)

	2010	2011	2012	2013	2014	total
Flux de sortie						
Départ à la retraite	nc	3	2	3	3	11
Mutation	nc	0	2	1	1	4
Disponibilité, congé parental	nc	1	2	1	1	5
Départ en détachement	nc					0
Fin de détachement	nc					0
Démission	nc	4	1		1	6
Fin de contrat	nc	9	5	3	2	19
Décès	nc					0
Licenciement	nc					0
Autres cas (1)	nc		1			1
Total sorties	nc	17	13	8	8	46
Flux d'entrée						
Concours	nc	1				1
Recrutement direct (2)	nc	2	1		1	4
Recrutement de contractuels	nc	15	5	2	2	24
Mutation	nc		3			3
Réintégration (3)	nc					0
Détachement	nc					0
Autres cas (4)	nc					0
Total entrées	nc	18	9	2	3	32
Solde entrées - sorties = évolution des effectifs au 31 décembre	nc	1	-4	-6	-5	-14

Source : Ville de Guebwiller

La politique de recrutement et le remplacement des départs à la retraite

La ville de Guebwiller n'a pas formalisé jusqu'à présent de politique spécifique de recrutement. Bien qu'elle envisage une évolution contenue de ses charges de personnel, la commune ne disposait pas à la fin de l'année 2015 de document d'orientation ou prospectif à ce sujet. En outre, les créations de poste ne font pas l'objet d'une évaluation de leur impact financier (excepté en 2015 pour un seul agent, évoqué au point suivant sur l'externalisation).

Toutefois, chaque départ à la retraite est étudié dans les six à neuf mois précédents l'ouverture des droits, afin d'examiner les possibilités de ne pas le remplacer, avec une difficulté croissante pour anticiper, les agents susceptibles de partir à la retraite prolongeant souvent leur activité professionnelle pour des raisons financières. Pour l'année 2015, quatre départs à la retraite ne devraient pas être remplacés.

La collectivité a donc activé ce levier potentiel d'économies budgétaires. En effet, le calcul du taux de remplacement des départs à la retraite (= (nombre total d'entrées – nombre de sorties autres que retraite) / nombre total de départs à la retraite) qui s'élève à -0,67 % en 2014, -1 % en 2013 et 2012, 1,33 % en 2011 atteste que la collectivité ne procède plus au remplacement poste à poste depuis 2012.

3.2.2 L'externalisation de services

L'externalisation ou délégation de gestion d'une ou plusieurs activités à un prestataire extérieur constitue une alternative à la gestion en régie directe et peut permettre la réalisation d'économies. La ville de Guebwiller a fait le choix d'externaliser certaines activités dans le cadre de marchés publics : les activités périscolaires et extrascolaires confiées à deux associations, le renforcement en 2015 du bureau d'études par un ingénieur durant six mois renouvelé une fois. Dans la perspective d'une pérennisation de ce poste dont l'utilité sur le long terme a été mesurée, la ville étudie actuellement le coût d'un recrutement direct.

Elle subventionne également l'école de musique de Guebwiller (49 k€ en 2013), ce qui constitue une forme de transfert de la masse salariale, en comparaison avec les communes ayant fait le choix de re-municipaliser cette activité ou d'une gestion intercommunale.

3.2.3 Les mutualisations avec l'intercommunalité

Conformément à la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et à l'article L. 5211-39-1 du CGCT, les établissements publics de coopération intercommunale et leurs communes membres devaient élaborer avant la fin de l'année 2015 un schéma de mutualisation de services.

Le conseil municipal de Guebwiller, lors de sa réunion du 17 décembre 2014, a émis un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation 2014-2020 élaboré par la CCRG, lequel reprend d'une part, les mutualisations déjà existantes (groupement de commande, gestion administrative du personnel forestier, aide logistique et technique pour l'assainissement non collectif, mise à disposition ponctuelle d'un juriste ou d'un informaticien, système d'information géographique, société publique locale (SPL) dédiée à la collecte des déchets ménagers et propreté urbaine) et, d'autre part, des propositions nouvelles de mutualisation à mettre en œuvre durant le mandat (instruction des documents d'urbanisme, constitution d'une banque de matériel commun, réflexion sur la création d'une SPL dédiée à la petite enfance et à une partie de l'activité périscolaire, réflexion sur la mutualisation des services administratifs).

Bien que le nouveau schéma ait été approuvé par la ville, la chambre constate qu'il ne prévoit pas de nouvelle mutualisation des fonctions support à court et moyen terme (direction générale, ressources humaines et finances) et qu'il n'apporte pas d'indication chiffrée sur l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs et les dépenses de fonctionnement de la CCRG et des communes membres tel qu'exigé par le législateur.

Au regard des enjeux financiers pour la ville de Guebwiller, la chambre recommande d'étudier une mutualisation plus ambitieuse des compétences et des moyens avec la CCRG, en particulier pour les fonctions support (finances, RH, achats et commande publique).

> Recommandation n° 5 : Renforcer la mutualisation engagée avec la CCRG et étudier dès à présent les possibilités de mutualisation des services administratifs et leurs conséquences financières prévisionnelles.

3.2.4 L'impact de la réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires est entrée en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014, les communes et EPCI ayant toutefois pu demander son report en 2014-2015. Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées afin d'alléger la journée d'enseignement. Les heures d'enseignement sont organisées les lundis, mardis, jeudis et vendredis et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée.

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à Guebwiller a conduit la ville à organiser son accueil périscolaire sur cinq matinées de 7h à 8h30, quatre après-midi de 15h45 à 17h15 ou de 15h45 à 18h30, ainsi que le mercredi de 11h30 à 13h30. Auparavant, elle ne proposait que l'accueil du soir et l'accueil du matin dans deux écoles uniquement.

Excepté le créneau de 15h45 à 17h15 organisé par le service des actions éducatives et sportives de la mairie pour les écoles élémentaires (Temps d'Accueil Périscolaire dit TAP), les autres temps d'accueil destinés à l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires sont gérés par une association[39] dans le cadre d'un marché public de service ayant pris effet au 1er septembre 2014 pour intégrer la réforme des rythmes scolaires et ayant pris fin le 31 août 2015. Ce marché intègre également les pauses méridiennes comprenant la restauration, de même que les accueils de loisirs (mercredi après-midi et congés scolaires). Pour l'année scolaire 2014/2015, le coût mensuel de cette prestation oscille entre 43 k€ et 53 k€.

[39] L'association gère également les activités de la petite enfance intercommunales pour le compte de la CCRG.

Un autre marché public de service a été attribué à une autre association pour une période de trois ans à compter du 1er juin 2012 Ce marché, antérieur à la réforme des rythmes scolaires, a pour objet la mise à disposition, déclaration et rémunération d'intervenants dans le cadre des activités périscolaires et animations extrascolaires, et prévoit le remboursement mensuel des prestations par la ville. Le bilan des activités périscolaires de l'année scolaire 2013/2014 fait apparaître un coût de 57,3 k€ comprenant 18 k€ de mise à disposition de locaux valorisés et 28,5 k€ de rémunérations payées par l'intermédiaire de l'association (50,3 k€ en 2014/2015).

Un appel d'offres a été lancé dans la perspective du regroupement au sein d'un unique marché, à compter de septembre 2015, de l'ensemble des activités périscolaires et extrascolaires. Toutefois, le marché ne s'est pas concrétisé parce que, selon la ville, les deux offres reçues ne pouvaient être considérées comme régulières. Aussi, il a été décidé de prolonger le marché en cours jusqu'aux vacances de la Toussaint. Et pour sa propre activité du soir dite TAP (temps d'accueil périscolaire), la ville procède depuis septembre 2015 au recrutement direct des animateurs.

L'impact de la réforme des rythmes scolaires est difficilement évaluable à Guebwiller car l'association n'est pas en mesure de fournir à la ville un coût par type d'activité (accueil du matin, restaurant scolaire, accueil du soir, loisirs), sa facturation étant globale. Toutefois, tel que présenté en annexe 2 (tableau 8), le surcoût des activités a été estimé à 114,5 k€, compensé par l'Etat à hauteur de 83,7 k€ par un fonds d'amorçage (cf. article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, décret n° 2013-705 du 2 août 2013 et arrêté du même jour fixant les taux des aides du fonds) et en partie couvert par les participations des familles (données non connues). En outre, si le nombre d'ATSEM a été maintenu dans le cadre de la réforme (18 agents dont 3 non titulaires), de même que leur durée hebdomadaire de travail (31h50), les horaires ont dû être modifiés pour permettre l'accueil du matin entre 7h45 et 8h30.

3.3 Temps de travail

3.3.1 L'organisation du temps de travail

La réglementation relative au temps de travail relève du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 et s'applique à tous les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Elle fixe la durée de travail à 35 heures par semaine, hors sujétions particulières, heures supplémentaires, astreintes et rémunérations au « *forfait jours* », ce qui correspond à 151 heures par mois ou 1 600 heures par an. Sept heures ont été ajoutées en 2004 par solidarité avec les personnes âgées (journée de solidarité), ce qui porte la durée légale à 1 607 heures.

A Guebwiller, un protocole relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail a été approuvé par le conseil municipal le 27 décembre 2001 pour une application au 1er janvier 2002 avec une période d'essai de neuf mois. Il fixe la durée annuelle de travail à 1 585 heures en raison de l'existence de deux jours fériés supplémentaires issus du droit local en Alsace et Moselle (vendredi Saint et Saint Etienne). La journée de solidarité est par ailleurs déduite des journées de RTT. Afin de permettre la comparaison en ajoutant ces trois journées, le temps de travail à Guebwiller serait de 1 606 heures et apparaît dès lors conforme à la durée légale du temps de travail.

La durée annuelle

Le décompte des 1 585 heures a été établi sur la base de 226 journées travaillées de 7 heures correspondant à 365 jours auxquels sont déduits 8 jours fériés, 2 jours fériés de droit local, 25 jours de congés annuels et 104 jours de repos hebdomadaires, soit un décompte de 1 582 heures arrondi à 1 585 heures.

En outre, l'aménagement a été différencié selon les services : administratifs (38 heures réparties sur deux semaines A et B de 40 et 36 heures avec modulation hebdomadaire

individuelle possible pour les agents de la médiathèque et de l'accueil) et ateliers municipaux (36 heures réparties sur deux semaines A et B de 40 et 32 heures). Les jours de RTT ouverts pour un agent à temps plein s'élèvent alors à 18 jours pour 38 heures hebdomadaires et à 6 jours pour 36 heures hebdomadaires.

Toutefois, un avenant n° 1 au protocole a été approuvé par délibération du 24 février 2010. Il organise de la même manière les services administratifs et les ateliers municipaux, soit une base de 36 heures hebdomadaires réparties sur deux semaines de 40 heures (5 jours x 8) et 32 heures (4 jours x 8), mais avec cinq jours de RTT (6 jours moins la journée de solidarité).

Ultérieurement, la journée non travaillée initialement placée un vendredi par quinzaine a été réorganisée afin d'offrir la possibilité de prendre une demi-journée par semaine.

Les régimes spécifiques à certains services

La durée hebdomadaire de service des agents territoriaux nommés dans des emplois à temps non complet est fixée et modifiée par l'organe délibérant de la collectivité qui, après avis du comité technique compétent, peut réduire la durée annuelle du travail pour tenir compte des sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent. Les cycles de travail fixés hebdomadairement ou annuellement ont également vocation à limiter le recours aux heures supplémentaires.

La ville de Guebwiller pratique l'annualisation du temps de travail exclusivement pour les ATSEM, mais les animateurs, de même que les agents d'entretien ne relèvent pas du protocole ARTT, leur temps de travail ayant été fixé à 35 heures hebdomadaires, excepté pour quelques agents d'entretien travaillant à temps non complet.

Au regard des heures supplémentaires et complémentaires effectuées au sein de certains services (ateliers municipaux, voirie, médiathèque,...), l'annualisation du temps de travail pourrait éventuellement être étendue.

Les congés annuels

Aux termes de l'article 57.1 de la loi du 26 janvier 1984, le fonctionnaire territorial en activité a droit à un congé annuel avec traitement dont la durée est fixée par le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985. Par ailleurs, la circulaire du ministre de la fonction publique qui fixe chaque année les « ponts » est diffusée par les préfectures auprès des collectivités locales mais elle n'a qu'une valeur indicative et ne s'impose nullement à elles (sauf pour les fêtes instituées par une loi).

A la demande du CTP, la ville de Guebwiller a élaboré un règlement intérieur des congés approuvé en décembre 2009. Ce règlement détaille notamment le calcul du droit à congé conformément au décret précédemment cité qui stipule que « *tout fonctionnaire territorial en activité a droit, pour une année de service accompli du 1er janvier au 31 décembre, à un congé annuel d'une durée égale à cinq fois ses obligations hebdomadaires de service. Cette durée est appréciée en nombre de jours effectivement ouvrés* ».

Le compte épargne temps

Le dispositif compte épargne temps (CET) introduit par le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 et modifié par le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 qui autorise les agents à épargner des droits à congé pour les utiliser ultérieurement sous différentes formes a été mis en place à Guebwiller en février 2008. Afin de se conformer au décret de 2010, il a été mis à jour sous la forme d'un règlement approuvé par le conseil municipal le 5 juillet 2012 sur un avis favorable du comité technique paritaire.

L'instauration du CET est en effet obligatoire dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics. L'organe délibérant doit ainsi déterminer, après consultation du

comité technique, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

Tableau 23 : Récapitulatif des principales données relatives au temps de travail

Nombre d'agents (en ETP)	139
Durée hebdomadaire de travail	36
Nombre de jours de congés annuels	25
Nombre de jours ARTT (6 - jour solidarité)	5
Décompte annuel de référence	1585

3.3.2 L'absentéisme

L'évolution de l'absentéisme

En raison des difficultés de fonctionnement du service des ressources humaines en 2009 et 2010, les absences n'ont pas été comptabilisées. Aussi le taux d'absentéisme n'est mesuré qu'à partir de 2011. En outre, si le décompte des journées d'absence a bien été repris par la chambre, le taux d'absentéisme communiqué par la ville ne correspond pas à celui calculé à partir de ce décompte. Il est en effet observé un écart d'environ 1 % à 2 % à la baisse ou à la hausse selon les exercices (2011 : 14,47, 2012 : 12,30, 2013 : 8,96, 2014 : 11,19). La commune a indiqué qu'elle appliquait « *la règle suivante (Nombre de jours de travail perdus/nombre de jours de travail disponibles x 100) et qu'elle prenait en compte tous les agents rémunérés entre le 01/01 et le 31/12 et pas seulement les agents rémunérés au 31/12* ». Aussi la chambre invite la collectivité à déterminer un taux d'absentéisme qui soit égal au rapport nombre de jours d'absence ouvrés x 100 / effectif en ETP x nombre de jours ouvrés sur la période pour en chiffrer précisément le coût.

Le taux d'absentéisme oscille au cours de la période entre 10,2 % et 12,8 %, le plus faible taux correspondant à l'année d'application du jour de carence. Le taux de 2014 équivaut à l'absence de 17,8 personnes toute l'année ou à presque 32 jours d'absence par an et par agent. La chambre observe que le taux d'absentéisme est particulièrement élevé à Guebwiller, en référence au taux moyen de 8,7 % pour 2013 et invite la ville à mettre en place des actions de prévention qui contribueront à réduire ses dépenses de personnel et à préserver l'image du service public local.

Tableau 24 : L'absentéisme

en nombre de jours	2010	2011	2012	2013	2014
Maladie ordinaire	nc	1 778	2 365	2 045	1 924
Longue maladie/longue durée/grave maladie	nc	1 882	934	653	1 944
Accident du travail imputable au service	nc	87	66	308	92
Accident du travail imputable au trajet	nc	36	0	0	0
Maladie professionnelle	nc	612	365	270	0
Maternité et adoption	nc	338	220	23	283
Paternité et adoption	nc	15	15	15	30
Droit syndical/Conflits sociaux	nc	nc			
Formation (jours de formation)	nc	244	232,5	262,5	155,5
Autres absences (abs enfant malade)	nc	nc	12	28	12
Total jours d'absence	nc	4 748	4 210	3 605	4 441
Effectif total (en ETP)	138,70	149,97	147,87	141,27	139,43
Nombre de jours ouvrés (Alsace-Moselle)	252	251	250	249	249
Taux d'absentéisme	nc	12,61	11,39	10,25	12,79

Source : Ville de Guebwiller et CRC.

Les mesures prises pour lutter contre l'absentéisme

La collectivité n'a pas mis en place jusqu'à présent de mesures spécifiques visant à limiter l'absentéisme. La prévention s'est limitée à la communication d'indicateurs au comité technique, de façon régulière pour les accidents du travail mais seulement tous les deux ans pour l'ensemble des données issues du bilan social.

3.3.3 Les autres formes d'absence

L'article 59 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit l'octroi d'autorisations d'absence à l'occasion d'événements familiaux mais sans en fixer la durée. En l'absence d'un décret d'application, les durées sont déterminées localement, par l'assemblée délibérante, après avis du comité technique.

Le livret d'accueil de Guebwiller détaille les autorisations spéciales d'absence dites ASA conformément au protocole ARTT qui indiquait dès 2011 « *que les congés supplémentaires et autorisations spéciales d'absence autres que légaux*[40] *seront désormais à prendre dans les jours RTT disponibles de chaque agent désirant en bénéficier* ». Il indique de plus les autorisations d'absence prévues en référence à l'hygiène et la sécurité[41] et aux agents de l'Etat[42].

Les seules absences comptabilisées sont les journées « enfant malade » et la collectivité n'est donc pas en mesure d'en évaluer le coût global.

Recommandation n° 6 : Comptabiliser les jours d'absence pour droit syndical et conflits sociaux, de même que toutes les autorisations spéciales d'absence, afin de disposer de données exhaustives sur l'absentéisme et son origine.

3.4 Gestion des ressources humaines

3.4.1 La gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences

La gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences (GPEEC) consiste en une gestion anticipative et préventive des ressources humaines, en fonction des contraintes de l'environnement et des choix stratégiques d'une organisation. Elle se décline avec la conception, la mise en œuvre et le suivi de plans d'actions visant à réduire, de façon anticipée, les écarts entre les besoins et les ressources humaines, en termes d'effectif et de compétences.

La ville de Guebwiller n'a pas formalisé une telle démarche globale mais dispose néanmoins de quelques outils (plan de formation, fiches de postes et évaluation). La ville a par ailleurs indiqué qu'à l'issue de la refonte partielle de l'organigramme effectuée en 2015, la direction générale et le service des ressources humaines procèderont dès 2016 à l'établissement d'organigrammes prévisionnels à échéance de 5 ans qui serviront de cadre pour la mise en place d'actions de formation comme à l'évolution des services et des fiches de poste.

Le plan de formation

Depuis 2012, un plan de formation est élaboré et présenté pour avis aux membres du Comité Technique, en application de l'article 7 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale. Au-delà de l'obligation légale, la ville estime que « *le plan de formation est un outil permettant, parallèlement à la gestion de carrière et à l'évaluation annuelle, d'acquérir, maintenir, développer des compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public* ». La formation à Guebwiller, en 2014, a représenté 1 244 heures et 95 formations

[40] Mariage, naissance, baptême, noces, déménagement, décès, maladie.
[41] Examens médicaux.
[42] Enfants malade, maternité, parents d'élèves, élections, dons du sang, concours, sapeurs-pompiers volontaires.

pour 71 agents ayant suivi au moins une formation professionnelle ou de sécurité. Il est également prévu plus de 90 stages au plan de formation 2015.

Les fiches de postes

Sur la base de descriptions de fonctions établies dès 2001, la ville de Guebwiller a élaboré ses premières fiches de poste en 2003. Une nouvelle version a été mise en place en 2009 quasiment en parallèle de la réforme de l'entretien annuel d'évaluation puis à nouveau en 2014 afin de se conformer au décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux. Au vu de cette dernière version, il apparaît que la fiche de poste pourrait être davantage renseignée, notamment sur le profil souhaité, afin d'amorcer un calibrage des postes. En effet, les postes ne sont pas calibrés selon les catégories et cadres d'emplois souhaitables, ce qui contribuerait à une meilleure maîtrise des postes budgétaires et en outre éviterait d'éventuelles disparités.

La chambre prend note de l'engagement du maire de procéder dans le cadre de l'évolution de l'organigramme en 2016 à la mise en place d'actions de formations et de fiches de postes.

Recommandation n° 7 : Approfondir la gestion prévisionnelle des emplois effectifs et compétences (GPEEC) par la maîtrise des postes budgétaires et leur calibrage selon les catégories et cadres d'emplois souhaitables.

L'évaluation

Dès 2010, la ville de Guebwiller a expérimenté une nouvelle forme d'entretien pour apprécier la valeur professionnelle de ses agents. En 2011, elle a amorcé le passage de la notation à l'évaluation. Les entretiens ont été réalisés sur la base d'une grille « entretien annuel, bilan et perspectives », proposée par un cabinet conseil. En 2014, un guide de l'entretien annuel a été mis en place. En 2015, la grille a été retravaillée ainsi que les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée. Cette grille est désormais conforme au décret n° 2010-716 du 29 juin 2010. Le processus de l'entretien a été optimisé grâce à la plateforme en ligne sur le site htpps://www.evalfpt.fr.

Le dispositif d'évaluation a donc débuté dans le cadre du dispositif expérimental réglementé par le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 du 2/01/1984 modifiée (décret abrogé à compter du 1er janvier 2016) qui précise les conditions de mise en œuvre de l'entretien professionnel, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents qui y sont soumis, et précisé dans le cadre de la circulaire ministérielle du 6 août 2010 (NOR : IOC1021299C). Depuis 2015, suite au décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, l'entretien professionnel est pérennisé. Ce décret s'applique aux évaluations afférentes aux activités postérieures au 1er janvier 2015 et précise que le compte rendu d'entretien professionnel doit dorénavant servir de base à la procédure d'avancement et de promotion.

3.4.2 La gestion des carrières

L'avancement de grade

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, relative à la fonction publique territoriale a supprimé la règle des quotas en instaurant celle des ratios pour déterminer le nombre de fonctionnaires promouvables à un grade supérieur par rapport à l'ensemble des effectifs du grade. La collectivité doit donc fixer ce ratio qui ne concerne que les agents remplissant les conditions statutaires (ancienneté, réussite à un examen professionnel...).

La délibération du conseil municipal de Guebwiller du 19 octobre 2007 a fixé à 100% le ratio d'avancement de grade pour l'ensemble des filières, cadres d'emplois et grades. Toutefois,

les propositions d'avancement annuelles s'inscrivent dans la politique managériale de la commune. Le choix des promus est réalisé en fonction des qualités professionnelles de chacun, de l'organigramme, des définitions de fonction et des contraintes budgétaires. *In fine*, une classification des promouvables est opérée par la direction générale. Depuis 2013, le taux d'avancement se stabilise autour de 50 %.

Tableau 25 : Les avancements de grade (hors promotion interne)

Année	Nombre de promouvables	Nombre d'avancements	taux d'avancement
2010	nc	4	nc
2011	nc	0	nc
2012	21	3	14%
2013	24	13	54%
2014	12	6	50%

L'avancement d'échelon

L'article 78 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précise que « l'avancement d'échelon a lieu de façon continue d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur. Il est fonction à la fois de l'ancienneté et de la valeur professionnelle, telle qu'elle est définie à l'article 17 du titre Ier du statut général, du fonctionnaire. Il se traduit par une augmentation de traitement. L'avancement d'échelon est prononcé par l'autorité territoriale. L'avancement d'échelon à l'ancienneté maximale est accordée de plein droit. L'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale peut être accordé au fonctionnaire dont la valeur professionnelle le justifie ».

A Guebwiller, le tableau d'avancement établi par la CAP est transmis pour avis aux responsables de services qui se prononcent sur la durée du passage à l'échelon supérieur en fonction de l'atteinte des objectifs en N-1. Cet avis est inscrit sur le compte rendu d'entretien annuel depuis 2014 et l'évaluation professionnelle ne peut être validée informatiquement sans cette précision. Tout comportement sanctionné dans le cadre d'une procédure disciplinaire (une par an entre 2013 et 2015) est susceptible de remettre en cause le passage à la durée minimum ou intermédiaire.

Les données recueillies pour 2014 et 2015 (avancements programmés) indiquent 90 % (en 2014) et 72 % (en 2015) d'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale et témoignent, outre la prise en compte relativement récente de cette modulation, une attention portée à une gestion différenciée fondée sur la valeur professionnelle des agents. Ainsi, en 2015, 12 % des avancements d'échelon se sont effectués à la durée maximale, 16 % à une durée intermédiaire.

Tableau 26 : Les avancements d'échelon

Année	Nombre	Durée mini	Durée interm	Durée maxi
2014	42	38 (90%)	0	4
2015	50	36 (72%)	8	6

Le sur-classement des emplois fonctionnels

L'une des règles dans la fonction publique territoriale est la régulation des recrutements par les seuils démographiques pour le recrutement de certains emplois. Cependant, le nombre d'habitants ne peut être majoré que pour les collectivités classées en station touristique ou placées en zone urbaine sensible (ZUS). Le nombre à retenir sera alors celui du sur-classement.

A Guebwiller deux agents sont détachés sur des emplois fonctionnels. En 2015, ils étaient détachés sur des emplois fonctionnels de la strate démographique de 20 000/40 000

habitants alors que la ville appartient à la strate 10 000/20 000 habitants, c'est-à-dire qu'ils bénéficiaient d'un sur-classement du niveau de leur emploi.

Cette situation avait pour origine une délibération du 21 avril 1978 reclassant le secrétaire général de la ville (et non la commune) dans l'échelle indiciaire des secrétaires généraux de la strate 20 000 à 40 000 habitants, afin de récompenser sa valeur professionnelle. Cette délibération avait été prise avant la création du statut des fonctionnaires territoriaux en 1984 et le maintien de ce sur-classement n'avait plus en 2015 de fondement juridique.

Etant rappelé qu'une administration ne peut retirer une décision individuelle explicite créatrice de droits, si elle est illégale, que dans le délai de quatre mois suivant la prise de cette décision, hors le cas où il est satisfait à une demande du bénéficiaire (CE arrêt Ternon du 26 octobre 2001), la chambre prend acte que la collectivité a procédé avec l'accord des deux fonctionnaires concernés à la régularisation de cette situation par une délibération du 20 janvier 2016 qui reclasse ces deux emplois fonctionnels sur la strate des communes de 10 000/20 000 habitants.

3.4.3 La dimension sociale

Le bilan social et le rapport sur l'état de la collectivité (REC)

La loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 a modifié l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et inscrit l'obligation suivante : « *L'autorité territoriale présente au moins tous les deux ans au comité technique paritaire un rapport sur l'état de la collectivité, de l'établissement ou du service auprès duquel il a été créé. Ce rapport indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose cette collectivité, cet établissement ou ce service. Il dresse notamment le bilan des recrutements et des avancements, des actions de formation et des demandes de travail à temps partiel. La présentation de ce rapport donne lieu à un débat* ». Au cours de la période examinée, les bilans sociaux 2011 et 2013 de la ville de Guebwiller ont été élaborés, mais pas celui de 2009. Les rapports sur l'état de la collectivité[43] établis en 2011 et 2013 à partir du « *questionnaire bilan social* » ont également été présentés en comité technique en 2012 et 2014.

Le Comité technique

Le comité technique, ex-comité technique paritaire, est une instance de représentation et de dialogue que l'administration doit consulter avant de prendre certaines décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Il est également consulté sur l'hygiène et la sécurité des agents, lorsqu'il n'existe pas de Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS).

Le comité technique de la ville de Guebwiller se réunit peu (une seule fois en 2010, 2011 et 2014, deux fois en 2009 et 2013, trois fois en 2012,). Or, l'article 24 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics précise que « *Le comité technique paritaire est convoqué par son président. Il tient au moins deux séances dans l'année* ».

Sont abordés lors de ses séances, les mouvements du personnel, le calendrier des ponts, jours fériés et RTT collectifs, l'organisation des services et les horaires de travail, les accidents du travail, le port des équipements de protection... Le comité a approuvé un règlement intérieur d'hygiène et de sécurité et un règlement intérieur des congés le 18 décembre 2009. Il a également validé la mise en place d'un livret d'accueil pour les nouvelles personnes recrutées. Le règlement intérieur du CT a été approuvé le 30 mars 2015. Le CHSCT a été mis en place le 30 mars 2015 et son règlement intérieur approuvé le 23 juin 2015.

Les horaires de travail ont fait l'objet de discussions en mars 2013 afin d'introduire une modulation des horaires de travail. Il a ensuite été décidé de ne pas appliquer l'horaire variable

[43] Voir l'arrêté du 6 janvier 2012 fixant la liste des indicateurs contenus dans le rapport sur l'état de la collectivité.

tout en accordant une tolérance d'une demi-heure. Cette décision qui aurait, selon le maire, fait l'objet d'une note de service n'a jamais été portée à la connaissance du CT et son application est limitée à certains services. Le CT a décidé en mars 2015 de réaliser une nouvelle étude dans la perspective de l'harmonisation des pratiques.

L'action sociale

La loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qualifie l'action sociale de dépense obligatoire et impose à toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics de mettre en œuvre des prestations d'action sociale en direction de leurs agents. La loi du 2 février 2007, quant à elle, consacre la définition de l'action sociale comme visant « *à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face aux situations difficiles* ». Dans le respect du principe de libre administration, la loi confie à chaque collectivité le soin d'en décider le principe, le montant et les modalités.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, les prestations sociales se limitent à la subvention octroyée à l'amicale du personnel ainsi qu'à la protection sociale complémentaire mise en place à partir de 2013 en application du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011. La ville a choisi le dispositif de labellisation (pour les agents seuls, participation de 20, 25 ou 30 € selon la catégorie A, B ou C bonifiée de 5 € si le conjoint est également salarié à la ville et de 5 € par enfant). Une modification est intervenue à compter du 1er janvier 2014 afin que les conjoints bénéficient du même forfait. La ville envisage actuellement, suite à une demande des représentants du personnel, la prise en charge directe de la protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation qui sera conclue avec un opérateur après mise en concurrence.

En revanche, la ville ne propose pas à ses agents de chèques déjeuners, ni toute autre forme de prestations sociales. A Guebwiller, le coût de l'action sociale s'élève en 2014 à 443 € par agent.

Tableau 27 : L'action sociale

en euros	2010		2011		2012		2013		2014	
	Montant	Par agent	Montant	Par agent	Montant	Par agent	Montant	Par agent	Montant	Par agent
Subventions à Amicale du personnel	18 827	122	20 210	120	19 450	119	18 626	117	21 168	137
Protection sociale complémentaire	0	0	0	0	0	0	45 582	287	47 493	306
Total action sociale	18 827	122	20 210	120	19 450	119	64 208	404	68 661	443

Les déplacements domicile-travail

L'employeur a l'obligation de prendre en charge une partie du prix des titres d'abonnement souscrits par ses salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accomplis au moyen de transports publics de personnes ou de services publics de location de vélos. Pour les agents publics, les modalités sont prévues par le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 en application de l'article L. 3261-2 du code du travail. En outre, l'article 50 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte favorise le développement des transports propres et prévoit que « *l'employeur prend en charge, dans les conditions prévues à l'article L. 3261-4 du code du travail, tout ou partie des frais engagés par ses salariés se déplaçant à vélo ou à vélo à assistance électrique entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, sous la forme d'une " indemnité kilométrique vélo... "*. Ces dispositions entrent en vigueur au 1er juillet 2015. La chambre observe que la ville de Guebwiller n'applique pas ces dispositions et l'invite à la mettre en œuvre sur la base d'une enquête préalable permettant de déterminer le nombre d'agents concernés.

3.5 Dépenses de personnel

3.5.1 La masse salariale

L'analyse financière a montré que les charges de gestion courante évoluaient modérément entre 2009 et 2014 et que les charges de personnel étaient contenues à une variation moyenne annuelle de 1,1 %.

Le détail des coûts présenté en annexe 2 (tableau 9) indique en outre pour la période 2010--2014, une hausse des charges totales de personnel de seulement 1,7 % malgré l'augmentation des charges sociales de 7,3 %. On note également une diminution de 12 % du régime indemnitaire, cette baisse résultant, selon les indications du maire, de l'imputation sur cette ligne budgétaire des avantages en nature attribués aux personnes logées, du paiement des congés non pris dans le cadre de congés longue maladie et des indemnités versées aux agents non titulaires.

En 2014, les charges totales de personnel nettes des remboursements pour mise à disposition représentent 47,2 % des produits de gestion, ce qui est très modéré. En effet, en 2014, les charges de personnel de Guebwiller s'élèvent à 432 € par habitant pour une moyenne de 661 € par habitant dans les communes appartenant à la même strate démographique.

La chambre a relevé également :

- la mise à disposition de personnel auprès de deux syndicats mixtes, du Pays et du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon faisant l'objet d'un remboursement par convention approuvée par le conseil municipal le 17 décembre 2014 pour la gestion des ressources humaines et des finances, l'assistance informatique et l'affranchissement des courriers (11 500 €/an) ;
- la prise en charge par le budget annexe « *Pompes Funèbres* » des charges de personnel affecté au cimetière communal correspondant à 15 % du temps de travail de deux agents (10 906 € en 2014) ;
- la gestion du personnel du CCAS sans remboursement ni valorisation de cette prestation par l'établissement public administratif bénéficiaire.

Les heures supplémentaires et complémentaires

Le décompte des heures supplémentaires et complémentaires annuelles entre 2010 et 2014 traduit une nette diminution de cette dépense qui passe en effet de 100 k€ à 27 k€ (soit 0,5 % de la masse salariale en 2014). La baisse s'explique essentiellement par la fin du dispositif d'exonération des heures et par la décision du maire en 2012 de mettre fin au paiement des heures supplémentaires. Aussi, un état prévisionnel est depuis lors élaboré avant chaque évènement, de même qu'un suivi à postériori par le DGS et les adjoints.

La chambre relève toutefois pour l'exercice 2014, 49 agents bénéficiaires de 1 819 heures supplémentaires ou complémentaires, soit environ un tiers des agents, l'un deux percevant jusqu'à 279 heures par an. Trois agents bénéficient d'heures supplémentaires forfaitaires (15 heures pour deux agents et cinq heures pour le 3ème) afin de compléter leur régime indemnitaire considéré comme trop faible au vu des fonctions exercées. Aussi, la chambre invite la ville à mettre en place une solution alternative conforme au cadre juridique du régime indemnitaire.

3.5.2 Le régime indemnitaire et la nouvelle bonification indiciaire

Les primes et indemnités

Le régime indemnitaire est un complément du traitement distinct des autres éléments de rémunération. En vertu de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les avantages consentis aux agents territoriaux au titre du régime indemnitaire ont un caractère facultatif et doivent faire l'objet d'une décision de l'organe délibérant. En outre, dans la fonction publique

territoriale, le régime indemnitaire obéit au principe de parité avec la fonction publique de l'Etat, principe qui connaît cependant plusieurs types d'exceptions :

- pour certains cadres d'emplois de la FPT en l'absence de corps équivalents dans la FPE (ex. policiers municipaux) ;
- pour les avantages collectivement acquis avant l'entrée en vigueur de de la loi du 26 janvier 1984 ayant le caractère d'un complément de rémunération ;
- pour l'intéressement collectif conformément à l'article 40 de la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social.

Les primes et indemnités peuvent être regroupées de la manière suivante :

- compensant une sujétion de service particulière, des contraintes professionnelles (primes informatiques, indemnités pour travaux dangereux, insalubres ou salissants, indemnités horaires ou forfaitaire pour travaux supplémentaires, prime de sujétion, prime d'encadrement, prime de responsabilité...) ;
- dont l'objet est d'accroître la rémunération compte tenu de la valeur professionnelle de l'agent, de sa technicité, de ses responsabilités (primes de service et de rendement, indemnité spécifique de service, indemnité d'administration et de technicité).

A Guebwiller, le régime indemnitaire résulte de plusieurs délibérations du conseil municipal. Celle du 25 juin 2013 a été prise après la publication en 2012 de plusieurs textes relatifs au régime indemnitaire et définit les primes et indemnités suivantes :

- l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) ;
- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) ;
- L'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections ;
- l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP) ;
- la prime de service et de rendement (PSR).
- l'indemnité spécifique de service (ISS) ;
- La prime technique de l'entretien, des travaux et de l'exploitation (PTETE).
- Le complément de rémunération.

Les délibérations du 22 juin 2005 et du 14 avril 2010 complètent le dispositif. En 2005, il est instauré une indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires (IRSSTS) au profit des conducteurs territoriaux et une modulation du régime indemnitaire selon deux parts, l'une liée à la performance individuelle (entre 1 % et 6 % du traitement indiciaire) et l'autre fixe étant liée à la fonction. En 2010, la prime de service et de rendement a été modifiée pour se conformer au décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009.

La collectivité a également instauré :

- une prime pour l'utilisation d'une langue étrangère (délibération du 21 avril 1988),
- une indemnité spéciale des conservateurs (délibération du 19 octobre 2007),
- une prime de technicité des personnels de bibliothèque (délibération du 23 novembre 1995),
- une indemnité de responsabilité des emplois administratifs de direction (délibération du 28 septembre 1988),
- une indemnité des agents affectés sur machines comptables (délibération du 18 octobre 1990),
- une indemnité de difficulté administrative (délibération du 20 décembre 1946).

In fine, tous les agents titulaires et stagiaires bénéficient d'un forfait de 4 % du traitement brut indiciaire intitulé *« régime indemnitaire performance individuelle »* et la modulation du taux prévue par la délibération de 2005 n'est pas appliquée.

Plusieurs agents cumulent cette indemnité de 4 % avec d'autres liées à leur fonction, soit la prime de service et de rendement pour un agent, l'indemnité spécifique de service pour deux agents, l'IFTS pour huit agents, l'indemnité spéciale des conservateurs pour un agent, la prime de technicité des personnels de bibliothèque pour un agent, l'indemnité de responsabilité des emplois administratifs de direction pour un agent,... (voir le tableau ci-après).

Tableau 28 : Le régime indemnitaire en 2014

	Montant annuel	Nombre de bénéficiaires
Régime indemnitaire performance individuelle (4 %)	101 136	130
Prime personnalisée / Régime indemnitaire fonction	83 317	44
Indemnité de difficulté administrative (IM>370)	1 853	80
Indemnité de difficulté administrative (IM<370)	1 302	50
Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)	21 450	8
Indemnité utilisation langue étrangère	1 688	8
Indemnité agents affectés sur machines comptables	2 323	14
Indemnité sujétions spéciales des conservateurs	2 500	1
Indemnité spécifique de service (ISS)	11 740	2
Indemnité responsabilité emplois administratifs de direction	7 134	1
Prime technicité personnels de bibliothèque	1 444	1
Prime service et rendement filière technique (PSR)	2 789	1
Complément de rémunération	271 611	157
TOTAL =	510 287	

44 agents cumulent l'indemnité de 4 % avec une autre part fixe intitulée « régime indemnitaire fonction » pour laquelle il ne figure sur les fiches de paie qu'un montant sans précision sur le mode de calcul (absence de base et taux). L'examen des arrêtés individuels contenus dans les dossiers des agents permet de comprendre le calcul de cette part « *fonction* ». Il s'agit en effet d'une partie des primes de référence qui cumulée à l'indemnité de 4 % ne doit pas dépasser le montant maximal des primes et indemnités pouvant être attribuées. En outre, certains agents cumulent le « *régime indemnitaire fonction* » avec des indemnités et primes liées à leur grade ou fonction (voir précédent paragraphe), alors que ces dernières devraient servir de référence pour calculer la part « *fonction* ». Dans ces conditions, certaines composantes du régime indemnitaire sont redondantes, voire incohérentes.

La chambre constate que la ville de Guebwiller applique partiellement le régime indemnitaire voté par l'assemblée délibérante, lequel comprend par ailleurs des erreurs de transposition des textes, et fait abstraction de toute politique managériale en l'absence de valorisation des compétences ou des responsabilités particulières (excepté pour quelques cas), de prise en compte des évaluations, de progression prioritaire des bas salaires, ou encore de lutte contre l'absentéisme. En outre, les bénéficiaires de certaines primes n'y sont pas éligibles, comme pour la prime de technicité allouée aux opérateurs sur machines comptables.

Le coût total de ce régime indemnitaire complexe et désuet pour certaines de ses composantes s'établit à 239 k€, étant précisé que le complément de rémunération examiné ci-après représente en sus de ce montant 271,6 k€ (soit 53,2 % du régime indemnitaire total de 2014).

Le complément de rémunération

Le maintien du complément de rémunération créé en 1972 à Guebwiller et versé par l'amicale du personnel jusqu'en 1981, se fonde sur l'article 70 de la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique repris à l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui stipule que *« par exception à la limite résultant du premier alinéa de l'article 88, les avantages collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération que les collectivités locales et leurs établissements publics ont mis en place avant l'entrée en vigueur de la présente loi sont maintenus au profit de l'ensemble de leurs agents, lorsque ces avantages sont pris en compte dans le budget de la collectivité ou de l'établissement »*.

Considérant que les avantages maintenus à ce titre ne sont modulables que si le principe en était posé dans le système en vigueur avant le 26 janvier 1984[44], la chambre relève que plusieurs délibérations ont été prises par la ville pour faire évoluer le montant de ce complément de rémunération, les bénéficiaires et le mode de versement[45], ce qui fragilise juridiquement le dispositif.

La délibération du 26 février 1981 qui instituait ce complément de rémunération prévoyait une modulation en fonction des sanctions disciplinaires qui est toujours pratiquée malgré les limites posées par le juge administratif (cf. CAA Marseille 5 juillet 2001, commune de Martigues, n° 09MA01777 - CAA Nancy 16 novembre 1995, n° 94NC00042 : *l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ne peut légalement instituer une règle de diminution automatique du régime indemnitaire en cas de sanction disciplinaire. En effet, si l'autorité hiérarchique peut se fonder sur la manière de servir et prendre notamment en compte les attitudes sanctionnées disciplinairement pour moduler le montant des primes liées à la valeur et à l'action des agents, elle ne peut se dispenser, à cette occasion, d'un examen individuel des mérites de chacun*).

En outre, la délibération du 26 juin 1997 relative à l'obligation de budgétisation du complément de rémunération indiquait également que la prime « *est réduite pour le personnel ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire ainsi que pour tenir compte de l'absentéisme* », mais sans précision permettant la mise en œuvre de la modulation en fonction de l'absentéisme.

Recommandation n° 8 : Refondre le régime indemnitaire afin que le conseil municipal se prononce, conformément au cadre juridique, sur la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des divers éléments du régime indemnitaire, ceci au regard de la politique managériale souhaitée et des moyens de la collectivité.

La nouvelle bonification indiciaire

Le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) à certains personnels de la fonction publique territoriale précise que cet élément de la rémunération est pris en compte pour le calcul de la retraite et qu'il est versé mensuellement aux fonctionnaires territoriaux exerçant précisément certaines fonctions.

Selon la liste établie par la ville de Guebwiller, 50 agents en bénéficient en 2014 (42 % des titulaires) parce qu'ils exercent des fonctions d'accueil à titre principal, d'encadrement de proximité d'une équipe à vocation technique d'au moins cinq agents ou encore d'encadrement d'un service administratif requérant une technicité en matière de gestion des ressources, des achats/marchés publics, des contentieux ou d'actions liés au développement et à l'aménagement de la collectivité. Les tuteurs d'apprentis et les fossoyeurs en bénéficient également.

La chambre observe que la ville ne respecte pas les termes du décret pour plusieurs agents qui encadrent des équipes de moins de cinq agents (peinture, garage, maçonnerie, sanitaire...) ou des équipes sans vocation technique (archives, état-civil), ce qui pourrait s'apparenter à une utilisation de la NBI à des fins de valorisation indemnitaire. Les sommes versées à ce titre équivalent à une majoration de 7,6 % des crédits consacrés au régime indemnitaire de la ville.

Aussi, la chambre prend acte de l'engagement du maire de revenir à la stricte application du décret 2006-779.

[44] Cf. CE 15 février 1995, Syndicat central des municipaux - Lille FO, req. n° 106003.
[45] Cf. délibérations du 7 février 2000, du 28 novembre 2001, du 30 octobre 2002, du 09 septembre 2013.

Tableau 29 : La nouvelle bonification indiciaire (NBI)

Effectif réel hors vacataires	155
Effectif réel titulaires	119
Nombre d'agents bénéficiaires de la NBI	50
% d'agents bénéficiaires / effectif des titulaires	42%
Dépense annuelle NBI 2014	38 907
Régime indemnitaire 2014	510 287
% dépense annuelle 2014 de la NBI rapportée au régime indemnitaire	7,6%
Dépenses de personnels titulaires 2014 (hors charges)	3 255 797
% dépense annuelle 2014 de la NBI rapportée à la masse salariale	1,20%

3.5.3 Les autres charges

Les avantages en nature

La ville de Guebwiller octroie des logements de fonction à huit agents en raison de leurs activités de conciergerie dans divers bâtiments publics. Le montant total mensuel soumis à l'impôt et figurant sur les fiches de paie des agents concernés s'élève à 2 144 €. Elle verse également un montant forfaitaire pour les fluides consommés, à hauteur de 7 793 € en 2014, mais cela concerne 12 agents et non huit. Cette différence s'explique par le fait que quatre autres agents effectuent réellement des activités de conciergerie (en mairie, au stade, dans deux écoles) mais sans disposer de logements de fonction.

Le conseil municipal a délibéré en 1982, 1985 et 2002 pour établir la liste des bâtiments pour lesquels les concierges bénéficient d'avantages en nature. Mais elle n'a pas établi formellement la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué, gratuitement ou moyennant une redevance, en raison notamment des contraintes liées à leur exercice, en vertu de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990.

Des décisions individuelles d'attribution ont été prises formellement pour seulement cinq agents, lesquelles précisent que la fourniture de fluides est à la charge des occupants (quoique remboursés). Quatre autres bénéficient d'arrêtés de titularisation sur leurs emplois de concierge ou gardien de stade et seul l'un d'eux fait mention du logement. Or, des arrêtés nominatifs doivent indiquer la localisation, la consistance et la superficie des locaux mis à disposition, le nombre et la qualité des personnes à charge occupant le logement, ainsi que les conditions financières, les prestations accessoires et les charges de la concession (art. R. 2124-66 du code général de la propriété des personnes publiques).

La chambre rappelle les termes du décret n° 2012-727 du 9 mai 2012 qui fait évoluer le régime des concessions de logements et impose à compter du 1er septembre 2015 la suppression de la gratuité des avantages accessoires (eau, gaz, électricité, chauffage, etc.) pour les concessions relevant de la nécessité de service. Aussi, la ville de Guebwiller est invitée à mettre fin au remboursement forfaitaire des fluides aux agents.

Parmi les avantages en nature, deux agents bénéficient également de véhicules de service avec autorisation permanente de remisage à leur domicile. Il s'agit du directeur des services techniques et du responsable des ateliers municipaux.

4. LA GESTION DES ATELIERS MUNICIPAUX ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

4.1 Ateliers municipaux

Le précédent examen de gestion avait montré diverses carences dans le fonctionnement des ateliers municipaux, notamment sur l'organisation et la planification du travail, le suivi informatique, la gestion des stocks.

4.1.1 L'organisation et la planification du travail

Lors du précédent examen de gestion, la visite du garage avait mis en évidence l'absence de planification du travail, les entretiens et contrôles périodiques se faisant au gré des urgences, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il avait également été constaté un certain flottement dans la conduite des activités, un manque d'anticipation et de suivi des travaux, une difficulté à exploiter les relevés d'activité des agents.

Aussi, une étude relative à l'intervention des services techniques a été réalisée en janvier 2010. Elle a mis en évidence que 70 % des demandes étaient prévisibles, donc programmables, et qu'elles émanaient pour 90 % de deux directions : Savoirs & Temps libre, Services Techniques. L'étude a montré que la majorité de ces demandes était effectuée dans l'urgence. Aussi, des propositions d'amélioration ont été émises, validées et appliquées. Elles concernent notamment le traitement des demandes selon des procédures précises, distinctes pour la gestion de l'évènementiel, les petites réparations urgentes et les autres demandes.

L'étude a également montré que le logiciel utilisé était un point fort du fonctionnement. Il recevait en effet en 2010 environ 1 400 demandes par an (2 320 en 2015) et comprend une interface utilisateur accessible à tous les demandeurs d'intervention, internes ou externes (écoles, associations...). Il édite des bons de travaux et permet d'effectuer des analyses multicritères. Il exploite notamment les rapports d'activité journaliers. La systématisation de son utilisation avait été proposée en 2010.

Le fonctionnement des ateliers s'est alors amélioré jusqu'en 2014, mais le retour aux demandes multiples ne permettrait plus en 2015 d'optimiser l'organisation et la planification du travail malgré l'existence d'une réunion hebdomadaire de traitement des demandes. Celles concernant les « manifestations et animations » ont désormais vocation, selon les indications du maire, à être traitées par un service dédié.

4.1.2 La gestion des stocks

Le précédent examen de gestion indiquait que « *les commandes de pièces détachées sont soumises à la connaissance intime des matériels et des besoins par les ouvriers municipaux, sans qu'il soit permis de vérifier si les pièces, matériaux, matériels et outillages sont déjà en magasin [...] Un inventaire physique est indispensable afin d'évaluer les stocks...* ». Sur ce point, la situation n'a pas évolué et les achats sont toujours effectués au coup par coup par chaque responsable de secteur : peinture, maçonnerie, électricité, garage, espaces verts. Ceci a pour conséquence l'absence d'inventaire et de valorisation des stocks.

En outre, l'examen du compte « *fournitures de petits équipements* » pour l'exercice 2014 indique un volume de dépenses à hauteur de 270 k€ intervenus en dehors de marchés publics, bien qu'une procédure d'achat ait été mise en place pour sécuriser juridiquement les commandes correspondantes.

Recommandation n° 9 : Créer un magasin commun aux ateliers municipaux afin d'améliorer la gestion des stocks par la tenue d'un inventaire et une définition des achats récurrents devant faire l'objet d'un marché public.

La valorisation des travaux en régie

Les travaux en régie sont valorisés grâce à des fiches « *travaux en régie* » qui permettent de prendre en compte une partie des fournitures, la location du matériel, les dépenses de personnel. Toutefois, la valorisation des travaux en régie n'intègre pas tous les coûts, notamment l'amortissement du matériel utilisé ou l'utilisation de locaux. Les ateliers municipaux bénéficient de l'appui du service du contrôle de gestion pour valoriser le plus précisément possible les travaux réalisés en régie.

4.2 Commande publique

4.2.1 L'organisation de la fonction Achats - Marchés publics

Le service des marchés publics a été créé en 2007 avec le recrutement d'un agent par voie de mutation et se compose depuis 2012 de deux agents titulaires de catégorie C (adjoints administratifs), l'un étant responsable à temps plein et l'autre assistant à 10 % de son temps de travail. Ils relèvent de la direction des finances et services internes.

Pour tous les achats faisant l'objet d'appels publics à la concurrence, le service des marchés publics invite les services acheteurs à définir leurs besoins et à rédiger les cahiers des charges à l'aide de modèles, les informe sur les échéances des marchés en cours, établit des rétro-planning pour les marchés importants et participe aux réunions d'étape. Il soumet pour validation les DCE aux services acheteurs, au DGS et aux élus référents. Il lance les consultations, réceptionne les offres, organise leur ouverture et les réunions de la commission. Il rédige également les projets de délibérations pour le conseil municipal. Il gère l'exécution administrative et financière des marchés publics à l'aide du logiciel SOLON.

Les achats ne faisant pas l'objet d'appels publics à la concurrence sont gérés directement par les services.

La collectivité a indiqué souhaiter sécuriser sa commande publique et éditer un guide de procédure interne. En effet, actuellement, il n'existe ni règlement de la commande publique ni note de service ou procédure sur lesquels pourraient s'appuyer les services acheteurs.

En outre, la collectivité souhaite mettre en place des marchés publics pour l'achat des fournitures de petits équipements par les ateliers municipaux (évoqué ci-dessus)), notamment pour le garage (58 k€ en 2014), la menuiserie (30 k€ en 2014), le service des bâtiments (30 k€ en 2014), le total des dépenses sur ce chapitre en 2014 ayant atteint 270 k€.

La ville a par ailleurs effectué trois commandes groupées avec la CCRG pour la fourniture de panneaux de signalisation, de produits d'entretien et matériel de bureau.

Recommandation n° 10 : A la faveur du nouveau code des marchés publics, élaborer un guide ou règlement interne afin de sécuriser juridiquement la commande publique, le cas échéant dans le cadre d'une mutualisation avec la CCRG.

4.2.2 Les principaux marchés publics passés sur la période

Conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics (abrogé par l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics), la commune de Guebwiller publie au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente qui indique de manière séparée les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services, ces marchés étant regroupés par tranches en fonction de leurs montants. Cette liste indique les marchés conclus ainsi que le nom des attributaires mais ne précise par leurs montants.

Les principaux marchés qui y figurent concernent les grands projets de la mandature (réhabilitation du théâtre municipal, aménagement d'un parking et de la voirie sur le site Filanova, réhabilitation des ateliers municipaux), mais également la mise aux normes du stade Throo, l'aménagement de l'accueil en mairie, la réalisation d'un diagnostic accessibilité des établissements recevant du public (ERP), l'élaboration du plan communal de sauvegarde et du Document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim), les contrats d'assurance, la mise aux normes électriques et l'éclairage de l'église Saint-Léger, la démolition partielle et le désamiantage des superstructures de Carthorin, divers travaux d'entretien, réparations et travaux neufs de voirie. Les marchés publics examinés n'ont pas révélé d'anomalie, ni de difficulté de gestion particulière.

5. L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Le plan local d'urbanisme en cours d'élaboration permet de disposer d'un récent diagnostic territorial (Etudes préalables 2014) et d'un état initial de l'environnement datant de janvier 2015, ce dernier document décrivant comme suit les structures paysagères de Guebwiller : « *Les contraintes du relief et le vignoble ont déterminé en grande partie le développement urbain de Guebwiller qui prend la forme d'un delta, correspondant au cône de déjection de la Lauch. De l'intérieur de la vallée où elle reste limitée, l'urbanisation s'élargit progressivement et s'étale vers la plaine. Les éléments paysagers structurants au milieu de cette surface bâtie sont la Lauch et sa ripisylve plus ou moins continue, ainsi que l'ancienne voie de chemin de fer re-végétalisée.* » Il ressort également de cet état initial que seuls trois kilomètres de fond de vallée larges de 0,5 à 1,5 km se prêtent à l'urbanisation. La dissymétrie des versants conduit en effet à une implantation limitée à la rive droite de la rivière car celle-ci coule directement le long du vignoble abrupt situé rive gauche.

5.1 La trame verte

5.1.1 Le projet et son origine

Projet phare du précédent mandat, la trame verte a été réalisée sur la rive droite de la Lauch. Longue de 2,5 km dont 1,7 km en site propre, elle permet de se déplacer d'un bout à l'autre de la ville à pied ou en vélo. Elle rejoint au Nord-Ouest l'itinéraire cyclable départemental qui débute à Buhl et au Nord-Est la piste cyclable qui mène vers Rouffach. Guebwiller se situe en outre à proximité de l'EuroVélo 5 et plus précisément de la véloroute du vignoble d'Alsace qui en constitue un tronçon de 140 km.

Le projet de trame verte est né en 2009 et concernait à l'origine une courte liaison cyclable depuis la rue du 17 novembre située à l'extrémité Nord de la commune vers la commune de Buhl. Il a ensuite évolué afin de proposer une traversée complète de la ville avec un itinéraire le plus direct possible et de relier les deux itinéraires cyclables existants à chaque extrémité de la commune. Afin de déterminer le tracé, ont été associés la commission travaux et le conseil des jeunes. Ce dernier a esquissé le projet de base et a également testé l'itinéraire.

5.1.2 L'évaluation de son impact

La trame verte correspond à un programme de 10 projets différents, d'aménagement de carrefours et ronds-points, de voirie, d'espaces verts, ainsi que de sécurisation des abords de la rivière. Son évaluation rétrospective, *ex post*, permet de mesurer son impact global, le degré de réponse aux problèmes identifiés, la pérennité des effets constatés. Or, en l'absence d'état des lieux initial et de formulation d'objectifs initiaux précis, une évaluation a posteriori, tant quantitative que qualitative, s'avère difficile. Il a néanmoins pu être identifié plusieurs axes d'évaluation directe ou indirecte.

L'impact paysager

La trame verte a permis de valoriser la rive droite de la Lauch, la rivière étant parallèle à la voie ferrée engazonnée située sur l'autre rive, ce qui agrandit l'espace paysager visible lors de la traversée de la commune par la rue du Général de Gaulle, contribue à l'image et à l'attractivité de la commune. Il s'agit en outre d'un itinéraire végétalisé de promenade et de détente, dont les aménagements ont été soignés et qui offre un point de vue sur le vignoble situé en face.

Le conseil national des villes et villages fleuris a en outre souligné la réussite de la trame verte dans son courrier de décembre 2014 qui confirme le label « *Quatre Fleurs* » et a relevé qu'elle était « *plantée sur 2,5 km et accompagnée de généreuses plantations favorables à la biodiversité…* ».

L'impact sur les déplacements

La trame verte permet de traverser la commune à pied ou en vélo sur 2,5 km dont 1,7 km en site propre, ce qui contribue au développement des déplacements doux et à leur sécurisation. Elle dessert le centre-ville ainsi que divers équipements et services (collège, hôpital, centre musical les Dominicains) par des chemins aménagés pour faciliter leur accès et raccourcir les itinéraires. Des murs ont ainsi été abattus pour créer des passages. L'aménagement de carrefours et ronds-points, notamment la mise aux normes de celui situé à l'extrémité Sud, a également sécurisé la circulation routière.

La chambre observe que le stationnement des vélos n'a pas été intégré à la trame verte, car considérée par les services de la ville comme une traversante avec des aires de détente ne nécessitant pas de stationnement spécifique puisque sur les placettes aménagées il est possible d'appuyer les vélos sur des gabions. En effet, il n'a pas été prévu de pose d'arceaux ou d'abris sécurisés permettant de stationner son vélo et de s'en éloigner.

A cet égard, la chambre rappelle les termes de l'article 41 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte « *Le développement et la diffusion de l'usage du vélo et des mobilités non motorisées constituent une priorité au regard des exigences de la transition énergétique et impliquent une politique de déploiement d'infrastructures dédiées. Afin de permettre le recours du plus grand nombre à ces mobilités, la France se fixe un objectif de déploiement massif, avant 2030, de voies de circulation et de places de stationnement réservées aux mobilités non motorisées, en particulier de stationnement sécurisé pour les vélos* ».

L'impact économique

La trame verte dessert le centre-ville par des perpendiculaires aménagées à cet effet et facilite l'accès aux commerces, ce qui contribue à l'attractivité de Guebwiller. Elle s'ancre sur d'autres itinéraires cyclables notamment l'EuroVélo 5 dont l'impact touristique est reconnu. Egalement dénommée « *la via Romea Francigena* », cette véloroute fait en effet partie d'un programme d'aménagement de voies cyclables à l'échelle européenne. Longue de 3 900 km, elle relie Londres en Angleterre à Brindisi en Italie.

L'impact sur la gestion

Pour réaliser la trame verte, la ville a choisi de passer un marché public de travaux par bons de commande conclu pour une durée de deux années allant du 1er août 2012 au 31 juillet 2014. L'opération a concerné à la fois la réalisation du projet de trame verte mais également d'autres travaux de voirie, l'ensemble étant compris dans une enveloppe minimale de 1,3 M€ et maximale de 2 M€. Sur la base d'un bordereau de prix unitaires établi selon les conditions économiques de juillet 2012, le projet de trame verte a été estimé à 1,07 M€ TTC et a fait l'objet d'une autorisation de programme et de crédits de paiement. Le marché à bons de commande exigeait de bien définir au préalable le contenu technique du programme. La satisfaction de cette exigence a contribué au respect de l'enveloppe allouée (1 M€ pour 1,07 M€). En outre, la réalisation des travaux par un unique attributaire a permis d'obtenir des prix avantageux (économie d'environ 600 k€ selon les services de la mairie) et de réduire les délais de mise en œuvre. Les frais de procédure et de personnel ont également été minimisés.

La conduite d'un projet d'aménagement global a également permis à la ville de bénéficier de financements publics à hauteur de 62 % du coût global HT (contrat de ville moyenne 2007 – 2010 de la Région, contrat territoire de vie du Département, communauté de communes de la région de Guebwiller (CCRG) et enveloppe parlementaire). La chambre observe qu'elle n'aurait probablement pas mobilisé autant de subventions en réalisant au coup par coup chacun des 10 projets.

5.1.3 Les perspectives

Il est prévu de compléter cette trame verte par une circulation douce perpendiculaire, en direction de la promenade Déroulède, un projet estimé à 300 k€ et programmé pour 2019. En outre, chaque aménagement urbain fait l'objet d'une étude de son interconnexion avec le plan cyclable global. Par ailleurs, la commune de Buhl a décidé de réaliser une continuité entre la trame verte de Guebwiller et son collège.

Au regard de ces différents constats, la chambre souligne l'utilité pour la ville de sélectionner quelques indicateurs simples à suivre pour évaluer les effets de ce type d'aménagement, dans la perspective également des projets en cours et à venir ayant un impact sur les déplacements urbains et le stationnement. Une évaluation qualitative à partir d'enquêtes auprès d'usagers pourrait également apporter des enseignements pour les futurs itinéraires cyclables.

En outre, l'intérêt d'un plan de déplacement urbain à l'échelle intercommunale dans le cadre de la réalisation de ce type de projet peut être relevé. La chambre note à cet égard que la CCRG n'a pas prévu d'exercer cette compétence alors même que ses compétences obligatoires prévoient sa participation financière à la réalisation et à l'entretien courant des itinéraires cyclables du territoire communautaire situés hors agglomération (même si elle a apporté un cofinancement pour la trame verte urbaine de Guebwiller), ainsi que la création et gestion d'un service de transport sur le territoire communautaire.

5.2 Le parking Filanova

5.2.1 Le projet et son origine

L'aménagement du parking et de la voirie sur le site Filanova constituait une priorité de l'exécutif sous la précédente mandature. Il s'agissait en effet de terminer un programme d'ensemble dans le cadre de la résorption d'une ancienne friche industrielle. Acquise par la ville en 1998, il a été procédé dans les mois suivants à la démolition de l'ensemble des bâtiments industriels qui venaient d'être incendiés ainsi qu'à la viabilisation du site. Un programme immobilier a été réalisé entre 2004 et 2006 portant sur la construction de logements en accession à la propriété (huit immeubles de 72 logements). En 2007, le siège social d'une banque y a été construit.

L'aménagement du parking et de la voirie sur le site Filanova a consisté à réaliser la voirie définitive et à aménager en parking l'espace central du site sur la base d'une étude préalable de faisabilité d'un parking à étage (option finalement abandonnée au regard du surcoût).

Le projet dont le coût global se sera élevé à 537 k€ HT (642 k€ TTC) a bénéficié de 223 k€ de subventions en provenance de la Région obtenues dans le cadre du contrat de ville moyenne 2007 – 2010, ce qui correspond à 42 % du coût HT. L'examen des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux n'appelle pas d'observation.

5.2.2 L'évaluation de son impact

Comme pour la trame verte, l'aménagement du parking et de la voirie sur le site Filanova est évalué de façon rétrospective afin de tenter de mesurer son impact global et le degré de réponse aux problèmes identifiés.

La résorption d'une friche industrielle

Le site situé à proximité du centre-ville est une ancienne friche industrielle d'une surface de 1,28 hectare. La ville compte en effet plus de 13 hectares[46] de friches industrielles. Le programme a donc permis de mettre un terme à la résorption de cette friche, l'ensemble des bâtiments industriels ayant été démoli 13 années auparavant, excepté la base de l'ancienne cheminée qui a été conservée et restaurée.

91 places de stationnement supplémentaires

Ce projet a permis de créer 91 places de stationnement gratuites à proximité du centre-ville et de répondre à deux problématiques, celle du besoin supplémentaire de stationnement les jours de marché, les étals occupant deux jours par semaine une partie du stationnement en centre-ville et de contribuer à la réduction du stationnement inadapté dans les ruelles attenantes.

Des déplacements facilités et sécurisés

L'aménagement du parking Filanova a conduit à modifier le plan de circulation aux abords et dans la rue Théodore Deck particulièrement accidentogène. Les quais de la gare routière de part et d'autre de la rue Deck ont été agrandis, ces quais étant réservés au transport des lycéens (deux lycées sont concernés : Kastler et Deck). Dorénavant trois bus peuvent stationner l'un derrière l'autre de chaque côté sans bloquer la circulation automobile. Les circulations piétonnes ont également été sécurisées, notamment en direction du lycée Kastler et élargies pour permettre le passage des poussettes.

Un aménagement intégrant des critères de développement durable

Le béton désactivé utilisé comme base sous les pavés de granit rend le parking perméable, contribue à une moindre imperméabilisation des sols et à la réduction du volume d'eaux pluviales à collecter et à traiter. Des candélabres basse consommation à paliers horaires pour une diminution d'intensité à certains horaires préservent le voisinage et limitent les consommations d'énergie (entre 10 W et 60 W). La réduction de leur nombre (6 au lieu de 11) y contribue également. L'éclairage est complété par un jalonnement avec des leds intégrés dans le sol (32 lampes de 5 W). Une végétalisation avec des plantes n'exigeant pas d'arrosage a été privilégiée.

5.2.3 Les perspectives

Ce nouveau parking s'inscrit dans une perspective d'amélioration du stationnement urbain dans son ensemble, car considéré comme diffus et insuffisant, avec plusieurs projets : le réaménagement en cours de la principale rue commerçante (la rue de la République), la réhabilitation et requalification en stationnement payant d'ici la fin de l'année 2015 du parking Saint-Léger situé sur le haut de la ville (actuellement en zone bleue), l'acquisition de bâtiments sur le bas de la ville pour construire à terme un nouveau parking payant (à proximité de la place Foch).

La chambre observe néanmoins que dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme, un état initial a été réalisé par l'ADAUHR qui a recensé plus de 3000 places de stationnement à Guebwiller dont 80 places payantes, 157 places gratuites réglementées (zone bleue) et 2 594 places gratuites non réglementées. Par ailleurs, l'étude réalisée dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de la République a souligné le nombre excessif de places de stationnement sur voirie (550) au détriment des aménagements doux notamment piétons : en effet plusieurs ruelles ne disposent pas de trottoirs et ne sont pas aménagées en zones de

[46] Soit une dizaine d'hectares au Nord vers la commune de Buhl, trois hectares au bord de la route d'Issenheim et quelques friches de petite taille disséminées au sein de la ville. Cf. étude socio-économique 2014 de l'ADAUHR.

rencontre[47]. L'étude a également relevé une offre déjà conséquente de stationnement et sa particularité d'être très mal jalonné.

A cet égard et considérant que « *la régulation du stationnement est un levier essentiel des politiques d'aménagement de l'espace public urbain*[48] », la chambre invite la ville de Guebwiller à élaborer un schéma global de stationnement qui garantisse dans le temps une cohérence entre ses objectifs d'urbanisme et de déplacement. En effet, la prise en compte de tous les usages de l'espace par les véhicules motorisés et non motorisés, enrichirait les politiques de déplacements urbains dans leurs dimensions économiques, sociales et environnementales.

---

47 En agglomération, les zones de rencontre cherchent à faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les piétons et les véhicules, mais également à permettre le développement de la vie locale. Le décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 a introduit les zones de rencontre dans le droit français. Article R 110-2 du code de la route : « *Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.* »

48 Cf. le rapport du Commissariat général à la stratégie et à la prospective « *Pour une politique de stationnement au service des usagers* » de décembre 2013.

ANNEXE 1 : Données relatives à l'analyse prospective

Tableau 1 : La capacité d'autofinancement brute prospective

en milliers d'euros	n-1	n	n+1	n+2	n+3	n+4	*Variation annuelle moyenne*	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	*2014 / 2010*	*2019 / 2015*
Produits flexibles	4 893	4 984	5 076	5 171	5 267	5 638	*2,5%*	*3,1%*
Dont ressources fiscales propres	*3 501*	*3 571*	*3 643*	*3 715*	*3 790*	*3 865*	*2,4%*	*2,0%*
Dont ressources d'exploitation	*1 392*	*1 413*	*1 434*	*1 455*	*1 477*	*1 773*	*2,7%*	*5,8%*
+ Produits rigides	5 865	5 915	5 843	5 773	5 773	5 773	*0,7%*	*-0,6%*
Dont dotations et participations	3 597	3 597	3 525	3 455	3 455	3 455	*0,8%*	*-1,0%*
Dont fiscalité reversée par l'interco et l'Etat	2 268	2 268	2 268	2 268	2 268	2 268	*0,6%*	*0,0%*
Dont production immobilisée, travaux en régie	50	50	50	50	50	50	*N.C.*	*0,0%*
= Produits de gestion (a)	10 808	10 899	10 920	10 944	11 040	11 411	*1,6%*	*1,2%*
Charges à caractère général	3 108	3 062	3 016	2 971	2 926	2 882	*2,8%*	*-1,5%*
+ Charges de personnel	5 114	5 191	5 269	5 348	5 428	5 509	*0,4%*	*1,5%*
+ Subventions de fonctionnement	352	352	352	352	352	352	*-1,9%*	*0,0%*
+ Autres charges de gestion	639	639	639	639	639	639	*-0,2%*	*0,0%*
= Charges de gestion (b)	9 214	9 244	9 276	9 310	9 345	9 383	*1,0%*	*0,4%*
Excédent brut de fonctionnement au fil de l'eau (a-b)	1 594	1 655	1 644	1 634	1 694	2 028	*5,2%*	*5,2%*
en % des produits de gestion	*14,8%*	*15,2%*	*15,1%*	*14,9%*	*15,3%*	*17,8%*		
+ Résultat financier réel	-500	-804	-286	-311	-342	-365	*0,0%*	*-17,9%*
dont intérêts d'emprunts dette ancienne	650	791	250	241	229	217		*-27,6%*
dont intérêts d'emprunts dette nouvelle		13	36	70	113	148		*85,2%*
dont intérêts d'emprunts dette nouvelle sauf 1ère année		0	25	46	90	129		
- Subventions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	*N.C.*	*s.o.*
+ Solde des opérations d'aménagements	0	0	0	0	0	0	*N.C.*	*s.o.*
+ Autres prod. et charges excep. réels (hors cessions)	12	15	15	15	15	15	*-40,7%*	*0,0%*
= CAF brute	1 106	867	1 373	1 338	1 367	1 678	*-6,0%*	*18,0%*
en % des produits de gestion	*10,2%*	*8,0%*	*12,6%*	*12,2%*	*12,4%*	*14,7%*		

Tableau 2 : Le financement des investissements prospectif

en milliers d'euros	n-1	n	n+1	n+2	n+3	n+4	Cumul	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	*2014 / 2010*	*2019 / 2015*
CAF brute	1 106	867	1 373	1 338	1 367	1 678	5 784	6 622
- Remboursement de la dette en capital ancienne	500	519	749	768	702	664	3 382	3 402
- Remboursement de la dette en capital nouvelle		0	58	110	221	328	s.o	715
= CAF nette (c)	607	348	567	460	444	686	2 402	2 505
en % des produits de gestion	*5,6%*	*3,2%*	*5,2%*	*4,2%*	*4,0%*	*6,0%*		
Taxes locales d'équipement	30	30	30	30	30	30	178	150
+ FCTVA	372	161	315	394	552	552	1 187	1 974
+ Subventions d'investissement	509	300	300	300	300	300	1 388	1 500
+ Produits de cession	6	150	150	150	150	150	135	750
+ Autres recettes	0	0	202	202	202	202	0	808
= Recettes d'investissement hors emprunt (d)	918	641	997	1 076	1 234	1 234	2 888	5 182
Financement propre disponible (c-d)	1 525	976	1 553	1 512	1 655	1 900	5 290	7 596
Fl. propre disponible / dépenses d'équipement (y c. tvx en régie)	*148,9%*	*47,6%*	*60,9%*	*42,6%*	*46,6%*	*53,5%*	*69,9%*	*51,9%*
- Dépenses d'équipement (y c. tvx en régie)	1 024	2 000	2 500	3 500	3 500	3 500	7 572	15 000
- Subventions d'équipement (y c. en nature)	4	10	10	10	10	10	206	50
- Dons, subventions et prises de participation en nature	6	0	0	0	0	0	13	0
- Participations et inv. financiers nets	-18	0	0	0	0	0	-490	0
- Var. stocks de terrains, biens et produits	0	0	0	0	0	0	0	0
- Charges à répartir	0	0	0	0	0	0	0	0
- Var. autres dettes et cautionnements	4	0	0	0	0	0	56	0
+/- Solde des opérations pour compte de tiers et des affectations et concessions d'immo	0	0	0	0	0	0	0	0
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement	505	-1 021	-945	-1 974	-1 832	-1 590	-2 068	-7 363
Nouveaux emprunts de l'année*	0	1 021	945	1 974	1 832	1 590	1 830	7 363
Reconstitution (+) du fonds de roulement net global sur l'exercice (si capacité de financement)	505	0	0	0	0	0	-238	0

**y. c. leurs propres intérêts sur 6 mois en moyenne*

Tableau 3 : La situation bilancielle prospective

en milliers d'euros	n-1	n	n+1	n+2	n+3	n+4
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fonds de roulement net global (FRNG)	1 237	1 237	1 237	1 237	1 237	1 237
en nombre de jours de charges courantes	*45,8*	*45,0*	*47,3*	*47,1*	*46,7*	*46,4*
Encours de dette	5 373	5 875	6 016	7 112	8 021	8 619
dont dettes antérieurement contractées	5 373	4 854	4 105	3 337	2 635	1 971
dont dettes nouvellement contractées		1 021	1 910	3 774	5 385	6 648
Capacité de désendettement (dette/CAF) en années	4,9	6,8	4,4	5,3	5,9	5,1
Taux de charge de la dette (annuité K+i) / Pdts gestion	*10,6%*	*12,1%*	*10,0%*	*10,9%*	*11,5%*	*11,9%*
Taux d'intérêt apparent de la dette	*12,1%*	*13,7%*	*4,6%*	*4,4%*	*4,3%*	*4,2%*

Tableau 4 : Ratios prospectifs complémentaires par habitant

	n-1	n	n+1	n+2	n+3	n+4	Variation annuelle moyenne	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014 / 2010	2019 / 2015
Nombre d'habitants	11 825	11 825	11 825	11 825	11 825	11 825	-0,4%	0,0%
Encours de dette par habitant en €	454	497	509	601	678	729	-3,0%	10,1%
Effort annuel d'investissement (dép. + subv. d'équt) en € par hab.	87	170	212	297	297	297	-8,3%	15,0%

Tableau 5 : Hypothèses d'évolution en pourcentage

en %	2015/2014	2016/2015	2017/2016	2018/2017	2019/2018
Produits flexibles					
Dont ressources fiscales propres	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Dont ressources d'exploitation	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	20,0%
+ Produits rigides					
Dont dotations et participations	0,0%	-2,0%	-2,0%	0,0%	0,0%
Dont fiscalité reversée par l'Interco et l'Etat	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dont production immobilisée, travaux en régie	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
= Produits de gestion					
Charges à caractère général	-1,5%	-1,5%	-1,5%	-1,5%	-1,5%
+ Charges de personnel	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
+ Subventions de fonctionnement	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
+ Autres charges de gestion	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
= Charges de gestion					
Nombre d'habitants	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Tableau 6 : Hypothèses d'évolution en valeur

en milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019
- Subventions exceptionnelles	0	0	0	0	0
+ Solde des opérations d'aménagements	0	0	0	0	0
+ Autres prod. et charges excep. réels (hors cessions)	15	15	15	15	15
Intérêts d'emprunts dette ancienne	791	250	241	229	217
- Remboursement de la dette en capital ancienne	519	749	768	702	664
Taxes locales d'équipement	30	30	30	30	30
+ FCTVA	calcul automatisé pour taux = 15,76 %				
+ Subventions d'investissement reçues	300	300	300	300	300
+ Produits de cession	150	150	150	150	150
+ Autres recettes	0	202	202	202	202
- Dépenses d'équipement (y c. tvx en régie)	2 000	2 500	3 500	3 500	3 500
- Subventions d'équipement versées (y c. en nature)	10	10	10	10	10
- Dons, subventions et prises de participation en nature	0	0	0	0	0
- Participations et inv. Financiers nets	0	0	0	0	0
- Var. stocks de terrains, biens et produits	0	0	0	0	0
- Charges à répartir	0	0	0	0	0
- Var. autres dettes et cautionnements	0	0	0	0	0
+/- Solde des opérations pour compte de tiers et des affectations et concessions d'immobilisations	0	0	0	0	0

ANNEXE 2 : Données relatives aux ressources humaines

Tableau 7 : Les effectifs

L'évolution des effectifs (en ETP)

	2010			2011			2012			2013			2014			Evolution sur la période
Catégories	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	
Titulaires (1)	8	21,8	92,3	7	21,8	93	8	22,4	94,5	7	22,1	92	8	20	91	
Non titulaires (2)		0,6	16	2,57	0,6	23	0,57	0,6	21,8	0,57	0,6	19	0,63	0,6	19,2	
dont stagiaires			1,72		1	2,72		1	4,5		1	1	1	0	3	
Sous-total	8	22,4	108,3	9,57	22,4	116	8,57	23	116,3	7,57	22,7	111	8,63	20,6	110,2	
Total (1+2)	138,7			147,97			147,87			141,27			139,43			0,53%

Source : Ville de Guebwiller

Répartition selon le temps de travail (en nombre d'agents)

	2010			2011			2012			2013			2014			Evolution sur la période
Catégories	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	
Temps plein	8	20	83	9	19	89	8	19	87	7	18	83	8	15	86	
Temps partiel		2	2		2	2		4	2		5	2		6	2	
Temps non complet		1	38	1	1	45	1	1	42	1	1	42	1	1	36	
Sous-total	8	23	123	10	22	136	9	24	131	8	24	127	9	22	124	
Total	154			168			164			159			155			0,66%

Source : Ville de Guebwiller

Répartition par filières (en ETP)

	2010			2011			2012			2013			2014			Evolution sur la période
Catégories	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	
Administrative	6	9,6	16,2	7	9,6	18,47	6	10,2	21,4	5	8,9	18,4	5	8,8	18,4	
Technique	1	10	75,31	1	10	81,1	1	10	79	1	11	76,9	2	9	75,1	
Culturelle	1	1,8	2,9	1,57	1,8	2,9	1,57	1,8	2,9	1,57	1,8	2,9	1,63	1,8	2,9	
Sociale			7,89			7,52			6,98			6,8			6,8	
Animation		1	6		1	6		1	6		1	6		1	7	
Sous-total	8	22,4	108,3	9,57	22,4	116	8,57	23	116,3	7,57	22,7	111	8,63	20,6	110,2	
Total	138,7			147,97			147,87			141,27			139,43			0,53%

Source : Ville de Guebwiller

Tableau 8 : L'impact de la réforme des rythmes scolaires

Type d'accueil	Nombre d'inscrits	Prix unitaire	Année N 2014-2015	Année N-1 2013-2014	Surcoût
Activités TAP Ville (dépenses 2014/2015)	263		50 316,37 €		
Activités TAP Ville (dépenses 2013/2014)	218			57 316,47 €	
Participation familles activités TAP Ville			8 555,00 €	9 861,00 €	
Matin 1h50 collation	3906	4,82 €	18 826,92 €	0,00 €	
Matin 1h00 2014/2015	5981	2,45 €	14 653,45 €		
Matin 1h00 2013/2014	1529			3 746,05 €	
Mercredi sans repas	100	3,27 €	327,00 €	0,00 €	
Mercredi avec repas	1349	10,45 €	14 097,05 €	0,00 €	
Coût Transports du mercredi			2 152,50 €	0,00 €	
Coût ATSEM (45 min le matin)			6 051,54 €	0,00 €	
Coût utilisation locaux écoles accueil du matin + APC enseignants			62 109,46 €	0,00 €	
TOTAL Dépenses			118 217,92 €	3 746,05 €	114 471,87 €
Etat - Fonds d'armorçage 1er versement			29 040,00 €		
Etat - Fonds d'armorçage 2ème versement			54 660,00 €		
Participation familles AGSPEF*			nc	nc	
TOTAL Recettes			83 700,00 €		

Tableau 9 : Les dépenses de personnel

en €	2010	2011	2012	2013	2014	*Variation annuelle moyenne*	*Variation 2010/2014*
Rémunération principale	2 553 460	2 475 113	2 643 549	2 603 981	2 599 776	*0,7%*	*1,8%*
+ Régime indemnitaire voté par l'assemblée	669 416	645 617	602 165	697 804	589 332	*-0,5%*	*-12,0%*
+ Autres indemnités	63 320	65 439	72 908	71 149	66 689	*1,7%*	*5,3%*
= Rémunérations du personnel titulaire (a)	3 286 196	3 186 169	3 318 622	3 272 934	3 255 797	*0,5%*	*-0,9%*
*en % des rémunérations du personnel**	*90,8%*	*88,8%*	*90,7%*	*90,6%*	*90,2%*	-	*-0,6%*
Rémunération principale	182 132	250 948	147 613	117 669	120 073	*-6,3%*	*-34,1%*
+ Régime indemnitaire voté par l'assemblée	0	0	0	0	0	-	-
+ Autres indemnités	0	0	0	5 657	0	-	-
= Rémunérations du personnel non titulaire (b)	182 132	250 948	147 613	123 226	120 073	*-6,3%*	*-34,1%*
*en % des rémunérations du personnel**	*5,0%*	*7,0%*	*4,0%*	*3,4%*	*3,3%*	-	*-33,9%*
Autres rémunérations (c)	152 022	152 235	191 743	220 939	232 746	*11,6%*	*53,1%*
= Rémunérations du personnel hors atténuations de charges (a+b+c)	3 620 351	3 589 353	3 657 978	3 617 099	3 608 616	*-0,7%*	*-0,3%*
Atténuations de charges	97 002	76 368	163 827	88 052	62 347	*-5,6%*	*-35,7%*
= Rémunérations du personnel	3 523 349	3 512 985	3 504 151	3 529 047	3 546 269	*0,9%*	*0,7%*

** Hors atténuations de charges*

en €	2010	2011	2012	2013	2014	*Variation annuelle moyenne*	*Variation 2010/2014*
Rémunérations du personnel	3 523 349	3 512 985	3 504 151	3 529 047	3 546 269	*0,9%*	*0,7%*
+ Charges sociales	1 379 091	1 371 519	1 407 593	1 453 900	1 480 405	*2,0%*	*7,3%*
+ Impôts et taxes sur rémunérations	79 210	78 898	78 283	80 035	78 578	*0,3%*	*-0,8%*
+ Autres charges de personnel	10 675	0	0	0	0	*-100,0%*	*-100,0%*
= Charges de personnel interne	4 992 325	4 963 402	4 990 027	5 062 983	5 105 251	*1,1%*	*2,3%*
Charges sociales en % des CP interne	*27,6%*	*27,6%*	*28,2%*	*28,7%*	*29,0%*	-	-
= Charges totales de personnel	5 030 427	5 032 916	5 002 540	5 071 576	5 114 246	*1,1%*	*1,7%*
CP externe en % des CP total	*0,8%*	*1,4%*	*0,3%*	*0,2%*	*0,2%*	-	-

en €	2010	2011	2012	2013	2014	*Variation annuelle moyenne*	*Variation 2010/2014*
Charges totales de personnel	5 030 427	5 032 916	5 002 540	5 071 576	5 114 246	*1,1%*	*1,7%*
- Remboursement de personnel mis à disposition*	0	0	0	78 154	10 906	-	-
= Charges totales de personnel nettes des remboursements pour mise à disposition	5 030 427	5 032 916	5 002 540	4 993 422	5 103 340	*1,1%*	*1,4%*
en % des produits de gestion	*49,6%*	*48,5%*	*49,5%*	*46,1%*	*47,2%*	-	-

** uniquement budget annexe pompes funèbres (rattrapage en 2013)*

Réponse de M. Francis Kleitz, maire de la commune de Guebwiller, aux observations définitives arrêtées par la chambre régionale des comptes Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine sur l'examen de la gestion de la comune de Guebwiller. Cette réponse est jointe au rapport d'observations définitives de la chambre en application des dispositions du quatrième alinéa de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières.

VILLE DE Guebwiller

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ALSACE, CHAMPAGNE-ARDENNE, LORRAINE
ENREGISTRER LE :
29 JUIL. 2016
COURRIER ARRIVE GREFFE

Monsieur le Président
Chambre Régionale de Comptes
Alsace, Champagne-Ardennes, Lorraine

3-5 rue de la Citadelle

57000 METZ

Guebwiller, le 21 octobre 2015

Direction générale

Affaire suivie par : Hugues LEVI-TOPAL, directeur général des services
E-mail :h.levi-topal@ville-guebwiller.fr

Objet : Observations définitives - réponse

Monsieur le Président,

J'accuse réception des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine que vous m'avez adressées le 24 juin dernier.

Je constate avec satisfaction que la chambre a noté que certains éléments mis en avant lors du contrôle ont déjà été traités (*commission d'accessibilité, délégations de signatures, situation administrative des emplois de direction, débat d'orientation budgétaire, amortissement des immobilisations, etc.*). Même si le planning prévisionnel n'a pas toujours pu être respecté, la plupart des autres points relevés sont également en cours de traitement (*rapport annuel sur la marche de l'administration, rapport annuel de la SEML CALEO, refonte du régime indemnitaire, fin de remboursement des fluides au personnel logé, etc.*), témoignant ainsi de la volonté de la municipalité de procéder au développement de la Ville dans toutes ses dynamiques, internes ou externes, sans pour autant s'écarter des principes de respect des lois et règlements et d'optimisation des dépenses publiques.

En complément de mes précédents envois, vous trouverez en annexe quelques éléments relatifs à de nouveaux points traités depuis votre précédente notification.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-7 modifié du code des juridictions financières, la Chambre pourra également constater dès 2017 que les engagements de la municipalité auront été tenus.

Plusieurs points des observations définitives présentées doivent toutefois être complétés :

- Sur la question de la dette, la Chambre souligne que sa renégociation en 2012 « *n'a pas permis de désensibiliser l'emprunt alors même qu'elle a conduit la Ville à mobiliser sous la forme d'une tranche 3 un nouvel emprunt de 1 090K€ à taux fixe onéreux (5,50%) en décalage avec les niveaux de marché à cette période* ». Elle indique aussi que « *cette renégociation peut susciter des interrogations, au regard également de la connaissance qu'avait la commune de sa situation et des démarches engagées auprès de la banque Dexia, puisque des réunions de travail mensuelles étaient organisées tel que cela a été précisé lors du conseil municipal du 22 septembre 2011* ».

MAIRIE DE GUEBWILLER
73 rue de la République - B.P. 159 - 68503 GUEBWILLER CEDEX
Tél. : 03 89 76 80 61 - Fax : 03 89 74 13 23 - www.ville-guebwiller.fr

La municipalité regrette que la chambre n'ait pas mis l'accent sur le peu d'attention accordé par l'équipe précédente à la désensibilisation du crédit toxique. En effet, en mettant en place un suivi de l'évolution de la parité euro/franc suisse, et ce dès 2008, on aurait pu profiter de quelques périodes où une renégociation aurait permis de régler cette problématique à des coûts parfaitement acceptables et supportables.

- S'agissant de la mutualisation, la Chambre relève que celle-ci a fait l'objet d'un schéma présenté et approuvé par le conseil municipal le 17 décembre 2014 mais souligne qu'il ne prévoit pas de nouvelle mutualisation à court ou moyen terme. La Chambre voudra bien entendre que le renouvellement des équipes municipales et intercommunales ne permettait pas une approche commune sur un dossier aussi stratégique en un laps de temps aussi court que celui prévu par la loi. Les élus ont fait le choix d'une position pragmatique leur permettant de prendre le temps d'une élaboration partagée de futures mutualisations.

- Pour ce qui touche aux marges de manœuvre sur les ressources de fiscalité directe locale, la Ville rappelle à la Chambre les remarques qu'elle a déjà présentées à savoir que les bases fiscales sont faibles et que l'évolution des taux ne génèrerait pas une évolution du produit à la hauteur des enjeux (1 point équivaut à 30K€) mais aurait probablement pour conséquence un appauvrissement complémentaire d'une population déjà fragile (le 2ème quartile de répartition des revenus fiscaux des ménages au 01/01/2012 n'est que 17 727 €).

- Concernant l'approche prospective présentée, la Chambre relève avec justesse que les éventuels dividendes versés par la SEML CALEO n'ont pas été intégrés dans cette approche. La Ville confirme qu'elle n'y procède pas dans ses propres tableaux compte tenu de leur caractère nécessairement fluctuants mais note que les sommes cumulées versées et/ou notifiées en 2015 et 2016 représentent 1,2M€.
  Il est par ailleurs à noter que la Chambre n'intègre pas dans cette prospective la disparition intégrale à compter de 2017 de la Dotation de Solidarité Rurale du fait de la perte pour la Ville de son statut de chef-lieu d'arrondissement suite à l'abandon de la sous-préfecture de Guebwiller.
  Je demande à la Chambre de relayer auprès de la Cour le caractère inique de cet état de fait résultant d'une décision unilatérale de l'Etat prise sans fondement comme cela a été amplement détaillé lors des différents échanges avec ses services et résumé dans les extraits de délibérations du conseil municipal dont je vous joins copie.

- La Chambre a enfin noté l'intérêt et la qualité des traitements des demandes faites aux ateliers municipaux via le logiciel e-Atal tout en précisant qu'il n'était plus possible aujourd'hui d'optimiser l'organisation et la planification du travail.
  La Ville souligne que le nombre de demandes était faible jusqu'en 2015 compte tenu du faible nombre de chantiers programmés. La reprise d'un certain rythme, rendu obligatoire par des besoins patrimoniaux importants et une volonté claire de la municipalité de faire vivre la Ville, nécessite un temps d'adaptation de la part de chacun mais une optimisation reste possible, la mise en place d'un service dédié à l'animation en étant le premier élément.

- La Ville regrette toutefois que certains points, hérités des mandatures précédentes n'aient pas été suffisamment repris, remettant dès lors les difficultés et obligations de la municipalité en perspective.

  - Ainsi, lorsque la Chambre souligne que « *le choix des promus est réalisé en fonction des qualités professionnelles de chacun, de l'organigramme, des définitions de fonction* », même si elle n'oublie pas de préciser que « *les postes ne sont pas calibrés selon les catégories et cadre d'emplois souhaitables* », il aurait été judicieux

que la Chambre note que certaines promotions et/ou recrutement ne répondaient pas aux objectifs de saine gestion (cadre B occupant des fonctions de catégorie C par exemple) mais davantage avec une proximité immédiate de l'ancien maire et que certains responsables de services ou d'unités ne disposent toujours pas des degrés de savoir et d'autonomie requis pour les postes pour lesquels ils ont été recrutés ou nommés, en décalage avec les objectifs de compétence soulignés dans le rapport.

- De même, nous avons pu constater que la proximité précitée avec l'ancien maire pouvait également être un critère de sélection en matière de marché public, puisque la communication a été assurée pendant 5 ans exclusivement par l'employeur de l'ancien maire jusqu'à son élection en 2008.

- Enfin, lorsque la Chambre souligne le choix de la précédente mandature d'un désendettement ayant eu pour conséquence une diminution des investissements, la municipalité aurait apprécié que celle-ci rappelle que l'absence sur une telle période de gros entretien sur le patrimoine bâti ou routier équivaut seulement à un report de dette.
  Pareillement, l'existence, « *selon l'ancien maire, de l'augmentation de la demande sociale à Guebwiller* » ne saurait être un argument valable (les dépenses du CCAS relatives à l'aide facultative n'ont fluctué que de 10K€ maximum de 2008 à 2014 et l'augmentation de la subvention versée par la Ville à l'établissement public n'ont servi qu'à augmenter son résultat cumulé de la section de fonctionnement).

Je vous renouvelle enfin mes remerciements quant au déroulement de la procédure et à la qualité des éclaircissements qui m'ont été apportés tout au long de celle-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Francis KLEITZ

Conseiller régional

MAIRIE DE GUEBWILLER
68500



COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE

BATIMENT

Mardi 28 juin 2016 – 18H00

VILLE DE GUEBWILLER

VILLE DE GUEBWILLER

VILLE DE GUEBWILLER - Accessibilité ERP - Commission du 28 juin 2016 : Information : Prorogation dépôt Ad'AP pour 6 sites - Ad'AP à déposer pour septembre 2016

			Adresse	Catégorie et type de l'établissement	Année de construction	Nature indicative des actions d'accessibilités						Prorogation délais dépôt AD'AP : arrêté préfectoral - février 2016 : 27 septembre 2018
						Type de bâtiment	cheminement ext	escalier	sanitaires	Signalétique	ascenseur	
		ECOLES										
8	Etablissement 1	Ecole St Exupéry - 4 cl Mat	2 rue du Chemin Noir	5 R	1991	Plain pied	rev ext et porte à changer		à modifier	à faire		27/09/2018 - AT 2016 - Travaux 2016 - 2017
7	Etablissement 2	Ecole Jeanne Bucher - 5 cl El	4 rue du Chemin Noir	5 R	1974	Plain pied	fait	1 escalier extérieur à refaire	à finir	à faire		27 septembre 2018
15	Etablissement 3	Ecole Storck - 10 cl - 2 Mat - 8 El et Prim	28 rue de l'Eglise	4 R	1889	étage ss ascenseur	manque rampe	?	manque si pas d'ascenseurs	à faire		27 septembre 2018
		ETABLISSEMENTS SPORTIFS										
20	Etablissement 4	Gymnase Robert Facchin	14 rue Théodore Deck	5 X	récent	plain pied tribune étage		traitement à faire		à faire		27 septembre 2018
18	Etablissement 5	Stade THROO - vestiaires	Route d'Issenheim	5	récent	Plain pied	rev ext. A changer		manque siège douche-barre	à faire		27 septembre 2018
19	Etablissement 6	Stade Heissenstein - vestiaires	Rue du Stade	5	1932	plain pied tribune étage	problème pente	traitement à faire	à revoir	à faire		27 septembre 2018
		ETS ADMINISTRATIFS ET ATELIERS MUNICIPAUX										Dépôt AD'AP : septembre 2016
1	Etablissement 7	Mairie 1 - MH	73 rue de la République	5 W	1514	étage sans ascenseur	porte non signalé	traitement à faire	accessoires à déplacer	à faire		Etude 2016 en cours - AT 2016 - travaux finalisés en 2017
2		Mairie 2			ancien	étage avec ascenseur	porte non signalé		à vérifier	à faire	fait 2015	
3		Mairie 3			1586	étage sans ascenseur	porte non signalé			à faire		
		ETS SOCIOCULTURELS										
29	Etablissement 8	Salle 1860	25 rue de Reims	3 X (L)	1905	étage sans ascenseur	traitement escalier	traitement à faire	à modifier	à faire	/	En cours : Etude - Faisabilité 2016 travaux finalisés en 2019
26	Etablissement 13	Médiathèque	2 rue des Chanoines	5 S	1997	étage avec ascenseur	Fait	traitement à faire	à faire	à faire	mise aux normes à faire	En cours : Etude 2016 - AT 2016 - travaux finalisés en 2017
6	Etablissement 12	Espace jeunesse	3A rue du chemin noir	5 L(P)	2002	plain pied	Fait	/	Fait	à faire	/	Proposition : Signalétique à faire - Travaux 2017
28	Etablissement 16	Théatre municipal (aux normes)	rue des Chanoines	3 L	ancien	ERP RDChaussée	Fait	Fait	Fait	Fait	/	Proposition - Etude 2017 - Travaux 2018
5	Etablissement 10	Maison des associations	2 rue de la république	4 L	1788	étage avec ascenseur		traitement à faire	à revoir	à faire	mise aux normes à faire	Proposition Etude 2018
27	Etablissement 11	Musée de Florival - MH	1 rue du 4 Février	5 S	1766	étage avec ascenseur		traitement à faire			mise aux normes à faire	Proposition Etude 2018
24	Etablissement 14	Maison Ritter	12 rue Maréchal Joffre	4 R(LXM)	1598	étage avec ascenseur	rev ext a changer	traitement à faire	à faire	à faire	mise aux normes à faire	Proposition Etude 2018
25	Etablissement 15	Maison Schranck	5 Place St Léger	5 WS	1555	étage avec ascenseur	/	traitement à faire	/	à faire	mise aux normes à faire	Proposition Etude 2018 car dépends devenir CDHF contigu
23	Etablissement 9	Cave Dimière	Place du marché	3 TL	ancien	étage sans ascenseur						Proposition Etude 2018 car dépends devenir CDHF contigu
17	Etablissement 17	Ecole Maternelle rue Ch Klenzl	rue Klenzl	5	1980	étage sans ascenseur	cf Projet	cf Projet	cf Projet	cf Projet	cf Projet	Etude et Travaux après 2020 (en fonction nouvelle école maternelle friches du Haut de la Ville)
		AUTRES ETS ou EQUIPEMENTS										
16	Etablissement 24	Annexe Pierre Bucher	2 rue Pierre Bucher	4	Ancien	escalier + étage sans ascenseur	cf Projet réhabilitation totale en cours	cf Projet réhabilitation totale en cours	cf Projet réhabilitation totale en cours	cf Projet réhabilitation totale en cours	cf Projet réhabilitation totale en cours	Etude 2016 en cours - PC 2016 - travaux finalisés en 2019
39	Etablissement 19	Chapelle du Sacrifice - MH	route de Colmar	5	1618	plain pied	à faire	/	/	à faire	/	Proposition : Etude 2017 - travaux 2019
33	Etablissement 20	Sanitaire et bureaux Cimetiere	route de Colmar		ancien	plain pied	à faire	/	à faire	à faire	/	Proposition : Etude 2017 - travaux 2019
35	Etablissement 21	Eglise Saint Léger - MH	Place ST Léger	3 V	1585	plain pied	à faire	/	/	à faire	/	Proposition : Etude 2017 - AT 2018- travaux 2019 - 2020
34	Etablissement 22	Eglise Notre Dame - MH	Place Jeanne d'Arc	3 V	1785	escalier et RDC	à faire	/	/	à faire	/	Proposition - Etude et autorisation 2017 - 2018- travaux 2020
a	Etablissement 23	Bâtiment inspection	28 rue de l'Eglise	5	ancien	escalier et RDC	à faire	traitement à faire	à modifier	à faire	/	cf Ecole Storck - travaux après 2020
	Etablissement 25	Caléo bureau	7 route de Colmar	5	1985	à étudier						Etude et Travaux après 2020

MH monument historique

2012 –	Etudes
Synthèse des 41 diagnostics établis en 2010 et 2011	
Proposition des priorité à la Commission	
Commission Accessibilité le 12 septembre 2012	
Ecole élémentaire Storck : Etude de faisabilité MOE (Cerebat) 15 141,2 euros TTC	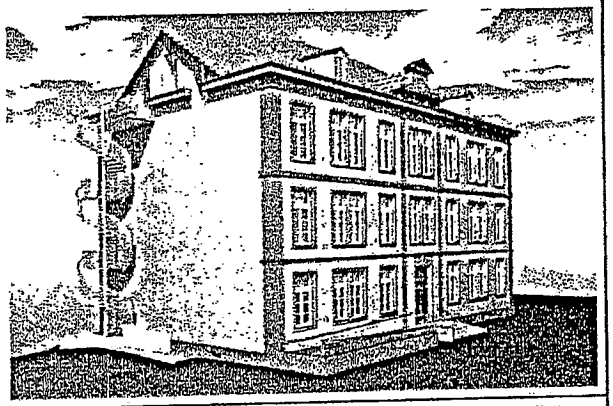
Ecole maternelle Kienzl : Etude de Faisabilité MOE (P. Koch) 10 500 euros TTC	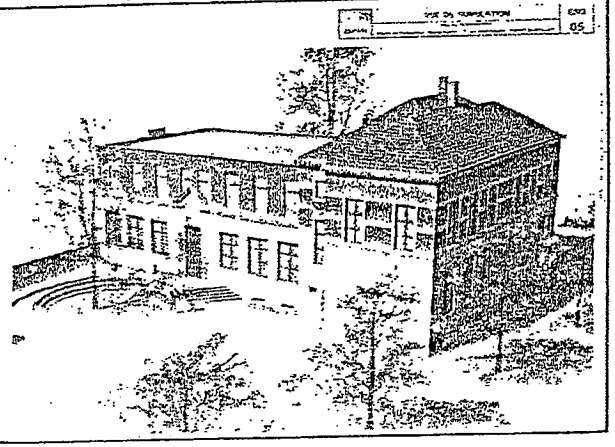

2012 -	Travaux
Espace Jeunesse – Travaux : accueil-toilette-parking : en régie 	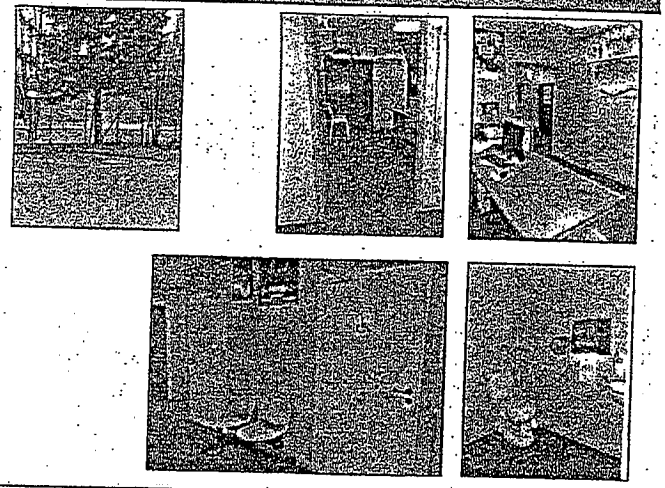
Médiathèque – DP – Travaux : entrée : 3 536,57 euros TTC 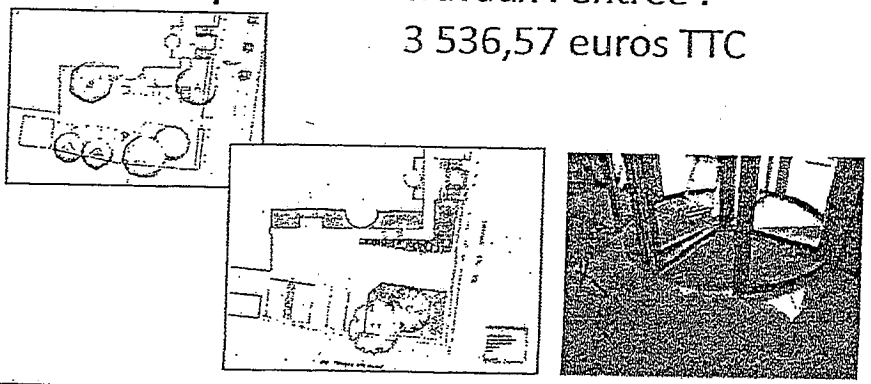	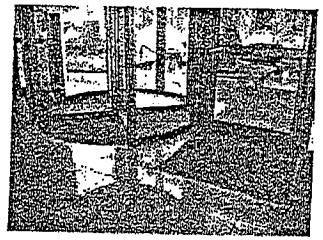
Stade Heissenstein : Préparation consultation – Sans suite	

2013 -
Etudes
Annexe Pierre Bucher :
Etude de Faisabilité MOE (P. Koch)
19 285,5 euros TTC
Ecole élémentaire Storck – Etude interne des
coûts
- Storck : Ascenseur -Toilettes Accessibles – rampe
- Inspection RDC : Toilettes Accessibles – rampe
- Liaison Storck - Inspection
Ecole maternelle Kienzl – Etude interne des
coûts
- Kienzl - variante 1 : Rampe -Toilette accessible
- Kienzl : variante 2 : Ascenseur – Rampe - Toilette accessible

Ecole Jeanne Bucher – Travaux : portes – entrée – signalétique – éclairage escalier
14 893,99 euros TTC


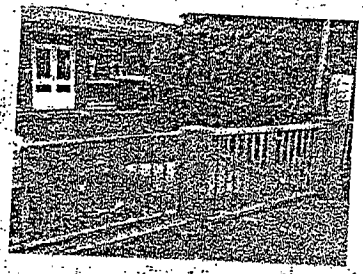

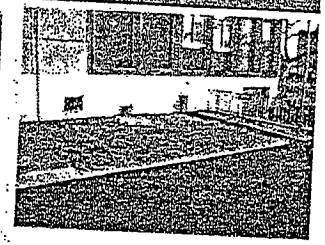
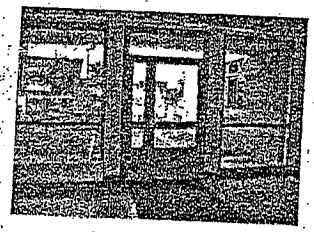

Médiathèque – Travaux : aménagement des abords et parking
39 159,43 euros TTC

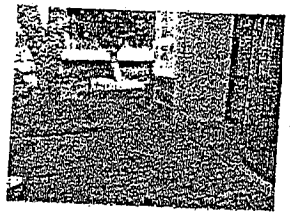

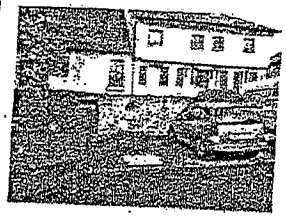
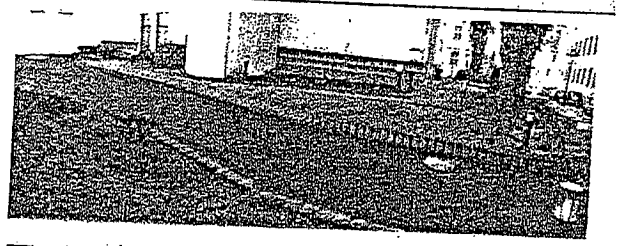
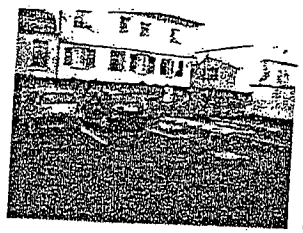
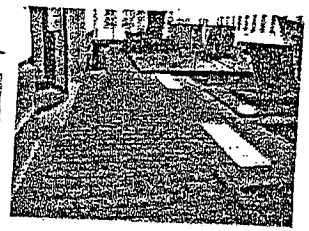

2013 | **Travaux en cours**

Ateliers municipaux : – travaux : vestiaires et bureaux

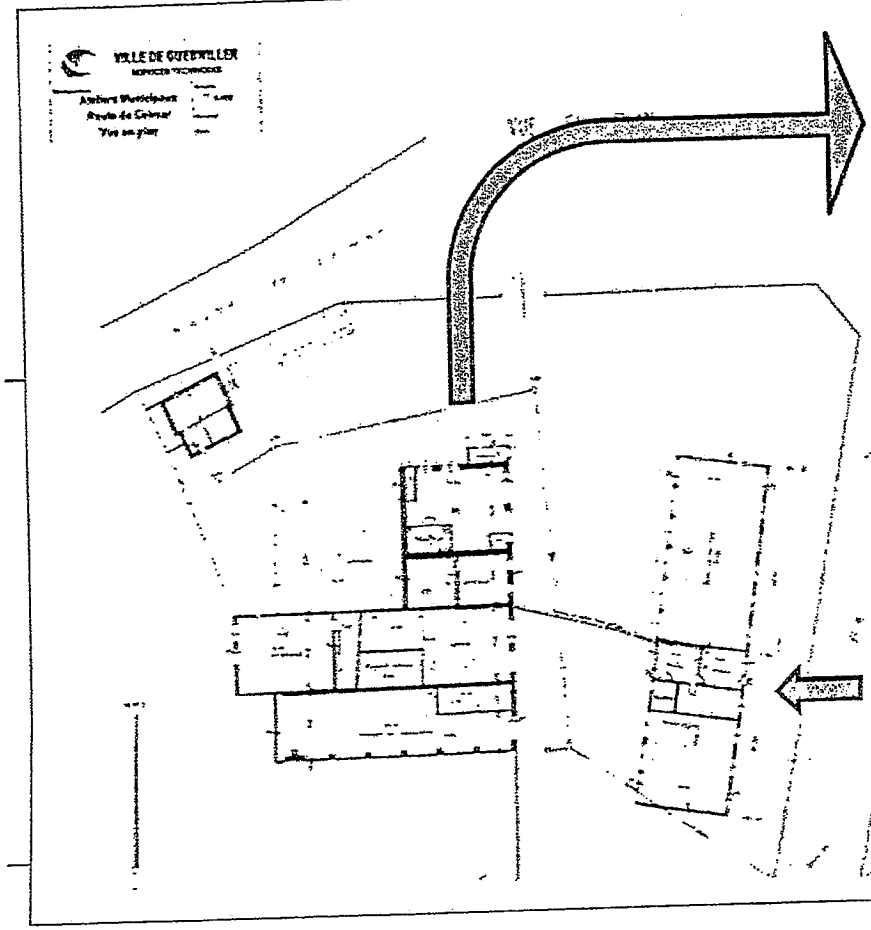

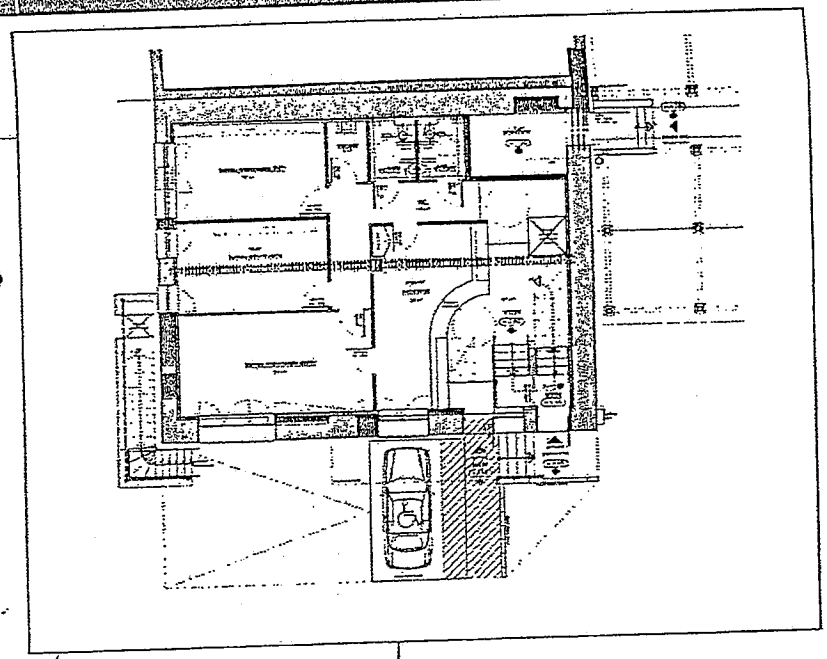

2014-15	Travaux en cours
Ecole Jeanne Bucher : – travaux : sanitaires handicapés (délais longs dus au désamiantage des plinthes et intervention uniquement pendant les vacances scolaires).	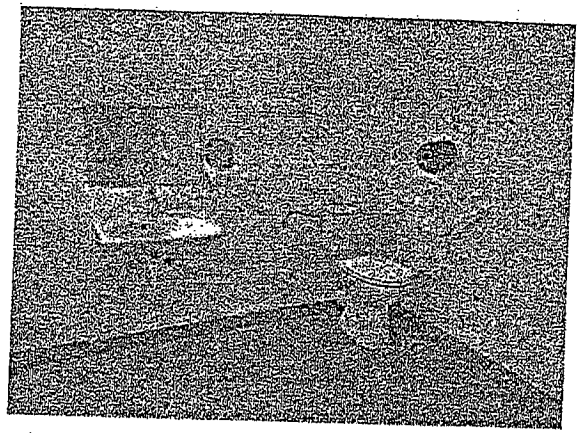

2015	
Etude : - Mise au point **schéma directeur des écoles,** pour prioriser les interventions. - Mise en place **stratégie de patrimoine** dynamique	

Agenda d'Accessibilité Programmé : Dépôt d'une demande de prorogation de dépôt	Délais de 36 mois obtenu pour 6 sites : AD'AP à déposer avant le 27 septembre 2018

2016	
- Mise à jour des Diagnostics des bâtiments du fait de l'arrêté du 8 décembre 2014 relatifs à la mise en accessibilité des bâtiments existants (APAVE)	Fait en attente retour diagnostic
- AD'AP à déposer pour les bâtiments dont la demande de report de dépôt d'AD'AP n'a pas été retenue, en demandant une prorogation de délais d'exécution associés au dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmé	Objectif : à déposer pour septembre 2016
- Pièces jointes : tableau récapitulatif A3 distribué en séance : Ad'AP à déposer	

ACCESSIBILITE - Planning études et opérations réalisées

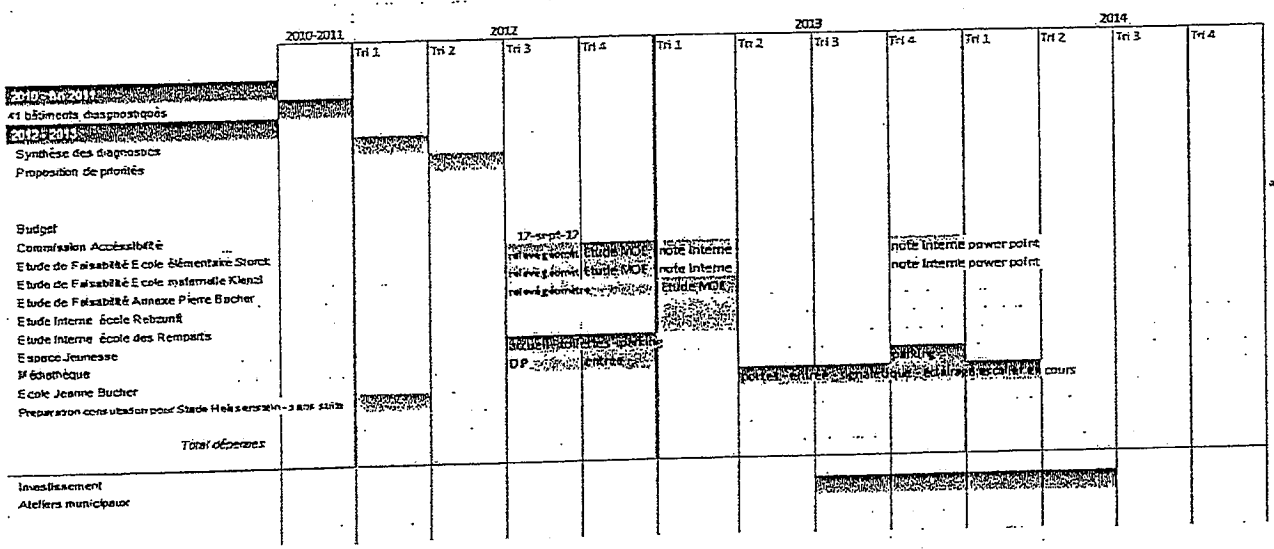

	2012	2013	2014	2015
	69 500	25 000	36 934	250 000
	augmenté à	ramené à	demandé	demandé
	100 000	19 000		pour Storck
	15141,2			
	10500,88			
	19285,5			
	interne			
	interne			
	régie			
	38159,43			
	2323,33	12570,16 bloqué reste désamiantage et toilettes à faire		
	86410,84	12570,16		

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Ordonnance n° 2014 – 1090 du 26 septembre 2014 :

-> nécessité de créer une **commission communale pour l'accessibilité**
Composée : - des représentants de la commune d'association ou organisme ayant un lien avec le handicap , les personnes âgées, ainsi que d'autres usagers.
Missions :

- **Dresse** le constat de état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- **Etablit** un rapport annuel présenté en Conseil municipal
- **Fait** toutes propositions d'amélioration
- **Est destinataire** des projets d'agendas d'accessibilité concernant les ERP (pour septembre 2015)
- **Tient à jour** , par voie électronique, la liste des ERP qui ont élaboré un agenda, et la liste des établissement accessibles
- **Etablit** le rapport est présenté au Conseil Municipal, puis transmis au représentant de l'Etat, au président du Conseil Général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, etc.
- **Organise** un système de recensement de l'offre de logement accessibles aux personnes handicapées.

Budget : en fonction des choix réalisés : de 15 000 euros à xx0 000 euros

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
D'ALSACE, CHAMPAGNE-ARDENNE, LORRAINE
ENREGISTRER LE :
29 JUIL. 2016
n° M39
COURRIER ARRIVE GREFFE

NOTE DE SYNTHESE

Direction générale des services

N° 21 – 04/2014

MOTION PORTANT DEMANDE DE SUSPENSION IMMEDIATE DU PROJET DE FERMETURE DE LA SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

Le 9 septembre 2013, Monsieur Manuel Valls, Ministre de l'Intérieur, annonçait avoir confié aux Préfets des régions Alsace et Lorraine une mission d'expérimentation sur la rénovation du réseau des sous-préfectures. Réalisée dans les deux départements alsaciens et en Moselle, cette mission consiste à proposer des fusions ou des redécoupages d'arrondissements ou suggérer le regroupement de services départementaux au sein de maisons de l'État à l'échéance du 1er janvier 2015.

Monsieur le Ministre précisait en outre « qu'il s'agit de procéder, dans le respect du principe d'égalité d'accès au service public, aux ajustements de la carte des sous-préfectures nécessaires pour que chaque arrondissement corresponde bien à un bassin de vie sur lequel une demande d'État s'exprime ». Il soulignait qu'il est primordial que ce mouvement s'appuie sur une méthode déconcentrée, objective et ouverte vis-à-vis des acteurs locaux et que la réforme soit précédée de la concertation la plus large avec ces derniers, et en particulier les élus et les organisations représentatives du personnel.

Le 7 avril courant, Madame la Sous-Préfète a réuni les élus pour les informer, sans discussion, du contenu du rapport portant sur la rénovation du réseau des sous-préfectures en Alsace. Ce document propose de fusionner les sous-préfectures de Guebwiller et de Thann en une seule Sous-Préfecture dont le siège serait à Thann et de supprimer celle de Ribeauvillé.

Il ne saurait être question de s'opposer à une nécessaire rationalisation du maillage institutionnel qui s'avère être inéluctable. Néanmoins, la Ville de Guebwiller ne saurait accepter ce projet qui implique, à terme, la fermeture de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Guebwiller, et ceci pour les raisons suivantes :

- sur la forme, la proposition telle que présentée n'a fait l'objet, à aucun moment, d'une quelconque concertation avec les acteurs locaux telle que l'a souhaité Monsieur le Ministre. Le processus s'est déroulé en dehors même de l'avis des élus locaux et, qui plus est, durant les élections municipales. De plus, Madame la Sous-Préfète par intérim de l'arrondissement de Thann-Guebwiller, lors d'une réunion, a également laissé entendre que la décision était prise et qu'il n'était pas question d'en débattre

- sur le fond, la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Guebwiller traite des dossiers structurants et d'une importance particulière tels que notamment la centrale nucléaire de Fessenheim, la maison centrale d'Ensisheim ou le centre hospitalier de Rouffach. L'arrondissement de Guebwiller est plus important que celui de Thann s'agissant : de la superficie (584 km² contre 525 km²), de la population globale (en 2013 : 83 116 habitants contre 81 116 habitants), de la population des villes-centres (en 2013 : 11 527 habitants contre 7 930 habitants) et de l'importance des services publics déjà implantés (tribunal d'instance de Guebwiller, centres hospitaliers, base militaire, etc ..).

Les amplitudes horaires de la Sous-Préfecture de Guebwiller y sont plus importantes qu'à celle de Thann (ouverte l'après-midi), elle compte plus d'agents, ses ratios d'efficience (nombre de dossiers traités/Équivalent Temps Plein Opérationnel - ETPO) sont également bien supérieurs (la moyenne 2011/2012 pour les Cartes Nationales d'Identité (CNI) est de 1 475 dossiers/ETPO pour Guebwiller, contre 858 dossiers/ETPO pour Thann, la moyenne du département étant de 1 193 dossiers/ETPO).

En nombre de dossiers CNI pour l'année 2013, 6 766 dossiers ont été traités à Guebwiller contre 5 963 à Thann.

Pour toutes ces raisons, il est légitime que soient prises en compte et reconnues à la fois les spécificités propres et l'importance même de l'arrondissement de Guebwiller au sein du département. Dès lors, ni la méthode employée, ni les raisonnements mis en œuvre en l'espèce (qui ne reposent pas sur des critères objectifs) ne peuvent être acceptés par les élus du territoire.

En conséquence de quoi, il est proposé au conseil municipal de voter une motion tendant à demander à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin la suspension immédiate du projet de fermeture de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Guebwiller et l'engagement d'une large concertation sur ce point réunissant l'ensemble des acteurs locaux concernés.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, d'adopter la délibération suivante :

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
D'ALSACE, CHAMPAGNE-ARDENNE, LORRAINE
ENREGISTRER LE :
29 JUIL. 2016
COURRIER ARRIVE GREFFE

VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 29 AVRIL 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Direction générale des services

N° 21 – 04/2014

MOTION PORTANT DEMANDE DE SUSPENSION IMMEDIATE DU PROJET DE FERMETURE DE LA SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

Le conseil municipal

Sur le rapport de M. le Maire

Vu l'article L.2541-16 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de fermeture de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Guebwiller envisagé dans la cadre de la mission d'expérimentation sur la rénovation du réseau des sous-préfectures en Alsace et en Lorraine,

CONSIDERANT l'absence totale de concertation pourtant décidée par M. le Ministre de l'Intérieur lorsqu'il soulignait qu'il était primordial que l'ajustement de la carte des sous-préfectures s'appuie sur une méthode déconcentrée, objective et ouverte vis-à-vis des acteurs locaux et que la réforme soit précédée de la concertation la plus large avec ces derniers, et en particulier les élus et les organisations représentatives du personnel

Après en avoir délibéré

DEMANDE à M. le Préfet du Haut-Rhin la suspension immédiate du projet de fermeture de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Guebwiller et l'engagement d'une large concertation sur ce point réunissant l'ensemble des acteurs locaux concernés.

COPIE

VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2014

NOTE DE SYNTHESE

Direction Générale des Services

N°09 - 09/2014

RENOVATION DU RESEAU DES SOUS-PREFECTURES EN ALSACE – MODIFICATION DE L'ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Préfet de Réglon Alsace a annoncé le 3 juillet dernier, que le Ministre de l'Intérieur venait d'approuver les propositions formulées par l'administration préfectorale au sujet de la rénovation du réseau des sous-préfecture en Alsace.

Concernant les arrondissements de Guebwiller et de Thann, la décision est la suivante :

« Etant donné la proximité des villes de Thann et de Guebwiller, sièges des actuelles sous-préfectures, (< 20 km ; < 30 minutes), et des autres éléments développés dans l'état des lieux, il a été décidé de réunir ces deux arrondissements afin de créer un seul arrondissement, élargi, qui pourrait être dénommé arrondissement de Thann-Guebwiller, dont la sous-préfecture sera localisée à Thann.

Ses limites seront celles des deux arrondissements actuels de Thann et de Guebwiller réunis,

- *moins les communes de Bollwiller, Feldkirch, Ungersheim, Pulversheim, Bernwiller (arrondissement actuel de Guebwiller),Wittelsheim et Staffelfelden (arrondissement actuel de Thann) qui rejoindront l'arrondissement de Mulhouse, afin d'être cohérent avec la nouvelle carte cantonale, les nouveaux périmètres d'intercommunalités et les limites du SCOT de la région mulhousienne ;*
- *moins la commune de Bernwiller (arrondissement actuel de Thann),qui rejoindra l'arrondissement d'Altkirch, afin de conserver l'intégrité de la communauté de communes de la Porte d'Alsace.*

Cette nouvelle entité sera constituée de 91 communes et 140 043 habitants.

Un pôle de proximité piloté par un cadre A, rattaché au sous-préfet de Thann-Guebwiller, sera maintenu à Guebwiller afin d'assurer une gestion au plus près sur le territoire, en particulier auprès des élus ».

Eu égard au fait que la Ville de Guebwiller est rattachée à un arrondissement modifié, et par lettre du 21 juillet 2014, le préfet demande que ce point soit soumis, à titre consultatif, à l'avis du conseil municipal.

Dans sa séance du 29 avril dernier, le conseil municipal avait voté une motion demandant la suspension immédiate du projet de fermeture de la sous-préfecture de Guebwiller. Force est de constater qu'il n'a été tenu aucun compte de l'avis des élus.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de donner un avis défavorable au projet de fusion des arrondissements de Guebwiller et de Thann et de suppression de la sous-préfecture de Guebwiller selon les mêmes motifs et arguments que ceux développés dans la délibération du 29 avril dernier.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre agrément, vous êtes invités à approuver la délibération suivantes.

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES D'ALSACE, CHAMPAGNE-ARDENNE, LORRAINE
ENREGISTRER LE : 29 JUIL. 2016
n° 4199
COURRIER ARRIVE GREFFE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Direction générale des services

N° 09 - 09/2014

RENOVATION DU RESEAU DES SOUS-PREFECTURES EN ALSACE – MODIFICATION DE L'ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de M. le Maire,

VU le projet de rénovation du réseau des sous-préfectures initié par le Ministre de l'Intérieur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;

ATTENDU que ce projet conduit à réunir les arrondissements de Thann et de Guebwiller afin de créer un seul arrondissement de Thann-Guebwiller ainsi qu'à la suppression de la sous-préfecture de Guebwiller ;

VU la lettre du 21 juillet 2014 par laquelle le préfet du Haut-Rhin sollicite, à titre consultatif, l'avis du conseil municipal de Guebwiller sur la modification envisagée dans la composition et dans les limites de l'arrondissement de Guebwiller ;

Après en avoir délibéré :

Réaffirme qu'il ne saurait être question de s'opposer à une nécessaire rationalisation du maillage institutionnel qui s'avère être inéluctable.

Mais s'oppose au projet retenu qui implique la fermeture de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Guebwiller et ce pour les raisons suivantes :

- sur la forme, la proposition telle qu'elle a été présentée n'a fait l'objet, à aucun moment, d'une quelconque concertation avec les acteurs locaux telle que l'a souhaité Monsieur le Ministre. Le processus s'est déroulé en dehors même de l'avis des élus locaux et, qui plus est, durant les élections municipales. De plus, Madame la Sous-Préfète par intérim de l'arrondissement de Thann-Guebwiller, lors d'une réunion, a également laissé entendre que la décision était prise et qu'il n'était pas question d'en débattre

- sur le fond, la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Guebwiller traite des dossiers structurants et d'une importance particulière tels que notamment la centrale nucléaire de Fessenheim, la maison centrale d'Ensisheim ou le centre hospitalier de Rouffach. L'arrondissement de Guebwiller est plus important que celui de Thann s'agissant : de la superficie (584 km² contre 525 km²), de la population globale (en 2013 : 83 116 habitants contre 81 116 habitants), de la population des villes-centres (en 2013 : 11 527 habitants contre 7 930 habitants) et de l'importance des services publics déjà implantés (tribunal d'instance de Guebwiller, centres hospitaliers, base militaire, etc ..).

Les amplitudes horaires de la Sous-Préfecture de Guebwiller y sont plus importantes qu'à celle de Thann (ouverte l'après-midi), elle compte plus d'agents, ses ratios d'efficience (nombre de dossiers traités/Équivalent Temps Plein Opérationnel - ETPO) sont également bien supérieurs (la moyenne 2011/2012 pour les Cartes Nationales d'Identité (CNI) est de 1 475 dossiers/ETPO pour Guebwiller, contre 858 dossiers/ETPO pour Thann, la moyenne du département étant de 1 193 dossiers/ETPO). En nombre de dossiers CNI pour l'année 2013, 6 766 dossiers ont été traités à Guebwiller contre 5 963 à Thann.

- Pour toutes ces raisons, il est légitime que soient prises en compte et reconnues à la fois les spécificités propres et l'importance même de l'arrondissement de Guebwiller au sein du département. Dès lors, ni la méthode employée, ni les raisonnements mis en œuvre en l'espèce (qui ne reposent pas sur des critères objectifs) ne peuvent être acceptés par les élus du territoire.

VILLE DE Guebwiller

COPIE

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
D'ALSACE, CHAMPAGNE-ARDENNE, LORRAINE
ENREGISTRER LE :
29 JUIL. 2016
n° 1199
COURRIER ARRIVE GREFFE

Monsieur Pascal LELARGE
Préfet du haut Rhin

Préfecture du Haut-Rhin
7 rue Bruat
BP 489
68020 COLMAR CEDEX

Guebwiller, le 4 juillet 2016

Direction générale
Affaire suivie par : Hugues LEVI-TOPAL, directeur général des services
E-mail :h.levi-topal@ville-guebwiller.fr

Objet : perte de l'éligibilité à la DSR fraction bourg centre

Monsieur le Préfet,

C'est avec beaucoup d'émotion et d'incompréhension que j'ai reçue le 7 juin dernier confirmation de la part de vos services de la perte de l'éligibilité de Ville à la fraction bourg centre de la Dotation de Solidarité Urbaine à compter de cette année 2016.

Légitimement, il m'a été rappelé que si les dispositions de l'article L2334-21 modifié du code général des collectivités territoriales prévoient l'éligibilité de cette dotation aux communes de plus de 10 000 habitants chef-lieu d'arrondissement, celle-ci cesse dès lors que la commune ne dispose plus de ce titre.

Pour autant et durant toute la période ayant précédé l'abandon de la sous-préfecture de Guebwiller au profit d'un rapprochement avec celle de Thann, il a toujours été indiqué et notamment de la part de vos services, aux élus locaux dont je suis, que cette fusion serait sans incidence pour la Ville.
Force est de constater qu'impact il y a et que celui-ci équivaut à près de 320 000 € par an en année pleine, soit 1,5 fois la valeur déjà assumée annuellement par la Ville au titre du redressement des dépenses publiques !

En tout état de cause, la ville de Guebwiller dont vous connaissez la faible richesse, ne peut pas assumer cette ponction supplémentaire.
La Ville ne doit pas avoir à payer les choix de l'Etat.

J'en appelle aujourd'hui à vous afin que cette situation dramatique soit évoquée auprès de M. le Président de la République, de Monsieur le Premier Ministre, de Monsieur le Ministre des Finances et des comptes publics, Messieurs les présidents des commissions finances de l'Assemblée Nationale et du Sénat afin que, dès la prochaine loi de finances rectificative pour 2016 ou la loi de finances pour 2017, des dispositifs de gels des dotations soient assurés aux communes telles que Guebwiller en cas de modification de leur situation du fait des choix de l'Etat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Francis KLEITZ

Conseiller régional

MAIRIE DE GUEBWILLER 68500

MAIRIE DE GUEBWILLER
73 rue de la République - B.P. 159 - 68503 GUEBWILLER CEDEX
Tél. : 03 89 76 80 61 - Fax : 03 89 74 13 23 - www.ville-guebwiller.fr

N°A2016-356

VILLE DE Guebwiller

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ALSACE, CHAMPAGNE-ARDENNE, LORRAINE
ENREGISTRER LE :
29 JUIL. 2016

COURRIER ARRIVE GREFFE

ARRETE
PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Le Maire de la Ville de Guebwiller

-o0o-

VU le code général des collectivités territoriales et nomment son article L 2143-3 ;

VU l'article 46 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU l'arrêté portant constitution de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées n°A2016-130 du 07 mars 2016 ;

VU la demande formulée par Mme Yolande REMY, conseillère municipale, quant à son souhait de se retirer de ladite commission en date du 1er juin 2016 et de la candidature de Mme Stéphanie BRINGIA, conseillère municipale en date du 02 juin 2016 ;

CONSIDERANT que l'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales impose à toute commune de 5 000 habitants et plus, la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;

CONSIDERANT qu'il appartient au maire d'arrêter la liste des membres de la commission, conformément à l'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales ;

ARRETE

ARTICLE 1er : la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées créée le 07 mars 2016 est modifiée comme suit.

ARTICLE 2 : La commission est chargée de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

ARTICLE 3 : La commission est composée comme suit :

Représentants de la commune :
- M. Francis KLEITZ – Maire
- M. Jean-Marie ROST – adjoint au maire
- M. César TOGNI – adjoint au maire
- Mme Bénédicte ROULOT – conseillère municipale
- Mme Stéphanie BRINGIA – conseillère municipale

Représentants des usagers :
- M. Vincent BISCHOFF – Pharmacie BISCHOFF
- M. Fabien SEIDL – directeur école élémentaire Storck
- Mme Alice GROFF – membre du Conseil des Aînés
- M. Arnaud HERR – représentant de DOMIAL

Représentants d'associations de personnes handicapées :
- M. Benoît FUHRER – membre de l'Association des Paralysés de France (APF)
- Mme Anne-Marie SCHUBNEL – directrice adjointe des services Papillons Blancs SAVS
- Mme Line RABIEGA – responsable Centre Psychothérapeutique de jour « La Lauch »
- Mme Laurence FUHRER-SYDA – présidente Florival Handisport Guebwiller

ARTICLE 4 : la gestion de la commission sera assurée par le service Grands Projets

Cet arrêté abroge l'arrêté portant constitution de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées n°A2016-130 du 07 mars 2016, ci-dessus mentionné.

ARTICLE 5 : le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Ville de Guebwiller et dont ampliation sera transmise à

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thann-Guebwiller
- Mme Yolande REMY
- Mme Stéphanie BRINGIA

Guebwiller, le 07 juin 2016

MAIRIE DE GUEBWILLER 68500

Le Maire :

Francis KLEITZ
Conseiller Régional

Accusé de réception en préfecture
068-216801126-20160607-A2016-356-AR
Date de télétransmission : 13/06/2016
Date de réception préfecture : 13/06/2016

VILLE DE Guebwiller

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ALSACE, CHAMPAGNE-ARDENNE, LORRAINE ENREGISTRER LE :

29 JUIL. 2016

COURRIER ARRIVE LE

COMMISSION ACCESSIBILITE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
REUNION DU 26 AVRIL 2016

membres de la commission présents : ☒NOM autres présents : ☒NOM

Membres représentant la municipalité					
☒ F. KLEITZ	☐ D. BRAUN	☐ V. GROSOLAUDE	☐ T. MECHLER	☐ I. SCHROEDER	☐ R. OBER
☐ A. DEHESTRU	☒ J-M. ROST	☐ N. Mc EVOY	☐ C. TOGNI excusé	☐ D. LOSSER	☐ C. GRAWEY
☐ C. MULLER	☐ S. ZIMRANI	☐ P. JELSPERGER	☒ B. ROULOT		☐ D. CAUTILLO
☐ F. BRITO	☐ A. CHRISTMANN				
☐ S. BRINGIA	☐ M. METZGER	☒ Y. REMY	☐ H. FRANÇOIS	☐ J. BANNWARTH	☐ C. FACCHIN
☐ P. RZENNO	☐ N. GODÉ				
☐ M-N. CHAVIGNY	☐ J. MOSTEIRO	☐ M. SINGER	☐ C. ZAEPFEL	☐ G. VOGT	

Membres représentant les usagers	
☒ V. BISCHOFF, pharmacie BISCHOFF	☒ A. GROFF, membre du Conseil des Aînés
☒ A. HERR, représentant DOMIAL	☐ F. SEIDL, directeur école élémentaire Storck excusé

Membres représentant des associations de personnes handicapées	
☒ FUHRER-SYDA L., présidente Florival Handisport Guebwiller	☒ FUHRER B., membre Association des Paralysés de France
☒ RABIEGA L., responsable Centre Psychothérapeutique de jour "La Lauch"	☒ SCHUBNEL AM., directrice adjointe des services Papillons Blancs SAVS

Autres personnes	
☒ LEVI-TOPAL H., DGS	☒ MICHEL S., chargée d'opérations ST Guebwiller

Diffusion :

☒ COMMISSION	☒ DGS	☒ COMITE DIR.	☒ ARCHIVES

* *

SUJET	ÉCHANGE	AVIS
Introduction	Après avoir salué les personnes présentes, M. le Maire, ouvre la séance à 19h10. L'ordre du jour est de définir les objectifs de la Commission. Après un tour de table la Commission demande, au préalable, sa nomination en Commission Communale pour l'Accessibilité. Puis Mme Michel (Services Techniques) présente dans un premier temps le rôle et comme mentionné ci-dessous, les cinq missions de la Commission (Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 - cf. document joint) : - Dresser le constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports. - Etablir un Rapport annuel, présenté en Conseil Municipal. - Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. - Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. - Tenir à jour par voie électronique la liste des ERP qui ont élaboré un agenda, la liste des ERP accessibles.	/
Rapport annuel	Un modèle de Rapport Annuel est présenté en détail (Cf. document joint). La Commission demande qu'il soit rendu attractif autant sur la forme qu'au niveau administratif.	FAVORABLE
Organisation à mettre en oeuvre	Un tableau récapitulatif des rôles de chacun (organisation) est proposé. (cf; document joint).	FAVORABLE
Ordre du jour de la prochaine Commission	Un ordre du jour est proposé pour la prochaine réunion : - Dresser le constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics - Lister les ERP qui ont élaboré un Agenda Pour cette première réunion de la Commission, un point est présenté relatif aux études et travaux en cours concernant les bâtiments.	FAVORABLE
Divers	La Commission pose la question de l'accessibilité de la Cave Dimière et du Théâtre. Ce point sera rediscuté lors de la prochaine réunion (cf. Ordre du jour) dont la date est fixée au 28 juin à 18H00. La Commission pose la question du fonctionnement du système d'avertisseur sonore pour malvoyants du feu tricolore au croisement rue de la Monnaie / rue de la République. Réponse des Services Techniques : - tous les feux sont équipés d'un système sonore qui fonctionne avec un BIP - ces BIP sont disponibles aux Services Techniques et sont donnés aux personnes malvoyantes qui en font la demande ; pour le moment, une personne malvoyante qui nous avait contacté a été équipée d'un BIP. La Commission n'a pas d'autres questions. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.	/

ANNEXE POINT N°2

VILLE DE GUEBWILLER

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

ÉDITO

2015 : poursuivre nos engagements pour Guebwiller

L'établissement d'un rapport annuel des services de l'administration est une obligation s'imposant aux communes de Moselle, du Bas et du Haut-Rhin[1]. La Ville de Guebwiller n'a jusqu'à présent jamais produit ce rapport.

Il constitue un instantané de la contribution des 155 agents, titulaires ou non, qui se sont, avec professionnalisme, engagés quotidiennement au service des Guebwillerois.

Afficher, en les rendant publics, les moyens mis en œuvre pour répondre aux demandes des usagers, rendre compte des actions menées pour la conduite des politiques publiques ne doit pas être vécu comme une contrainte. C'est, au contraire, une opportunité de donner du sens aux démarches engagées, en externe comme en interne. C'est également l'occasion de faire part des difficultés rencontrées et, par conséquent, de servir de base pour tendre à l'amélioration.

Ce rapport annuel n'est et ne sera pour autant ni un catalogue exhaustif des pratiques, ni un listing de l'ensemble des données disponibles mais une mise en lumière de ce qui semble être les temps forts de chaque service pour l'année écoulée.

Ce premier exercice au niveau local n'est qu'une ébauche. Au fur et à mesure, il sera enrichi de nouveaux indicateurs, propres à mettre en lumière les évolutions.

Pour les mêmes raisons, tous les services ne sont pas mis en lumière dans le présent rapport alors même que tous les agents concernés œuvrent avec la même passion que les autres. Les ateliers municipaux, du service de propreté urbaine jusqu'aux menuisiers, les agents des écoles et les agents de services couvrent des champs d'actions essentiels pour tous les guebwillérois. Il est légitime qu'ils soient les premiers cités et l'engagement est pris qu'ils figurent en bonne place dans l'édition 2016.

SOMMAIRE

ÉDITO **2**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE **4**

Administration générale 5
Direction de la communication 7
Direction des ressources et des services internes 10
Direction des ressources humaines 15
Direction des services techniques 19

ADMINISTRATION THÉMATIQUE **21**

Accueil et vie citoyenne 22
Animations sportives et loisirs 24
Archives 26
Culture 27
Éducation et jeunesse 32
Environnement et cadre de vie 37
Solidarité 41
Urbanisme 43

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les services ressources

Administration générale

L'administration générale, service « ressource » assure des missions diverses, telles que la préparation, la gestion et le secrétariat de l'assemblée communale, les affaires générales et juridiques, l'occupation du domaine public, les affaires foncières et patrimoniales.

Ces **missions** sont nécessairement **exercées** de manière **transversale** avec les autres services municipaux mais également avec des **partenaires extérieurs**, notamment des institutions (services de gendarmerie, préfecture, etc.), des associations, ainsi que des collectivités territoriales.

Chiffres clés :

7 séances de conseil municipal organisées

103 délibérations présentées au conseil municipal

369 arrêtés (circulation, débits de boissons temporaires...)

23 dossiers de sinistre (flotte automobile, bâtiments & voies publiques, vandalisme, contentieux)

Les faits marquants 2015

✔ **Conseil municipal**

Modification des **procédures** avec la mise en place de la **dématérialisation**, la **projection des documents en séance** et la rédaction d'un **compte-rendu mis en ligne** sur le site de la ville de Guebwiller.

✔ Recensement de la population

Le **recensement** a un impact fort sur la commune dans la mesure où il permet d'**actualiser** les données **sur la population**. Au delà d'un « simple inventaire », cette enquête **permet en effet aux élus d'adapter les infrastructures et les équipements aux besoins** (routes, crèches, centres de loisirs, écoles, hôpitaux, logements...)
Chaque année, entre janvier et février, ce sont un peu plus de **200 adresses**, soit près de **500 logements,** qui sont recensées à la demande de l'INSEE.
Trois agents recenseurs sont recrutés pour cette mission, appuyés par un **coordonnateur communal**. Les logements recensés sont issus d'un **répertoire d'immeubles localisés** (R.I.L.) dont la mise à jour est assurée par les fichiers du cadastre et des impôts.

✔ Sécurisation juridique de documents et procédures

Certains **documents et procédures** (arrêtés et autorisations d'occupation du domaine public, débits de boissons...), ont été **revus en profondeur** afin de les **professionnaliser** et les **sécuriser**.

Direction de la communication

Au-delà de **compétences techniques**, la communication des collectivités relève d'**enjeux stratégiques**. Elle couvre un ensemble de **domaines d'action variés**, qui s'enrichit au fil du temps.

C'est pourquoi, en **2015,** la **communication** est devenue un **service à part entière** à Guebwiller, se mettant ainsi en adéquation avec les **tendances actuelles en termes d'organisation au sein d'une majorité de collectivités.**

Pour ces premiers mois, tout **en prenant la mesure de l'environnement de travail**, le service communication s'est attaché **à assurer le quotidien** et **instaurer quelques bases de travail** dans le cadre des moyens disponibles.

Missions

En lien avec la direction générale et le maire, la direction de la communication de Guebwiller :

- ✔ informe les citoyens sur les services publics et l'actualité de la ville par tout moyen jugé utile et pertinent au regard du sujet traité et des ses caractéristiques
- ✔ valorise le territoire et le projet de la Ville en communiquant sur les projets structurants
- ✔ accompagne les agents dans leurs projets de communication

Le service communication au quotidien

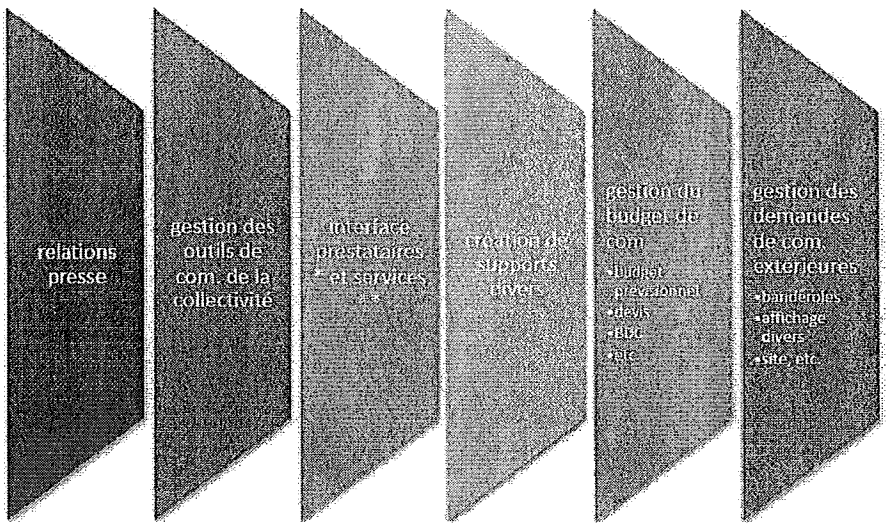

Les faits marquants 2015

✔ Site Internet : refonte

Avec l'utilisation croissante des supports numériques, y compris à des fins d'**information locale**, il était nécessaire de revoir le site internet de la ville :

sur le plan de la **forme, pour être davantage en cohérence avec les tendances graphiques actuelles,**

sur la plan de l'organisation et de la **gestion des contenus : pour un site plus intuitif et ergonomique.**

sur le **fond** : pour un contenu adapté au support et au public et répondant à ses attentes (ligne éditoriale).

- **réflexion stratégique** de contenu /de référencement / d'ergonomie et d'intuitivité
- création de **gabarits** de pages
- **gestion du contenu** déjà **existant** : export / refonte fond-forme pour **adaptation au support** ; travail en **transversalité** avec l'ensemble des services pour la **sélection** et la **migration** des contenus existants
- mise en place de la **formation des rédacteurs** avec le prestataire *Idéalice*
- réflexion constante pour l'**amélioration de l'existant.**

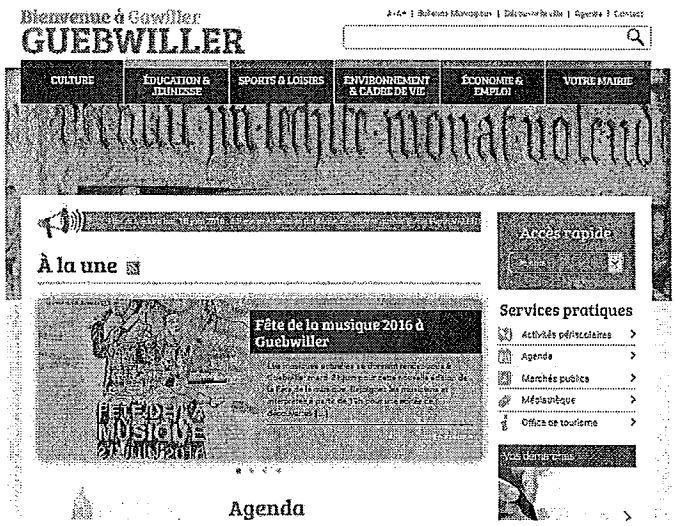

Page d'accueil du site Internet depuis la refonte

✔ Panneau électronique d'information : procédure et suivi

Le panneau électronique d'information a été **installé en décembre 2015**, dans le cadre de la volonté municipale d'**éradiquer l'affichage dit « sauvage »**.

Il sert donc tant à la **diffusion de l'information de la Ville** qu'à celle de **structures externes qui organiseraient un événement à Guebwiller.**
Cela implique la mise en œuvre d'une **procédure simple, claire et efficace relative à l'usage du panneau :**

- réflexion **charte éditoriale**
- **transmission** en interne/externe
- création de la **fiche de transmission**
- création / mise en œuvre / suivi du **calendrier**
- **formation des agents** habilités à l'insertion de contenu
- création des **gabarits**
- **validation** des contenus

✓ **Refonte de la charte graphique**

simplification et formalisation des éléments de **communication graphique**

- logotype
- papeterie
- édition

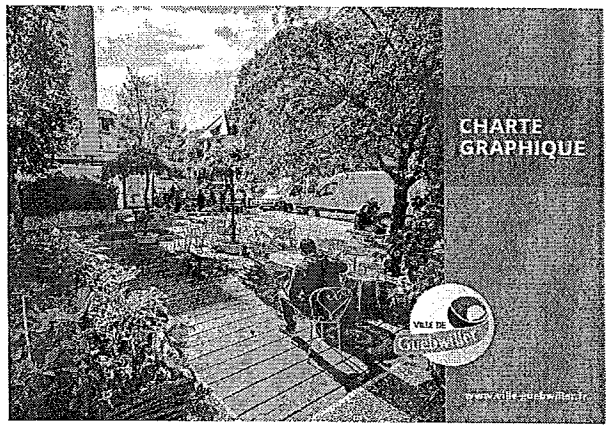

La charte graphique (2015),
un document réduit à 10 pages précisant : le logotype, ses valeurs colorimétriques, la typographie, les couleurs utilisées en édition et la présentation de la papeterie.

Chiffres clés
(sur 7 mois) :

28 communiqués / dossiers de presse

10 points / conférences de presse

+ de 40 supports print (affiches / flyers / dépliants / guide / etc.)

28 topos événements

Direction des ressources et des services internes

La direction des ressources et des services internes comprend les services :
finances et contrôle de gestion
marchés publics
systèmes d'information.

FINANCES – CONTRÔLE DE GESTION

Le service finances – contrôle de gestion au quotidien

- ✔ élaboration des **documents budgétaires**
- ✔ **exécution et contrôle budgétaire** des budgets de la **ville,** du **CCAS**[2] et des syndicats **SCOT** et **PAYS**
- ✔ préparation des **commissions des finances**
- ✔ organisation des **relations avec la Trésorerie publique**
- ✔ instruction des **dossiers de demande de subventions**
- ✔ actions d'**optimisation des dépenses**

Les faits marquants 2015

✓ **le vote du budget primitif 2016 en décembre 2015**

Traditionnellement le vote du budget intervient vers la fin du premier trimestre de l'année n.
Objectif : anticiper pour permettre le lancement des programmes de travaux dès le début de l'année (consultations des entreprises, négociations, attribution des marchés publics) et optimiser les coûts et les délais d'exécution.

2 : Centre communal d'action sociale

✓ **la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période de 2016 à 2020**
(sous la forme autorisations de programme / crédits de paiement ou AP/CP)

Concept : **définir sur plusieurs années un budget global avec crédits de paiement pour un programme donné** : les **crédits non consommés** dans l'année pour le projet sont **réinjectés dans l'enveloppe globale de l'autorisation de programme.**
Les crédits engagés pour un projet doivent être obligatoirement consommés car non reportables au budget n+1 (selon dispositions légales). Ils sont donc utilisés pour d'autres projets, ce qui complique la lisibilité des comptes et implique le vote de crédits supplémentaires pour le projet initial sur le budget n+1
Objectif : **accroître la lisibilité budgétaire et aider à une meilleure planification des investissements et des procédures administratives**.

✓ **La poursuite de la politique d'optimisation fiscale**

Débutée en **2014** la **mission d'analyse des taxes foncières et assimilées** payées par la Ville a permis d'obtenir des **dégrèvements fiscaux et exonération permanente** pour un montant de **30 162 €**.

✓ **L'examen de la gestion de la Ville par la Chambre régionale des comptes (CRC) pour les exercices 2009 et suivants**

Le **contrôle** porte sur :
- la **régularité des actes de gestion**,
- l'**économie des moyens** mis en œuvre
- l'**évaluation des résultats** atteints eu égard aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante

Dans ce cadre, le service des finances a traité **52 demandes de la CRC** et produit **206 documents justificatifs**.

Chiffres clés : les indicateurs de gestion

Le **délai global de paiement par les collectivités** fixé par les règlements est de **30 jours**. En 2015 comme en 2014, **la Ville respecte cet engagement.**

Traitement des pièces et délais	2014	2015	Variation
Nombre de mandats de paiement	4 392	4 609	+ 4,94 %
Nombre de titres de recettes	1 574	1 844	+ 17,15 %
Délai moyen de paiement de la Ville	20,07 j	23,72 j	+ 18,19 %
Délai moyen de paiement de la Trésorerie	7,11 j	5,53 j	- 22,22 %

MARCHÉS PUBLICS

Le service des marchés publics au quotidien

- ✔ **assistance et conseil auprès des services acheteurs** quant au **choix des procédures** et à l'**évaluation des risques juridiques**
- ✔ conception des **contrats publics** et des **dossiers de consultation des entreprises**
- ✔ **gestion administrative et financière des marchés publics** en liaison avec les services acheteurs
- ✔ rédaction des **pièces administratives des contrats publics,** publication des **avis d'appel public à la concurrence** et, selon les marchés, **dématérialisation des consultations**
- ✔ organisation et secrétariat des **commissions d'appels d'offres et des jurys, suivi des décisions** prises et **rédaction des rapports** à soumettre au **conseil municipal**

Les faits marquants 2015

✔ **réalisation de 18 consultations formalisées**

- **9** pour des **opérations nouvelles** (dont une consultation classée sans suite)
- **9** pour des **renouvellements de marchés** arrivés à échéance.

✔ **gestion de marchés complexes**

- marché lié à la **construction d'une gendarmerie**
- marchés relatifs aux **contrats d'assurance de la ville**, portant sur les **risques statutaires, les dommages aux biens** (églises ou autres bâtiments communaux), la **flotte automobile**, la **protection juridique**, la **protection fonctionnelle** et la **responsabilité civile.**

✔ **gestion de 42 marchés publics** en cours d'exécution.

SYSTÈMES D'INFORMATION

Le service informatique au quotidien

✔ **Acquisition, mise en œuvre et gestion des systèmes d'information**, à savoir les outils informatiques, les photocopieurs, la téléphonie fixe et mobile
✔ **Assistance** aux utilisateurs
✔ **Identification** des causes de **dysfonctionnements** et des **pannes**
✔ Réalisation des **interventions de niveau 1** (télé assistance) et **2** (diagnostic et interventions).

Faits marquants 2015

✔ **Remise à neuf du câblage du local informatique.**

✔ **Acquisition et installation**

- de **deux** nouveaux **serveurs *rackables***
- d'une **baie de disques**
- d'une **baie de serveurs.**

✔ **Virtualisation du premier serveur**

réalisée dans le cadre de l'**étude / audit du parc informatique**
Coût total de l'**investissement : 42 496,80 €.**

Perspectives 2016 du service informatique

◆ **Virtualisation du second serveur.**

Pour **assurer la continuité du service**, la Ville fait appel à des **prestataires externes** en cas de pannes survenant durant les **congés du personnel** ainsi que pour les **interventions de niveau 3** (problèmes complexes).

Chiffres clés :

200 postes informatiques
25 photocopieurs
80 téléphones fixes
59 téléphones mobiles et lignes data gérés en **mairie** et dans les **structures annexes**

Direction des ressources humaines

Le service des ressources humaines au quotidien

Le service ressources humaines est chargé de la mise en œuvre de la politique des ressources humaines de la commune ainsi que de la gestion administrative (carrières et payes) pour le compte du Syndicat mixte Rhin-Vignoble-Grand Ballon et du Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Missions

- ✔ **gère les carrières** (du recrutement au départ à la retraite des agents)
- ✔ saisit la **fiche de paye**
- ✔ établit et gère le **budget**
- ✔ organise et participe au **dialogue social** (Comité technique et CHSCT[3])
- ✔ élabore le **plan de formation**, assure l'**accueil des stagiaires et des apprentis**

Chiffres clés :

838 arrêtés établis
2 235 fiches de paie traitées

2015	Guebwiller	Communes de même strate au niveau national
Taux d'administration	**12,94 ‰**	**20,1 ‰** (moyenne)
Charges de personnel par habitant	441 €	662 €

3 : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Les effectifs de la commune

Au 31 décembre 2015 : **155 agents**

- **120** agents titulaires, **3** agents stagiaires et **32** agents contractuels
- **moyenne d'âge** des agents communaux : **45,75 ans**

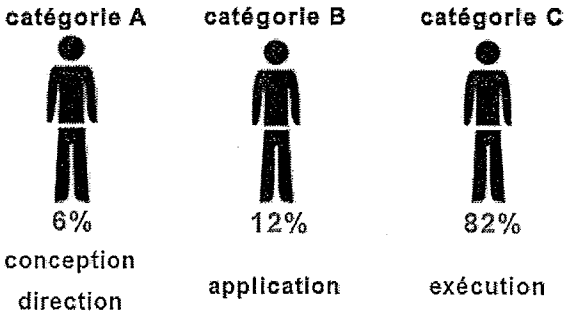

Carrière :

3 agents stagiairisés

4 agents titularisés

6 agents ayant bénéficié d'un avancement de grade

1 agent promu dans un nouveau cadre d'emplois

6 agents ayant fait valoir leurs droits à la retraite

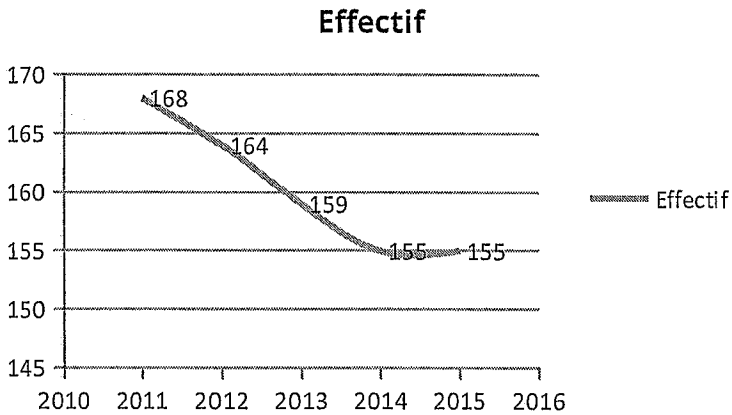

Effectif global (y compris contractuels, contrats non à temps plein, etc)

Objectif poursuivi : la stabilité des effectifs

Est visée l'optimisation des mouvements de personnel en tenant compte des départs à la retraite et des mutations afin d'assurer la présence des compétences nécessaires à un service public de qualité.

Les faits marquants 2015

✔ **La maîtrise des dépenses du personnel**

Déjà stables en 2014, les frais de personnel et charges assimilées, s'établissant à **5 196 812 €** en 2015, ont été **quasi constants**, avec une légère progression de 0.39 %, pouvant s'expliquer par :

- la refonte statutaire de la catégorie C
- l'augmentation des charges sociales.

Cette **faible évolution**, témoigne :

- des efforts de maîtrise du budget
- de l'optimisation des mouvements de personnel.

✔ **La réorganisation des services municipaux** avec **trois nouvelles directions** :

- **l'action culturelle**, chargée de participer à l'élaboration de la politique culturelle de la collectivité, de piloter, d'évaluer les projets et dispositifs culturels existants et futurs et de valoriser le musée Théodore Deck

- **la communication**, responsable de la stratégie de la Ville en matière de communication, de l'information sur les services publics, de la valorisation du territoire par l'information sur les projets de la Municipalité

- **la direction jeunesse et sports** dont la mission est de proposer, développer et coordonner des projets éducatifs et sportifs en cohérence avec le projet de la Ville.

✔ ***Focus :*** **le service de surveillance de la voie publique**

Créé en 2009 et initialement composé de deux agents, **ce service a évolué en 2015** tant sur le plan des effectifs que sur le plan des missions.

4 agents de surveillance chargés de :

- constater les **infractions** aux règles de **stationnement** et aux **règles sanitaires** relatives au **domaine public**
- **sécuriser le passage des piétons** sur la voie publique ou lors de manifestations.

✓ **La poursuite des actions pour le développement des compétences et l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi.**

- **14 étudiants guebwillerois** employés dans le cadre d'un **contrat saisonnier**
- **3** jeunes recrutés en **contrat emploi d'avenir**
- **2 apprentis** en formation dans la collectivité
- **14 agents non titulaires** recrutés dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi
- **2 059 heures de formation.**

Perspectives 2016

- Évaluation des **risques psychosociaux** et mise en place d'un plan d'actions et de prévention
- Mise en place du **nouveau régime indemnitaire** : le RIFSEEP[4]
- Lancement d'un appel d'offres sur les frais de santé et de prévoyance des agents.

4 : RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement personnel (décret du 20 mai 2014)

Direction des services techniques

PÔLE OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION

Mission

Montage technique, juridique et financier des opérations.

Le pôle opérations de construction au quotidien

- ✔ rédaction de **programmes d'études**
- ✔ rédaction des **demandes de subvention** auprès de partenaires institutionnels.

Les faits marquants 2015

✔ **Les friches en question**

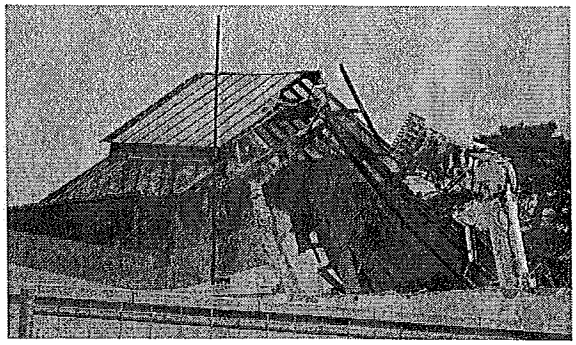

Le début d'année 2015 a été marqué par la **démolition** dans des délais très contraints des **halles de Carto-Rhin** du fait d'un problème structurel découvert fin 2014.
Malgré un **désamiantage** très important, le**maintien de l'activité de l'IEAC[5] et du cinéma** à proximité, les travaux se sont bien déroulés.

En 2015, l'**avenir des friches en centre-ville** (Carto-Rhin) et dans le **haut de la ville** est en question. Vestiges d'un **passé industriel**, elles occupent des **surfaces foncières considérables** à l'échelle du territoire communal.
À l'heure des économies foncières, elles deviennent un **enjeu : comment les requalifier ?**

5 : Institut européen des arts céramiques

✔ **Élaboration d'études stratégiques nécessaires :**

- du fait de la **transformation du plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU)**
- pour vérifier les **capacités** et les **implantations** possibles d'un **programme mixte.**

✔ **Deux projets de construction à Guebwiller**

- **La gendarmerie**

Le projet :

Construction d'une nouvelle gendarmerie devant permettre l'accueil de 24 familles.

Objectifs :

participer à la sécurisation et à la revitalisation du territoire.

Après la mise au point du **montage financier** (dont sollicitation de subventions auprès de l'État), l'année **2015** correspond au **lancement du concours de la future gendarmerie.**

Les jalons clés de la procédure de sélection dans le cadre du concours d'architecture :

	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Avis d'appel public à la concurrence									
Réception des candidatures									
Analyse des candidatures									
Jury de sélection des candidatures									
Délais d'étude pour les candidats									
Jury									

- **La future école**

Mise au point du **programme de la future école élémentaire**, une nouvelle étape du **projet de redéploiement des écoles** à l'échelle de la ville.

ADMINISTRATION THÉMATIQUE

Au service des usagers

Accueil et vie citoyenne

Premier et principal interlocuteur de la mairie, le service accueil / population reçoit près de 20 000 personnes par an.
Il accueille, informe, oriente le public dans ses démarches administratives et recherches d'informations relatives à la vie communale.

Missions

Le service intervient directement dans un grand nombre de domaines de la vie quotidienne :

- ✔ **état civil** (mariages/naissances/reconnaissances/décès)
- ✔ **cimetière**
- ✔ **élections** (inscriptions/radiations)
- ✔ **recensement militaire**
- ✔ obtention d'**attestations d'accueil, de cartes d'identité et passeports...**

Chiffres clés :

713 demandes de carte nationale d'identité

1 491 demandes de passeport, dont **1 101** de personnes non domiciliées à Guebwiller

365 nouveaux électeurs inscrits

238 nouveaux arrivants sur la période 2014/2015

✔ **Cimetière communal**

Les changements juridiques et sociétaux nécessitent :

- une **adaptation constante dans la gestion administrative du funéraire** : refonte du règlement de police du cimetière communal, amélioration de la signalétique de cet espace avec la mise en place d'un affichage - plan
- la prise en compte des évolutions dans la perception de l'après qui bouleversent les dernières volontés en matière de funérailles : **extension du columbarium** et **construction d'un nouveau jardin du souvenir**.

✔ **Population – état civil**

Refonte de la carte électorale (adjonction d'un 9ème bureau de vote et regroupement en un seul lieu des bureaux des écoles Magenta, Kienzl et Freyhof) pour **mieux répondre au cadre légal** et **améliorer le suivi et le déroulement** des opérations électorales.

Animations sportives et loisirs

Missions

Tout en menant **la gestion de l'occupation des nombreux équipements sportifs** de la commune, le service assure le **maintien des bonnes relations et des partenariats** avec les associations sportives, **au nombre de 46 au total, dont 27 de compétition**.

Répartition des effectifs des clubs			
	Guebwiller	Autres communes	Total
Adultes	746	2 132	2 878
Jeunes	559	1 271	1 830
Total	**1 305**	3 403	**4 708**

Occupation des équipements les jours de semaine	
établissements scolaires	associations sportives
6 189 heures/an	**12 107 heures/an**

Chiffres clés :

3 038 licenciés pratiquant du sport de compétition

1 670 licenciés pratiquant du sport de loisir

162 titres, dont **134** en individuel, décernés aux licenciés des associations guebwilleroises

Les faits marquants 2015

✔ **Rénovation du terrain de pétanque au stade François THROO**

Dans le cadre de la rénovation des installations du stade THROO :
Reprise intégrale du terrain de pétanque et de ses abords soit une surface de **2 600m²** pour **24 terrains aux dimensions normalisées** et mise en accessibilité pour les **personnes à mobilité réduite.**
Le coût de cette rénovation s'élève à **81 814 € HT** dont
32 725 € HT ont été financés par la Ville de Guebwiller.

✔ **Fusion des clubs de football**

Fusion des clubs de football USI ROSSO NERI – FCG 1910 Football – ASE ISSENHEIM pour former l'**AGIIR FLORIVAL FOOTBALL**

Les enjeux de cette fusion pour la Ville de Guebwiller :

- favoriser la **mise à disposition des installations**
- contribuer à l'**ancrage des jeunes** au sein d'un club
- définir des **objectifs sportifs** à moyen terme.

Les enjeux de cette fusion pour l'AGIIR :

- la **pérennisation des équipes** seniors et jeunes
- une **dynamique nouvelle** pour le développement du football
- la **mutualisation des moyens** humains, logistiques et financiers
- une **véritable politique de formation des éducateurs**
- la rédaction d'un véritable **projet sportif sur plusieurs saisons.**

Perspectives 2016

- Rénovation de la piste d'athlétisme du stade François THROO
- Création d'un city-parc
- Coupe d'Europe 2016 de football

Archives

Chiffres clés :

64 lecteurs accueillis
437 documents communiqués
258 recherches traitées par correspondance

Les faits marquants 2015

✔ Création et mise en place d'un **système d'organisation et de classement** au cabinet du maire.

Fonds : classement et sauvegarde

- Classement des versements du service urbanisme et du service sports et enseignement
- Classement de la série E

- Tri des archives de l'Inspection de l'Éducation nationale, conservées dans le grenier d'un bâtiment communal. Transfert des archives à conserver aux Archives départementales du Haut-Rhin
- Tri des archives de la Musique municipale conservées dans la cave d'un bâtiment communal. Mise en évidence d'un mètre linéaire de documents historiques contaminés par des moisissures.

Perspectives 2016

◆ Mise en place de la procédure de dématérialisation du contrôle de légalité (réunion de formation en 2015).

Culture

Missions

La direction des Affaires culturelles met en œuvre la politique culturelle de la Ville. Celle-ci se décline en trois missions principales : conserver et valoriser le patrimoine matériel et immatériel, soutenir la création et accompagner la diffusion afin de permettre au plus grand nombre l'accès à l'offre et à la pratique culturelle.

Elle comprend le service culture, le musée Théodore Deck ainsi que la Médiathèque. **Ces services sont en lien permanent avec les publics et les usagers** et **créent des passerelles avec les partenaires institutionnels** comme les conseils régional et départemental ou la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC).
Ils **facilitent le relationnel** avec les associations culturelles locales et/ou départementales.

La direction des Affaires culturelles est l'une des composantes issues de la scission en 3 pôles de l'ancienne direction des Savoirs et du Temps libre qui comprenait également les services communication et jeunesse et sport.

SERVICE CULTURE

Les faits marquants 2015

✔ **Festival Bilingo 2015 du 18 au 23 mai**

Actions en direction des publics scolaires et des familles pour valoriser le bilinguisme et encourager les apprentissages de la langue allemande.
Thématique « Des explorateurs et des aventuriers »

- réalisation d'un livret autour d'une histoire écrite en allemand et d'un semainier, tous les deux illustrés par des dessins d'enfants des écoles maternelles et des écoles primaires
- conférence sur les atouts de la langue allemande en direction des 3 lycées de Guebwiller
- 5 journées en direction des publics scolaires de la maternelle au lycée (projections de films, pièces de théâtre, ateliers et jeux, les places de cinéma étant gratuites pour les usagers)
- 1 concert d'enfants
- 1 journée grand public.

✔ **Noël Bleu 7, du 5 au 20 décembre 2015**

Cette action relie culture, tradition, valorisation du patrimoine et modernité. Elle renforce le développement économique de Guebwiller et de ses alentours notamment l'hôtellerie, la restauration, le commerce...

Thématique : **l'œuvre de René Magritte,** adaptée par le light designer Daniel Knipper.

✔ **Les subventions descendantes**

Les associations culturelles, dont les Dominicains de Haute-Alsace, l'IEAC (Institut européen des arts céramiques) et l'école de musique, ainsi que les associations culturelles affiliées à l'Office municipal d'action culturelle (OMAC), sont les acteurs de la vie culturelle locale encouragés et soutenus par la Ville de Guebwiller à hauteur de plus de 160 000 € (sans compter les avantages en nature).

MÉDIATHÈQUE

Missions

Elle œuvre pour **favoriser l'accès de tous les publics à la culture, à l'information** et aux loisirs.
Son offre de documents tend à répondre de mieux en mieux à la demande des usagers et des usages, en tenant compte des évolutions technologiques grâce à une actualisation du fonds documentaire et au maintien des budgets d'acquisition. La qualité du service offert à l'usager est au cœur des préoccupations de la médiathèque de Guebwiller.

Chiffres clés :

Mouvements :
- **2 221** inscrits
- **108** groupes inscrits
- 134 133 prêts / an soit **2 579 par semaine**

Actions culturelles :
- **8** expositions
- **6** conférences
- **16** séances de contes
- **1** salon du livre
- **60** actions en faveur des publics empêchés *(dans l'incapacité de se rendre physiquement à la médiathèque)*
- **214** accueils de groupes scolaires

La politique d'accueil et de services, très active à la bibliothèque, s'est traduite en 2015 par l'accueil de groupes et le développement du e-service (consultation du fonds et prêt en ligne, etc.)

MUSÉE THÉODORE DECK

Le musée regroupe des collections permanentes, notamment une collection importante de céramiques de Théodore Deck, une collection autour de l'art religieux et une collection de minéraux.
La société d'histoire et l'association « Les amis de Deck » résident dans le musée.

Chiffres clés :

Fréquentation
5 664 visiteurs en 2015 soit -10,5 % en un an (2014 : 6328) MAIS
+ 27 % de fréquentation payante par rapport à 2014
3 événements incontournables :
la nuit européenne des musées
les journées du patrimoine
les cafés Deck
5 expositions temporaires

La diminution de fréquentation globale peut être liée à une amplitude moins large d'ouverture au public, motivée par la réalisation des travaux nécessaires au regard de l'état du musée et de certaines œuvres, mais pas d'un manque d'attractivité des actions culturelles, comme en témoigne l'**augmentation de 27 % des entrées payantes.**

Perspectives 2016 de la direction culture

En 2016, la culture deviendra **un levier fondamental de la cohésion et de la vitalité de la ville**, mais aussi **de son dynamisme économique et de son rayonnement** hors les murs.

Le **développement de la démocratie culturelle** est l'un des enjeux et se traduira par une évolution des pratiques et usages culturels. Les dispositifs et les projets menés en direction des publics seront développés dans un souci de transversalité avec d'autres disciplines (*Renc'arts de Rue*, un projet qui relie culture et sport, mené en direction de tous et surtout des publics en situation de grande exclusion par la mise en réseau d'acteurs et opérateurs culturels et sportifs avec des institutions du champ social).

C'est dans cet esprit que sera améliorée l'offre culturelle grâce à :

- l'étude de nouveaux aménagements de la médiathèque pour favoriser l'accueil et le service aux usagers ;
- la rénovation du premier étage et du rez-de-chaussée du musée Théodore Deck, avec la création d'une boutique et d'un café Deck, afin de lui conférer un aspect plus convivial et accueillant.

Dans cette optique et après un complément d'état des lieux, il sera nécessaire

- de poursuivre l'inventaire
- d'entériner le récolement des collections permanentes
- de veiller à la conservation des collections et de procéder à de nombreuses restaurations
- de développer une médiation culturelle et artistique.

Ces actions nouvelles et obligatoires passeront par l'élaboration d'un projet culturel scientifique du musée inexistant à ce jour.

Éducation et jeunesse

Guebwiller est une ville jeune au regard de ses effectifs scolaires qui représentent 35% de la population.

Chiffres clés de la population scolaire de Guebwiller

Établissements scolaires	Effectifs 2015/2016			
	public	% autres communes	privé	% autres communes
maternelles	345	2%	54	45%
écoles élémentaires	562	6%	58	91%
collège	402	54%	68	91%
lycées	2 849	88%	19	63%
TOTAL effectifs	**4 158**		**199**	

Les actions jeunesse

✔ **Ateliers sportifs, culturels, socio-éducatifs**

proposés aux enfants pendant les vacances scolaires et après la classe.

Objectifs pour la Ville :

- favoriser l'**égalité des chances** en proposant à un moindre coût l'accès aux activités au plus grand nombre
- mettre en **cohérence** et **équilibrer les différents temps de l'enfant** en y associant l'ensemble des **partenaires de l'action éducative**
- renforcer la **prise en charge éducative** et l'**accueil** des enfants et des jeunes

Actions jeunesse	nombre d'inscriptions aux activités	nombre de jours d'activités	nombre d'activités organisées	nombre d'heures réalisées
hiver	228	10	24	240
printemps	216	8	26	159
été	543	33	77	517
activités périscolaires	290	120	41	1 380
TOTAL	**1 277**	**171**	**168**	**2 296**

Les faits marquants 2015

✔ **Inscription scolaire des élèves**

Pour la première année, **les familles ont été accueillies en mairie** pour effectuer l'**inscription scolaire.** Cela permet, entre autres, de promouvoir la filière bilingue dès l'inscription en école maternelle (296 enfants inscrits en bilingue en petite section de maternelle et en cours préparatoire)

✔ **Projet de réorganisation des écoles**

L'étude de l'offre en matières scolaire et périscolaire de Guebwiller montre que la Ville est face à un défi en la matière :

- **9 écoles** pour environ **900 élèves** dans un périmètre réduit
- une **diminution des effectifs**
- la **fermetures de classes**
- des écoles avec un effectif de moitié leur capacité
- une **offre périscolaire dispersée** impliquant l'utilisation de transports
- des **bâtiments anciens** nécessitant des **mises aux normes** énergétiques et d'accessibilité

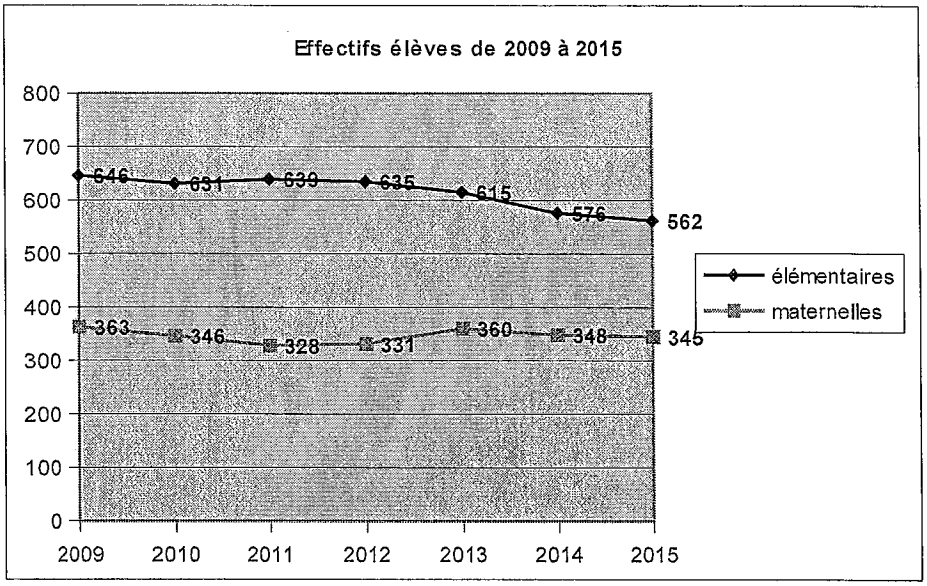

Pour remédier à la situation et offrir un parc scolaire / périscolaire à la hauteur des besoins et attentes de la population, les grands axes poursuivis sont :

- traiter de façon globale la gestion des écoles
- endiguer la baisse des effectifs par une offre attractive (scolaire et périscolaire)
- diminuer les coûts de fonctionnement
- mettre aux normes les bâtiments conservés

2015 : 1ère phase du plan de restructuration des écoles

Fermeture de l'école élémentaire SCHLUMBERGER avec transfert des classes vers l'école REBZUNFT et installation d'une classe CLIS[6] au sein de l'école STORCK.

À l'horizon 2020, **Guebwiller devrait être dotée de 3 pôles élémentaires et maternelles avec périscolaire.**

Cette année, un nom et un logo ont été créés pour l'ensemble périscolaire (grâce au travail d'étudiants de l'IUT Robert Schuman d'Illkirch-Graffenstaden) :

Les périsconautes

LES PÉRISCONAUTES

6 : classe pour l'inclusion scolaire

✔ **Tableau blanc interactif** (TBI)

La **maîtrise des techniques de l'information et de la communication** fait partie du « socle commun de connaissances et de compétences » défini au niveau ministériel. La Municipalité a affirmé sa volonté d'**installer des équipements numériques dans chaque école élémentaire.**

Grâce aux **fonds de dotation de la Fondation Marguerite Kuentz**, les **écoles élémentaires Jeanne BUCHER, FREYHOF, REBZUNFT** et **STORCK** ont été dotées chacune d'**un TBI** pour une valeur de **17 000€ TTC.**

Les perspectives 2016

◆ **2016 : 2ème phase du projet de restructuration des écoles**

Fermeture de l'école maternelle des REMPARTS avec transfert des classes vers l'école KIENZL, dont 2 (petites sections) intégreront les bâtiments de l'ancienne crèche.

◆ **2016 : organisation d'un salon de la parentalité**

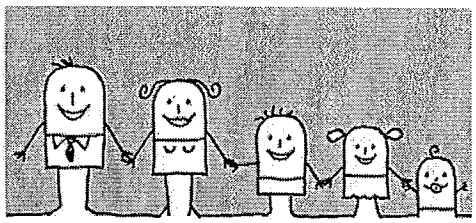

Le projet éducatif territorial (PEDT) s'articule autour de différents axes : la réussite scolaire et personnelle, l'accompagnement et le soutien à la parentalité et la citoyenneté.

Objectifs : soutenir et conforter les parents dans leur rôle éducatif. Seront proposés : des échanges entre parents/enfants et des contacts avec différents acteurs éducatifs et professionnels du milieu familial.

L'ESPACE JEUNESSE

Mission

Développer le lien entre les jeunes, les parents, la Municipalité et la population en général, venir en soutien aux parents, favoriser l'ouverture à la culture et l'apprentissage de la citoyenneté.

Au quotidien

Accueil de loisirs pendant les vacances
Accueil libre au quotidien
Point information jeunesse : information et orientation pour les 15-28 ans
Contrat local d'accompagnement à la solidarité (CLAS)

Faits marquants 2015

✔ **L'organisation d'animations annuelles ou inédites** : chasse aux œufs, carnaval, Disco soupe, etc.

Chiffres clés :

Création en 2002
14 ans d'existence

Fréquentation
8280 jeunes en 2015

✔ **Les portes ouvertes**
Pour faire découvrir les locaux, l'équipe, le fonctionnement aux guebwillerois et partager un moment de convivialité.
Expositions
Ateliers ludiques
Montage photos
Animations musicales ... ont mis en valeur les réalisations des jeunes tout au long de l'année.

Environnement et cadre de vie

Missions

Le service Environnement/Cadre de vie mène une mission transversale. Objectif : **être une interface entre les habitants et les usagers dans le domaine du cadre de vie au sens large, de l'environnement plus particulièrement.**

C'est pourquoi, en plus des missions de protection des ressources et du vivant, le service est en charge de tout ce qui a trait à la **démocratie participative**, notamment à travers les réunions de quartier.

Les faits marquants 2015 « cadre de vie »

✓ Premières réunions de quartier à Guebwiller

L'année 2015 est marquée par la mise en place des **réunions de quartier.**

La **présence d'un nombre important de riverains** à ces réunions montre l'**engouement des Guebwillerois pour les grands projets de la ville et la recherche de réponses à leurs interrogations.**

Cette **démarche** qui se veut **participative**, donne la possibilité aux citoyens d'apporter leur pierre à l'édifice en faisant part des points qui pourraient être améliorés afin de trouver, ensemble, des solutions.

Les réunions de quartier, ce sont :

4 réunions publiques :
- ville haute
- ville basse
- les Vallons
- ville centre

8 ateliers de travail

220 riverains présents

✓ Stérilisation des chats errants

2015 est l'année où une **campagne de stérilisation des chats errants** a été mise en place afin de **maîtriser la démographie et l'état sanitaire de ces populations félines.**

51 chats errants ont été capturés et **stérilisés par les vétérinaires de Guebwiller.** En prenant soin de ces chats errants, Guebwiller se distingue en montrant son engagement pour la cause animale.

✔ **Sensibiliser au problème des déjections canines**

Une **campagne d'affichage sur les déjections canines** a été entreprise.

Une **trentaine d'affiches**, crées par des étudiants, ont été installées dans les **espaces verts** de la ville et dans les **commerces volontaires de la rue de la république** pendant 3 mois.

✔ **Réduire la pollution visuelle de l'espace urbain**

Un certain nombre de **dispositifs publicitaires** a été **toléré jusqu'en 2015.** Dans un but d'**améliorer la qualité de ses paysages en milieu urbain**, une démarche de **dépose de plusieurs dispositifs publicitaires a été entreprise en entrées de ville**.

Les **enseignes** sont autant d'éléments participant au paysage urbain et à la qualité du cadre de vie. Ces dispositifs, soumis au Code de l'environnement, font l'objet de **demandes d'autorisations instruites au service environnement.**

Chiffres clés :

10 panneaux 4X3
en infraction déposés en 2015

4 nouveaux commerces en infraction identifiés qui devront procéder à une mise en conformité

Les faits marquants 2015 « environnement »

L'année 2015 est marquée par des actions multiples dirigées par une volonté constante de tout mettre en œuvre pour favoriser et protéger la biodiversité.

✔ **Participation à l'opération « Un arbre pour le climat » avec la plantation d'un chêne pédonculé devant l'école Jeanne Bucher**

Objectif : sensibiliser les citoyens aux **enjeux climatiques** et les encourager à lutter contre le réchauffement tout en préservant la **biodiversité**.



Plantation du chêne pédonculé devant l'école Jeanne Bucher

✔ **18 nichoirs à passereaux et rapaces installés dans les parcs et jardins de la ville avec les écoles**

Le regarnissage de la structure métallique du nid à cigognes sur l'église Notre Dame et l'installation d'un leurre pour faire revenir les cigognes à Guebwiller, absentes depuis 2010, a porté ses fruits (retour en avril 2016).



Pose d'un nichoir par la LPO à l'école Kienzl

✔ **Une fiction avec l'environnement comme thématique pour les scolaires**

Dans le cadre de la Semaine du développement durable, **468 places de cinéma** ont été **offertes aux élèves** des écoles de la ville pour les éveiller et les sensibiliser à des sujets environnementaux.

✔ **Le « jardin recyclé »**

L'année 2015 est marquée par le succès du « **jardin recyclé** » de Guebwiller à l'événement Folie Flore de Mulhouse.

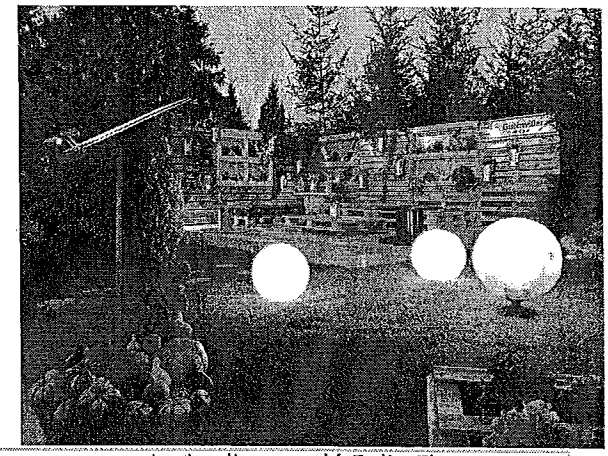

Le jardin recyclé Folie Flore

✔ **Le Concours des maisons fleuries**

Depuis plusieurs années, le nombre de participants au Concours des maisons fleuries diminue. En 2015, la tendance se stabilise autour de la soixantaine de participants (59 participants en 2015 et 62 participants en 2014).

Les perspectives 2016 du service environnement et cadre de vie

- **Cadre de vie**

Mise en place de points de nourrissage contrôlés pour les chats errants
Poursuite des réunions de quartier
Élaboration d'une charte qualité pour les devantures et enseignes des façades commerciales

- **Environnement**

Démarche 0 Phyto

Plan de gestion du patrimoine arboré

- **Fleurissement**

Suivi de la mise en place du fleurissement : jardin recyclé place de l'hôtel de ville / bacs rue de la république
Folie Flore 2016

Solidarité

Mission

La politique de solidarité de la Ville de Guebwiller **est incarnée au quotidien par son centre communal d'action sociale** (CCAS), dont l'objectif est **l'aide et l'accompagnement des populations les plus fragilisées**, que ce soit en termes d'âge, de situation économique, etc. Le CCAS se place dans une logique de proximité, pour apporter des réponses adaptées et concrètes, mais adopte également une approche plus globale afin de répondre aux besoins spécifiques de tout un territoire.

Chiffres clés :

300 participants au repas des aînés
900 bénéficiaires d'un chèque cadeau
22 200 € de soutien financier aux associations et organismes sociaux
3 500 € d'aides en nature et numéraires en réponse à **70 demandes**

Le service au quotidien

- accueillir, écouter, orienter, faciliter le dialogue
- aider et accompagner les personnes dans leurs démarches, être une interface entre les individus et les institutions et entre institutions
- apaiser, régler des tensions entre personnes ou avec les institutions
- mettre en œuvre des projets, des actions pour répondre aux besoins et maintenir/renforcer le lien social
- créer et animer une dynamique de partenariat sur le territoire, y compris associative

Les faits marquants 2015

✔ **Actions en faveur des seniors**

- Le CCAS est un relais important pour le soutien aux personnes âgées maintenues à domicile comme en période de fortes chaleurs. Le centre d'action sociale de Guebwiller s'est chargé de contacter les personnes inscrites afin de s'assurer de leur bonne forme et de déclencher, le cas échéant, une intervention.

- Le colis attribué aux citoyens de 70 ans et plus ne participant pas au repas de Noël est **remplacé depuis 2015 par un chèque cadeau d'une valeur de 15 €,** à utiliser chez les commerçants locaux participants. Sa distribution est assurée par les agents du CCAS.

✔ **Aide aux personnes en difficulté**

- Le nombre de permanences de la chambre régionale du surendettement social (CRESUS), à destination de personnes en difficultés financières, **a été doublé compte-tenu de la fréquentation en large et constante hausse**. L'action est financée par le CCAS.

Perspectives 2016

- Réalisation de l'analyse des besoins sociaux (ABS)
- Contrat social multipartite (CMS)

Urbanisme

Chiffres clés :

56 autorisations de travaux
26 permis dont 3 majeurs
111 déclarations préalables,
166 certificats d'urbanisme
159 déclarations d'intention d'aliéner (DIA)
traités et instruits

Les faits marquants 2015

✔ **3 permis de construire pour des projets de grande envergure**

le permis du Louvre pour la reconversion d'une ancienne friche industrielle en logements et activités

le permis de l'implantation d'un magasin LIDL à Guebwiller

le permis du centre aquatique intercommunal

✔ **Modification du POS**

Deux modifications du plan d'occupation des sols ont été opérées durant l'année 2015, dans le but de rendre compatible aux projets actuels le document d'urbanisme applicable à la commune.

Avril à juillet : 7ème modification du POS portant sur des ajustements du règlement des zones UA (stationnement) et NAa

Octobre 2015 à janvier 2016 : 8ème modification du POS portant sur la création d'un sous-secteur UEd et sur des ajustements du règlement permettant l'implantation de la future gendarmerie

Deux procédures élaborées en interne, de la rédaction de l'ensemble des documents à la préparation des passages en conseil municipal et au suivi des obligations administratives.

✔ **Composition et adoption du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**

Inexistant à ce jour dans le POS. Ce dossier, élément fondamental du PLU, est un document politique retraçant les projets de l'équipe municipale pour la commune. L'élaboration du PLU a également fait l'objet d'un long travail sur le Plan de détails du centre-ville, afin de promouvoir une cohérence architecturale qualitative.

✔ **Démocratie participative : organisation de 3 réunions publiques**

Dans le cadre de la concertation avec le public sur le PLU. Elles permettent d'informer les citoyens sur l'avancée du document et sur les orientations que souhaite prendre la Municipalité. Elles leur donnent la possibilité d'émettre suggestions et avis, les intégrant ainsi à la procédure.

Perspectives 2016

- Achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU)

ANNEXE 1 POINT N°4

Département :
HAUT RHIN

Commune :
GUEBWILLER

Section : 11
Feuille : 000 11 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 18/11/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
GUEBWILLER
10 RUE DU GENERAL GOURAUD BP 99
68502
68502 GUEBWILLER CEDEX
tél. 03 89 74 93 51 -fax 03 89 74 93 69
sip-sie.guebwiller@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

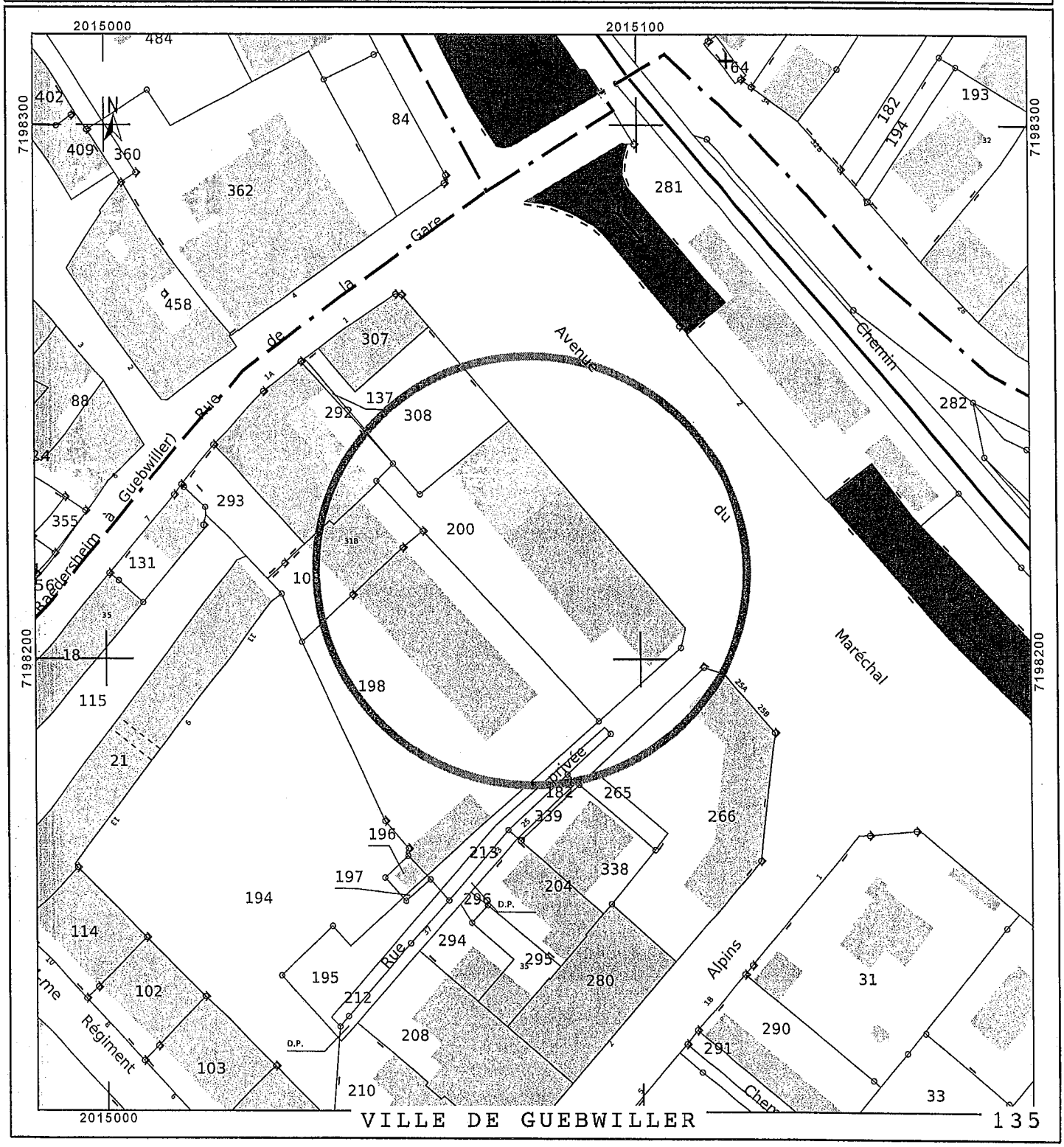

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 7300-SD
(mars 2016)

COPIE

ANNEXE N°4

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU HAUT-RHIN
Pôle Gestion publique
Service : France Domaine
Adresse :3, rue Fleischhauer – bâtiment J
Téléphone : 03.89.24.81.12
Courriel du service :
ddfip68.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Le 14/09/2016

Division France Domaine du Haut-Rhin

POUR NOUS JOINDRE

Évaluateur : Blandine CHOCAT
Téléphone : 03 89 24 81 12
Courriel : blandine.chocat@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO : 2016-112V0829

à

MAIRIE DE GUEBWILLER
73 RUE DE LA RÉPUBLIQUE – BP 159
68 503 GUEBWILLER CEDEX

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : IMMEUBLE MIXTE

ADRESSE DU BIEN : AVENUE DU MARÉCHAL FOCH

VALEUR VÉNALE : 245 000 €

1 – SERVICE CONSULTANT

MAIRIE DE GUEBWILLER – 73 RUE DE LA RÉPUBLIQUE – BP 159 – 68 503 GUEBWILLER CEDEX

AFFAIRE SUIVIE PAR : *M. Zimmermann*

2 – Date de consultation : :16/08/2016
Date de réception :22/08/2016
Date de visite :
Date de constitution du dossier « en état » :30/08/2016

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

Projet d'acquisition afin de créer un parking.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale :

COPIE

SECTION	PARCELLE	ADRESSE	SUPERFICIE
11	200	Avenue du Maréchal Foch	13,42 ares

Description du bien :
L'évaluation porte sur un ensemble immobilier composé d'une maison à usage d'habitation, d'un local commercial/atelier et d'un entrepôt. Il s'agit de constructions anciennes situées en alignement de voirie.

5 – Situation juridique

– nom du propriétaire :TRANSPORTS J HEBERLE

– situation d'occupation :Non renseignée.

6 – Urbanisme et réseaux

Zone UA du POS approuvé par le conseil municipal de Guebwiller en date du 15 février 1995.

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La montant négocié de 245 000 € n'appelle pas d'observations du point de vue domanial.

8 – Durée de validité

Un an.

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

CHOCAT Blandine, Évaluateur, Inspecteur des Finances Publiques



L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

ANNEXE 3 POINT N°4

epf Alsace
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

CONVENTION DE PORTAGE FONCIER

ENTRE :

L'Etablissement Public Foncier d'Alsace (SIRET 507 679 033 00021),

Représenté par son Directeur, M. Benoît GAUGLER, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace en date , demeurant professionnellement 3 rue Gustave Adolphe Hirn - 67000 STRASBOURG.

Fonction à laquelle il a été nommé aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace du 17 décembre 2014 ;

Et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en sa dite qualité de Directeur en vertu des dispositions de l'article L 324-6 du Code de l'Urbanisme.

Désigné ci-après par « L'EPF d'Alsace »

ET :

La Commune de GUEBWILLER,

Représentée par son Maire, M. Francis KLEITZ, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal de GUEBWILLER en date du ....., demeurant professionnellement à la Mairie, 73 rue de la République à GUEBWILLER (68500).

Désignée ci-après par « La Commune »

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de portage par l'EPF d'Alsace, au profit de la Commune de GUEBWILLER, d'une parcelle identifiée en section 11, numéro 200, d'une surface totale de 13,42 ares et située Avenue du Maréchal Foch.

Désigné ci-après par « Le Bien »

Ce secteur est classé UA du POS de la commune.

En date du 2 juin 2016, la Commune a sollicité l'intervention de l'EPF d'Alsace pour l'acquisition du bien désigné ci-dessus. Le conseil municipal a accepté les termes de la présente convention par une délibération en date du .....

PROJET

Dans sa séance du , le Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace a donné un avis de principe favorable à l'acquisition du bien précédemment cité et le ..... un accord financier.

Cette acquisition est nécessaire à la Commune en vue de constituer une réserve foncière pour la création d'un parking.

L'acquisition sera réalisée par l'EPF d'Alsace au prix de € (euros), dans le respect du cadre donné par France Domaine (valeur vénale), sous avis n° du .

ARTICLE 2 : MODALITES DE GESTION ET DE CESSION

Conformément au Règlement Intérieur de l'EPF d'Alsace, validé par délibérations du Conseil d'Administration, les modalités d'intervention de l'EPF d'Alsace pour le portage de cette opération sont définies comme suit :

2.1. Pendant la période de portage

- L'EPF d'Alsace assume ses responsabilités de propriétaire du bien acquis pour le compte de la Commune ;
- L'EPF d'Alsace s'engage à assurer le bien en tant que propriétaire non-occupant pendant toute la période de portage ;
- La Commune s'engage à ne pas faire usage du bien sans y avoir été autorisée au préalable par l'EPF d'Alsace;
  - La Commune s'engage à ne pas autoriser l'occupation du bien à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord préalable de l'EPF d'Alsace. En cas d'occupation à titre onéreux pendant la durée de portage, les indemnités d'occupation seront perçues par l'EPF d'Alsace qui les intègrera dans le bilan de gestion annuel.
  - La Commune s'engage à n'entreprendre aucun aménagement ou travaux sans y avoir été autorisée au préalable par l'EPF d'Alsace.

  Une convention *ad hoc* de mise à disposition du bien pourra être signée entre l'EPF d'Alsace et la Commune une fois l'acquisition réalisée par l'EPF d'Alsace.

2.2. A la fin du portage

- La Commune s'engage à racheter ou à faire racheter par un organisme désigné par ses soins, à l'EPF d'Alsace, sans condition, au plus tard à la fin de la période de portage, le bien objet des présentes.
- L'EPF d'Alsace n'ayant pas vocation à être aménageur, la vente du bien interviendra avant la phase opérationnelle du projet (exposé à l'article 1 de la présente convention).
- La présente convention vaut promesse d'achat et de vente entre les parties, du bien objet des présentes.

ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES

La Commune s'engage à faire face aux entières conséquences financières entraînées par l'intervention de l'EPF d'Alsace.

3.1. Définition des postes

- **Le prix principal d'acquisition** du bien est celui figurant dans l'acte d'acquisition.
- **Les frais d'acquisition** sont composés notamment des frais de notaires, des indemnités d'éviction ou de remploi, des frais éventuels d'avocats, d'experts, de géomètre et d'intermédiaires (agence immobilière...).
- **Les frais de gestion** du bien sont composés des impôts, taxes et charges de propriété (assurances...), travaux et plus généralement toute dépense liée à la bonne gestion du bien pendant la durée de portage (dont la commune n'aurait pas fait son affaire personnelle).
- **Les frais de portage** (ou frais d'intervention) correspondent à la rémunération de l'EPF d'Alsace pour le portage foncier du bien. Ils sont calculés au regard de la valeur du stock, c'est-à-dire :
  - Le prix d'acquisition du bien ;
  - Les frais d'acquisition.

3.2. Pendant la période de portage foncier

- La Commune s'engage à rembourser à l'EPF d'Alsace, chaque année, à la date anniversaire de la signature de l'acte de vente, les frais de gestion du bien éventuellement minorés des recettes de gestion (remboursement des indemnités d'occupation/loyers, d'assurances, de dépôt de garantie, d'électricité...)

- La Commune s'engage à rembourser à l'EPF d'Alsace, par annuités constantes sur XX ans *(obligatoire a partir de 6 ans de portage – facultatif pour les portages de 2 a 5 ans)*, l'investissement réalisé (prix et frais d'acquisition) à partir de l'année suivant la signature du premier acte de vente.

- La commune s'engage à payer à l'EPF d'Alsace, chaque année, à la date anniversaire de la signature du premier acte de vente, les frais de portage, calculés comme suit :

  - Années 1 à 5 : un taux fixe de 2% HT* du coût d'acquisition** supporté par l'EPF d'Alsace ;

  - A partir de la 6ème année : un taux variable de base 2,5% HT* du coût d'acquisition** supporté par l'EPF d'Alsace ;
    Ce taux variable capé à + 1 point, varie en fonction du taux en vigueur voté par le Conseil d'administration de l'EPF.
    L'EPF s'engage à prévenir la Commune ou l'EPCI membre, au moins trois mois à l'avance, de toute évolution à la hausse du taux de base.
    En cas d'évolution du taux à la baisse, celui-ci sera appliqué de plein droit.

**TVA en sus*
***Le coût d'acquisition est constitué du prix principal d'acquisition et des frais d'acquisition tels que définis à l'article 3.1*

3.3. A la fin du portage foncier

La Commune s'engage à rembourser à l'EPF d'Alsace les différents postes financiers résiduels, savoir :

- la valeur du stock résiduel (prix principal d'acquisition et frais d'acquisition) lors de la cession totale du bien qu'elle intervienne au terme de la durée de portage ou de manière anticipée.
- les frais de gestion et des frais de portage restants dus à la date de cession. Ils seront minorés en cas de perception d'indemnités d'occupation/loyers par l'EPF d'Alsace pour le bien porté et de remboursement anticipé en capital effectué par la Commune ou remboursement d'assurances, de dépôt de garantie, d'électricité....

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée ferme de ans.

Ladite convention produira tous ses effets à compter du jour de la signature de l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace du bien porté pour le compte de la commune.

Ses effets prendront fin lorsque le bien concerné par la présente convention aura été cédé par l'EPF d'Alsace et que les comptes financiers auront été apurés.

Ladite convention pourra exceptionnellement faire l'objet d'une demande unique de prolongation par la Commune, sous réserve de l'accord préalable du Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace.

Cette prolongation ferait alors l'objet d'un avenant à la présente et d'un remboursement du capital (prix d'acquisition) par annuités constantes sur la durée reconduite.

ARTICLE 5 : CESSION ANTICIPEE ET/OU PARTIELLE DU BIEN

Toute demande de cession anticipée du bien devra revêtir la forme d'un courrier recommandé avec accusé de réception adressé par la Commune à l'EPF d'Alsace, moyennant le respect d'un délai de préavis d'un mois.

En cas de cession anticipée partielle, la présente convention continuera à produire tous ses effets pour la partie du bien non cédé par anticipation.

En cas de cession du bien au cours de la première année, les frais de portage restent acquis à l'EPF d'Alsace et seront facturés à la Commune. En cas de cession au cours des années suivantes, les frais d'intervention de l'EPF seront facturés *prorata temporis*.

ARTICLE 6 : RESILIATION DE LA CONVENTION POUR INEXECUTION

En cas de manquement aux obligations contractuelles, une mise en demeure est envoyée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

A l'issue d'un délai de deux mois après la mise en demeure restée infructueuse, la présente convention sera résiliée de plein droit. Cette résiliation sera constatée par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par l'une des parties. En cas de résiliation, l'EPF d'Alsace pourra exiger l'acquisition immédiate par la Commune des biens portés ou la prise de dispositions de nature à vendre les biens.

ARTICLE 7 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur demeure respective.

Fait à STRASBOURG, en deux exemplaires, le .....

M. Benoît GAUGLER — M. Francis KLEITZ

Directeur de l'EPF d'Alsace — Maire de la Commune de GUEBWILLER

ANNEXE 4 POINT N°4

epf alsace
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIEN pour travaux de réhabilitation ou de démolition

Entre les soussignés :

L'Etablissement Public Foncier d'Alsace (SIRET 507 679 033 00021),

Représenté par son Directeur, M. Benoît GAUGLER, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace en date du ....., demeurant professionnellement 3 rue Gustave Adolphe Hirn, 67000 STRASBOURG ;

Fonction à laquelle il a été nommé aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace en date du 17 décembre 2014 ;

Et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en sa dite qualité de Directeur en vertu des dispositions de l'article L.324-6 du Code de l'urbanisme.

Le propriétaire, d'une part,

La Commune de GUEBWILLER (68500),

Représentée par son Maire, M. Francis KLEITZ, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal de GUEBWILLER en date du ....., demeurant professionnellement à la Mairie, 73 rue de la République, 68500 GUEBWILLER.

La commune, d'autre part,

Préambule

L'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace est habilité pour le compte des collectivités adhérentes à procéder à toutes acquisitions immobilières et foncières en vue de préparer la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme.

Dans le cadre de cette mission, l'EPF d'Alsace a acquis à l'amiable en date du..... un immeuble situé Avenue du Maréchal Foch à GUEBWILLER, cadastré section 11, n° 200.

Ci-après désigné 'le bien'

ARTICLE 1 : DESIGNATION - OBJET

L'EPF d'Alsace autorise la commune à prendre possession du bien objet des présentes, mis à sa disposition gratuite et immédiate pendant la durée de la présente convention.

La commune est autorisée sous son contrôle et sa responsabilité :

- ***à procéder à toutes recherches et études*** nécessaires à la réalisation de son projet d'aménagement définitif, notamment légales et réglementaires pouvant affecter la destination du bien (charges, servitudes, pollutions, protection par les Bâtiments de France, recherches archéologiques et géotechniques,...) ;
- ***à déposer toute autorisation droit du sol*** (déclaration préalable, permis de démolir, d'aménager ou de construire), à instruire toute procédure légale et réglementaire ;
- ***à effectuer tous travaux***, par elle-même ou par tiers mandatés, qu'elle jugera utile d'entreprendre sur le bien, y compris la démolition (partielle ou totale), le percement de murs de gros œuvre, la modification des dispositions intérieures, la confortation de murs mitoyens, la mise aux normes de sécurité et d'habitabilité, ainsi que les travaux de nettoyage et d'entretien courant ;
- ***à aménager les sols*** (création de voiries et réseaux divers) dans l'attente de leur affectation définitive ;

Pendant toute la durée de la convention, le bien considéré reste la propriété de l'Etablissement public foncier. Ce bien est appelé à revenir à terme en propriété de la commune à l'issue de la période de portage définie dans la convention de portage foncier.

ARTICLE 2 : TRAVAUX - MISSION

La commune est autorisée à assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux. Elle est habilitée à consulter et à désigner les entreprises et/ou le maître d'œuvre de son choix sous couvert, dans ce dernier cas, d'un contrat souscrit avec un organisme ou un professionnel dûment habilité.

En l'occurrence, la commune prévoit d'intervenir sur le bien par la réalisation de travaux de démolition (préciser la nature).

Pendant toute la durée de la présente convention, la commune se voit confier un certain nombre d'attributions, relevant normalement du propriétaire, à savoir :

- la mise en sécurité, le gardiennage et l'entretien de l'immeuble,
- le choix des études, expertises, diagnostics/constats préalables à la réalisation des travaux et le choix des professionnels habilités,
- le choix du mode de réalisation des travaux en régie ou par des entreprises,
- la consultation et signature des marchés avec les entreprises,
- la réalisation des travaux par les entreprises choisies ou par son personnel,
- la réception des travaux,
- l'aménagement des emprises de sol libérées pour mise en sécurité des biens et des personnes.

Ces attributions seront exercées par la commune dans les cadres légaux et réglementaires auxquels sont soumises les collectivités territoriales.

La commune prendra toutes dispositions pour se prémunir des risques liés aux travaux entrepris en conformité avec les règles applicables en la matière et en prémunir le propriétaire, notamment en ce qui concerne la sécurité des biens mitoyens, des voisins, des riverains, des employés municipaux et d'une manière générale la sécurité de tous tiers usagers ou travaillant dans les lieux et leurs abords immédiats à quelque titre que ce soit.

La commune tiendra informé le propriétaire du déroulement de la procédure de travaux, dates de réunions y compris :

- à compter du lancement de la procédure de travaux en régie ou de la procédure d'appel

d'offres ou de négociation des marchés,
- du démarrage des travaux,
- jusqu'aux dates d'achèvement et de réception des travaux.

ARTICLE 3 : FINANCEMENT

Les frais induits par l'ensemble de la mission définie à la présente convention, seront entièrement pris en charge par la commune.

Les dépenses et recettes éventuelles de l'exercice en cours et des précédents, ou pouvant être mises légalement à la charge du propriétaire pendant la durée du portage, restent soumises à apurement entre la commune et l'EPF d'Alsace, par le biais du bilan annuel de gestion établi par ce dernier.

ARTICLE 4 : ACHEVEMENT DES TRAVAUX

L'achèvement des travaux sera constaté lors de la réception organisée en présence du propriétaire et par procès-verbal de réception entre les parties.

L'EPF d'Alsace s'engage à effectuer toutes déclarations nécessaires à la révision des bases d'imposition foncière par suite des travaux réalisés.

ARTICLE 5 : ASSURANCES

L'EPF d'Alsace souscrit pendant toute la durée de portage du bien une assurance en tant que propriétaire non occupant, limitée à la responsabilité civile si le bien est voué à la démolition ou à une garantie 'dommages aux biens' si des travaux de réhabilitation sont prévus.

Pendant toute la durée de la présente convention la commune veillera pour l'exercice de sa mission, notamment en tant que maître d'ouvrage des travaux, gardien et usager des lieux, à se garantir par contrat d'assurance au titre de l'ensemble des risques susceptibles de naître de l'exercice de sa mission, y compris contre les recours des voisins ou des tiers et sa propre responsabilité civile.

Elle veillera sous son contrôle et sa responsabilité, à ce que les tiers mandatés soient garantis par contrat d'assurance, au titre de l'ensemble des risques pouvant découler des travaux entrepris et de leurs suites.

Pour les travaux réalisés en régie, elle veillera à se garantir des risques liés à l'activité exercée dans les lieux, notamment son personnel et les dommages ou les dols résultant de leur activité professionnelle.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITES - GARANTIE DE LA COMMUNE

Pendant toute la durée de la présente convention, la commune s'engage à prévenir immédiatement le propriétaire des dégradations, incidents ou accidents survenus du fait des travaux exécutés.

La commune sera subrogée, en lieu et place de l'EPF d'Alsace, dans tous les droits et obligations du propriétaire. Elle représentera le propriétaire à l'égard des tiers et exercera l'ensemble des actions en responsabilité pouvant naître de l'exécution des travaux et de leurs suites. Cette représentation ne pourra faire l'objet d'une quelconque délégation au profit de personnes n'ayant pas de lien hiérarchique avec la commune.

La commune garantit le propriétaire des droits et obligations résultant des missions confiées, de leurs suites et des condamnations qui pourraient être prononcées contre lui. Cette garantie inclut l'ensemble des droits et obligations financières en découlant y compris à l'achèvement de ladite convention, à la suite d'actions engagées par entreprises, les propriétaires et les usagers riverains, les occupants, les maîtres d'ouvrages riverains, etc...

L'usage du bien après travaux ou l'engagement de nouveaux travaux, sont soumis à la signature d'une nouvelle convention avec l'EPF d'Alsace, pour autorisation.

ARTICLE 7 : DIAGNOSTICS IMMOBILIERS & RISQUES

Il est ici rappelé l'existence de réglementations en matière de :

- risques dus à **l'amiante**, notamment pour la protection des occupants, l'emploi et la protection des travailleurs contre les risques d'inhalation de poussières d'amiante, de recherche de tous matériaux contenant de l'amiante lors de l'exécution de travaux et à l'issue,
- risques inhérents à la présence de revêtements contenant du **plomb**, notamment dégradé, pour la protection des personnes occupantes et des professionnels en charge des travaux,
- habilitation des entreprises à effectuer les travaux relatifs à l'amiante et au plomb,
- protection de l'environnement, en ce qui concerne les informations à fournir sur les **déchets** générateurs de nuisance, leur récupération et leur élimination ou stockage.

Au vu des diagnostics techniques immobiliers (préalables à la vente) réalisés sur le bien :
Rappel des résultats des diagnostics techniques : amiante, plomb, installations gaz et électricité

La commune s'engage à en informer les bureaux d'études et les entreprises de travaux qui interviendraient sur le bien. ***En l'occurrence, avant tous travaux de réhabilitation ou de démolition, il conviendra de faire des diagnostics complémentaires obligatoires conformément à l'article R. 1334-27 du Code de la santé publique (repérage des matériaux et produits de la liste C).***

La commune déclare dispenser le propriétaire des obligations d'information résultant de l'application de l'article L.125-5 du Code de l'environnement, portant sur les **risques naturels** prévisibles et les **risques technologiques** auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire, ces informations étant connues et disponibles en mairie. Le propriétaire déclare aux présentes, n'avoir perçu aucune indemnité en réparation d'un dommage résultant d'un état de catastrophe naturelle ou technologique pour le bien mis à disposition.

ARTICLE 8 : FIN DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à sa date de signature, pour se terminer de plein droit à la date d'achèvement des travaux telle que définie à l'article 4 des présentes.

La commune s'engage à racheter le bien avant son affectation à son usage définitif.

ARTICLE 9 : LITIGES

Tous les litiges susceptibles de naître de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à STRASBOURG en deux exemplaires originaux, le.....

M. Benoît GAUGLER — M. Francis KLEITZ

Directeur de l'EPF d'Alsace — Maire de la Commune de GUEBWILLER

ANNEXE POINT N°6

caléo
Votre service de Proximité

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

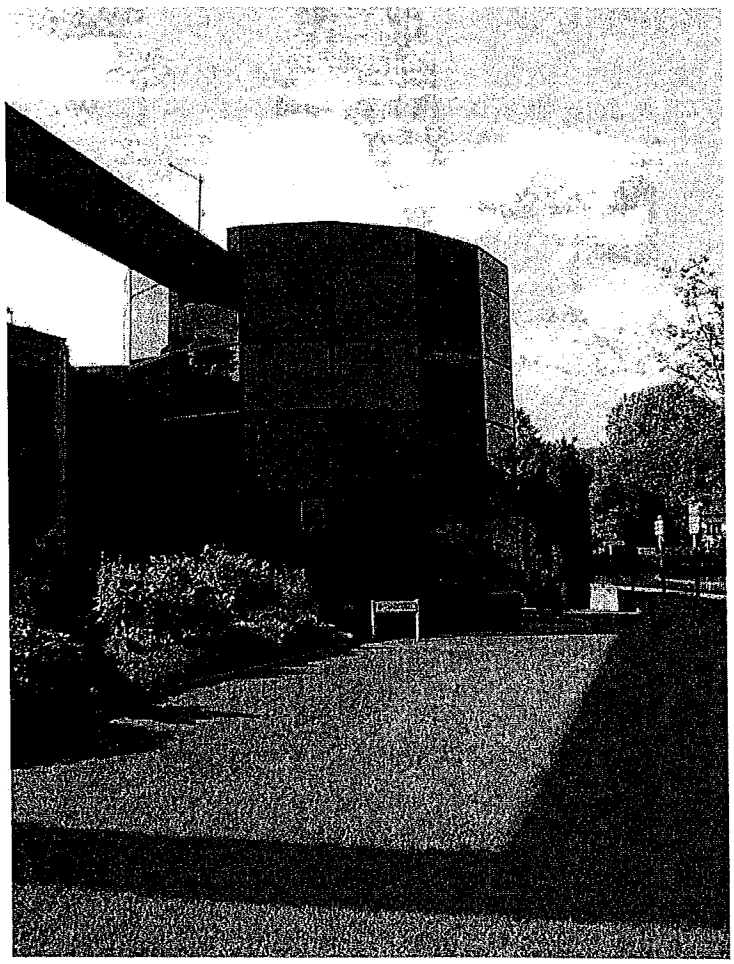

Exercice 2015

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION ET DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA LAUCH

afaq 26000 Responsabilité sociétale évalué par AFNOR CERTIFICATION Confirmé

Partie relative à l'exploitation du réseau d'eau potable assurée par la société CALEO.

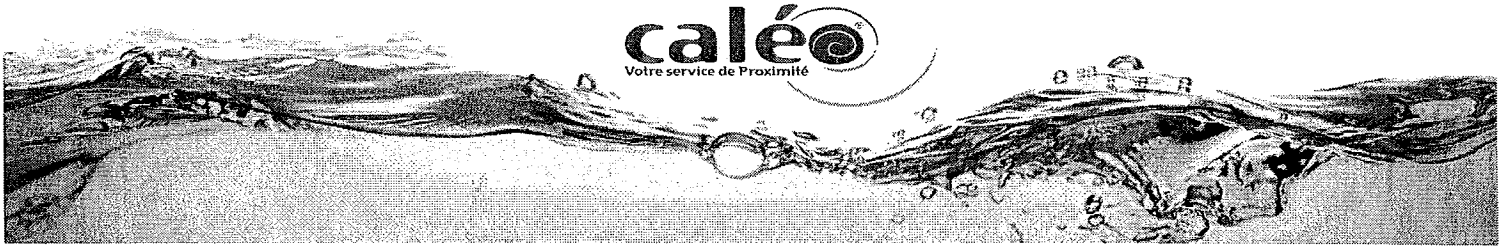

Table des matières

FAITS MARQUANTS 2015..... 3

1. LES INDICATEURS TECHNIQUES.....4

La production de l'eau 4

Le réseau de distribution 7

Les évènements d'exploitation 12

Les rendements du réseau et les indices linéaires 16

La qualité de l'eau 18

Tableau récapitulatif des performances des services 22

2. LES INDICATEURS CLIENTELE.....23

Composition et révision du prix de l'eau 23

Les indicateurs de performance 27

3. LES INDICATEURS FINANCIERS.....29

Les recettes 29

Le compte d'exploitation 32

ANNEXES.....40

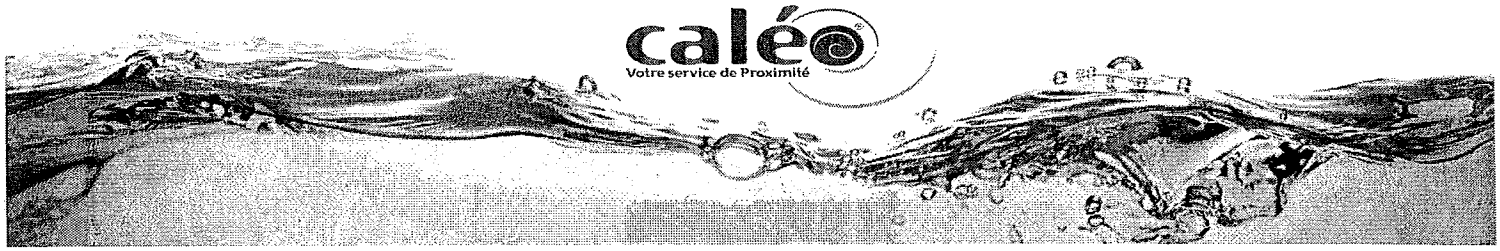

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

(Décret n° 95-635 du 6 mai 1995)
(Décret n° 2001-1220 du 20 déc. 2001)
(Décret n° 2005-236 du 14 mars 2005)
(Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007)
(Loi n°2008-1425 du 27 septembre 2008)
(Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010)

Préambule

Le Syndicat Intercommunal de Production et de Distribution d'Eau Potable de la Lauch (SIVU) a attribué à Caléo le contrat de délégation par affermage du Service Public d'Eau Potable, depuis le 1er janvier 2008, sur le périmètre de sa zone de distribution comprenant les Communes suivantes : Guebwiller – Buhl – Lautenbach/Schweighouse – Issenheim – Bergholtz - Bergholtz-Zell – Wuenheim – Orschwihr – Hartmannswiller).

Dans le cadre de sa mission de délégataire, conformément aux textes réglementaires précités et des articles 49, 50 et 51 du contrat de Délégation de Service Public du 31 décembre 2007, Caléo a l'obligation de présenter son rapport correspondant aux dispositions d'ordre public en vigueur et comportant une partie technique et une partie financière.

Les données et indicateurs sont présentés en plusieurs parties, dont notamment :
- les caractéristiques techniques du service (nature des ressources, volumes prélevés, achetés ou vendus, nombre de contrats actifs, linéaire du réseau, ...)
- la tarification de l'eau et recettes du service (facture détaillée et prix TTC pour une consommation de référence de 120 m3)
- les indicateurs de performance (taux de conformité des prélèvements , rendement du réseau, délai d'ouverture de branchements, taux de réclamation, indices clientèle, ...)

LES FAITS MARQUANTS 2015

9 952 clients desservis en eau au 31 décembre 2015, dans le cadre du contrat de délégation de service public (points de service actifs)

1 346 868 m3 d'eau facturés en 2015 pour 1 611 268 m3 produits.

2015 a été marquée par une sècheresse avec un déficit au niveau pluviométrie et une alerte par rapport au niveau des lacs.

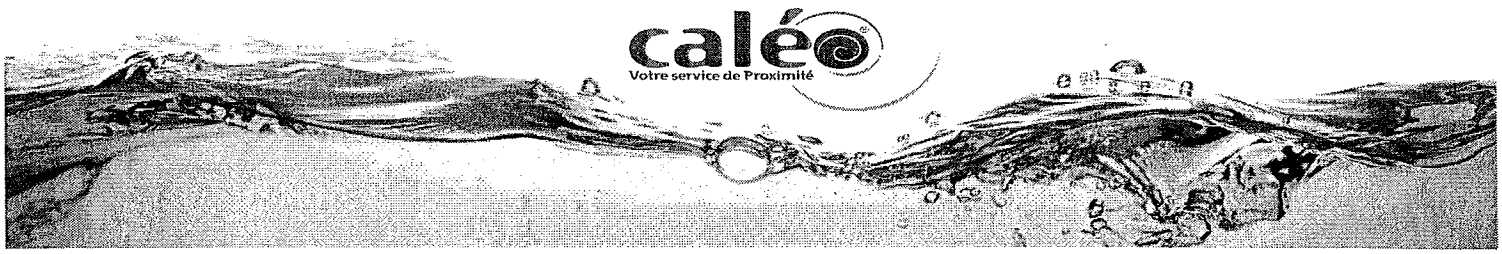

1. Les indicateurs techniques

La production de l'eau

L'origine de l'eau

L'eau distribuée dans les communes de Bergholtz, Buhl, Guebwiller, Issenheim, Lautenbach et Schweighouse est de l'eau dite « de surface » captée dans la Lauch en amont de Linthal. C'est une eau dont la qualité est soumise aux aléas météorologiques et doit donc subir des traitements physico-chimiques avant sa consommation.

Pour les communes de Bergholtz-Zell, Hartmannswiller, Orschwihr et Wuenheim, il s'agit de l'eau souterraine provenant de puits artésiens ou de sources communales.

Communes	Point de prélèvement	Nature Ressource	Secours d'alimentation
Bergholtz Buhl Guebwiller Issenheim Lautenbach Schweighouse	Prise d'eau dans la Lauch au lieu-dit « Saegmatten »	Eau de surface	Puits syndicat EBE + Stations pompages EBE-Caléo-Bruderhaus
Bergholtz-Zell	Puits artésien situé dans la commune	Eau souterraine	Interconnexion avec le réseau d'Orschwihr
Wuenheim	Sources communales secteur Vieil-Armand et Kohlschlag	Eau souterraine	Connexion au réseau Ville de Soultz par une station de pompage
Orschwihr	Sources communales (29%) et puits (71%)	Eau souterraine	Interconnexion avec le réseau de Bergholtz-Zell
Hartmannswiller	Sources communales	Eau souterraine	Connecté sur Berrwiller et interconnexion avec le réseau de Wuenheim

Les volumes produits en 2015

La production totale en 2015 a été de **1.611.268 m3** contre **1.580.772** m3 l'année précédente en tenant compte des volumes achetés à d'autres communes ou syndicats des eaux.

Elle se décompose de la manière suivante :

Production annuelle en m3/an	Vol. totaux produits 2014	Volumes prélevés 2015 (Déclaration agence de l'eau)	Volumes achetés 2015 (apport externe)	Vol. totaux produits 2015	Variation %
Linthal	1 422 160	1 453 517	0	1 453 517	2,20%
Bergholtz-Zell	21 881	22 465	0	22 233	1,61%
Hartmannswiller	27 642	4 432	20 250	29 118	5,34%
Orschwihr	69 363	65 200	0	65 200	-6,00%
Wuenheim	39 726	37 607	3 593	41 200	3,71%
Total volumes produits	1 580 772	1 583 221	23 843	1 611 268	1,93%

L'année 2015 a été marquée par une augmentation de 1,93% la production.

Le site de production de Linthal produit environ 90% de l'eau consommée par les clients du SIEP.

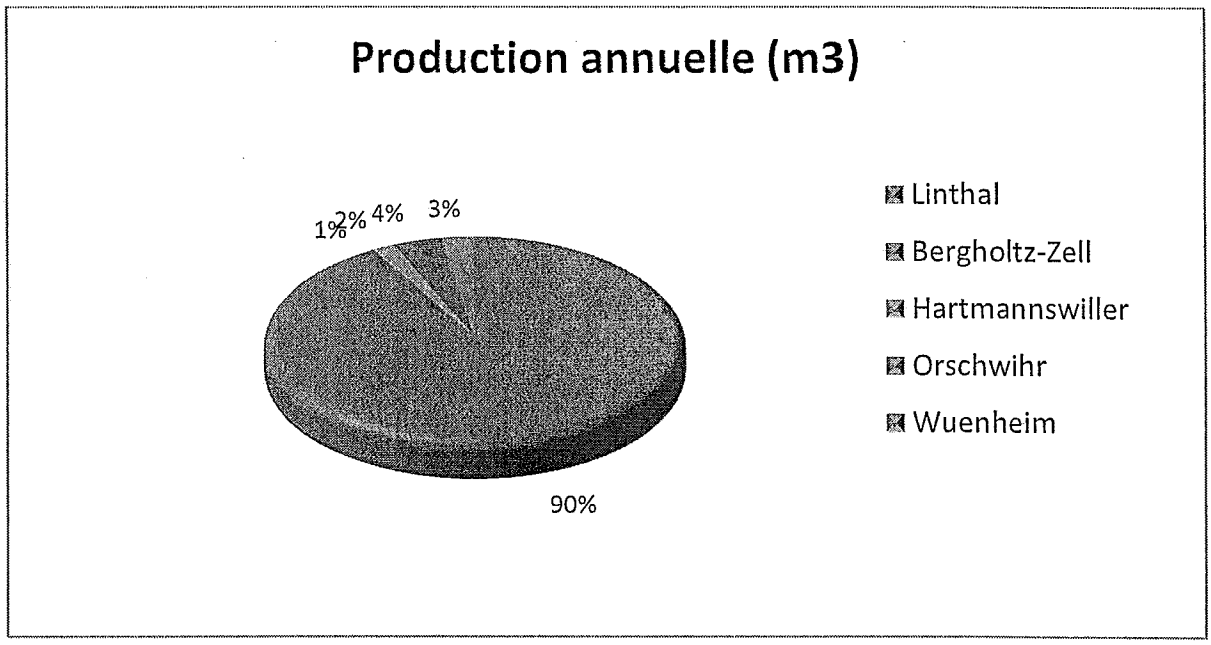

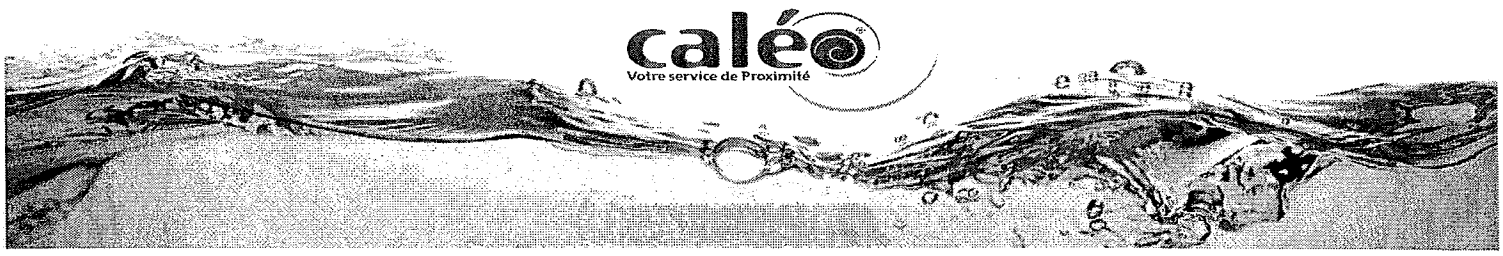

Les consommateurs des communes desservies par CALEO

communes ou Syndicats	Nombre d'habitants	nombre de contrats actifs	vol. vendus en 2014 (en m3)	vol. vendus en 2015 (en m3)	Variation %
Bergholtz	1 094	465	41 442	45 042	8,69%
Buhl	3 369	1 412	107 961	136 861	26,77%
Guebwiller	11 664	4 581	591 039	597 521	1,10%
Issenheim	3 515	1 404	217 149	253 637	16,80%
Lautenbach/Schweighouse	1 608	724	59 129	62 784	6,18%
Soultz	7 332	36	4 925	94 294	1814,60%
Syndicat EBE (vente en gros)	22 365	1	131 954	49 612	-62,40%
Sous-total (eau de Linthal)	**50 947**	**8 623**	**1 153 599**	**1 239 751**	7,47%
Bergholtz-Zell (puits artésien)	458	199	19288	19109	-0,93%
Hartmannswiller	670	276	20823	25800	23,90%
Orschwihr (sources + puits)	1 078	470	52 693	55 016	4,41%
Wuenheim (sources)	803	384	31757	34392	8,30%
Total des ventes de Caléo	**53 956**	**9 952**	**1 278 160**	**1 374 068**	7,50%

(Source INSEE 2013 - limites territoriales au 1/1/16)

Pour 2015, une baisse significative de la consommation de la part du Syndicat EBE (-82.000 m3) peut être constaté. En effet, depuis août 2015, le Syndicat a arrêté sa consommation d'eau auprès de Caléo, étant donné la construction de son nouveau puits, il peut être indépendant et n'a plus besoin du secours. Une convention a été signée en 2016 où le Syndicat s'engage à acheter 100.000 m3.

Cette baisse a été compensée par l'achat d'eau de Soultz (+90.000 m3) par rapport à 2014 suite à la période de sècheresse relevée en 2015.

Le réseau de distribution

En 2015, la longueur du réseau de distribution d'eau géré par Caléo est de 168,1 km. Construit à partir de 1890, ce réseau forme un maillage de conduites entre la station de traitement des eaux située à Linthal, les réservoirs et les habitations.



Répartition linéaire de conduite par classe d'âge

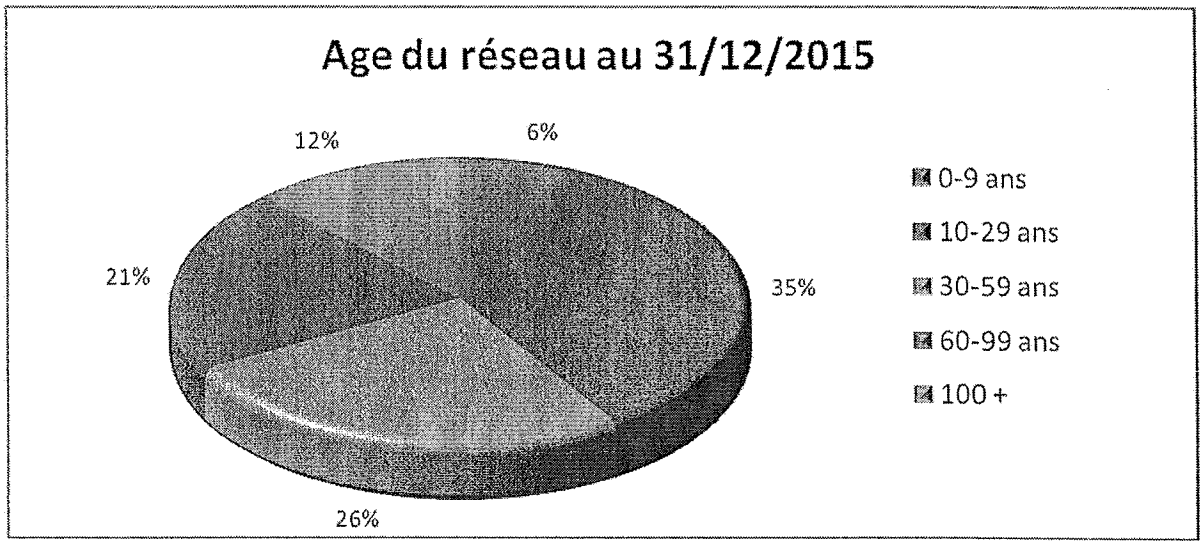

Age du réseau	2011	2012	2013	2014	2015
Bergholtz	1 976	1 976	1 976	1 976	1 976
Bergholtz-Zell	1 979	1 979	1 980	1 983	1 983
Buhl	1 968	1 968	1 968	1 968	1 969
Guebwiller	1 966	1 966	1 966	1 966	1 966
Hartmannswiller	1 961	1 961	1 961	1 961	1 962
Issenheim	1 980	1 980	1 980	1 983	1 983
Lautenbach-Schweighouse	1 976	1 977	1 977	1 977	1 977
Lautenbach-Zell	1 954	1 954	1 954	1 954	1 954
Linthal	1 944	1 944	1 944	1 944	1 944
Orschwihr	1 949	1 950	1 951	1 953	1 953
Soultz	1 959	1 959	1 959	1 959	1 960
Wuenheim	1 938	1 942	1 942	1 942	1 942
Année moyenne	**1 966**	**1 966**	**1 966**	**1 967**	**1 967**
Age moyen du réseau	**45**	**46**	**47**	**47**	**48**

L'âge moyen du réseau est de 48 ans à fin 2015. Celui-ci augmente de façon régulière en raison de :

- l'insuffisance du programme de renouvellement du réseau ;
- la faible progression du linéaire de réseau construit

Répartition par diamètre nominal des canalisations

Diamètre	2012	2013	2014	2015	Variation %
<100 mm	34,4	34,4	34,2	34,4	0,58%
100mm<=DN<=150mm	80,7	81,0	81,7	81,7	0,00%
>150mm	52,0	52,0	52,0	52,0	0,00%
Total	167,1	167,4	167,9	168,1	0,12%

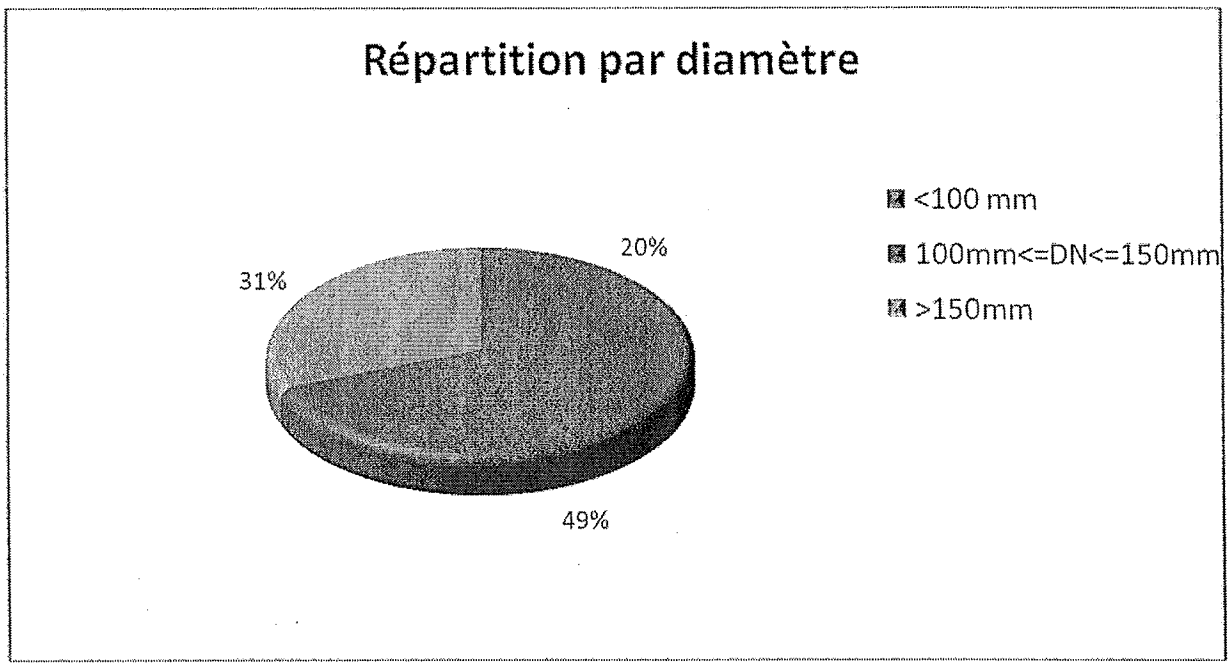

La majorité du réseau à un diamètre compris entre 100 et 150 mm.

Répartition du linéaire de conduites par nature des matériaux

Nature	2012	2013	2014	2015	Variation %
Fonte ductile	79,8	80,4	82,2	82,4	0,24%
Fonte grise	70,5	70,1	68,7	68,5	-0,29%
PVC	0,3	0,3	0,3	0,3	0,00%
PEHD	16,5	16,6	16,7	16,9	1,20%
Total	167,1	167,4	167,9	168,1	0,12%

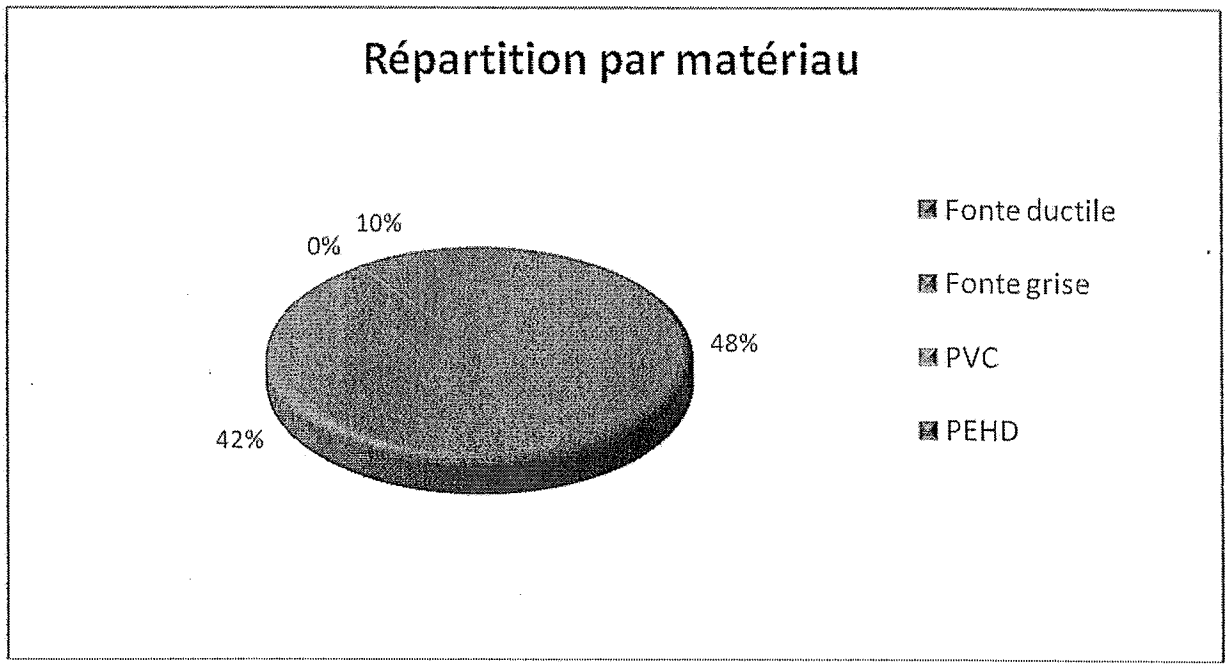

Le réseau reste à 90% constitué de fonte (grise ou ductile).



Accessoire réseau

Type	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation %
Vannes						2059	
Purges	80	80	82	81	81	85	4,94%
Bouche incendie	499	501	501	500	497	488	-1,81%
Poteaux incendie	401	404	404	406	409	415	1,47%

Travaux d'extension et de renouvellement

Le SIEP a réalisé 403 m de renouvellement réparti comme sur les communes de :

- Bergholtz-Zell : rue du Vignoble 55 m
- Buhl : rue de Murbach : 155 m
- Guebwiller : 108 m
- Issenheim : 85 m

Travaux SIEP (en m)	2011	2012	2013	2014	2015	Variation %
Travaux extension	187	0	0	483	0	-100,00%
Travaux de renouvellement	544	1006	630	1026	403	-60,72%
TOTAL	731	1006	630	1509	403	-73,29%

Le taux de renouvellement pour 2015 est de 0,43%, soit 232 ans pour renouveler l'ensemble du réseau. Ce taux est jugé faible au regard de la durée de vie des conduites (la durée de vie des canalisations est estimée entre 60 et 80 ans) et pour garantir un bon rendement.

Par définition, le taux de renouvellement est égal au linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années / 5 / linéaire de réseau hors branchements.
Le taux moyen en France est de 0,6% (soit 170 ans pour renouveler complètement le réseau) qui est déjà jugé insuffisant par rapport aux rendements visés (85%).

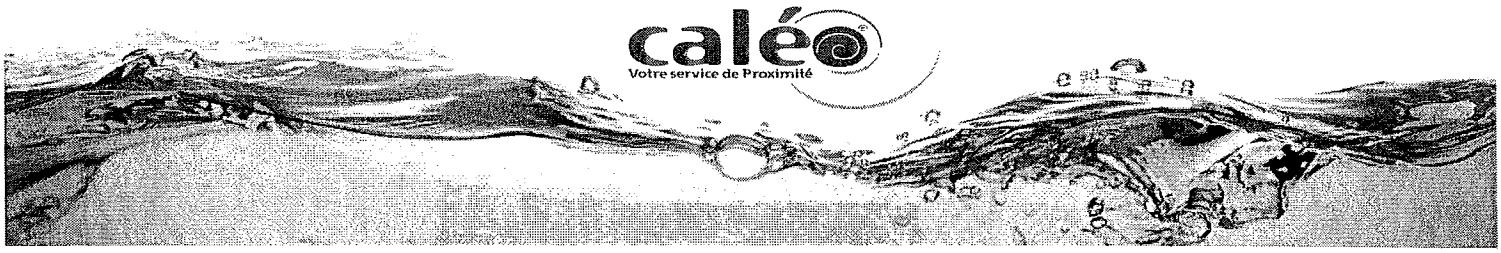

Les évènements d'exploitation

Les interventions sur le réseau de distribution

Travaux exploitation	2012	2013	2014	2015	Variation %
Nombre de nouveaux branchements	25	37	11	44	300,00%
Nombre de réparations de branchements	29	18	17	24	41,18%
Nombre d'échanges de compteurs	2 159	647	77	177	129,87%
Nombre de réparations de fuite sur réseau	14	9	18	18	0,00%
Nombre d'interventions en astreinte distribution	74	53	78	52	-33,33%

Le programme de recherche de fuites

Au cours de l'année, Caléo a détecté et réparé 42 fuites au niveau du réseau et des branchements, soit 20 % de plus que l'année 2014 (35).

Pour localiser les fuites, plusieurs solutions sont utilisées :

- localisation d'un débit de nuit anormal grâce à la télégestion et à la sectorisation du réseau ;

- mise en place de capteurs sur un secteur identifié ;

- et la localisation des fuites lors de la vue d'eau sur la chaussée. Ces fuites bien que faciles à apercevoir sont complexes à localiser. Il n'est pas rare de réparer la fuite une dizaine de mètres en amont de la résurgence sur la chaussée ou dans un champ.

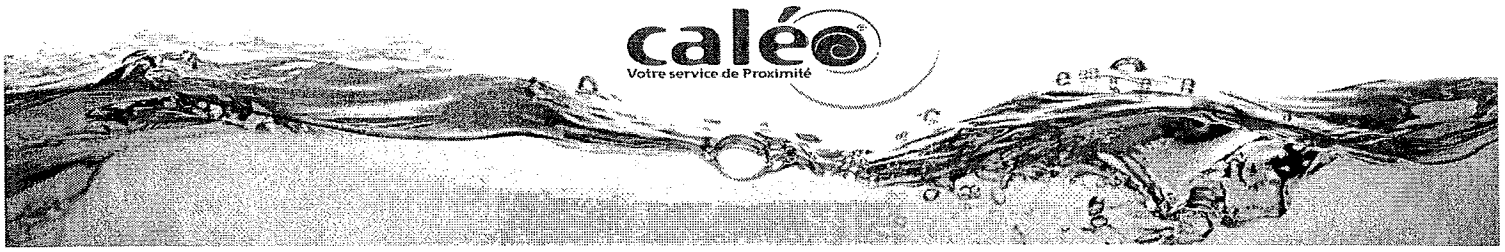

Répartition des fuites par communes

Communes		2011	2012	2013	2014	2015
Bergholtz	réseau	1	0	1	1	0
	branchement	1	1	1	0	2
Bergholtz-Zell	réseau	1	0	0	1	0
	branchement	0	0	1	1	0
Buhl	réseau	3	5	1	1	3
	branchement	6	9	4	2	4
Guebwiller	réseau	2	4	4	4	7
	branchement	5	2	4	5	7
Hartmannswiller	réseau	0	1	0	1	0
	branchement	3	3	0	1	1
Issenheim	réseau	2	1	3	2	4
	branchement	3	3	2	5	4
Lautenbach	réseau	0	0	0	2	0
	branchement	2	2	0	1	1
Orschwihr	réseau	3	0	0	2	2
	branchement	2	5	2	0	5
Wuenheim	réseau	0	1	0	0	1
	branchement	1	4	2	2	0
Adduction		0	2	0	4	1
		0	0	2	0	0
	Total	**35**	**43**	**27**	**35**	**42**
Dont	réseau	12	14	9	18	18
	branchement	23	29	18	17	24

Les moyens d'interventions sur le réseau

Caléo dispose d'une structure lui permettant d'assurer de jour comme de nuit les interventions nécessaires à la bonne marche de l'activité Eau. L'organisation s'appuie en journée sur les services d'exploitation, et de nuit sur les équipes d'astreinte. De surcroît, les moyens nécessaires aux autres activités viennent renforcer le périmètre opérationnel de chaque activité prise séparément.

Toutes les procédures de gestion des incidents sont issues du domaine de l'énergie, le plus contraignant en matière de sécurité et de réactivité. Pour l'eau, Caléo dispose d'une structure en deux parties, l'une consacrée plus spécifiquement à la gestion des différentes unités de production dont la société a la charge, l'autre à l'exploitation de l'ensemble des réseaux. Ces deux parties viennent s'épauler mutuellement pour traiter les problèmes complexes.

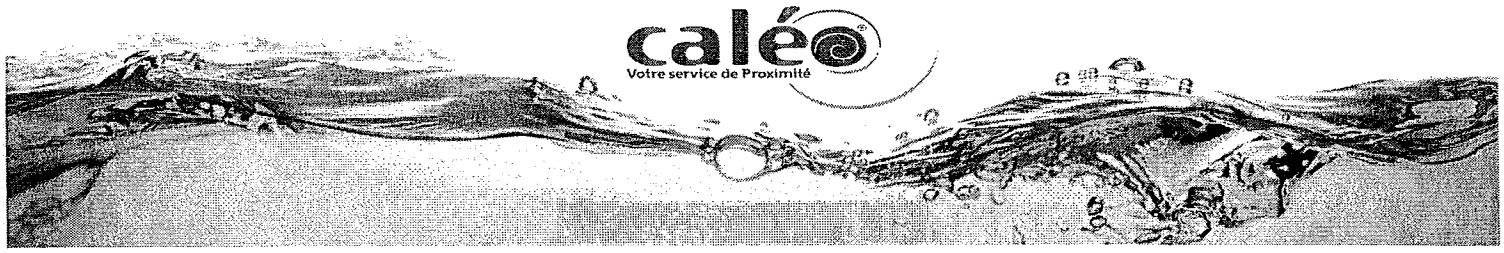

Une équipe de 5 personnes est en capacité d'intervenir en permanence 24h/24, 7jrs/7 pour traiter les problèmes survenus.

Caléo dispose évidemment d'un stock de maintenance conséquent, pour couvrir l'ensemble des problèmes d'exploitation.

En outre Caléo s'est dotée de :

- 6 véhicules ateliers.
- 5 fourgons légers d'intervention rapide.
- 2 véhicules tout terrain 4 x 4
- 5 véhicules de liaison.

Caléo dispose d'un plan de secours d'alimentation en eau potable calé avec les dispositions de l'Arrêté Préfectoral 2005-349-9 portant approbation du plan de secours spécialisé « Eau Potable ».

Les sorties en astreinte

Sorties astreinte par commune	2012	2013	2014	2015
BERGHOLTZ	2	1	2	1
BERGHOLTZ-ZELL	1	0	0	1
BUHL	8	9	12	12
GUEBWILLER	37	34	32	25
HARTMANNSWILLER	3	0	1	1
ISSENHEIM	12	4	14	1
LAUTENBACH	4	0	13	4
ORSCHWIHR	6	3	2	6
WUENHEIM	1	2	2	1
TOTAL	74	53	78	52

Le service exploitation est intervenu à 52 reprises dans le cadre de l'activité eau en astreinte pour l'année 2015.

Le détail des sorties en astreinte est le suivant :

Raisons sorties astreinte	Nombre	Interventions justifiées	%
Manque d'eau	4	3	75%
Manque d'eau (client impayé)			
Pbl débit d'eau	3	3	100%
coffret renversé ou branchement arraché			
Fuite d'eau au compteur	9	9	100%
Fuite d'eau sur brancht avt compteur	11	10	91%
Fuite d'eau dans la rue.	2	1	50%
Fuite d'eau sur P.I /Hydrant	4	4	100%
Fuite d'eau après compteur	5	1	20%
Bruit au compteur ou sur branchement			
Qualité de l'eau	14	12	86%
Compteur bloqué.			
Branchement gelé (compteur)			
Sorties	52	43	83%

Soit 83% d'intervention justifiée.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Ce taux concerne le nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés **n'ont pas été informés à l'avance**, par milliers d'abonnés.
Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s), en considérant que les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent pas une coupure d'eau s'ils n'entrainent pas l'interruption totale de la fourniture.

Pour 2015, le nombre de coupures est de 20, représentant un taux d'occurrence des interruptions de service non programmées de 2,00 interruptions/1000 abonnés (1,51 en 2014).

Dans son étude comparative des services d'eau potable portant sur 4214 services d'eau potable, Eau de France affiche pour l'exercice 2009, un taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées de 4,43 interruptions/1000 abonnés. Par cette référence nationale, notre taux peut être qualifié de performant.

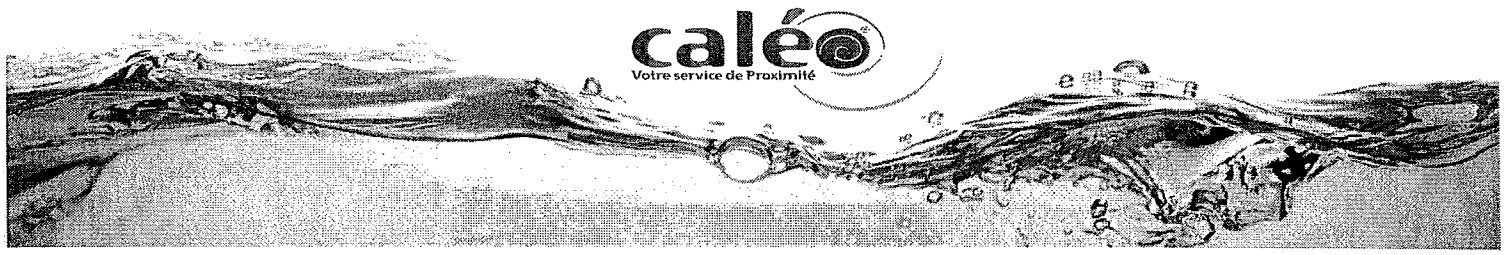

La télégestion

Le système de télégestion nous permet :

- de suivre l'évolution des différents sites de production et de distribution
- de détecter les fuites
- de gérer différentes alarmes (niveau bas, ...)

Les rendements du réseau et les indices linéaires

Le rendement brut du réseau d'eau

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Volumes consommés autorisés non comptés :
Ils comprennent :

- les volumes consommés sans comptage par d'autres services : manœuvres incendies, les espaces verts, les fontaines publiques, le lavage de la voirie et des nettoyages divers de réseaux ;
- les volumes consommés par le service de l'eau : nettoyage de réservoirs, désinfection après travaux sur le réseau, purge et lavage des conduites, analyseurs de chlore, ...

Station	Volumes produits	Volumes facturés	Rendement brut par réseau	Rendement brut par réseau	Rendement brut par réseau
	2015	2015	2015	2014	2013
Linthal	1 453 517	1 215 651	83,64%	81,12%	79,70%
Bergholtz-Zell	22 233	19 609	88,20%	88,15%	92,27%
Hartmannswiller	29 118	25 600	87,92%	75,33%	80,72%
Orschwihr	65 200	50 316	77,17%	75,97%	81,32%
Wuenheim	41 200	35 692	86,63%	79,94%	84,08%
Total volumes produits	**1 611 268**	**1 346 868**	**83,59%**	**80,86%**	**80,07%**

Le rendement brut a augmenté de 2,73 points par rapport à 2014 pour s'établir à 83,59%.

Le rendement s'améliore dans toutes les communes. Pour la commune d'Orschwihr, un nombre important de fuites a été constaté, engendrant de fait un rendement assez faible (77%) sur ce site. Des réparations au total de 7 ont été réalisées, pouvant être considérées comme importantes en comparaison du nombre de kms de réseau dans cette commune.

Suite à l'étude comparative d'Eau de France de 2011, le rendement moyen national est de 79,8%.

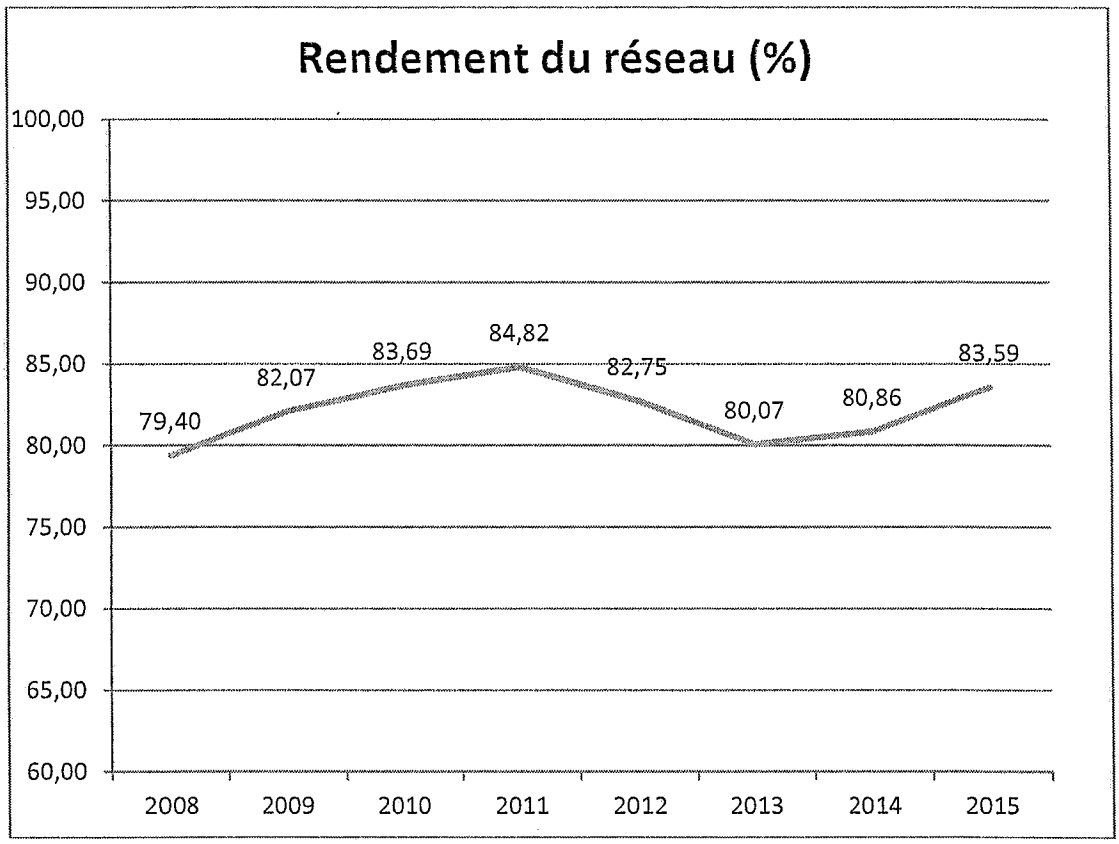

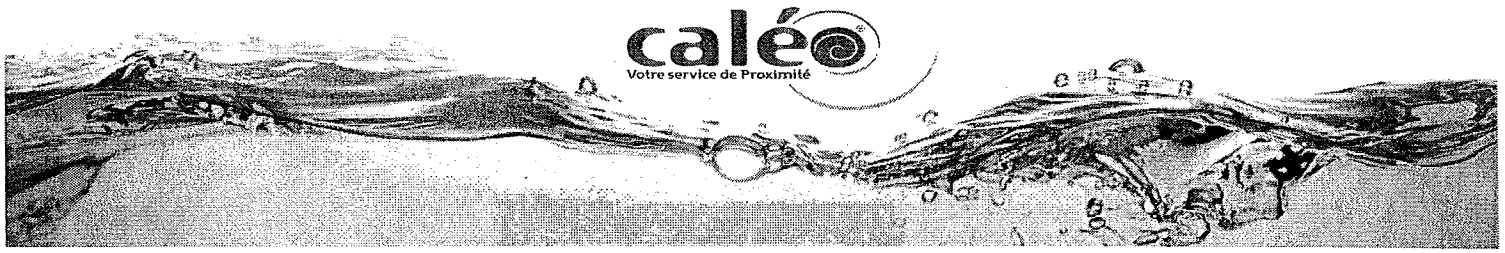

L'indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui n'est pas consommée avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.
Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Indice ILP (m3/jour/km réseau)	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaires du réseau (km)	167	167	167	168	168
Pertes en m3/j	793,96	807,92	856,49	826,81	724,38
Indice ILP contractuel	6,8	6,7	6,5	6,4	6
Indice ILP Caléo	4,76	4,83	5,13	4,94	4,31

En 2015, l'indice linéaire de perte est de 4,31 m3/j/km et est en dessous de l'ILP contractuel (6 m3/j/km).

La qualité de l'eau

Caléo a une mission essentielle : assurer la qualité de l'eau fournie aux consommateurs. Une eau destinée à la consommation humaine doit avoir des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques précises. Pour s'assurer de la potabilité et de la conformité de l'eau, cette dernière est soumise à de nombreux contrôles.

Station de traitement de Linthal (qui représente 90% volume total)

Eau de surface, traitée, respectant tous les critères de potabilité, très douce, faiblement minéralisée, agressive. Ces propriétés n'ont pas d'incidence sur la santé.
Nature du traitement : deux étages de filtration au sable avec floculation et désinfection au bioxyde de chlore.

Autres sites autonomes

Existence de plusieurs sites autonomes de production qui représentent moins de 10 % du volume total et qui sont dans les normes de qualité exigées.

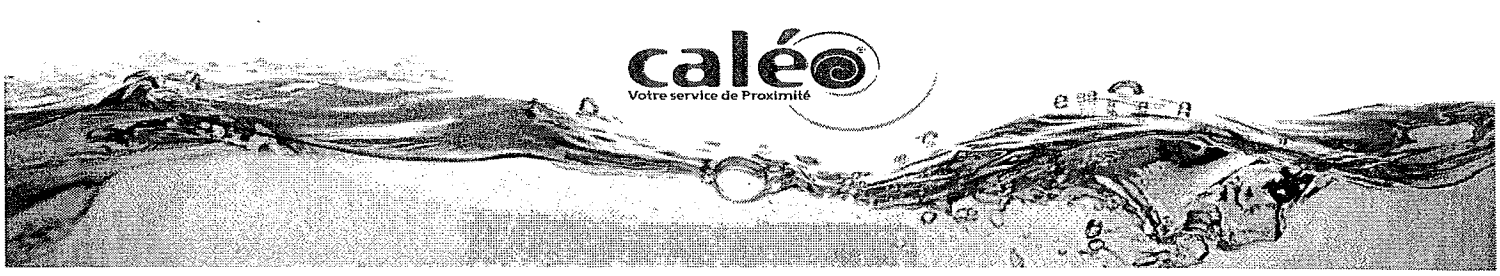

Une eau sous haute surveillance

Aucun produit alimentaire n'est contrôlé aussi souvent et aussi sévèrement que l'eau du robinet.
Plus de 150 paramètres sont analysés afin que l'eau distribuée puisse être bue sans danger pour la santé durant toute une vie humaine. La qualité de l'eau distribuée par Caléo fait l'objet d'un suivi par le Préfet et d'un autocontrôle par CALEO.
Pour être potable, l'eau doit respecter deux conditions essentielles :

- Ne pas contenir de micro-organismes pathogènes (bactéries, virus, parasites),
- Ne pas présenter de concentrations en substances indésirables (nitrates, pesticides, métaux lourds) supérieures aux limites de qualité.

Des critères de confort portant sur la couleur ou le goût de l'eau s'ajoutent à ces paramètres obligatoires.

Une surveillance permanente de la ressource

Une surveillance de la ressource en eau :
Grâce à un système de télégestion permettant en temps réel une interrogation des différents ouvrages, il est permis de contrôler la qualité de l'eau de la ressource avant qu'elle ne soit prélevée. Tout dépassement de seuil est interprété ce qui permet de réagir pour empêcher toute pollution du captage.

Une surveillance jusqu'au robinet :
Des analyses sont effectuées en production, dans les réservoirs, dans les canalisations, jusqu'aux points de consommation. Si un risque alimentaire était détecté, les consommateurs en seraient immédiatement informés. Dans le même temps, des moyens de secours en eau seraient mis en place.

Deux niveaux de contrôle

Deux niveaux de contrôle permettent de garantir en permanence la qualité de l'eau distribuée et d'assurer sa conformité aux normes françaises et européennes :

Le contrôle sanitaire du préfet
Un contrôle sanitaire est exercé par le préfet. Il comprend toute opération de vérification du respect des dispositions relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Le plan d'analyses, établi d'après le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001, et publié par Arrêté Préfectoral n°603/IV du 22 décembre 2003, est confié à l'IPL et soumis au contrôle de l'ARS.

Il comprend notamment :
1° L'inspection des installations ;
2° Le contrôle des mesures de sécurité sanitaire mises en œuvre ;
3° La réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau par un laboratoire indépendant et agréé par le Ministère chargé de la Santé.

Analyses en auto-contrôle réalisées par laboratoire ou par CALEO
En complément du contrôle du préfet, le service de l'eau surveille en permanence la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Cette surveillance comprend notamment :
1° Une vérification régulière des mesures prises pour la protection de la ressource utilisée et du fonctionnement des installations ;
2° Un programme d'analyses effectue sur des points déterminés en fonction des risques identifiés (Perchlorate, bactériologique…)

Indicateurs de performance de la qualité de l'eau

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement définit deux indicateurs afin d'en apprécier la qualité sanitaire, sur la base des contrôles réglementaires :
☞ Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (les prélèvements pris en compte sont ceux effectués en sortie des usines de production jusqu'au robinet du consommateur, exceptés ceux qui font suite à une réclamation des abonnés)
☞ Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.

En 2015, le taux de conformité bactériologique est de **99 %.**

Le taux de conformité pour les paramètres physico-chimiques est de **98 %.**
Les anomalies rencontrées sont les suivantes :

- 1 analyse bactériologique non conforme à Buhl (1 Entérocoque au lieu de 0) mais non confirmée. Le taux de bioxyde présent était de 0,19 mg/l
- 1 analyse Cuivre non conforme sur Wuenheim (2,15 au lieu de 2 mg/l) mais non confirmée
- 1 analyse en sortie du réservoir de Wuenheim (le 11/05/2015) a mis en évidence un taux de perchlorate de (4,36 au lieu de 4 µg/l) mais non confirmée

Au niveau du paramètre aluminium, nous n'avons eu aucun dépassement sur 45 analyses effectuées tout au long de l'année. Le matériel installé en 2014 a permis d'être plus précis au niveau des dosages et ainsi améliorer le taux moyen qui passe de 120 µg/l à 34 µg/l (La référence étant fixé à 200 µg/l).

Evènements marquants de 2015

Analyses	2011	2012	2013	2014	2015	Variation %
Contrôles sanitaires	72	62	105	83	87	3,8%
Auto-contrôles - laboratoire	61	51	39	35	9	-66,7%
Auto-contrôles - CALEO	Nc	Nc	Nc	Nc	348	-
TOTAL	133	113	144	118	444	226,4%
Dont						
% analyses conformes	100%	100%	99%	100%	99%	-1,2%
% analyses physico-chimiques	98%	92%	94%	99%	98%	-1.4%

Indice d'avancement de la protection des ressources

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %.

Pour Caléo, **l'indice d'avancement de la protection de la ressource 2015 est de 79,70 %** (périmètre de protection).

Il reste à régulariser 2 sources à Wuenheim (dossier suivi par le SIEP).

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Pour 2015, le nombre de points est de **84 sur 120.**

Il reste à compléter à ce jour pour les grands travaux :

- VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points) - En effet, pour les anciens branchements, les plans sont encore basés sur des repères physiques comme des murs ou des poteaux
- VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)

- VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)
- VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)

Tableau récapitulatif de performances des services

	Indicateurs descriptifs du service	2015
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	53 956
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	452,65
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	48h
	Indicateurs descriptifs du service	**2015**
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre de contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre de contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques	98%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	84
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	Non émis
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4,31
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,43
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	79,7%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	sans objet
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,0 int/1000 abo.
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	48h
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	sans objet
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,71%
P155.1	Taux de réclamations	nbe = 6



2. Les indicateurs clientèle

Composition et révision du prix de l'eau

Le prix de l'eau facturé est composé d'une location de compteur et de deux fractions de prix proportionnel :

- la part Délégataire Caléo révisée chaque année selon les indices contenus dans la formule d'indexation établie dans l'article 39 du contrat de délégation.
- la part SIVU dont la variation se réalise annuellement selon la délibération de l'organe de gestion du SIVU, au vu de ses propres besoins de financement.

S'y rajoutent les redevances et taxes diverses.

Eléments du tarif

La location de compteur est fonction du type de compteur installé :

Abonnement	Dimension des compteurs	Prix au 01.01.2012	Prix au 01.01.2013	Prix au 01.01.2014	Prix au 01.01.2015	Prix au 01.01.2016	Variation 2016/2015
		€ht / année	€ht / année	€ht / année	€ht / année	€ht / année	%
1	15 m/m	9,86	9,98	11,95	11,83	13,99	18,23%
2	20 m/m	12,33	12,48	14,44	14,29	16,45	15,11%
3	25 m/m	19,23	19,46	21,41	21,18	23,35	10,26%
4	30 m/m	22,19	22,46	24,39	24,13	26,31	9,05%
5	40 m/m	33,53	33,94	35,84	35,44	37,66	6,25%
6	50 m/m	55,72	56,4	58,23	57,56	59,85	3,97%
7	60 m/m	81,36	82,35	84,1	83,13	85,49	2,84%
8	80 m/m	108,48	109,80	111,47	110,18	112,82	2,39%
9	100 m/m	181,94	184,17	185,61	183,45	186,10	1,44%
10	125 m/m	290,91	294,47	295,58	292,12	295,09	1,02%
11	150 m/m	363,89	368,33	369,22	364,89	368,08	0,87%



Le prix proportionnel au volume consommé se décompose de la manière suivante :

	Elément et organisme bénéficiaire	2012 en €	2013 en €	2014 en €	2015 en €	2016 en €	Variation % 2016/2015
1	Part revenant à l'exploitant (Caléo)	0,8656	0,8762	0,8735	0,8632	0,9202	6,60%
2	Prix du mètre cube d'eau potable - SIVU	0,425	0,525	0,525	0,525	0,525	0,00%
3	Redevance anti-pollution (Agence de l'Eau)	0,432	0,42	0,407	0,395	0,35	-11,39%
4	Redevance modernisation réseau (Agence de l'Eau)	0,274	0,274	0,274	0,274	0,233	-14,96%
5	Redevance prélèvement - Agence de l'Eau	0,0433	0,0435	0,0445	0,0455	0,0463	1,76%
6	Redevance d'assainissement-Communauté de Communes	1,29	1,35	1,37	1,41	1,45	2,84%
7	T.V.A. 5,5 % applicable sur 1,2,3,5 et 7 % sur 4 (Etat) au 1/1/12	0,1164	0,1218	0,1291	0,1280	0,1246	-2,65%
	TOTAL	3,4463	3,6105	3,6231	3,6407	3,6491	0,23%

Tranches Annuelles	Caleo		SIVU		ComCom	Agence du bassin Rhin-Meuse						TOTAL	
	Part Distributeur Eau		Part Syndicat		Redevance Assainissement	Redevance Pollution Domestique		Redevance Modernis,Réseau		Redevance de Prélèvement		Euros	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	(non soumis)	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€.HT	€.TTC
1 à 6.000 m3/an	0,9202	0,9708	0,5250	0,5539	1,45	0,3500	0,3693	0,2330	0,2563	0,0463	0,0488	3,5245	3,6491
6.001 à 12.000 m3/an	0,9202	0,9708	0,4988	0,5262	1,20	0,3500	0,3693	0,2330	0,2563	0,0463	0,0488	3,2483	3,3714
12.001 à 24.000 m3/an	0,9202	0,9708	0,4988	0,5262	0,98	0,3500	0,3693	0,2330	0,2563	0,0463	0,0488	3,0283	3,1514
24.001 à 48.000 m3/an	0,9202	0,9708	0,4725	0,4985	0,84	0,3500	0,3693	0,2330	0,2563	0,0463	0,0488	2,862	2,9837
48.001 et plus m3/an	0,9202	0,9708	0,4463	0,4708	0,84	0,3500	0,3693	0,2330	0,2563	0,0463	0,0488	2,8358	2,956

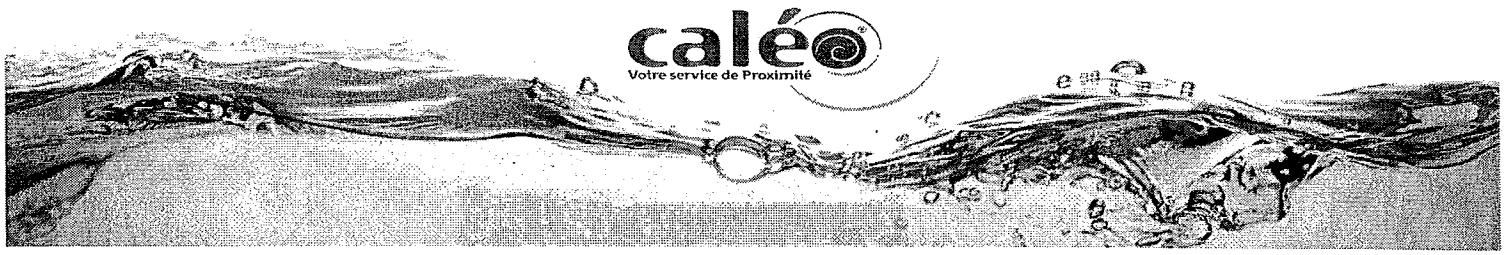

Calcul d'une facture d'eau (base de consommation : 120 m3 par an)

A partir des éléments ci-dessus, la facture annuelle d'eau pour une consommation moyenne de 120 m3 se présente comme suit :

120 m3	Elément et organisme bénéficiaire	2012 en €	2013 en €	2014 en €	2015 en €	2016 en €	Variation % 2016/2015
1	Prix de l'eau potable - Caléo	103,87	105,14	104,82	103,58	110,42	6,60%
2	Prix de l'eau potable - Sivu	51,00	63,00	63	63	63	0,00%
3	Redevance anti-pollution - Agence de l'Eau	51,84	50,4	48,84	47,4	42	-11,39%
4	Redevance modernisation réseau - Agence de l'Eau	32,88	32,88	32,88	32,88	27,96	-14,96%
5	Redevance prélèvement - Agence de l'Eau	5,20	5,22	5,34	5,46	5,556	1,76%
6	Redevance d'assainissement - Communauté de Communes	154,80	162,00	164,4	169,2	174	2,84%
7	Location de compteur - Caléo	9,86	9,98	11,95	11,83	13,99	18,19%
7	T.V.A. 5,5 % applicable sur 1,2,3,5,7 et 10 % sur 4 (Etat) au 1/1/12	14,5	15,16	16,16	16,01	15,72	-1,81%
	TOTAL	423,95	443,78	447,39	449,37	452,65	0,73%

Evolution du nombre de points de fourniture (contrats) et du nombre de branchements

Au 31/12 de chaque année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation % 2015/2014
Nbre de points de fourniture (actifs comptabilisés en 2015)	11 361	10 465	10 483	10 483	10 519	10 491	-0,27%
Nbre de branchements neufs	24	29	25	25	11	44	300,00%
Nbre de branchements renouvelés	52	45	32	32	29	56	93,10%
Nbre de demande de vérif. compteurs	1	1	0	0	0	0	

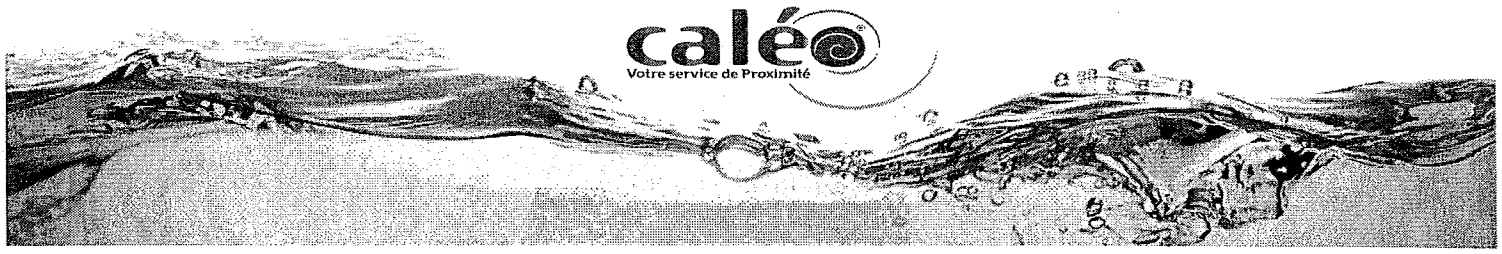

Bilan des actions d'information et d'accueil de la clientèle

Par vote de l'Assemblée délibérante du S.I.E.P de la Lauch en date du 29 juin 2015, il a été accordé au délégataire Caléo la revalorisation du niveau du prix de l'eau. Cette hausse respective de **4,23 €HT** sur la part fixe ainsi que la hausse de **0,1088 €HT/M3** sur la part variable sera appliquée en 2 étapes à savoir, au 1er octobre 2015 et au 1er juillet 2016.

Afin d'informer sa clientèle à chaque étape de cette revalorisation, notamment pour la première en 2015, Caléo a mis à disposition de ses clients, un imprimé A4 couleur, explicitant la structure tarifaire de l'eau y compris la répartition par bénéficiaire (part distributeur, part syndicale, assainissement, Agence de l'Eau, TVA...). Cette action complète celle déjà réalisée les années précédentes, qui avait permis de réduire considérablement les demandes d'explication. Ce document a été envoyé par voie postale à l'ensemble des clients eau de Caléo.

Sont également mis à disposition de façon permanente les bilans des analyses ARS (anciennement DDASS) sur les Communes desservies.

Actions vers la clientèle

- Mise à disposition du document sur le bilan des analyses ARS sur la Commune
- Envoi du fil de l'actualité avec comme thème « tous nos conseils pour passer un agréable hiver »

Le taux de réclamation clientèle

Caléo a enregistré **6 réclamations en 2015** réparties comme suit :

- ☞ 4 réclamations relatives à la facturation : certaines consommations eau en sont le plus souvent contestées ou des remises de remise sur des prestations ;
- ☞ 1 réclamation relative à la vétusté présumée de ma la conduite ;
- ☞ 1 réclamation pour une demande de dégrèvement.

Délai d'ouverture des branchements

Le délai d'ouverture des branchements correspond au temps d'attente maximum auquel le service de l'eau s'est engagé pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée). Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés du service de l'eau de Caléo est de **48 heures**.

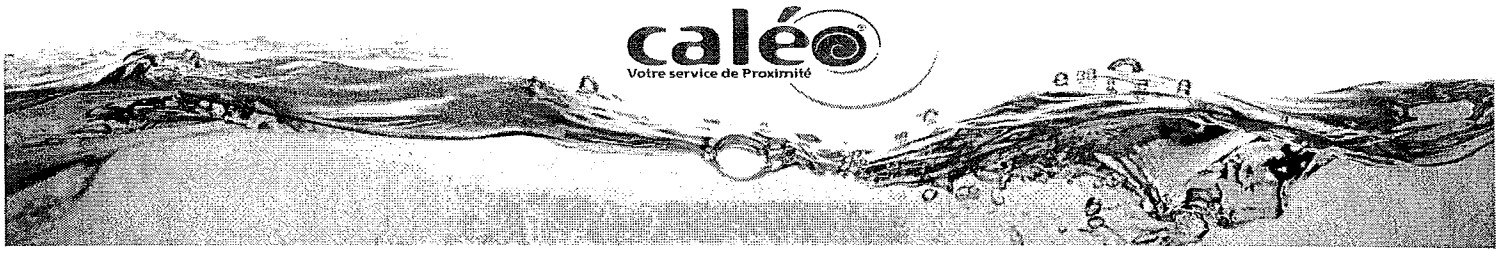

Dégrèvements sur factures

13 usagers ont bénéficié d'un dégrèvement partiel sur leur facture d'eau, suite à une fuite après compteur.

Les indicateurs de performance

Statistiques clients

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation % 2015/2014
Nombre de clients actifs	9 933	9 947	9 963	9 964	9 951	-0,13%
Nombre d'habitants	24 309	24 257	24 383	24 403	24 259	-0,59%
Nombre de mutations	2 809	2 554	2 629	1 858	1 889	1,67%

Relations clients

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation % 2015/2014
Taux de réclamations	15	10	1	7	6	-14,29%
Temps moyen de réponse au courrier client (réclamations) en jours	10	10	10	10	10	0,00%
Temps moyen de réponse au courrier client (demandes diverses) en jours	10	10	10	10	10	0,00%

	2014	2015	Variation % 2015/2014
Nombre d'appels téléphonique	3 720	1 476	-60,32%
Nombre de courriers	7	6	-14,29%
Nombre de visites	4 896	2 460	-49,75%



Facturation – encaissement

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation % 2015/2014
Nombre d'échéanciers	678	758	935	1 283	**1 373**	**7,01%**
taux d'échéanciers (1)	3,53%	4,04%	4,99%	6,68%	**7,38%**	**10,41%**
Nombre de demandes dégrèvement	2	4	3	4	**13**	**225,00%**
Nombre de demandes dégrèvement acceptées	2	4	3	4	**13**	**225,00%**
Montant des créances > 6 mois	186 312,00 €	174 568,00 €		131 326,86 €	**157 340,66 €**	**19,81%**
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	0,80	1,43	1,26	1,49	**3,71**	**148,99%**

(1) = nbe échéanciers / nbe factures globales eau

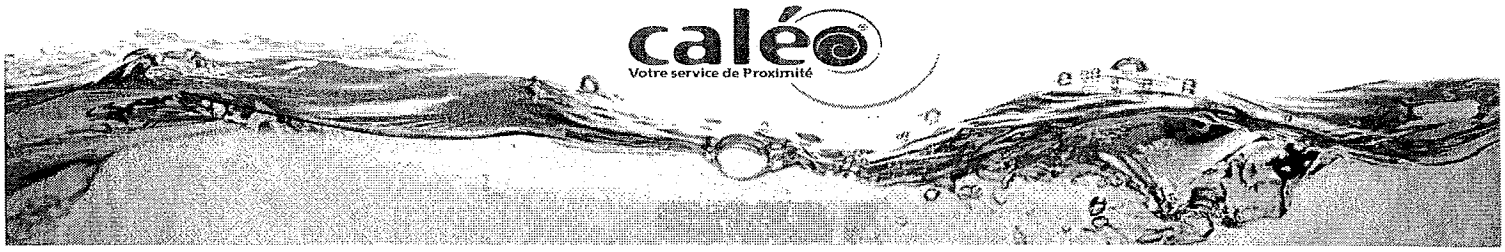

3. Les indicateurs financiers

Les recettes

Les recettes d'exploitation directes de l'exercice 2015 sur l'ensemble des Communes se présentent comme suit :


caléo
Votre service de Proximité

REPARTITION DES RECETTES EN € HT
VENTES EAU PAR COMMUNE
EXERCICE 2015

Ventes & Travaux	Bergh-Zell	Bergholtz	Buhl	E.B.E.	Guebwiller	Issenheim	Lautenbach	Orschwihr	Wuenheim	Hartman.	Soultz	Totaux
Cumul général	21 781	61 647	113 853	26 069	646 144	297 499	60 335	65 841	48 470	29 649	91 195	1 452 485
Ventes d'Eau (Part distributeur)	18 144	33 534	87 262	26 069	522 470	241 395	26 514	43 077	30 158	14 013	83 961	1 106 598
Part Abonnement loc (distributeur)	2 711	5 232	18 525	0	65 495	24 817	9 731	6 867	6 584	3 904	858	144 494
Travaux branchement (ORE)	437	19 326	20 939	0	34 899	25 557	19 142	12 229	11 871	10 424	5 198	152 070
Travaux Réparation divers dont												0
→ Part CALEO												
→ Part Sous-traitées												
	489	864	4 400	0	21 045	3 797	2 478	706	633	540	178	35 120
Production immobilisée		702	2 977		2 237	2 131	2 470	2 963	254	769	0	14 203
Charges directes uniquement												

Recettes d'Exploit.	Bergh-Zell	Bergholtz	Buhl	E.B.E.	Guebwiller	Issenheim	Lautenbach	Orschwihr	Wuenheim	Hartman.	Soultz	Totaux
Cumul général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ventes prod.résiduels												0
Ventes marchandises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ventes marchandises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ventes marchandises						0						0
Ventes marchandises												0
Autres prod. Annexes												0
Locations diverses-*col de cygne* -	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnité prestation Markstein												0

Taxes et Redevances	Bergh-Zell	Bergholtz	Buhl	E.B.E.	Guebwiller	Issenheim	Lautenbach	Orschwihr	Wuenheim	Hartman.	Soultz	Totaux
Cumul général	39 936	94 925	287 142	2 257	1 160 402	325 408	127 670	114 267	68 238	53 401	11 549	2 285 196
Redevance assainissement	26 386	62 663	189 433	0	769 731	211 782	83 850	75 568	44 269	35 230	4 901	1 503 814
Redevance Pollution Domestique	7 511	17 897	54 255	0	214 994	60 590	24 507	21 449	13 685	10 062	1 394	426 355
Redevance Modernisation Réseau	5 173	12 324	37 268	0	148 553	41 525	16 467	14 780	8 736	5 947	963	292 836
Redevance de Prélèvement	866	2 040	6 176	2 257	27 025	11 511	2 847	2 470	1 548	1 162	4 290	62 192
Comm/enc. Red. Assainissement	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0
Comm/enc. Red. Poll./Mod.Rés.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTE GENERAL	61 717	146 572	400 995	28 326	1 806 547	622 907	188 006	180 108	116 709	83 050	102 744	3 737 681

VILLE DE GUEBWILLER



Indicateur du taux d'impayés

Le taux d'impayés à la fin de l'exercice 2015 sur le fluide eau rapporté au Chiffre d'Affaires annuel **est de 3,71 %** (Total provisions pour créances douteuses et irrécouvrables + solde impayés/ CA eau 2015).

Le compte d'exploitation

BILAN

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2015

en €uros	2015
PRODUITS	**4 875 403**
Ventes d'eau	1 244 028
Exploitation du Service	168 886
Collectivités et autres organismes publics	3 006 457
Travaux effectués	206 919
Production immobilisée	14 203
Subvention d'exploitation	1 300
Autres produits de gestion	5 701
Produits financiers	103 071
Produits exceptionnels	2 465
Reprises sur provisions et amortissements	122 374
CHARGES	**5 346 586**
Achats, sous traitance, matière et fourniture	1 319 066
Energie électrique	31 718
Produits de traitement	27 794
Frais d'analyses	12 066
Frais de télécommunications	40 963
Assurances	41 385
Locaux	16 370
Informatiques	30 244
Matériel de transport	15 873
Impôts, taxes et vers.assimilés	2 354 763
Charges du personnel	1 003 563
Autres charges de gestion courante	69 159
Charges financières	3 116
Charges exceptionnelles	2 774
Dotations, amortissements et provisions	377 731
RESULTAT	**-471 183**

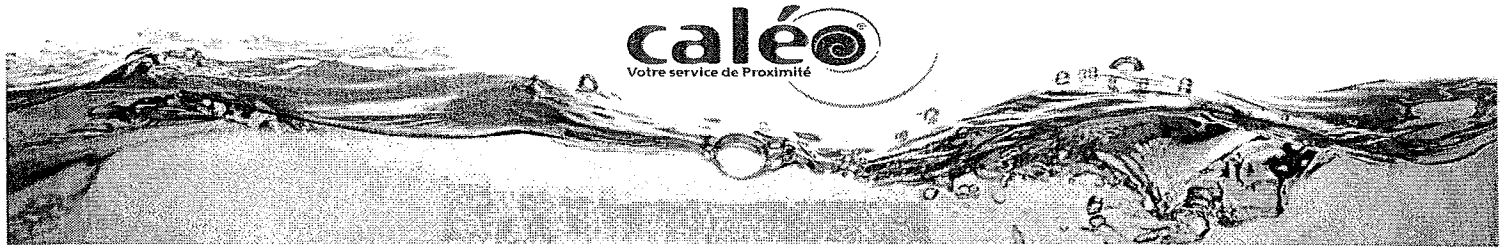

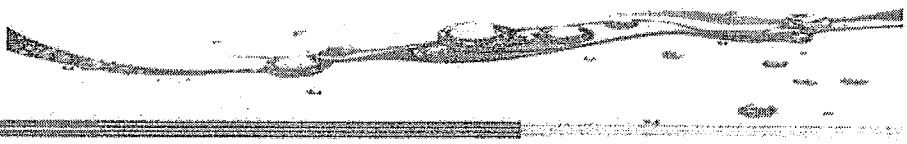



ORIGINE DE L'EAU

La commune de BERGHOLTZ ZELL (453 habitants)[1] est alimentée en eau par un puits artésien. Cette ressource

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2015
HARTMANNSWILLER

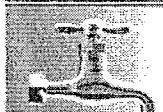

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire

ORIGINE DE L'EAU

La commune de HARTMANNSWILLER (658 habitants)[1] est alimentée en eau par 3 sources communales (34%), un appoint de la commune de BERRWILLER (19%) et de la commune de WUENHEIM (47%). Les trois sources communales ont été déclarées d'utilité publique le 29/11/1976 et disposent de périmètres de protection.
L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange des sources, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

8 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 8 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 11,9°f (degré français)
- pH : 7,3

Eau douce (peu calcaire).
Eau à l'équilibre ou peu minéralisée, légèrement agressive (selon les ressources sollicitées), susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable.**

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 12,2 mg/l
- Teneur maximale : 22,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.
Les teneurs en nitrates présentent une variabilité importante en fonction de l'origine de l'eau.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 10,4 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 6,3 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique : Votre santé / Votre environnement / Eau potable

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS –RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2015, l'eau produite et distribuée par la commune de HARTMANNSWILLER est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur.

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
67 084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-contact@ars.sante.fr
(+33) 3 88 76 79 85 (Bas-Rhin)
(+33) 3 89 49 30 41 (Haut-Rhin)

©Photofo - fotolia.com

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2015
ORSCHWIHR



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire

ORIGINE DE L'EAU

La commune d'ORSCHWIHR (1030 habitants)[1] est alimentée en eau par six sources (29 %) et un forage (71%). Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 22/02/1973 et disposent de périmètres de protection.
Le réseau d'eau potable est exploité par CALEO.
L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange des sources et au forage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

9 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

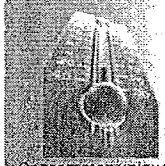

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 9 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 20,8°f (degré français)
- pH : 7,2

Eau douce (peu calcaire).
Eau peu minéralisée, légèrement agressive ou agressive (selon la ressource sollicitée), susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable.**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 6,4 mg/l
- Teneur maximale : 6,5 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 7,2 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 6,2 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

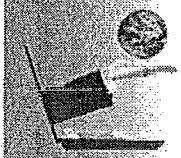

Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique votre santé / votre environnement / eau potable

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS –RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr
ars-alsace-sante
courriel@ars.sante.fr
(33) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
(33) 3 89 30 40 41 (Haut-Rhin)

Photothèque : fotolia.com

CONCLUSION SANITAIRE

En 2015, l'eau produite et distribuée par la commune d'ORSCHWIHR est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

ars
Agence Régionale de Santé
Alsace

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2015
WUENHEIM zone CAMPING



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire

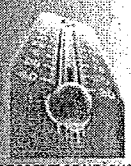

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique votre santé / votre [illegible] / eau potable

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
[illegible] du Maréchal Juin
[illegible] Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars.alsace.sante
environnement@ars.sante.fr
[illegible] (0)3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
[illegible] (0)3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La zone CAMPING de la commune de WUENHEIM (29 habitants)[1] est alimentée en eau par 2 sources communales. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 14/06/1977 et disposent de périmètres de protection. Le réseau d'eau potable est exploité par CALEO.
L'eau des sources est filtrée et désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange des sources, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

3 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 3 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 11,1°f (degré français)
- pH : 7,6

Eau très douce (très peu calcaire).
Eau peu minéralisée, légèrement agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable.**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 2,3 mg/l
- Teneur maximale : 2,3 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 3,0 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 6,0 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2014, l'eau produite et distribuée par la commune de WUENHEIM pour sa zone CAMPING est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

ars
Agence Régionale de Santé
Alsace

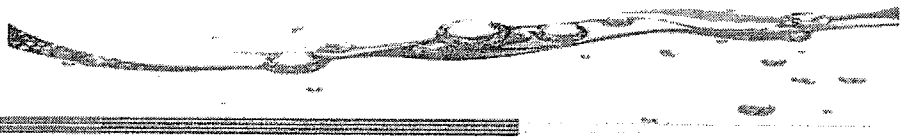

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2015
WUENHEIM

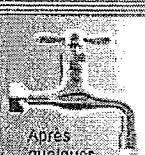

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire

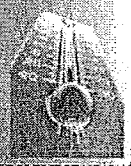

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique votre santé / votre environnement / eau potable

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

[illegible]@ars.sante.fr
(0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
(0) 3 89 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La commune de WUENHEIM (786 habitants)[1] est alimentée en eau par huit sources communales et par un appoint de SOULTZ. Sept sources communales ont été déclarées d'utilité publique le 14/06/1977 et disposent de périmètres de protection. Pour une source, la procédure de déclaration d'utilité publique est en cours d'instruction. Le réseau d'eau potable est exploité par CALEO.
L'eau des sources est filtrée et désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange des sources, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

15 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 15 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.**
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 2,9 °f (degré français)
- pH : 7,5

Eau très douce (très peu calcaire).
Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable.**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 2,3 mg/l
- Teneur maximale : 3,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 2,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 4,2 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS –RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2015, l'eau produite et distribuée par la commune de WUENHEIM est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

ars
Agence Régionale de Santé
Alsace

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :
- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardio-vasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

<u>Pour préserver la qualité de votre eau</u> :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

Agence Régionale de Santé d'Alsace
33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin) 33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Ce rapport contient 40 pages la présente incluse, et quatre annexes relatives à la communication sur l'eau.

Il a été édité en 8 exemplaires originaux :

- dont quatre à destination du Syndicat Intercommunal de la Lauch,
- dont quatre au délégataire Caléo.

Caléo®
Votre service de Proximité

Edition 2016

ANNEXES

A – Plaquette « Fil de l'actualité sur le thème « tous nos conseils pour passer un agréable hiver »

B - Lettre d'information à la clientèle sur le prix de l'eau

C – Note d'information de l'Agence Rhin-Meuse

Compteur d'eau en hiver

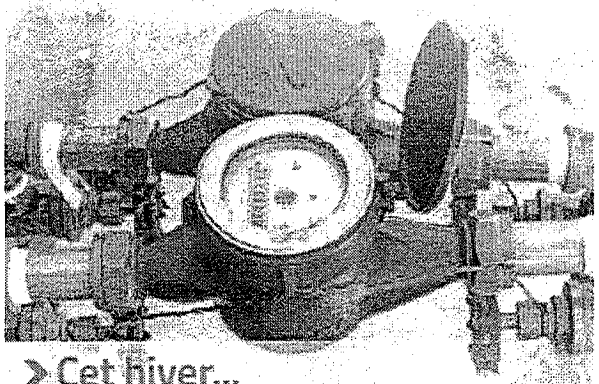

Cet hiver...

Pensez à protéger votre compteur d'eau et vos canalisations.

Témoin de votre consommation, votre compteur d'eau doit être protégé contre le froid. Sinon, cela pourrait entraîner d'importants dégâts des eaux : coupures d'eau, fuites, inondations.

Quelques conseils

Pour les compteurs situés à l'intérieur :
Ne coupez jamais complètement le chauffage dans la pièce où est situé le compteur d'eau afin qu'il ne gèle pas.

Pour les compteurs situés à l'extérieur :
Tous les compteurs posés par votre distributeur Caléo sont homologués "hors gel". Pour plus de précaution, calfeutrez votre compteur d'eau et les canalisations avec des plaques en polystyrène ou produits similaires.

Attention, si le compteur gèle, le remplacement du compteur sera payant (95.63 € TTC + coût du nouveau compteur en fonction de l'équipement, du calibre et de la vétusté de l'ancien compteur à 196.41 € TTC).

Pour plus d'information, demandez notre plaquette "compteurs gelés" à l'accueil de Caléo.

Nouveaux horaires d'ouverture de l'accueil de Caléo

Dans l'amélioration continue de nos services à la clientèle, Caléo modifie ses horaires d'ouverture à la clientèle :

> de 7h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h
> de 8h à 12h et de 13h30 à 17h (en période estivale)

Édito

La stratégie nationale de développement durable dit "Grenelle de l'environnement" fixe des objectifs ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables et une meilleure utilisation des énergies fossiles. La communauté internationale s'est fixée comme finalité la division par deux les émissions de gaz à effet de serre avant 2050, à l'échelle de la planète.

Dans ce contexte, Caléo souhaite vous accompagner au mieux dans la réduction de vos consommations énergétiques domestiques. Les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent, aujourd'hui, 44 % de l'énergie finale consommée en France. Un ensemble d'études suggère que la majorité des ménages serait prête à entreprendre des travaux, mais, que l'impact financier est trop important en période de crise. Caléo est conscient de la diversité des offres, dispositifs, aides et prêts relatifs à ce type de travaux. Mais l'ensemble du personnel de Caléo est en capacité à vous conseiller et à vous aider. Contactez-nous pour connaître les bouquets de travaux éligibles ou le montant de nos primes pour le remplacement d'une chaudière par un équipement avec un meilleur rendement.

Caléo souhaite vous proposer un maximum de transparence et ainsi de vous rendre compte, de manière très simple, du coût réel d'un branchement Gaz Naturel.

N'oubliez pas de protéger vos compteurs pour éviter qu'ils ne gèlent cet hiver.

Depuis plus de 100 ans, Caléo est et restera votre service de proximité,

Le Directeur Général
Emmanuel KAKIEL

caléo
Votre service de Proximité

7 route de Colmar
BP 117 68502 GUEBWILLER CEDEX
Tél 0389621212 - Fax 0389621219 - Urgence Gaz 0389622500
www.caleo-guebwiller.fr
email : caleo@caleo-guebwiller.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Le fil de l'actualité...

Du changement
lors de vos emménagements



Depuis le 1er septembre 2014, la signature d'un contrat de vente est obligatoire pour toute ouverture d'un compte client Gaz Naturel ou eau chez Caléo.

L'ouverture du compteur est conditionnée par la signature du contrat de fourniture et la présentation des documents demandés à cet effet.



Vous emménagez ?

Prenez contact avec notre service clientèle au 03 89 62 12 09 dès votre nouvelle adresse et votre date d'emménagement connues. Le plus tôt sera le mieux. Nous réglerons ensemble, rapidement et simplement, les modalités de changement d'adresse. Pensez à nous faire parvenir un RIB, une pièce d'identité, une copie du bail signée pour les locataires, ainsi que le contrat de vente signé.

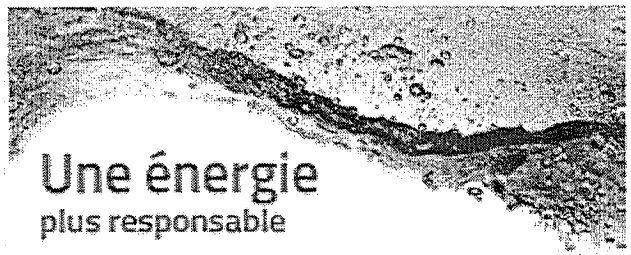

Une énergie
plus responsable

Lors des précédents fils de l'actualité, Caléo avait évoqué la création de la société **Hydrocop**. Avec 7 autres entreprises locales de distribution, nous avons mutualisé nos savoir-faire historiques d'énergéticien pour acheter et développer des centrales de production d'électricité hydraulique.

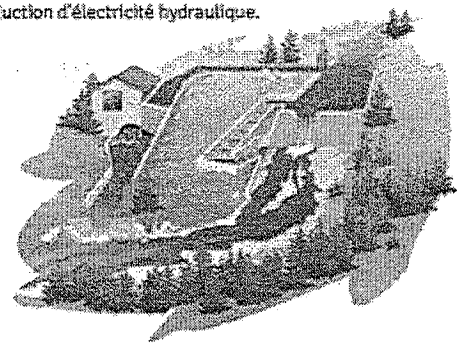

Après le Moulin de Villars situé dans la Vienne, la centrale de Mathay située dans le Doubs, les moulins de Saint Saury de Pra et de Cessac fin 2013, **Hydrocop** a acheté, courant de l'année 2014, une sixième centrale de production d'électricité hydraulique dans la Région Midi-Pyrénées.

Hydrocop souhaite poursuivre sa politique d'acquisitions et de développement de centrales hydroélectriques et ambitionne, à l'horizon 2017, de gérer un parc de production de plus de 25 MWatt. Ce qui représente 1/36ème de la production d'énergie d'un réacteur nucléaire.

Augmentation des taxes & des contributions

> **La Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel (TICGN)** passe de 1.27€/MWh à 2.64€/MWh
> **La Contribution au Service Public du Gaz (CSPG)** passe de 0.0072€/MWH à 0.0153€/MWh

Votre branchement
au gaz naturel

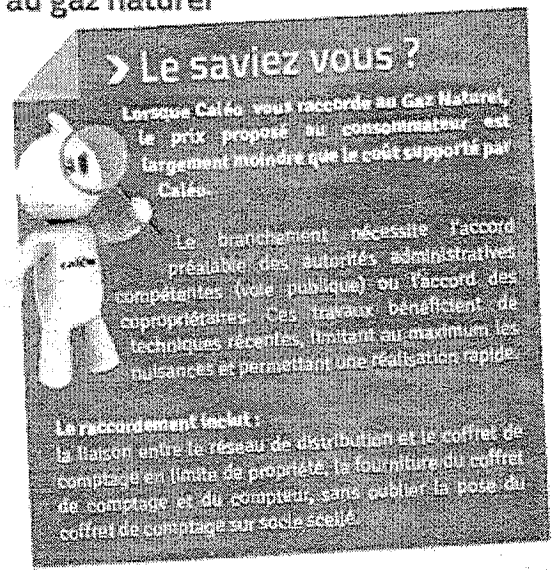

Caléo vous fait payer un forfait de 792.73 € HT mais ce tarif n'est pas le tarif réel supporté par Caléo. Voici, à titre indicatif, le coût réel d'une telle opération : de 1500 à 1650 € HT.

Répartition du prix

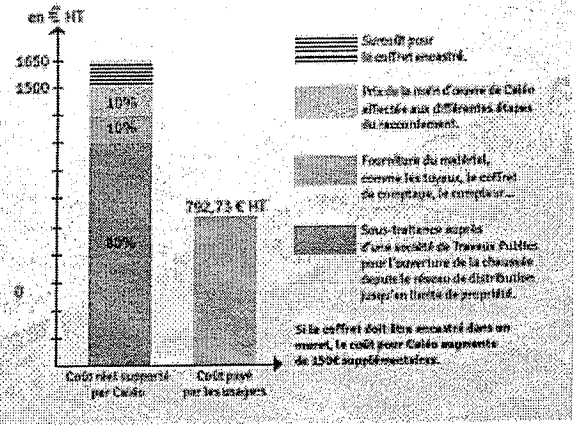

B – Lettre d'information à la clientèle sur le prix de l'eau

Caléo
Votre service de Proximité

INFORMATION A NOTRE CLIENTELE

Le Syndicat Intercommunal de Production et de Distribution d'Eau Potable de la Lauch (SIVU) a attribué à Caléo le contrat de délégation par affermage du Service Public d'Eau Potable sur le périmètre de sa zone de distribution (Guebwiller - Buhl - Lautenbach/Schweighouse - Issenheim - Bergholtz - Bergholtz-Zell - Wuenheim - Orschwihr - Hartmannswiller) depuis le 1er janvier 2008.

Le présent document est destiné à vous informer de la décomposition tarifaire de votre facture et des destinataires des différentes parts. D'autres informations relatives à l'eau sont disponibles sur notre site Internet : www.caleo-guebwiller.fr.

CI APRÈS, LA DÉCOMPOSITION DU TARIF:

Prix de l'Eau

Montant perçu par Caléo 0,8632 €/m³
Montant perçu par le SIVU (Part syndicale) 0,5250 €/m³

0,8632 + 0,5250 = 1,3882 €

Assainissement

Montant perçu par la Communauté de Communes 1,41 €/m³

Agence de l'Eau

Montants perçus par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
0,3950 €/m³ *Redevance pour pollution
0,2740 €/m³ *Redevance pour modernisation des réseaux de collecte
0,0455 €/m³ *Redevance pour prélèvement

0,3950+ 0,2740 + 0,0455 = 0,7145 €

TVA

Montant perçu par l'Etat (TVA) 0,128€/m³

Prix TTC du m³ au 01/01/15 : 3,6407 €/m³

p.m: part fixe abonnement/an (12,4853 € TTC pour un compteur de 15mm)

7, route de Colmar - BP 117 - 68502 GUEBWILLER CEDEX
Tél. 03 89 62 12 12 - Fax. 03 89 62 12 19 - caleo@caleo-guebwiller.fr - www.caleo-guebwiller.fr
URGENCE GAZ 03 83 62 25 00 - URGENCE EAU 03 89 62 25 01
SIRET: 483 591 780 00018 - NAF 410 Z - N° TVA Intracommunautaire FR 90 483 591 780 - N° Compte CCM Guebwiller 10278 03300 00020099945 56

C – Note d'information de l'Agence Rhin-Meuse

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2016
CHIFFRES 2015

L'agence de l'eau vous informe

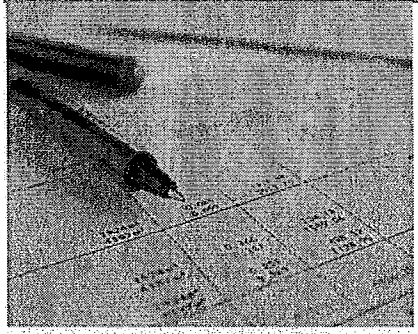

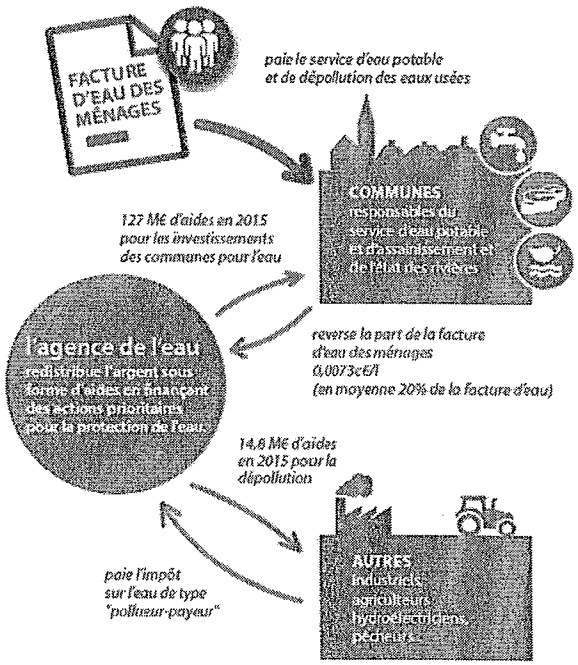

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1er janvier 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de 3,69 € TTC/m³. Ce prix est stable depuis 3 ans. *(estimation AERM d'après l'observatoire national www.services.eaufrance.fr).*

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.
En 2015, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 176,4 millions d'euros dont 150,34 millions en provenance de la facture d'eau.

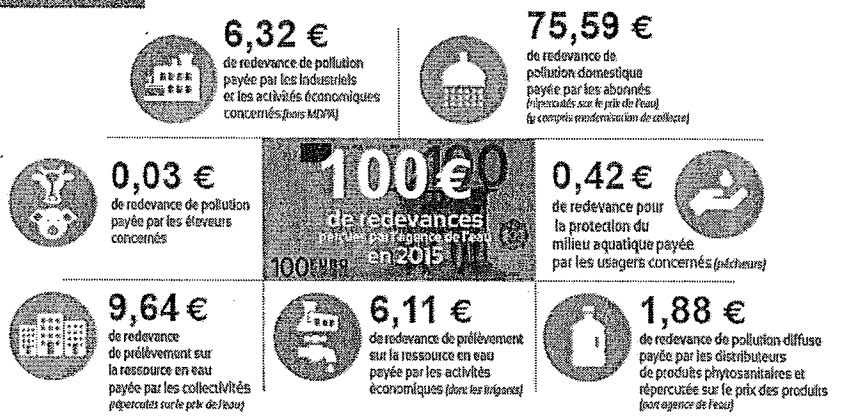

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2015)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.
Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier sur le prix de l'eau.

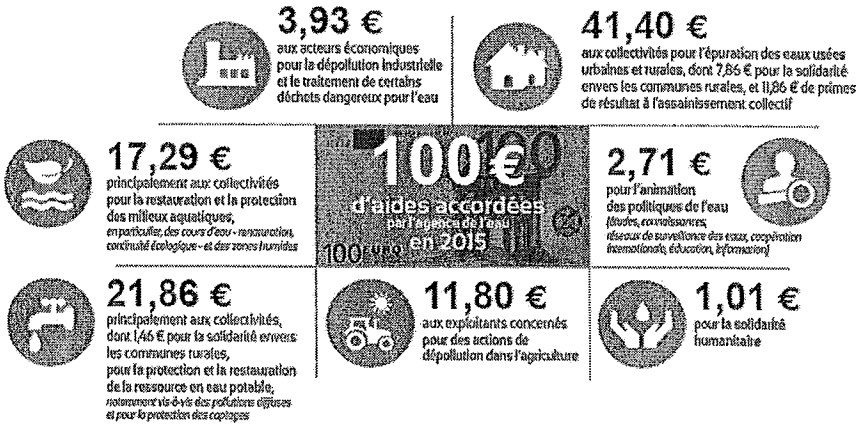

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2015)

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2015

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2015, 61 nouvelles stations ont été mises en service pour traiter l'équivalent de la pollution de quelques 122 600 habitants. L'assainissement des collectivités de plus de 2 000 habitants étant conforme, l'agence de l'eau soutient les projets de collectivités de plus petite taille qui ne disposent pas à ce jour d'un système d'assainissement suffisant contribuant ainsi à la dégradation de la qualité de l'eau. L'agence de l'eau a également aidé à la réhabilitation de près de 900 installations d'assainissement non collectif.

PROTÉGER LES CAPTAGES

Près de 80% des captages prioritaires identifiés bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau. Sur cette problématique particulière, l'agence de l'eau accompagne en complément des mesures agro-environnementales (remise en herbe, réduction des herbicides, conversion biologique...) des solutions innovantes sur ces zones de captage destinées à l'alimentation en eau potable. Ainsi, suite à un appel à projets, l'agence de l'eau a retenu 12 projets "pilotes" qui vont permettre de tester de nouvelles approches.

RÉDUIRE LA POLLUTION PAR LES TOXIQUES

82 dossiers aidés en 2015 concernent une réduction de pollution toxique (55% du nombre de dossiers) d'origine industrielle ou artisanale. La pollution artisanale ainsi éliminée ou évitée est estimée à près de 350 kg en 2015.

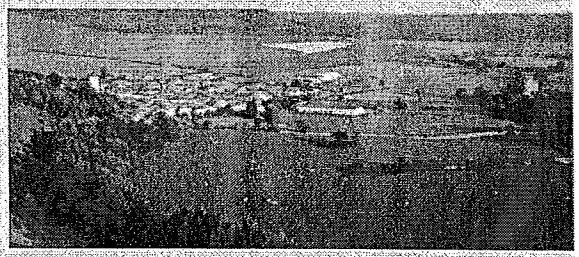

RECOUVRER UN FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU, RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

En 2014, 200 kilomètres de cours d'eau ont été restaurés en vue d'améliorer leur fonctionnement optimal et de leur permettre de jouer un rôle pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Au total, ce sont près de 3 000 kilomètres de cours d'eau qui ont bénéficié du soutien de l'agence de l'eau depuis 2007 auxquels il faut ajouter 800 kilomètres qui ont été "étudiés" pour identifier les travaux nécessaires.
Près de 300 hectares de zones humides supplémentaires ont été restaurés ou acquis en 2015. 22 ouvrages (étangs, seuils, barrages) ont été supprimés et 21 équipés de passes à poissons. Ces opérations facilitent la migration des poissons et favorisent le développement de la biodiversité.

POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu 38 projets en faveur de l'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...)

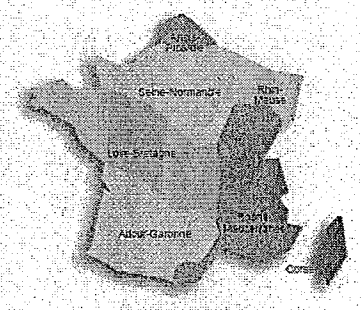

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

VILLE DE GUEBWILLER 48 193



l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ 2016

QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?

Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES AGENCES DE L'EAU

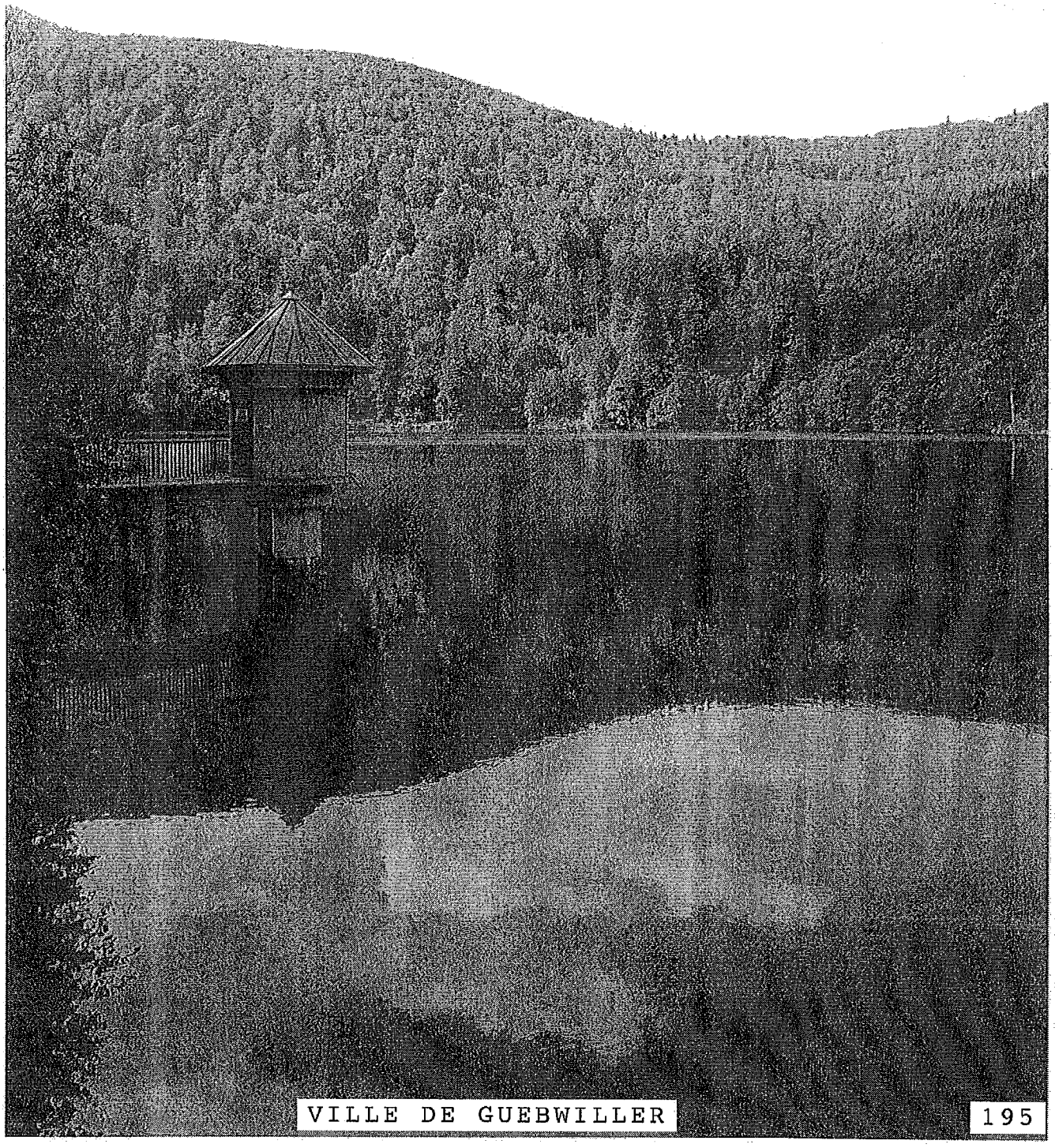

CONSEIL MUNICIPAL
DU
28 SEPTEMBRE 2016

ANNEXES

Partie 2

ANNEXE POINT N°7

caléo
Votre service de Proximité

ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES du 20 juin 2016

—

RAPPORT DE GESTION COMPTES SOCIAUX 2015

Validés en Conseil d'Administration du 25 avril 2016

CALEO
7, route de Colmar – BP 117 – 68502 GUEBWILLER CEDEX
Tél. 03 89 62 12 12 – Fax 03 89 62 12 19 – caleo@caleo-guebwiller.fr – www.caleo-guebwiller.fr
SIRET : 483 591 780 00018 – NAF 3523 Z – N°TVA intracommunautaire FR 90 483 591 780

Plan du document

1	**L'évolution des ventes de gaz**	
1.1	**Les placements du gaz naturel**	**page 4**
1.1.1	L'évolution du nombre de contrats/compteurs	page 4
1.1.2	Tableau de mise en service de nouvelles installations	page 4
1.1.3	Subventions commerciales et bonifications d'intérêts versées	page 4
1.2	**Achats et Ventes de gaz en quantité**	**page 5**
1.2.1	Données climatiques	page 5
1.2.2	Volumes Gaz naturel	page 5
1.3	**Les évolutions tarifaires du gaz**	**page 7**
1.3.1	A l'achat pour Caléo	page 7
1.3.2	A la vente pour Caléo	page 8
1.3.3	A la vente aux clients dérégulés	page 8
1.4	**La Délégation de Service Public de gaz à Meyenheim**	**page 9**
2	**L'évolution des ventes d'eau**	**page 9**
2.1	L'évolution du nombre de contrats/compteurs	page 9
2.2	La production	page 9
2.3	L'évolution des ventes	page 10
2.4	Les évolutions tarifaires	page 10
2.5	La qualité de l'eau	page 11
3	**Les travaux réalisés**	**page 11**
3.1	Les travaux Gaz et Eau	page 12
3.2	Les investissements	page 12
4	**L'activité hydro électricité – Hydrocop**	**pages 13 à 15**
5	**Activité de GAZENA**	**pages 16 à 17**
6	**Le personnel**	**pages 17 à 18**
7	**Divers**	**page 19**
7.1	Les dividendes	page 19
7.2	Les résultats nets des 5 derniers exercices	page 19
7.3	Etat des charges non déductibles	page 19
7.4	Etat du contentieux	page 20
7.5	Evènements importants postérieurs à la clôture	page 21
7.6	Point sur la participation au sein d'Hydrocop	page 21
7.7	Etat de la participation des salariés au capital	page 21
7.8	Vers une labélisation ISO 26000	page 21
7.9	Tableau des filiales et participations	page 22
7.10	Situation financière et endettement de la société	page 22
7.11	Etat des dettes fournisseurs	page 22
7.12	Frais de recherche et de développement	page 22
7.13	Liste de conventions règlementées	page 23
7.14	Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices	page 24
8	**Evolution de la société au titre de 2016**	**page 24**
8.1	L'activité Gaz naturel	page 24
8.2	L'activité Eau potable	page 25
8.3	La diversification	page 26

Les Comptes

9	Bilan 2015 Actif	page 27
10	Bilan 2015 Passif	page 28
11	Compte de résultat 2015	pages 29 - 30

ANALYSE DE L'ACTIVITE 2015

1. L'évolution des ventes de gaz

1.1. Les placements du gaz naturel

1.1.1 Evolution du nombre de contrats/compteurs

	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	**Au 31/12/2015**
Nombre de contrats actifs	10 162	10 222	10 235	**10 257**
Progression N/N -1	+ 1,02 %	+ 0,6 %	+ 0,2 %	**+ 0,22 %**

Il s'agit du nombre de clients **actifs** raccordés au gaz naturel au 31/12/2015. L'évolution tient compte durant l'année écoulée du nombre de certificats de conformité enregistrés et de la variation des prestations réalisées suite aux emménagements / déménagements et résiliations pour impayés.

1.1.2 Tableau des mises en service de nouvelles installations

	2012		2013		2014		**2015**	
	Nbr	MWh	Nbr	MWh	Nbr	MWh	**Nbr**	**MWh**
Domestique individuel et collectif	230	3 450	146	1 965	142	1905	**138**	**2070**
Industrie et tertiaire	7	365	15	1 200	15	938	**12**	**593**
Total	237	3 815	161	3 165	157	2 843	**150**	**2 663**

L'année 2015 reste constante par rapport à 2014, les dépôts de permis de construire restent fébriles et leurs évolutions ont du mal à progresser significativement. Par contre, un sursaut dans le domaine des logements sociaux et le résidentiel collectif s'est fait ressentir.

1.1.3 Tableau des subventions commerciales et bonifications d'intérêts versées

	En Nbre 2012	En Nbre 2013	En Nbre 2014	**En Nbre 2015**
Nbr Prêts E' Gaz	13	13	9	**10**
Nbr Primes Sunéo (combiné gaz / solaire)	3	2	0	**0**
Nbr Primes chaudière Basse température	20	13	11	**7**
Nbr Primes chaudière à condensation	64	49	69	**140**

Les primes se trouvent être en hausse significative pour 2015 et portées par la technologie de la chaudière à condensation, à l'heure où le prix de l'énergie est au cœur des préoccupations et où la question environnementale prend une place prépondérante. La chaudière gaz à condensation est un bon moyen d'y parvenir et présente de nombreux avantages. Le crédit d'impôt à hauteur de 30% a également encouragé leurs installations.

1.2 Achats et ventes de gaz en quantité

1.2.1 Données climatiques

	En 2012	En 2013	En 2014	**En 2015**
En Degrés Jours Unifiés base 14,5° (D_{ju})	1 826	2 009	1 380	**1 591**

L'année 2015 affiche encore des températures très douces, surtout en fin d'année. Néanmoins, l'année 2014 reste l'année la plus chaude avec un excédent de + 0,68°C par rapport à la moyenne du siècle.

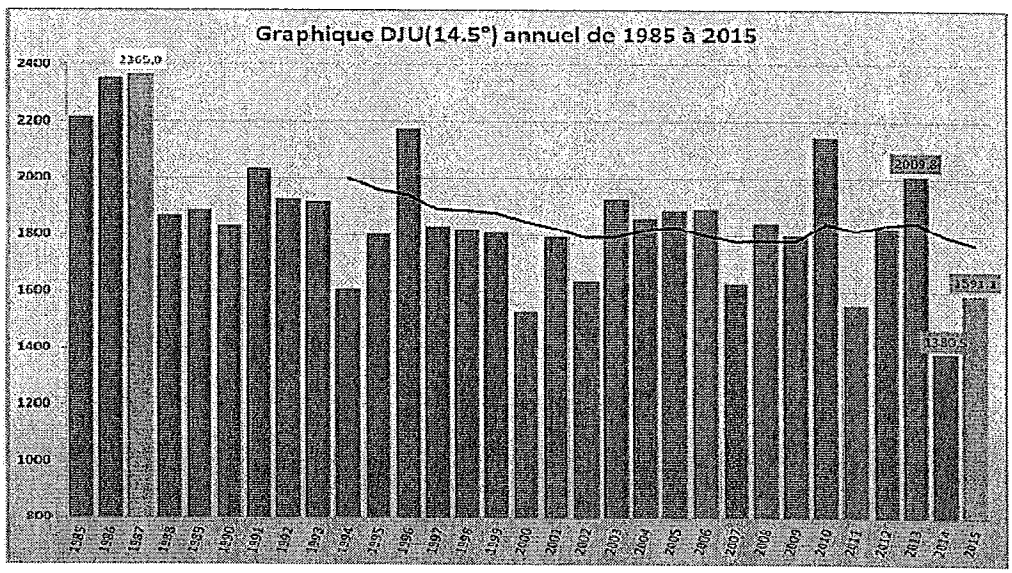

1.2.2 Volumes gaz naturel

	En 2012	En 2013	En 2014	**En 2015**
Ventes facturées en MWh	308 143	325 813	266 509	**282 263**
Achats constatés en MWh	309 316	326 810	267 893	**282 670**

L'année 2015 se traduit par une légère augmentation de **5,5%** des volumes vendus en gaz naturel. Cette tendance se traduit essentiellement par l'effet climatique. Dans la continuité de 2014, l'année 2015 relève des années les plus chaudes de ces 100 dernières années. A titre d'exemple, le mois de décembre a été le plus chaud de 3,7° depuis plus de 200 ans.

Dans le processus d'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, l'année 2015 a également été marquée par la continuité du dispositif de suppression des tarifs réglementés de vente de gaz « TRV » au seuil des consommations supérieurs à 30 000 KWh. Les clients résidentiels (particuliers) pourront continuer à bénéficier des TRV, bien que le législateur envisage d'étendre le dispositif à ce secteur.

Ce dispositif de suppression des tarifs réglementés de gaz « TRV » a favorisé l'arrivée de nouveaux fournisseurs sur notre territoire.

➢ Périmètre des clients concernés par le dispositif au seuil de 30 000 kWh :

Echéance au 31 décembre 2015 pds > 30 MWh			
Type client	Nb PDS	Volume CA Ht	Conso en MWh
Total général PDS > 30 Mwh	**221**	**821 671,94 €**	**16 489,33**
3 Usages / petit pro / industrie	164	558 275,44 €	11 037,90
Grande Chaufferie	33	178 235,77 €	3 862,65
Total PDS OM Caléo	**197**	**736 511,21 €**	**14 900,55**
Taux de signature	**89%**	**90%**	**90%**
3 Usages / petit pro / industrie	3	12 142,19 €	235,85
Grande Chaufferie	1	10 299,02 €	206,59
Total PDS perdus	**4**	**22 441,21 €**	**442,44**
3 Usages / petit pro / industrie	20	62 719,52 €	1 616,95
Total PDS en offre transitoire	**20**	**62 719,52 €**	**1 146,34**

➢ Détail des clients perdus au 31/12/2015 :

Détails clients perdus		
IDENTITE CLIENT	Conso en MWh	Fournisseur
ECKARDT	501,446	ENI
HOPITAL ISSENHEIM	274,831	ENGIE
HOPITAL ISSENHEIM	637,845	ENGIE
HOPITAL CIVIL SOULTZ	1 461,750	ENGIE
HOPITAL CIVIL GUEBWILLER	2 258,939	ENGIE
EHPAD LES ERABLES	1 133,790	ENGIE
CPAM	99,504	ES
ALDI	62,790	ENI
RESIDENCE DU VIGNOBLE	109,935	ES
LYCEE KASTLER	15,772	GAZPROM
LA POSTE	39,394	ENI
TOTAL Mwh	6 595,996	

1.3 Les évolutions du tarif du gaz

1.3.1 A l'achat pour Caléo

Année	2012	2013	2014	**2015**
Tarif moyen d'achat	34,09 €/MWh	32,72 €/MWh	32,78 €/MWh	**28,41 €/MWh**
Variation moyenne N/N-1	- 3,5 %	- 4 %	+ 0,7 %	**- 13,2 %**

Notre budget d'approvisionnement en gaz a fortement chuté de – **13,2 %** par rapport à l'an passé. Cette baisse est liée à la variabilité des indices de revalorisation des prix du pétrole et du gaz sur lesquels nos strates d'achats sont indexées. Le prix du baril de pétrole (brent) servant de référence a atteint des seuils de prix les plus bas depuis 2004 à **36,6 $.** Le baril de Brent a perdu 68 % de sa valeur et n'a cessé de baisser depuis 2014. Plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer ces prix anormalement bas, liés à une surproduction mondiale, la parité euros / dollars et une année particulièrement douce.

Nos achats de gaz sont structurés en fonction de :

- Contrats à long terme, par le biais desquels l'essentiel du gaz est importé de Russie, d'Algérie et de Norvège. Ces contrats s'exécutent sur des durées longues. Ils nous permettent en tant qu'acheteurs de sécuriser nos approvisionnements. Ces contrats comportent des clauses du type « Take or Pay » qui font supporter un risque de volume à l'acheteur, qui est tenu de payer une quantité minimale prévue par le contrat, que le gaz soit enlevé ou non. De son côté, le producteur s'engage à livrer les volumes de gaz, selon les échéances et autres conditions fixées par le contrat, en endossant un risque prix.

- Mais aussi par le biais du marché spot, qui comprend le marché organisé (Powernext) et les courtiers. Il s'agit de plateformes de négociations sur lesquelles s'échangent différents types de contrats spot (produits mensuels, trimestriels, saisonniers et calendaires). Ces contrats sont in fine livrés sur le réseau de transport de gaz par le biais de nominations aux Points d'Echange de Gaz (PEG). Sur ces bases, notre approvisionnement se fait à hauteur de 30% sur les marchés dits « **Marché SPOT** » ou « **Indexé** » corrélé aux opportunités de marché.

Afin de pourvoir assurer notre approvisionnement futur aux meilleures conditions tarifaires, Caléo a émis en août 2015 un appel d'offres pour la fourniture de gaz naturel à compter du 1er octobre 2016. La durée maximale de fourniture a été fixée à 2 ans. Le dossier de consultation a été adressé à tout fournisseur en faisant la demande et disposant de l'agrément de fourniture délivré par Arrêté Ministériel. L'appréciation des offres a été réalisée sur la valeur technique ainsi que sur l'aspect des différentes composantes, corrélées avec le coût global annuel prévisionnel. Sur la base des éléments d'appréciation précités, 3 candidats ont répondu à l'ensemble des critères du CCTP et règlement de consultation. Le choix final du candidat s'est porté sur le fournisseur « Engie ».

1.3.2 A la vente pour Caléo

Année	2012	2013	2014	**2015**
Tarif moyen de vente	48,81 €/MWh	49,43 €/MWh	48,17 €/MWh	**45,30 €/MWh**
Variation N/N-1	+ 4,3 %	+ 1 %	- 2,5 %	**- 5,9 %**

Les tarifs réglementés du gaz naturel évoluent trimestriellement en fonction d'une formule tarifaire, laquelle est fixée par arrêté ministériel et validée par la Commission de Régulation de l'Energie. Cette formule prend en compte nos différents coûts liés par le trajet du gaz jusqu'au client final, à savoir :

- les coûts d'approvisionnement sur les marchés ;
- les frais de transport et de distribution sur les réseaux du territoire français ;
- les coûts de commercialisation, de stockage et d'utilisation des terminaux méthaniers.

L'année 2015 a été marquée par une hausse du tarif Atrd-4 de + **2,05** %, basée sur l'évaluation des données économiques transmises et validées par la CRE.

Nos conditions de sourcing ont également été impactées par des contraintes de stockage. En effet, le fournisseur doit souscrire suffisamment de capacités de stockage au titre de ses droits pour satisfaire à l'obligation de l'arrêté du 11 mars 2014 et au principe suivant :

« Au 31 octobre de chaque année, les volumes de gaz stockés par un fournisseur et les débits de soutirage assortis ne peuvent être inférieurs à 80 % de la somme des droits de stockage en volume utile et en débit de soutirage, de ceux de ses clients mentionnés à l'article 4 du décret n°2004-251 du 19 mars 2004 raccordés au réseau de distribution ».

Nos coûts de stockage pour la période écoulée, tenant compte des profils de consommation associée ont représenté un impact économique sur le tarif de plus d'1,5 €/MWh.

Nos prix de ventes ont également baissé, liés au positionnement à prendre face aux concurrents de plus en plus offensifs sur les niveaux de prix proposés et poussés par la fin des tarifs réglementés de gaz.

1.3.3 Vente aux clients aux tarifs dérégulés

Année	2012	2013	2014	**2015**
Nbre Points de services actifs	234	233	417	**619**
% volume dérégulé / volume total	20 %	21 %	39 %	**45 %**

On relève une augmentation significative des ventes sur le marché dérégulé liée au dispositif de suppression des tarifs réglementés de vente de gaz.

1.4 La délégation de Service Public du gaz à Meyenheim

La Commune de Meyenheim non desservie en gaz naturel a souhaité faire bénéficier à ses habitants des atouts du gaz naturel pour leurs choix énergétiques. Le Conseil Municipal de Meyenheim avait envisagé par conséquent de confier le service public de distribution de gaz sur son territoire à un délégataire sous la forme d'une concession pour une durée de 30 ans.

La commune a lancé au mois d'août 2015 une procédure pour la délégation du service public du gaz qui s'est déroulée en deux grandes étapes :

- le choix d'une liste d'entreprises admises à concourir, basé sur leurs garanties professionnelles et financières ;
- le choix du délégataire, suite à la présentation des offres des entreprises admises à concourir.

Nous avons présenté la candidature de Caléo au regard de notre expérience de distributeur historique de gaz naturel. En date du 14 décembre 2015, par délibération, le Syndicat Départemental du Gaz et d'Electricité du Haut-Rhin a attribué la délégation de Service Public à Caleo à compter du 1er janvier 2016.

La Commune de Meyenheim compte actuellement 1742 habitants (avec le RMT) décomposée en 448 points de service. L'extension du réseau gaz, prenant comme point de départ la sortie de réseau à Réguisheim, s'étendrait sur 9 630 mètres. Nous avons retenu comme hypothèse un taux de pénétration à hauteur de 30% sur les 3 premières années d'extension. L'investissement consenti s'élève à 1 100 000 €uros fractionnés sur les 3 premières années et couvert par un tarif ATRD spécifique assurant l'équilibre économique du contrat et d'une redevance d'équilibre portée à 208 000 €uros.

2. L'évolution des ventes d'eau

2. 1. Evolution du nombre de contrats/compteurs

	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	**Au 31/12/2015**
Nombre de contrats actifs	10 483	10 501	10 519	**10 491**
Progression N/N -1	+ 1,01 %	+ 0,2 %	+ 0,2%	**- 0,2%**

L'évolution à la baisse durant l'année écoulée est caractérisée par la variation des prestations réalisées suite aux emménagements / déménagements.

2. 2 La Production

	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	**Au 31/12/2015**
Production annuelle en M^3	1 785 821	1 638 731	1 627 825	**1 671 922**
Variation N/N-1	- 9,3 %	- 8,2 %	-0,7 %	**+ 2,7 %**

2. 3 L'évolution des ventes

	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	**Au 31/12/2015**
Ventes annuelles en M^3	1 470 827	1 314 880	1 332 514	**1 399 504**
Variation N/N-1	- 11,2 %	- 10,5 %	+ 1,3 %	**+ 5 %**

L'année 2015 est marquée par une hausse des volumes vendus impactée majoritairement par le client Sojinal dont les besoins ont été plus importants sur 2015 à hauteur de 99 000 M3, mais aussi pour les besoins au titre du secours pour la commune de Soultz à hauteur de 90 400 M3. L'approvisionnement pour le Syndicat EBE a été réduit à hauteur de 50 000 M3.

Sur les constations des dernières années, la tendance des consommations à usage des particuliers est en diminution de l'ordre de 1% en moyenne, ce qui témoigne d'une sensibilisation aux économies d'énergie mais également une volonté marquée à préserver les ressources en eau potable.

2. 4 Les évolutions tarifaires

	En 2011	En 2012	En 2013	En 2014	**En 2015**
Tarif de Vente HT €/M^3	1,2576	1,2906	1,4012	1,3985	**1,3882**
Dont part Caléo	0,8326	0,8656	0,8762	0,8735	**0,8632**
Dont part SIVU	0,4250	0,4250	0,5250	0,5250	**0,5250**

2. 4.1 Revalorisation sur le niveau de prix de l'eau :

Le Conseil d'Administration en date du 08 décembre 2014 a donné son accord à autoriser le Directeur Général, à se tourner vers le Syndicat afin d'envisager une revalorisation du niveau de prix de l'eau. Par conséquent et par vote de l'Assemblée délibérante du S.I.E.P de la Lauch en date du 29 juin 2015, il a été accordé au délégataire Caléo la revalorisation du niveau du prix de l'eau sur la base suivante :

	Tarif de Base / DSP	Tarif actualisé
Part fixe	11,83 €	**16,06 €**
Soit augmentation part fixe	-	4,23 €
Part variable	0,8632 €/m3	**0,972 €/m3**
Soit augmentation part variable	-	0,1088 €/m3
Référence Pour 120m3	115,41 €/an	132,70 €/an
Ecart €/base délégataire	0	17,29 €/an
Tarif eau (Taxes comprises)	433,35 €/an	450,64 €/an
Evo.% / base tarif eau	-	**3,99%**
Rattrapage	-	**181 283 €**
Clients	*9981*	*9981*
Volume (m3)	*1 278 160*	*1 278 160*

Cette hausse respective de **4,23 €HT** sur la part fixe ainsi que la hausse de **0,1088 €HT/M3** sur la part variable sera appliquée en 2 étapes à savoir, au 1er octobre 2015 et au 1er juillet 2016. Elle permettra de réduire le déficit économique du contrat à hauteur de **181 000 €uros.**

2. 5 La qualité de l'eau

L'eau distribuée aux consommateurs doit présenter toutes les qualités imposées par la réglementation en vigueur. Afin de veiller au respect des limites et des références de qualité de l'eau, nous assurons un programme de prélèvement d'analyses détaillées et régulier. A ce titre, plus de **500 analyses** en procédure de contrôle interne ont été réalisées en 2015. **108 analyses** ont été réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire. 100% des analyses bactériologiques sont conformes. Les prélèvements et mesures sur place sont effectués par un laboratoire mandaté par l'ARS.

Les Mairies sont destinataires des résultats d'analyses réalisées sur leur territoire afin d'effectuer l'information nécessaire auprès de la population. Ces résultats sont également affichés en Mairie et transmis au Syndicat de la Lauch (SIEP).

3. Les travaux réalisés

3. 1 Le tableau ci-dessous résume les travaux réalisés

		En 2012	En 2013	En 2014	**En 2015**
En gaz	Réseau en ml	2 022	1 900	5 646	**3 398 (1)**
	Branchements neufs en nombre d'unité	137	109	166	**146 (2)**
	Branchements renouvelés (hors réseaux)	3	7	5	**1**
	Branchements renouvelés (par renouvlt. de réseaux)	42	65	40	**33**
En Eau	Réseau en ml	0	0	555	**179 (3)**
	Branchements neufs en nombre d'unité	28	44	37	**50**
	Branchements renouvelés (hors réseaux)	31	19	26	**21**
	Branchements renouvelés (par renouvlt. de réseaux)	0	0	3	**8(3) + 6(4)**

(1) **Extension :** 983m Osenbach
777m Raedersheim (Lotissement AFUA+Rue Ungersheim)
416m Soultz (Rue Cyclamens, Pâquerettes et Acacias)
480m Hartmanswiller (lot.),Bergholtz-Zell, Soultzmatt
Soit 1 673m + 983m (Osenbach) = 2 656m

Renouvellement : 742m Issenheim (Route de Soultz, Rue de Cernay)

(2) **Osenbach** : 30 branchements réalisés

(3) **Merxheim** : Rue des Alouettes

(4) **Issenheim** : Rue des Acacias/Zimmermann

3. 2 Tableau des investissements

	En k€ 2012	En k€ 2013	En k€ 2014	**En k€ 2015**
Investissements hors subventions	926	913	1 316	**877**
Participation financière HYDROCOP / GAZENA	625	225	375	**500**

Les investissements les plus significatifs (hors renouvellement et extension réseaux) sont les suivants pour 2015 :

- Logiciel dans le cadre des évolutions réglementaires : 28 000 € HT
- Travaux aménagement extérieur, sécurisation accès au personnel : 19 000 € HT
- 1 véhicule Peugeot (utilitaire) : 20 000 € HT
- Matériel de géolocalisation des réseaux par Gps (cartographie) : 9 000 € HT
- Matériel réseau divers (explosimètre etc ...) : 27 000 € HT
- Investissements réalisés dans le cadre du PPR de la DSP Eau : 58 051 € HT

4. L'activité Hydroélectricité - HYDROCOP

4.1 Focus 2014

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire d'Hydrocop arrêtant les comptes au 31 décembre 2014 s'est tenue le 17 juin 2015 afin de rendre compte :

- de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- des résultats de cette activité,
- des perspectives d'avenir.

La SAS Hydrocop a réalisé au cours de l'exercice 2014 un résultat de **70 595 €**. Caléo n'a pas perçu de dividende au titre de l'exercice 2014.

4.2 Faits marquants 2015

Nous avons toujours en cours d'études plusieurs projets et sites à réhabiliter soit en chaîne sur des vallées, soit sur des sites individuels aujourd'hui abandonnés. Notre connaissance du marché et notre présence soutenue lors des réunions professionnelles nous permettent d'être réactifs. En outre, on observera que l'année a été marquée par la réussite de 2 chantiers sans retard sur le Moulin de Cessac avec la rénovation complète de la centrale existante et la refonte de la partie électrique et automatisation ainsi que la mise en conformité environnementale de la Centrale de Saint Saury. Il convient également de noter l'implication de M. Antoine DUTURC en soutien à M. Simon COLLOT en particulier pour l'étude des opportunités et les projets de développement.

Après l'acquisition des centrales de Saint-Saury et de Pra sur la Cère, Hydrocop continue son développement dans la région avec l'acquisition en juillet 2015 de deux nouveaux sites sous le nom de « ROQUES », sur le Lot avec les centrales de « Calvignac » et de « Frontenac ». La centrale de Calvignac, située à environ 30 km en amont de Cahors, possède plusieurs groupes de production, pouvant produire à l'heure actuelle une puissance totale de 770 kW. La centrale de Frontenac est située à un peu plus de 15 km en amont de celle de Calvignac. Elle possède également plusieurs groupes de production qui peuvent produire une puissance totale de 1300 kW.

Cette opportunité a été une très bonne occasion pour Hydrocop d'accroître sa puissance et son productible et d'optimiser ses coûts d'exploitation par le regroupement et la proximité des ouvrages d'Hydrocop dans le Lot. Hydrocop détient actuellement huit centrales à son actif.

4.3 Présentation des indicateurs de performances

4.3.1 Sur l'ensemble du parc HYDROCOP :

Le mois de décembre conclue une année 2015 particulièrement défavorable pour la production hydroélectrique. Une année extrêmement sèche, avec des mois d'octobre, novembre et décembre affichant des records de production basse. En termes de cumul annuel, le volume total d'énergie produit par Hydrocop en 2015 est de 13,78 GWh, ce qui correspond à 86% du volume escompté de 16,00 GWh en début d'année, basé sur une année de production moyenne. Malgré une deuxième partie d'année catastrophique hydrologiquement, le déficit de volume cumulé sur l'année n'est donc que de -14%, ce qui s'explique notamment par un printemps plutôt bon hydrologiquement, ainsi qu'une amélioration dans la gestion de l'exploitation de l'ensemble de nos ouvrages.

4.3.2 Sur les ouvrages :

- *Le « Moulin de Villars »* :

En 2015, la centrale de Villars aura donc produit un volume d'énergie de 3,19 GWh, soit -12% en dessous des 3,60 GWh de prévus. Bien que quelques incidents techniques aient légèrement limité la production au printemps, la ressource en eau suffisante et la nouvelle automatisation avaient permis de rentrer dans l'été avec une avance de +2% à fin-juin. L'étiage sévère de l'été et de l'automne expliquent donc en grande partie le déficit de fin d'année.

- *La « SEEM Mathay »* :

Pour 2015, le volume total cumulé d'énergie produite à Mathay s'élève à 3,98 GWh ramené à un prévisionnel de 5,00 GWh, soit un indice de performance de -20% par rapport aux objectifs liée aux conditions hydrologiques peu favorables.

- *Le « Moulin de Cessac »* :

En termes de volume global de production sur 2015, le Moulin de Cessac boucle l'année avec 3,31 GWh produit, pour un objectif annuel de 3,22 GWh. Le résultat est donc légèrement positif, à savoir de +3%.

- *Les centrales « Bours Bazet Amont »* :

Bien que la production ait pu reprendre en fin d'année, après un été et un automne ayant vu les machines à l'arrêt total, le volume produit en décembre reste modeste. Les fortes crues ayant alterné avec des périodes d'eaux assez basses, la production n'a toujours pas pu se stabiliser à un rythme de croisière satisfaisant. Le volume total produit en 2015 s'élève à 1,35 GWh, présentant donc un déficit de -28% par rapport aux objectifs de 1,87 GWh prévus pour une année hydrologique moyenne.

➢ *Les centrales « **Moulin de Pra** » et « **Saint Saury** » :*

La production du « **Moulin de Pra** » a finalement repris en fin d'année impactée par des délais de retard induits par le traitement administratif de la demande de contrat au bénéfice du tarif H07. Ainsi le résultat de décembre 2015 est très inférieur à celui escompté. Le volume total de production en 2015 pour le Moulin de Pra est de 0,96 GWh, quand les objectifs tablaient sur 1,26 GWh, soit une différence de -24% sur l'année.

Depuis sa rénovation, la centrale de« **Saint Saury** » a pu fonctionner dans des conditions optimales tout au long de l'année, sans observer d'arrêt dans la production. Toutefois, les débits ont régulièrement été limités par les conditions hydrologiques ne permettant pas de faire tourner les deux groupes à pleine puissance. Ainsi, le mois de décembre 2015 boucle à 90,6 MWh de production .Le volume total de production en 2015 pour la centrale de Saint-Saury est de 0,99 GWh sur 1,04 GWh prévu, soit une différence de -5% sur l'année. En termes de recettes, la différence est plus importante, et s'élève à -26%, en raison d'une faible production valorisée au tarif H07. Cet effet ne sera plus visible en 2016, de même qu'au moulin de Pra.

➢ *Les centrales « Roques » :*

Acquises en juillet dernier et de même que pour la plupart des centrales HYDROCOP, les centrales de Roques, notamment Calvignac, ont vu le retour d'une certaine production en décembre grâce au retour d'une hydrologie plus favorable qu'en automne La ressource a cependant été assez limitante par rapport aux moyenne de saison à Frontenac, des délais dans les révisions ont quelque peu retardé le retour à la production.

4.4. Prévisionnel des comptes sociaux « HYDROCOP » au 31/12/2015

Dans ce contexte, le prévisionnel 2015 pour HYDROCOP est le suivant :

- Acquisition des sociétés ROQUES le 28 juillet 2015, pour respectivement 11,4 M€. Ces deux acquisitions ont été préfinancés par HYDROCOP, mais font l'objet d'une demande de crédits bancaires à hauteur de 9M€ en cours de réalisation,
- Un chiffre d'affaires « Energie » très en dessous de la prévision – 32% compte tenu des éléments précités sur l'activité du parc Hydrocop,
- Des charges d'exploitation supérieures au prévisionnel compte tenu des aléas d'exploitations, des frais de maintenance et frais juridiques liées aux nouvelles acquisitions.
- Des dividendes perçus au titre des filiales sur les résultats 2014.

Le résultat prévisionnel 2015 pour Hydrocop est un bénéfice net de **99 149 €** après IS.

5. L'activité de GAZENA

5.1 Faits marquants 2015

5.1.1 Introduction

La société Gazena, dont la vocation initiale est de s'affranchir du caractère de territorialité en matière de fourniture de gaz, s'est constituée un portefeuille de clientèle hors zone. Stratégiquement Gazena doit se positionner favorablement sur un plan économique et également sur la qualité de services (interlocuteurs disponibles, conseils apportés, offres adaptées et à prix raisonnables). La valeur ajoutée doit être portée par le rapport de proximité et la notoriété influée par la maison mère Caleo et par notre volonté de se différencier.

5.1.2 Les clients ciblés :

Les cibles clientèles sélectionnées sont positionnées dans des tranches de consommation entre 100 MWh et 1,2 GWh en moyenne. Ces cibles de consommation sont moins sollicitées par la concurrence. Nous avons privilégié les clients se trouvant dans les départements 68, 88, 90, 70, 25 et 52.
Les secteurs d'activités sélectionnés sont principalement les hôtels-restaurants, les bailleurs sociaux, les syndicats de copropriétés, l'industrie, ou le petit professionnel. Nous avons également répondu à de nombreux appels d'offres publics pour le compte de collectivités ou structures publics.

5.1.3 Les moyens :

La société Gazena est administrée et gérée par les moyens et outils mis à disposition par la Caléo. A ce titre une convention de refacturation entre Gazena et Caléo a été mise en place incluant le bénéfice des services supports, administratifs, comptables, ressources humaines mis à disposition.

5.2 Les premiers résultats 2015

5.2.1 Périmètre des clients en portefeuille :

ANNEE DE SIGNATURE	2014 - 2015 - 2016	
Nombre de PCE	Volume / MWh	CA annuel prévisionnel
80,00	16 226,33	546 562,04

5.2.2 Prévisionnel des comptes GAZENA au 31/12/2015 :

Dans ce contexte, le prévisionnel 2015 est le suivant :

Les recettes :

Le chiffre d'affaires enregistré au 31 décembre 2015 est 44 213 €. Les futurs contrats signés vont intégrer progressivement Gazena en 2016 au gré des dates de fin d'échéance des contrats repris.

Les charges :

Les charges d'exploitation sont constituées principalement par la fourniture de gaz ainsi que par la refacturation de Caléo au titre de la mise à disposition des moyens d'exploitation de la société.

Le résultat prévisionnel 2015 pour Gazena est une perte de 31 339 €.

6. Le personnel

6.1. Etat du personnel

Nombre de personnes statutaires à Caléo, en tenant compte des temps partiels.

	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	**Au 31/12/2015**
Personnel statutaire	39,7	40,7	40,7	40,8	**37,8**

Caléo emploie 38 salariés dont 1 temps partiel à 80%. L'année 2015 a été marquée par les départs en inactivité au 30/04/2015 de M. Christophe MEYER au poste d'Opérateur et au 31/07/2015 de M. Jean-Claude SCHERRER également au poste d'Opérateur. Un recrutement a été pourvu au sein du Bureau d'Etudes au 01/02/2015 par l'embauche de M. David KUTERMAK au poste de Chargé de Suivi Travaux Tiers et Cartographe.

Le personnel de Caléo dispose d'un Plan Epargne Entreprise (PEE) et d'un Plan Epargne Retraite Complémentaire (PERCO). Celui-ci est annuellement abondé par l'entreprise en fonction du résultat.

Nous avons également souscrit un contrat d'externalisation des indemnités de fin de carrière auprès de la Banque Populaire. 30 000 euros ont été versés cette année. Cette externalisation nous permet d'anticiper et lisser nos provisions retraites sur plusieurs années et ainsi une meilleure maîtrise de notre trésorerie. Ces primes versées sont également déductibles fiscalement contrairement aux provisions et nous permettant ainsi une économie d'impôt.

6.2. Plan de formation

Le programme global de formation affecté à l'ensemble du personnel, au titre de 2015, s'est élevé à **42 994 €.** Les principales actions de formation ont portées :

- Sur les habilitations réglementaires et mise à niveau de compétence
- Sur les aspects juridiques et veilles réglementaires
- Sur la prévention des risques
- Accompagnement sur la structure de commercialisation

6.3 Mise en place d'un règlement intérieur

Conformément à la loi, Caléo a mis en place un règlement intérieur. Celui-ci fixe les règles de fonctionnement de l'entreprise, les mesures d'application de la règlementation en matière d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline. Le règlement intérieur de Caléo a été présenté aux Délégués du Personnel pour information au mois de juin dernier et transmis pour validation à l'inspection du travail fin juillet. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque ou observation et devient applicable à l'ensemble du personnel de l'entreprise depuis le 1er septembre 2015.

6.4 Mise en place d'une charte informatique

Caleo met en œuvre et à disposition un système d'informations et de communications nécessaires à son activité comprenant notamment des outils informatiques et de téléphonie.
L'objet de la mise en place d'une charte informatique est de préciser les règles générales que chaque utilisateur doit respecter dans l'utilisation de ces outils de façon à éviter de mettre en péril le bon fonctionnement du système et/ou sa sécurité. Elle précise également les contrôles effectués par l'entreprise dans l'utilisation de ces outils permettant à chaque utilisateur d'en être parfaitement informé. Cette charte a également été présentée aux Délégués du Personnel et est rendu applicable à l'ensemble du personnel depuis le 1er septembre 2015.

6.5 Assermentation du personnel

Le garde particulier est une personne agréée et assermentée pour assurer la surveillance et la sécurité des biens. Il est choisi par un commettant (Caléo) et doit constater les infractions qui portent atteintes aux biens et aux propriétés dont il a la garde et ne peut agir que dans un périmètre bien défini.

Il sera agréé par arrêté du préfet pour une durée de 5 ans et a une compétence limitée au niveau de ses prérogatives ainsi qu'un niveau de son territoire. Il ne peut en outre interpeller des individus, contrôler des papiers d'identité, faire de fouille à corps etc....

En date du 01 et 02 juin dernier, 8 salariés de l'entreprise ont suivi la formation garde particulier assermenté. A l'issue de cette formation, il leur a été délivré un certificat de suivi de formation. Grâce à ce certificat, ils peuvent obtenir de la part du Préfet un arrêté de reconnaissance d'aptitude à l'exercice des fonctions visées.

6.6 Nouvel accord d'intéressement

Un nouvel accord d'intéressement a été passé entre la Direction et le personnel de Caléo.
Ce nouvel accord a pour but d'associer les salariés à l'amélioration de la performance de l'entreprise et donner à chacun une conscience accrue de la communauté d'intérêt qui existe entre l'entreprise et ses salariés.

Pour cela les parties ont fixé des objectifs à atteindre sur 3 critères de mesure de performance : la productivité globale de l'entreprise, la qualité de service et le suivi clientèle. Etant basé sur les résultats de l'entreprise et l'atteinte des objectifs, l'intéressement est variable d'un exercice à l'autre et ne peut être considéré comme un avantage acquis. Le présent accord a été conclu pour une durée de 3 ans à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2015.

7. Divers

7. 1. Dividendes

Versement des dividendes des 3 dernières années conformément aux dispositions du pacte d'actionnaire du 24 juin 2005.

	2013	2014	**2015**
Dividendes versés	180 000 € Au titre du résultat 2012	180 000 € Au titre du résultat 2013	**450 000 €** Au titre du résultat 2014

7. 2. Résultats

Résultat net des 5 dernières années :

	2011	2012	2013	2014	**2015**
Résultat net	325 764 €	1 003 536 €	1 245 105 €	566 029 €	**1 375 279 €**

7. 3. Etat des charges non déductibles

Le montant global de certaines charges non déductibles (dépenses somptuaires, amortissement des véhicules etc...) visées par l'article 39-4 et 223 quater du CGI ainsi que l'impôt supporté en raison de ces dépenses s'élève pour 2015 à 174 267 €, l'impôt supporté au titre de ces dépenses s'élève pour 2015 à 58 059 €.

7. 4. Etat du contentieux

La précarité énergétique s'est malheureusement encore sensiblement aggravée en 2015. Afin d'éviter les coupures, nous avons poursuivi nos engagements avec les services sociaux locaux (CCAS) et le Conseil Général dans la réalisation de réunions d'échanges et de sensibilisations afin d'entrevoir de nouvelles alternatives et pouvoir agir en amont des coupures.

Il en va désormais et pour la quatrième année consécutive, de la réalisation de plaquettes distribuées à l'ensemble des collectivités et services sociaux mettant en avant toutes les alternatives de recouvrement proposées par nos services, la liste des aides possibles ainsi que tous les contacts à joindre en cas de difficulté.

Egalement, à compter de la période du 1er novembre au 31 mars de chaque année, les fournisseurs n'ont plus le droit de couper le gaz ou l'électricité pour cause d'impayés. Cette protection des consommateurs découle de l'adoption par le Parlement de la loi Brottes qui protège désormais tous les consommateurs durant l'hiver. Afin de respecter ce dispositif, l'ensemble des créances engagées sur la période et non recouvrées dans les délais ont été transférées chez Maître Grasser, huissier de justice de Guebwiller afin d'assurer le recouvrement. Par conséquent aucune coupure n'a été réalisée sur la période du 1er novembre au 31 mars.

➔ **Etat du contentieux en quelques chiffres :**

	2013	2014	**2015**
Nbre de coupures émises	1 754	1 412	**1 172**
Montant € coupures	665 874 €	507 358 €	**554 175 €**
Nbre de dossiers / Huissier	436	762	**832**
Montant € Huissier	171 500 €	250 122 €	**359 910 €**
Nbre de dossier FSL	264	192	**247**
Montant € FSL	78 800 €	62 810 €	**58 464 €**

Le dispositif d'aide à la précarité énergétique accordé par le bénéfice du TSS, Tarif Spécial de Solidarité, augmente significativement d'année en année et est matérialisé par le tableau suivant :

	2013	2014	**2015**
Nombre de clients	108	207	**273**
Déductions sur factures	4 452 €	12 244 €	**20 007 €**
Remboursement aux clients	0 €	2 694 €	**6 119 €**

7.5. Evènements importants survenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est survenu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

7.6. Point sur la participation au sein d'Hydrocop

Hydrocop a procédé en début d'année 2015 à une augmentation de capital dont la participation de Caléo a été de 499 993 €. Le nouveau capital social d'Hydrocop s'élève en 2015 à 13 253 180 € avec une participation de Caléo à hauteur de 1 924 992 €.
L'exercice 2015 n'a pas encore fait l'objet d'une assemblée générale pour la validation des comptes.

7.7. Etat de participation des salariés au capital social

Actuellement, il n'existe aucun type de participation des salariés au capital de la Société.

7.7.1. Proposition au personnel d'une participation au capital de l'entreprise

La loi sur l'épargne salariale impose aux sociétés anonymes de réunir tous les 3 ans une assemblée générale pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés, dès lors que les actions détenues par les salariés représentent moins de 3% du capital social (ici Gazéo détient 0,007% soit 200 actions).

Une proposition de résolution à porter à la prochaine assemblée générale sera présentée lors du Conseil d'Administration du 25 avril 2016.

7.8. Vers une labellisation ISO 26000

La certification ISO 26000 a pour objectif d'aider les entreprises et associations à prendre en charge les responsabilités de leurs actions et de leurs décisions sur l'environnement. Elle constitue également un référentiel incontournable en matière de Développement Durable. Cette labellisation sur 4 niveaux (1 initial, 2 progression, 3 confirmé et 4 exemplaire) clarifie le concept de **Responsabilité Sociétale des Entreprises**, dite (RSE) (*entreprises, collectivités territoriales, associations, etc.*)

Caléo doit tendre vers un management axé sur le client, développer une force commerciale dynamique et adaptée à un marché concurrentiel offensif de l'énergie. Autre avantage de la démarche, les intérêts et les attentes des « parties prenantes de l'entreprise » (clients, associations, élus, fournisseurs salariés,...) sont mieux appréhendées.

L'audit d'évaluation ayant eu lieu le 03 décembre 2015 nous a permis d'atteindre le niveau confirmé (3/4) au titre Afaq 26 0000.



7.9. Tableau des filiales et participations

L'exercice 2015 n'a pas encore fait l'objet d'une assemblée générale pour la validation des comptes.

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Résultat prévisionnel dernier exercice
HYDROCOP	14 219 735 €	13,91%	99 419 €
GAZENA	200 000 €	100%	- 31 339 €

7.10. Situation financière et endettement de la société

	Exercice 2014	Exercice 2015
Endettement / Capitaux propres	132%	122%
Endettement / Chiffre d'affaires	64,63%	58,46%

Les dettes de la société sont constituées essentiellement des avances et acomptes perçus au titre des clients ayant opté pour le prélèvement automatique et la mensualisation. 65,80 % de nos clients ont opté pour ce mode de paiement. La société n'a souscrit aucun emprunt à ce jour auprès d'un organisme financier.

7.11. Etat des dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article D 441-4 du Code du Commerce, la décomposition, à la clôture du dernier exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance, est la suivante :

Echéance des dettes	Plus de 60 jours	30 à 60 jours	1 à 30 jours	Non échu	Total
2014 en euros	114 934 (9%)	169 716 (14%)	577 925 (46%)	385 045 (31%)	**1 247 620** (100%)
2015 en euros	137 157 (11%)	118 718 (9%)	88 674 (7%)	958 561 (73%)	**1 303 110** (100%)

7.12 Frais de recherche et de développement

Néant sur l'exercice.

7.13 Liste des conventions règlementées

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les conventions existantes déjà approuvées par l'Assemble Générale au cours d'exercices antérieurs et poursuivies au cours de l'année écoulée.

- **Ville de Guebwiller** :

. Convention d'exploitation de service public de distribution de gaz :
Pour 2015, 385 957 € ont été enregistrés en charge de redevance au cours de l'année 2015.

. Bail commercial, 181 089 € enregistrés au titre des loyers 2015.

- **Société GAZENA** :

. Un montant de 11 042 € HT, au titre de la convention de refacturation de mise à disposition des moyens administratifs et d'exploitation.

- **Société Hydrocop** :

. Un montant de 4 000 € HT, au titre de la convention de refacturation de mise à disposition des moyens administratifs et comptable.

- **Société Gaz de Barr** :

. Un montant de 6 181,69 € HT au titre de la convention de refacturation d'assistance et d'accompagnement.

7.14. Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

NATURES DES INDICATIONS	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Capital social	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €
Chiffres d'affaires hors taxes	18 525 945 €	17 922 785 €	20 789 904 €	19 957 246 €	17 189 402 €
Résultat avant impôts,	2 026 938 €	817 496 €	1 965 373 €	2 031 582 €	794 993 €
Impôts sur les bénéfices	651 359 €	257 468 €	691 925 €	567 770 €	152 877 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, dotations et amortissements	1 375 278 €	566 029 €	1 245 105 €	1 003 536 €	325 764 €
Résultat distribué	450 000 €	180 000€	180 000 €	180 000 €	180 000 €
Résultat par action	0,45 €	0,19 €	0,41 €	0,33 €	0,11 €
Effectif moyen	38	41	41	41	40

8. Evolution de la société au titre de 2016

8.1. L'activité Gaz Naturel

- **La Délégation de Service Public du gaz à Osenbach :**

Dans le cadre de l'obtention de la Délégation de Service Public pour la desserte en gaz naturel de la Commune d'Osenbach, nous continuerons les travaux de déploiement de réseau. Le programme 2016 prévoit le déploiement du réseau pour un montant de **285 000 €uros** ainsi que **30** nouveaux branchements.

- **Programme de renouvellement du réseau** :

L'enveloppe totale pour 2016 s'élève à **360 000** euros. Le programme de renouvellement du réseau gaz en fonte ductile se poursuivra sur 2015. Il est prévu de renouveler environ 800 mètres / 14 kms en totalité.

- **Programme d'extension du réseau** :

Le programme d'extension se répartit entre les différentes communes déjà desservies par Caléo et plus principalement sur les communes de Westhalten, Wuenheim, Soultzmatt, Raedersheim et Soultz pour un montant de **250 000 €uros**. Il est également intégré le programme d'extension dans le cadre de la desserte Meyenheim pour **220 000 €uros**.

- **Evolution de la grille tarifaire au 1er juillet 2017 du tarif ATRD5** :

Le tarif actuel d'utilisation de distribution de gaz naturel des entreprises locales de distribution, dit « tarif ATRD 4 » proposé par le CRE et entré en vigueur le 1er juillet 2013, a été prévu pour s'appliquer jusqu'au 1er juillet 2017. Un nouveau tarif sera appliqué à partir du 1er juillet 2017, dit « ATRD 5 » et prendra en compte l'évolution prévisionnelle de nos coûts sur une nouvelle période de 4 ans avec l'intégration de nouvelles charges liées à des évolutions réglementaires. Les travaux définissant le périmètre du nouveau barème débuteront début 2016.

- **Perspectives de la filiale de commercialisation « GAZENA»** :

La concurrence pour GAZENA sera grandissante et s'attaquera rapidement à l'ensemble des clients professionnels et particuliers. La stratégie de Gazena pour 2016 sera ciblée premièrement sur le professionnel au titre d'un marché de ré-engagement engendré par le dispositif de fin des tarifs réglementés de vente mais aussi sur le particulier. Le législateur envisage à terme d'étendre le dispositif de fin des TRV aux particuliers. Nous allons identifier et privilégier exclusivement le pavillonnaire afin d'éviter au maximum le risque d'impayés.

Nous avons également intégrer dans nos actions la possibilité d'offrir à nos clients une offre en électricité. Les formalités d'agrément sont en-cours ainsi que la consultation pour le choix du fournisseur.

8.2. L'activité Eau potable

8.2.1 Plan Programme Pluriannuel / Délégation de Service Public :

Le budget d'investissement prévu dans le cadre de l'activité eau, et conformément à nos obligations contractuelles liées à la Délégation de Service Public pour 2016 est le suivant :

- Remplacement d'un turbidimètre d'eau brute,
- Remplacement d'équipements hydrauliques CAV n°1 + comptage Soultz,
- Remplacement d'un Analyseur bioxyde de chlore local chaufferie Linthal ....

L'enveloppe d'investissement est estimée à **70 000 €.**

8. 3. La diversification

- **Perspectives d'avenir Hydrocop :**

L'année 2016 d'Hydrocop sera marquée par l'ambition de concrétiser de nouveaux projets d'acquisition de moyen de production en vue de l'atteinte des objectifs visés, mais aussi par la réalisation d'importants investissements de rénovation et d'optimisation de plusieurs sites principalement sur les centrales de Mathay, Cessac, Frontenac et Calvignac.

Actuellement Hydrocop délègue l'ensemble des fonctions supports en particulier dans le domaine de la communication, dans la gestion administrative et juridique ainsi que la gestion des ressources humaines. Ces travaux sont réalisés par la société SOREGIES à travers une convention de prestations et refacturés à Hydrocop. Au fil des années, l'activité d'Hydrocop a fortement évolué ainsi que la charge de travail y afférent surtout dans la gestion de la comptabilité.

Le comité stratégique d'Hydrocop a donc opté pour un recrutement d'un(e) comptable. Cette solution devra permettre de disposer dans les bureaux d'Hydrocop d'une personne qui aura en charge l'enregistrement des écritures comptables et la facturation de l'ensemble des sociétés du groupe, elle assurera également l'archivage ainsi que le secrétariat. Tout ceci dans la continuité de la pratique actuelle et en étroite collaboration avec SOREGIES qui conservera la main et le contrôle sur les opérations.

- **Programme biométhanisation :**

Dans le cadre de notre partenariat avec la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, nos réflexions de diversifications se poursuivront sur 2016. Le projet se développe conformément au planning prévisionnel. L'étape 2 du processus consistait en la mise en place d'un cahier des charges pour l'appel d'offres d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Le résultat de cet appel d'offres nous a permis conjointement avec la CCRG et conformément au processus règlementaire de porter notre choix sur la société ARTELIA.

Notre AMO est constitué de huit phases permettant au gré des travaux menés de continuer ou arrêter le déroulement des opérations et se prémunir de tous risques sur la viabilité du projet. Le coût de l'investissement global est de **88 400 €uros.**
La finalisation de la phase 1 de l'AMO a abouti dans le respect du planning fin décembre 2015 et portait sur la validation de l'étude de faisabilité et le choix d'un scénario. Une décision a été prise par les instances de Caléo et la CCRG en date du 21 janvier 2016 afin de poursuivre les investigations dans le cadre du projet.

Actuellement, les opérations portent sur les négociations finales avec le monde agricole sous le couvert de notre partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace. Les prochaines étapes porteront au cours du 1er semestre 2016 sur les montages techniques, juridiques et administratifs du projet par l'AMO, sur la mise en place des conventionnements avec les partenaires intrants ainsi que sur la préparation de la création de la société porteur du projet.

9. LE COMPTE DE BILAN 2015 - ACTIF

Bilan Actif

Période du 01/01/15 au 31/12/15

CALEO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	24 764	22 763	2 002	5 202
Concession, brevets et droits similaires	472 957	447 229	25 728	36 573
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**497 721**	**469 992**	**27 729**	**41 776**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	473 012	379 775	93 237	103 490
Autres immobilisations corporelles	17 663 586	2 205 178	15 458 407	15 603 248
Immobilisations en cours	2 000		2 000	2 000
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**18 138 598**	**2 584 954**	**15 553 644**	**15 708 737**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 125 008		2 125 008	1 625 015
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	**2 125 008**		**2 125 008**	**1 625 015**
ACTIF IMMOBILISÉ	**20 761 327**	**3 054 945**	**17 706 381**	**17 375 528**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	256 909	25 706	231 203	246 596
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**256 909**	**25 706**	**231 203**	**246 596**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	2 874 329	624 885	2 249 445	2 094 070
Autres créances	2 903 196		2 903 196	1 602 504
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**5 777 526**	**624 885**	**5 152 641**	**3 696 573**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 300 000		1 300 000	1 300 000
Disponibilités	8 263 123		8 263 123	7 839 139
Charges constatées d'avance	64 130		64 130	65 800
TOTAL disponibilités et divers :	**9 627 252**		**9 627 252**	**9 204 940**
ACTIF CIRCULANT	**15 661 687**	**650 591**	**15 011 096**	**13 148 109**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**36 423 014**	**3 705 536**	**32 717 477**	**30 523 637**

10. LE COMPTE DE BILAN 2015 - PASSIF

Bilan Passif

Période du 01/01/15 au 31/12/15

CALEO

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			300 000	300 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			4 362 370	4 246 341
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice			1 375 279	566 029
		TOTAL situation nette :	**9 037 649**	**8 112 370**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**9 037 649**	**8 112 370**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			11 156 277	11 449 351
		AUTRES FONDS PROPRES	**11 156 277**	**11 449 351**
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			549 849	480 097
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**549 849**	**480 097**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			61 277	7 538
Emprunts et dettes financières divers			1 100 722	927 505
		TOTAL dettes financières :	**1 161 999**	**935 043**
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS			4 410 597	4 351 976
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			3 825 594	2 458 076
Dettes fiscales et sociales			2 168 605	2 211 652
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			226 795	410 310
Autres dettes			110 056	111 199
		TOTAL dettes diverses :	**6 331 049**	**5 191 236**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			70 057	3 563
		DETTES	**11 973 702**	**10 481 818**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**32 717 477**	**30 523 637**

11. LE COMPTE DE RESULTAT 2015

Compte de Résultat (Première Partie)

CALEO — Période du 01/01/15 au 31/12/15

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
Ventes de marchandises	13 323 386		13 323 386	12 924 077
Production vendue de biens	2 015 520		2 015 520	1 999 190
Production vendue de services	3 187 039		3 187 039	2 999 518
Chiffres d'affaires nets	**18 525 945**		**18 525 945**	**17 922 785**
Production stockée				
Production immobilisée			240 567	322 585
Subventions d'exploitation			(4 400)	14 000
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			508 889	514 432
Autres produits			49 815	60 790
PRODUITS D'EXPLOITATION			19 320 815	18 834 592
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			8 030 288	8 781 219
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			681 879	625 343
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(6 250)	(13 118)
Autres achats et charges externes			1 648 886	1 814 777
TOTAL charges externes :			**10 354 803**	**11 208 221**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			2 584 529	2 531 945
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 595 989	1 544 784
Charges sociales			712 066	721 489
TOTAL charges de personnel :			**2 308 054**	**2 266 273**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			506 955	454 893
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			646 801	578 617
Dotations aux provisions pour risques et charges			69 752	68 424
TOTAL dotations d'exploitation :			**1 223 508**	**1 101 935**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			605 951	675 456
CHARGES D'EXPLOITATION			17 076 846	17 783 830
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			2 243 969	1 050 762

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CALEO Période du 01/01/15 au 31/12/15

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**2 243 969**	**1 050 762**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré	419 723	422 723
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	218 747	197 933
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	218 747	**197 933**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	8 876	8 476
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	8 876	**8 476**
RÉSULTAT FINANCIER	**209 871**	**189 457**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**2 034 117**	**817 496**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 189	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 252	7 261
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	4 440	**7 261**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 620	1 260
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	11 620	**1 260**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(7 179)**	**6 002**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	651 659	257 468
TOTAL DES PRODUITS	**19 544 002**	**19 039 786**
TOTAL DES CHARGES	**18 168 723**	**18 473 757**
BÉNÉFICE OU PERTE	**1 375 279**	**566 029**

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2015

des services de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER

Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
1 rue des Malgré-Nous
BP 80114
68502 GUEBWILLER Cedex
Tél. : 03 89 62 12 34 Fax 03 89 62 12 20
s@cc-guebwiller.fr

SOMMAIRE

1. Ressources Humaines	p. 2
2. Économie	p. 5
3. Déchets	p. 6
4. Fourrière	p. 6
5. Assainissement	p. 6
6. Développement	p. 7
7. Culture et tourisme	p. 7
8. Petite Enfance	p. 13
9. Relais Assistantes Maternelles Les Petits Poucets	p. 14
10. Multi-accueil Arc-en-Ciel	p. 15
11. Camping Le Florival	p. 17
12. Points bleus	p. 17
13. Gymnases	p. 18
14. Transport	p. 20
15. Centre Nautique Intercommunal	p. 21
16. Bâtiments et entretien	p. 22

Documents annexes :
- organigramme
- tableau des emplois
- charges bûcherons : état des remboursements par les communes
- rapport du Président sur le fonctionnement du service Déchets
- rapport du Président sur le fonctionnement du service Assainissement.

1. RESSOURCES HUMAINES

Une nouvelle organisation de travail au Multi-accueil Arc-en-Ciel de Soultzmatt, sur la base de 35 heures hebdomadaires, a été validée au Conseil de Communauté du 26 février 2015 *(point 10.1)*. Elle a été accompagnée de l'installation du système de gestion des temps de présence informatisée.

Dans le cadre de la procédure de dématérialisation des documents, le service des Ressources Humaines procède, depuis le mois de septembre 2015, à l'envoi des éléments des paies au Trésor Public par ce biais.

La masse salariale a été réduite suite au départ de plusieurs agents dont les contrats de travail à durée déterminée n'ont pas été renouvelés.

Le service a participé à la mise en œuvre de deux procédures de rupture conventionnelle concernant un salarié de droit privé de FloRIOM SPL et un personnel forestier.

L'évolution du personnel de la CCRG

L'évolution constante de la CCRG s'est traduite, en 2015, par de nombreux mouvements de personnel. Ainsi, 28 saisonniers ont été recrutés pour les besoins des services durant la période estivale, 8 embauches ont été réalisées dont 4 à temps complet, 1 à temps non complet 80 % et 3 en Contrat Unique d'Insertion. Par ailleurs, 3 suspensions de carrière, 3 démissions, 8 contrats de travail qui n'ont pas été renouvelés, 1 licenciement et 2 départs en retraite ont été enregistrés. Au 31 décembre 2015, l'effectif de la CCRG s'élève à 104 agents (dont 8 personnels forestiers), soit une baisse de 3,9 % par rapport à l'effectif présent au 31 décembre 2014 (108 agents dont 9 personnels forestiers).

La moyenne d'âge est de 43 ans.

L'effectif comprend 49 % de femmes et 51 % d'hommes.

Le budget du personnel s'élève à 4 291 189 €, soit 15,31 % des dépenses de fonctionnement, la moyenne nationale étant de 22,8 % (source DGCL).

Les embauches :
- Monsieur Joseph Delevieleuse, pour les besoins de l'Équipe Technique dans le cadre d'un contrat CUI-CAE
- Monsieur Alexis Korzhyk, en qualité de Maître Nageur
- Madame Katia Moppert, en qualité de Régisseur de recettes au Centre Nautique
- Madame Sabrina Nibling en qualité de Préposée aux vestiaires au Centre Nautique dans le cadre d'un contrat CUI-CAE
- Madame Aurore Pellerin en qualité d'Animatrice au Relais Assistantes Maternelles Les Petits Poucets (RAM)
- Monsieur Marcello Rocco, en qualité de Servant pour les camions de vidange de la Station d'épuration dans le cadre d'un contrat CUI-CAE
- Madame Sonia Schatt, en qualité d'Adjoint d'animation pour les besoins du RAM
- Monsieur Éric Steffens, en qualité de Gestionnaire au Camping Le Florival, à temps non complet 80 %.

Les mutations internes :
- Madame Sandra Fonseca-Pires, en congé parental depuis le 1er janvier 2014, a demandé sa réintégration à mi-temps. Elle a été affectée au service Environnement
- Madame Emmanuelle Gontard, Secrétaire aux Services Techniques, a demandé sa mutation au service des Ressources Humaines
- Madame Ophélie Grosdemouge, Secrétaire au service Environnement, a été mutée au Secrétariat des Services Techniques
- Madame Julie Zimmermann est affectée à mi-temps à l'Accueil du service Environnement et continue à assurer la Gestion des stocks pour les besoins de l'Équipe Technique pour le second mi-temps.

Les suspensions de carrière :
- Madame Leslie Graessel est toujours en disponibilité pour convenance personnelle
- Monsieur Bruno Stephan est toujours en détachement auprès des Hôpitaux Civils de Colmar
- Madame Milène Aubriot est toujours en disponibilité pour convenance personnelle.

Les démissions :
- Madame Marine Simon, Gestionnaire au Camping Le Florival, a démissionné de ses fonctions le 13 mars 2015
- Madame Denise Wioland, Régisseur de recettes au Centre Nautique, a quitté la collectivité le 13 avril 2015
- Madame Pauline Dumoulin, Adjoint administratif au service des Ressources Humaines, a donné sa démission avec effet au 5 juillet 2015.

Les fins de contrat de travail :
Les contrats de travail des agents ci-dessous n'ont pas été reconduits :
- Monsieur Jérôme Kapp, Adjoint technique
- Madame Brigitte Marck, Secrétaire à la Pépinière d'entreprises du Florival
- Madame Mylène Py, Responsable du service Développement
- Madame Olivia Schreck, Chargée de Communication
- Madame Corinne Donsbeck, Préposée aux vestiaires
- Monsieur Jean-Luc Legrand, Ambassadeur du tri
- Monsieur Dominique Ludwig, Agent d'entretien des équipements
- Monsieur Cédric Oesterlé, Maître Nageur.

Les licenciements :
Monsieur Marcello Rocco, recruté le 1er février 2015, dans le cadre d'un contrat CUI-CAE en qualité de Servant pour les camions de vidange, a été licencié le 15 avril 2015 pour inaptitude médicalement constatée.

Les retraites :
- Madame Marie-Claire Schaffhauser, Éducatrice-chef de Jeunes Enfants, a fait valoir ses droits à la retraite au 1er décembre 2015
- Monsieur Jean-Louis Feder, Bûcheron-expert a également fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2015.

Les évolutions réglementaires

Les dispositifs réglementaires en vigueur pour l'amélioration du pouvoir d'achat ont été poursuivis en 2015. Ainsi, six agents ont bénéficié de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) pour un montant global de 794 €.

Les collectivités employant au moins vingt agents en équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés égale à 6 % de l'effectif total. À défaut, elles s'acquittent, depuis 2007, du versement d'une contribution auprès du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique). La CCRG a atteint, pour la première fois, ce taux de 6 % en 2015, ce qui l'exonère du versement de la contribution (environ 10 000 € par an).

Les actions de formation

Le budget consacré à la formation des agents s'est élevé, en 2015, à 34 619 € dont 20 082 € de cotisation obligatoire au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).
Dans le cadre du plan de formation, 281 journées de formations ont été enregistrées en 2015, soit en moyenne 2,7 journées de formation par agent. Les préparations aux concours et examens professionnels ont été accordées dans l'objectif de favoriser la promotion individuelle et la progression des carrières.

L'absentéisme

Le taux d'absentéisme s'élève à 5,9 % en 2015 contre 6,1 % en 2014. Il s'agit principalement de jours d'arrêts pour maladie ordinaire (3 %), pour longue durée (1,07 %) et pour accident du travail (1,09 %). Pour information, le taux d'absentéisme national est de 8,8 % (taux 2014) dans la Fonction Publique Territoriale. 85 % des arrêts pour maladie ordinaire sont de courte durée (1 à 10 jours d'absence).

Les assurances statutaires

Dans le cadre du contrat statutaire couvrant l'employeur pour les risques découlant du statut public des agents titulaires (décès, accidents de service, maladie professionnelle, maladie et maternité), la CCRG a versé une prime d'assurance s'élevant à 97 425 € et a bénéficié de remboursements de l'assureur pour un montant de 75 182 €.

Le personnel forestier

Face au manque de lisibilité de l'emploi de la main-d'œuvre forestière, une nouvelle réflexion, après celles menées en 2009 et 2012, a été entamée afin de valider, à court terme, la manière la plus cohérente de gérer l'avenir de cette profession au sein de l'établissement, notamment au regard des départs à la retraite et des éventuels cas d'invalidité.

À cet effet, il a été décidé que soient étudiées les pistes de mutualisation et notamment de rapprochement avec un SIVU existant et les possibilités de mise en place d'un partenariat avec l'ONF, sur la base d'un conventionnement sur plusieurs années, incluant ou non la reprise du personnel de la CCRG.

Les conclusions de ces investigations seront rendues courant 2016.

L'effectif

Suite au départ en retraite de Monsieur Jean-Louis Feder, le 31 décembre 2015, l'effectif est de 8 bûcherons (6 temps plein, 1 temps partiel et 1 apprenti).
Par ailleurs, Monsieur Daniel Huchet, délégué du personnel, a demandé à bénéficier d'une rupture conventionnelle.

La charge de travail

Aucune difficulté particulière. Le plein emploi a été assuré tout au long de l'année.

Les actions sociales

Après une augmentation de 1,2 % en janvier 2014, une nouvelle majoration des salaires à l'heure et au rendement de 1 % a pris effet au 1er janvier 2015.

Le fonds de financement

Le fonds destiné à financer les départs en retraite et les éventuelles indemnités de licenciement du personnel forestier, créé par délibération du Conseil de Communauté du 1er décembre 2009 *(point 6.2)*, s'élève, au 31 décembre 2015, à 48 635 €.

Les coûts liés au départ de Monsieur Jean-Louis Feder, ponctionnés du fonds, s'élèvent à 46 389 €.

Au vu de la pyramide des âges et de la date de cessation de fonction des bûcherons, le Conseil de Communauté du 24 septembre 2015 *(point 9.2.2)* a décidé de porter la cotisation de 4 % à 6,5 % au 1er janvier 2016.

2. ÉCONOMIE

Au 31 décembre 2015, l'Aire d'Activités du Florival (AAF) accueille une centaine d'entreprises (l'inventaire effectué fin 2015 démontre qu'il y a près de 120 entreprises dans l'AAF), dont 9 installées à la Pépinière. À plus large échelle, les principaux employeurs du territoire sont toujours Alcoa (260 salariés), NSC (200 salariés), Jacob Holm (139 salariés) et Mader (117 salariés). L'entreprise Sevenday a connu une réduction du nombre de salariés suite au redressement judiciaire et à sa reprise par le groupe néerlandais Nimbus.

Pépinière d'entreprises du Florival

La Pépinière du Florival peut accueillir 23 entreprises en proposant la location de bureaux et d'ateliers ainsi que des services sur place :
- accès à l'espace reprographie
- accueil et standard
- fibre optique
- mise à disposition de matériel de manutention
- salles de réunions équipées.

Depuis son ouverture en 2009, 35 entreprises ont été accueillies à la Pépinière permettant la création de 126 emplois. Certaines d'entre elles se sont installées par la suite dans l'AAF en construisant leurs propres locaux sur un terrain.

Deux comités d'agrément ont eu lieu en 2015. Les entreprises qui se sont installées à la Pépinière sont :
- K8W (bureau) : installation et entretien de systèmes de chauffage
- Caspar Paysage (atelier) : entretien des espaces verts.

Durant la même année, une entreprise a quitté la Pépinière :
- FloRIOM SPL (décembre 2015) : construction d'un local dans l'AAF.

Une société était domiciliée à la Pépinière d'entreprises au 31 décembre 2015 : Iséole.

De ce fait, au 31 décembre 2015, le taux d'occupation des bureaux représentait 30 % et celui des ateliers 60 % de la surface locative.

Depuis 2012, la Pépinière a connu une baisse d'activité importante ; néanmoins, l'année 2015 a été stable. Ceci est lié à la proposition de révision des conditions d'accès à la Pépinière et des critères de sélection des candidats. Plus précisément :
- le Bureau, réuni le 9 décembre 2014 *(point 1.5)*, a validé l'ensemble des propositions pour la redynamisation de la Pépinière (laisser 25 % de locaux disponibles pour les entreprises existantes, créer un espace nomade pour des locations occasionnelles, faire des aménagements supplémentaires).
  Depuis, deux entreprises existantes ont été acceptées (K8W dans un bureau, Chapiteaux Ringenbach dans un atelier) ainsi qu'une association, Contact Plus, pour des locations ponctuelles de l'espace nomade (renouvellement pour l'année 2016)
- le Conseil du 26 février 2015 *(point 6)* a validé la baisse des tarifs pour les ateliers de plus de 250 m². Suite à cette décision, un créateur d'entreprise (DHM) a déposé une demande pour la location d'un atelier de 292 m².

En octobre 2015, une nouvelle action de sensibilisation a été menée, en partenariat avec la Boutique de Gestion d'Entreprises, pour identifier les potentiels porteurs de projets sur le territoire.

En novembre 2015, les agents du service Économie ont participé au Salon annuel Créer sa boîte à Colmar. Des portes ouvertes ont également été organisées durant la même semaine pour présenter les activités de la Pépinière aux porteurs de projets.

Aire d'Activités du Florival

Deux parcelles (rues Frédéric Gerst et de l'Industrie) ont été réservées en vue de la signature des actes de vente en 2016 (les entreprises Bulle Confort et Val'Grave).

Au 31 décembre 2015, il reste trois parcelles de 22, 27 et 45 ares dans la rue Frédéric Gerst et une de 40 ares dans la rue de l'Industrie.

Les projets de construction du Garage Franck (terrain de 49 ares) et de Bulle Confort (terrain de 45 ares) sont en cours.

Le projet d'achat d'un terrain à la société Scell'Tech pour élargir le passage d'accès pour FloRIOM SPL a été finalisé. En outre, l'entreprise TPI a fait une demande d'achat d'un terrain pour la création d'un espace de parking supplémentaire dans la rue de l'Industrie.

En ce qui concerne les activités nouvelles :
- deux entreprises se sont installées dans l'Aire d'Activités : Ola Marco (vente de produits portugais) et Chantome (location de matériel de manutention)
- l'entreprise Gutzwiller Group a annoncé l'ouverture de son site de production prochainement
- poursuite de la révision de la signalétique de l'Aire d'Activités et de la Pépinière d'entreprises.

En outre :
- deux réunions du CERG ont été organisées avec la CCI Alsace (chez Airépur Industries et à la Pépinière)
- une étude sur le potentiel économique en termes d'accueil des entreprises a été transmise par l'ADAUHR sur le volet foncier
- la démarche globale à l'échelle du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon sur la Stratégie de développement économique a été lancée pour élaborer un plan d'actions local par la suite
- la démarche EcOOparc a été proposée pour lancer une dynamique entre entreprises et développer de nouveaux services dans l'AAF
- les élus ont annoncé l'organisation du Salon de l'Artisanat et des Métiers à Soultz, les 24 et 25 septembre 2016.

3. DÉCHETS

Les éléments statistiques et financiers sont détaillés dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, approuvé par le Conseil de Communauté du 26 mai 2016 *(point 13)* (document en annexe).

4. FOURRIÈRE

La convention de Délégation de Service Public relative à la Fourrière automobile a été conclue pour une période allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2018 avec le Garage Europe Autos sis à Bergholtz.

Fin décembre 2015, 179 véhicules ont été enlevés dont 34 mis en destruction, 143 récupérés par les différents propriétaires et 2 immobilisés au Garage Europe Autos.

5. ASSAINISSEMENT

Les données techniques liées à l'exploitation du service Assainissement sont reprises dans le rapport sur le fonctionnement de ce service, soumis au Conseil de Communauté du 26 mai 2016 *(point 13)* (document en annexe).

6. DÉVELOPPEMENT

Actions réalisées :
- organisation des permanences de conseils architecturaux, de coloration et énergétiques. La permanence de la coloriste a permis de renseigner 120 particuliers et bailleurs sociaux
- traitement des dossiers d'aide aux travaux de ravalement de façades. En 2015, la CCRG a versé une participation d'un montant de 12 650 € aux particuliers qui ont rénové leur habitation ; 21 maisons étaient concernées
- organisation de la mise aux normes des circuits VTT en partenariat avec l'ONF - Tranche 2
- organisation de la 9e édition du Circuit Ludo-Éducatif à Soultz et Lautenbach en faveur des élèves des écoles primaires du territoire. 730 élèves ont ainsi bénéficié d'un apprentissage du code de la route et d'une sensibilisation aux dangers liés à la circulation sur la voie publique
- dotation de gilets de sécurité aux élèves des classes des Cours Préparatoires des écoles primaires du territoire
- participation aux projets pilotés par le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
- traitement des demandes de subventions dans le cadre du dispositif du Fonds de Concours pour l'investissement des communes
- organisation de la première édition de l'opération Commande groupée d'arbres et d'arbustes. Un guide de plantation a été conçu intitulé Plantons le décor. 276 arbustes et arbres ont été commandés par 48 personnes. Les Pépinières Jean Gissinger de Rouffach ont fourni les variétés et l'Association d'Arboriculture de Guebwiller et Environs a participé à la remise des arbres en prodiguant des conseils en matière d'entretien et de taille
- mise en place d'une convention avec l'Association d'Arboriculture de Guebwiller et Environs pour l'entretien du verger implanté au Multi-accueil Pomme de Reinette à Buhl
- gestion et suivi des actions Gerplan.

Gestion des participations financières à des organismes extérieurs :
- adhésion à l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés
- adhésion annuelle FFC - Label circuits VTT
- partenariat avec l'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC)
- partenariat avec les Dominicains de Haute-Alsace
- partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le cadre d'une Plate-Forme d'Initiatives Locales (PFIL)
- participation à la Mission Locale (PAIO)
- participation au Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon
- participation au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Rhin-Vignoble-Grand Ballon
- participation au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon
- prise en charge du transport des élèves vers diverses manifestations culturelles et sportives
- adhésion au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
- adhésion annuelle au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Les dépenses pour le Développement Local s'élèvent à 392 700 €. Le montant des subventions perçues s'élève à 5 560 €, soit un montant restant à charge de la CCRG de 387 140 €.

7. CULTURE ET TOURISME

L'année 2015 été marquée par les 10 ans de la labellisation *Pays d'art et d'histoire* de la Région de Guebwiller. La convention entre le Ministère de la Culture et de la Communication et la Communauté de Communes a été renouvelée et signée pour 10 ans le 22 décembre 2015.

Les 30 ans du label ont également été célébrés en avril 2015. Un grand congrès national s'est tenu à cette occasion à Besançon.

Activités pédagogiques

Activités scolaires

À l'instar des années précédentes, les activités éducatives ont été une priorité dans les actions du service Patrimoine. Les écoles primaires de la CCRG ont bénéficié d'ateliers pédagogiques sur le patrimoine local. De nombreux thèmes sont proposés en lien avec les programmes scolaires des différents niveaux. Dans ce cadre, le service est de plus en plus sollicité par les écoles primaires. Des projets spécifiques ont, en outre, été développés : ainsi, la classe de CM2 de l'école Les Châtaigniers d'Issenheim a participé à trois ateliers sur le patrimoine de sa commune : le couvent des Antonins et son retable, le patrimoine industriel et l'évolution du paysage.

L'année a également été marquée par de nombreux partenariats. Un partenariat avec le Cinéma Le Florival a permis de faire bénéficier à 16 classes de CE2-CM1-CM2 d'une séance du film *Hugo Cabret* de Martin Scorsese.
Les élèves du collège Mathias Grünewald ont pu bénéficier de visites du couvent des Dominicains avec un guide-conférencier formé par le service Pays d'art et d'histoire.

Enfin, une collaboration avec les Dominicains de Haute-Alsace et les collèges et lycées de Guebwiller a permis de créer un projet culturel et artistique autour du patrimoine industriel : le projet *100 % Coton*. Des classes et groupes d'élèves de la sixième au BTS, en passant par les CAP et les élèves en réinsertion scolaire, ont pu bénéficier d'ateliers sur le patrimoine industriel, de visites spécialisées en fonction de leur projet et de la documentation du Pays d'art et d'histoire. La présentation finale des projets se déroulera les 27 et 28 mai 2016.

Par ailleurs, un partenariat est en place depuis plusieurs années scolaires avec l'IUT Génie Mécanique et Productique de Mulhouse. Ce partenariat s'est finalisé en 2015 par la réception des dernières maquettes telles qu'une maquette de turbine et une maquette d'étireuse.

Activités extrascolaires

Le Rallye du patrimoine
Au cours de l'été 2015 a eu lieu le *Rallye du patrimoine* en partenariat avec les services Jeunesse d'Issenheim et de Hartmannswiller. À pied ou en minibus, les jeunes de 8 à 16 ans ont tenté de découvrir le mystère du meurtre d'un membre de la famille Dolfus et de l'incendie de la Neuenbourg grâce à une grande énigme qui les a menés à travers les lieux patrimoniaux du territoire. Pour cela, ils ont dû répondre à différentes questions et résoudre des énigmes portant sur notre histoire. Course d'orientation avec GPS, sport, observation, déduction, mémoire, etc, les points forts de chacun ont été exploités pour se forger un autre regard sur les monuments qui les entourent. À chaque épreuve journalière, les équipes découvraient de nouveaux indices en rapport avec le territoire, ce qui a permis d'observer des patrimoines très différents tels que l'usine Gast à Issenheim, la route royale, la Lauch, les cités ouvrières d'Issenheim, la MAB à Soultz, la promenade de la Citadelle, la villa Latscha à Jungholtz ou encore le Kassahus...

Périscolaire La Farandole à Soultz
Les animateurs de la structure ont bénéficié d'une visite de Soultz pour découvrir le patrimoine de la commune afin de créer des jeux et rallyes sur ce thème.
En complément, le service Pays d'art et d'histoire a réalisé un atelier sur le patrimoine industriel avec une vingtaine d'enfants, dans le temps périscolaire. Des maquettes et une visite des principaux sites ont permis d'animer cet atelier.
Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, une réflexion a été menée afin d'envisager la collaboration du service dans les Temps d'Activités Périscolaires - TAP (horaires et fonctionnement mis en place par chaque commune). Aucune commune n'a sollicité la CCRG pour la mise en place d'activités *Patrimoine*, laissant les interventions dans le cadre scolaire.
La maquette d'arc en plein cintre est néanmoins régulièrement prêtée aux Amis de Soultz, participant aux TAP dans la commune de Soultz, afin d'initier les enfants à l'art roman.

Valorisation du patrimoine

Visites-découvertes
Différentes visites gratuites ont été proposées au cours de l'année dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire : peintures murales des Dominicains, synagogues de Guebwiller et Issenheim, Dominicains à l'époque industrielle, un atelier d'initiation à la céramique pour adultes ou encore une visite à vélo des fermes de plaine et une conférence sur les productions textiles. Les différentes visites guidées thématiques ont accueilli plus de 280 personnes. Ce programme de visites gratuites se poursuit en 2016.
Une visite à destination des enseignants du territoire sur le patrimoine du village de Hartmannswiller a également été organisée.

Exposition Le Moyen Âge fait sa pub
En collaboration avec l'Association Pro Hugstein, la CCRG a accueilli l'exposition *Le Moyen Âge fait sa pub* du 12 mars au 12 juin 2015. Cette exposition a été conçue par l'Association Alsace Médiévale et le Centre de Recherches Archéologiques Médiévales de Saverne.
De nombreuses classes des écoles primaires et des collèges ont également pu participer à un atelier donnant les clés de lecture des publicités et cassant les stéréotypes du Moyen Âge.
Les permanences d'exposition, organisées les week-ends par l'Association Pro Hugstein, n'ont pas rencontré le succès escompté. La fréquentation était faible.
Plus de 650 personnes sont venues visiter cette exposition.

Exposition Au fil de l'industrie textile, le tissage des paysages
Installée au siège de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, du 13 octobre au 29 février 2016, elle a accueilli environ 1 200 personnes.
Plus de 500 scolaires du territoire, du primaire au lycée, ont pu bénéficier d'ateliers sur le patrimoine industriel.
Visites d'exposition, visite-atelier et conférences ont complété la programmation liée à l'exposition. 159 personnes ont pu bénéficier de ces animations.

Rendez-vous aux Jardins
Lors de la manifestation nationale des *Rendez-vous aux Jardins*, la CCRG, en collaboration avec les conteuses du Stockbrunna, a proposé le circuit *Laissez-vous conter Fleurette*, animé par des contes et des visites dans trois parcs et jardins du territoire : le jardin des Antonins à Issenheim, le parc de la Marseillaise à Guebwiller et la promenade de la Citadelle à Soultz. Cette journée a rassemblé un public familial composé de 32 participants.

Les Journées Européennes du Patrimoine
À l'instar des années précédentes, la Communauté de Communes a proposé aux différentes associations culturelles et aux communes de prendre en compte la thématique nationale et de l'adapter au territoire. Elle a donc mis en place avec différentes associations un circuit sur le thème de *l'architecture contemporaine et du patrimoine de demain* pour permettre d'accéder à des visites guidées sur un grand nombre de sites en lien avec la thématique. Un bus gratuit était alors mis à disposition pour suivre ce circuit. Cette manifestation a touché un petit public d'environ 45 personnes. La thématique peu populaire en est peut-être la cause. Un bilan a été dressé avec les associations locales, impulsant la volonté de revenir à un thème local et rassembleur pour l'année 2016.

Panneaux urbains sur le patrimoine industriel
Début 2015, l'ensemble des panneaux sur le patrimoine industriel a été posé sur les sites de la Région de Guebwiller en collaboration avec les Services Techniques de la CCRG. Ils concernent des sites usiniers, des villas, des parcs et des cités ouvrières. Accessibles à tous et à tout moment, ils permettent aux habitants et aux touristes de découvrir ce patrimoine parfois insoupçonné.

Soutien aux associations

Les Amis du Schwarzenthann
Une convention entre Les Amis du Schwarzenthann et la Communauté de Communes a été signée en 2015 afin de créer un dépliant sur le couvent et des pistes audioguidées.

Les Amis de Soultz
Une convention a également été mise en place avec Les Amis de Soultz afin de réaliser des pistes audioguidées sur le Musée du Bucheneck et la Nef des Jouets.

Association Théodore Deck
Un partenariat s'est développé avec l'Association Théodore Deck afin de la soutenir dans la publication d'un ouvrage sur le céramiste et son œuvre.

Cercle Cartophile de Guebwiller et Environs
Un soutien a également été apporté au Cercle Cartophile de Guebwiller et Environs dans l'élaboration de son exposition sur l'eau dans la vallée du Florival.

Évènement Les Journées Jean Egen
À l'occasion des *Journées Jean Egen*, la Communauté de Communes a prêté l'exposition sur les transports dans la Région de Guebwiller à la Commune de Lautenbach. Une partie du service Pays d'art et d'histoire a également participé au jury de sélection du concours de nouvelles.

Évènement Organo Piano
À la demande de l'Association Organo Piano, la CCRG a mis à disposition le service Pays d'art et d'histoire afin de réaliser des visites guidées avant les concerts. L'animation ayant été peu relayée dans la communication de l'évènement et vu le faible public des concerts, les visites n'ont réuni que 4 visiteurs sur l'ensemble des visites proposées. L'évènement ne sera pas reconduit.

Connaissance et protection du Patrimoine

Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)
Le service Pays d'art et d'histoire a été sollicité dans la réalisation des PLU afin de définir les sites et bâtiments remarquables à préserver. Ainsi, le service a notamment participé à la réalisation des PLU de Guebwiller, Soultz et Raedersheim. Ces démarches ont été l'occasion de lister précisément les bâtiments remarquables de chacune de ces communes.

Relevés des peintures murales réalisées par Velte
Les relevés des peintures murales réalisées par Velte étaient stockés aux Dominicains de Haute-Alsace. Le service Pays d'art et d'histoire a permis son transfert aux Archives Départementales du Haut-Rhin afin qu'ils soient restaurés et conservés dans de meilleures conditions.

Recherches dans le cadre de visites guidées inédites
À l'occasion de deux visites guidées inédites des fermes de Raedersheim et Merxheim et des Dominicains à l'époque industrielle, le service Pays d'art et d'histoire a dû mener des recherches approfondies.
Les fermes intéressantes d'un point de vue historique et/ou architectural ont été relevées et identifiées lors de journées d'inventaires et de rencontres avec les propriétaires.
Afin de mieux connaître l'histoire du couvent des Dominicains aux XIXe et XXe siècles, des recherches aux Archives municipales ont été nécessaires, notamment pour l'histoire de l'hôpital qui y a pris place.

Labellisation Patrimoine XXe siècle
L'ensemble de la Région de Guebwiller a été labellisé *Patrimoine XXe siècle* pour les villas individuelles conçues par l'architecte Jean Finiels.
Cette labellisation fait suite à une démarche d'inventaire et de connaissance du travail de cet architecte. Un fonds important de plans et documents a ainsi pu être réuni par le service Pays d'art et d'histoire.

Mise en tourisme

Application mobile Les voies du patrimoine
Le développement de l'application mobile a marqué l'année 2015. Elle regroupe l'ensemble des pistes audioguidées et en facilite l'accès grâce à une interface intuitive. Elle facilite également l'accès aux sites patrimoniaux grâce à la carte et la géolocalisation. Véritable guide de poche, elle propose aux utilisateurs des circuits thématiques ou de créer leur visite sur mesure en fonction de leurs intérêts et de leur temps disponible.
Entièrement traduite en anglais et en allemand, elle est ainsi accessible aux touristes étrangers.
L'application mobile est téléchargeable gratuitement sur Android et iOS, smartphone et tablette.
Le service Pays d'art et d'histoire a complètement la main sur l'administration de l'application et peut ajouter de nouveaux sites et circuits à tout moment.
Ce projet innovant est soutenu par le Conseil Départemental du Haut-Rhin et l'Europe au titre du FEDER.

• Nouvelles pistes audioguidées à l'occasion de Noël Bleu 2015
Un circuit audioguidé des bâtiments dont les façades ont été illuminées pour Noël Bleu 2015 a été proposé au public.

• De nouvelles pistes ont alors été enregistrées aux Dominicains de Haute-Alsace sur les immeubles *Art nouveau*, l'Hôtel de Ville et les fontaines. Certaines de ces pistes sont également disponibles en version ludique pour le jeune public. Elles ont été intégrées aux audioguides et à l'application mobile *Les voies du patrimoine*.

• Enregistrement des pistes audioguidées sur le patrimoine industriel et des pistes pour le jeune public
Les pistes sur le patrimoine industriel conçues en 2014 ont été traduites en anglais et en allemand et sont aujourd'hui disponibles sur l'application mobile et les audioguides. Il en est de même pour les pistes destinées au jeune public.

Formation continue des guides-conférenciers
Les principaux sites du territoire bénéficient d'une trame de visite, destinée à fournir aux guides-conférenciers un socle de connaissances pour effectuer leur prestation.
De nouvelles trames de visites sur le couvent des Dominicains à l'époque industrielle et de visites du couvent pour les collégiens ont été partagées avec les guides-conférenciers. Une nouvelle employée des Dominicains, chargée de l'accueil du public lors de la période estivale, a également été formée par le service Pays d'art et d'histoire.

Une formation a été proposée aux guides du territoire, en partenariat avec l'ONF, sur les parcs et jardins et les essences d'arbres. Grâce à cette formation, Gérard Kurst a notamment pu réaliser une visite guidée des parcs et jardins du territoire à l'attention d'une société de botanique allemande.

Visites proposées par l'Office de Tourisme Intercommunal
Chaque été, les guides-conférenciers de l'Office de Tourisme prennent le relais du service Pays d'art et d'histoire afin de réaliser les visites guidées à destination des touristes. Ils ont accueilli plus de 170 visiteurs lors des visites individuelles.

Communication

Nouvelle charte du label Pays d'art et d'histoire
Pour les 30 ans du label *Ville et Pays d'art et d'histoire*, le Ministère de la Culture et de la Communication a mis en place un nouveau logo et une nouvelle charte graphique. Celle-ci a été mise en place pour la première fois lors de la publication du Programme 2015-2016 des actions du Pays d'art et d'histoire.
Elle pose un problème de coût d'impression plus élevé ainsi que de reconnaissance de la part du public qui, suite au 10 ans d'utilisation de l'ancienne charte, reconnaissait facilement nos publications.

Publications
La politique d'édition a été poursuivie. Une brochure *Laissez-vous conter l'architecture contemporaine* a été publiée à 5 000 exemplaires afin de faire connaître ce patrimoine peu connu. Une brochure sur le couvent des Dominicains a également été éditée en collaboration avec les Dominicains de Haute-Alsace.
La brochure *Laissez-vous conter le patrimoine industriel* a été traduite et éditée en anglais et en allemand, respectivement à 5 000 exemplaires.
Le dépliant *Laissez-vous conter l'Art Nouveau* et la brochure *Laissez-vous conter la Région de Guebwiller* en allemand ont tous deux été réimprimés à 5 000 exemplaires.

Un programme des visites-découvertes, proposées par le Pays d'art et d'histoire, a été édité. Il a été imprimé à 5 000 exemplaires et a permis d'augmenter la fréquentation des différents sites proposés.
Il présente également le programme des *Journées Européennes du Patrimoine* afin de réunir les deux impressions et de réduire les coûts.

Film de présentation du territoire
En collaboration avec les Dominicains de Haute-Alsace, le service Pays d'art et d'histoire a participé à la conception d'un film de présentation du territoire et de la diversité de son patrimoine. Ce film est visible sur YouTube et peut être partagé par toutes les structures culturelles et touristiques du territoire afin d'attirer le public.

Ambassadeur du territoire
Le service Pays d'art et d'histoire a réalisé le relais entre le patrimoine local et des médias intéressés par le territoire : Alsace 20, France 3, France Bleu, les Dîners insolites ou encore la réalisatrice Josée Dayan.
Ces rencontres ont donné lieu à des reportages sur le territoire.

Communication autour de l'application mobile Les voies du patrimoine
Afin de faire connaître la nouvelle application mobile, des communiqués de presse, flyers et affiches ont été imprimés et diffusés. En plus de ces moyens de communication traditionnels, des présentations et démonstrations ont été organisées à destination des structures et associations culturelles partenaires, des hébergeurs et des élus du Conseil Départemental du Haut-Rhin subventionnant le projet.

Projet CIAP – OTI à la Neuenbourg

L'ADAUHR a été consultée afin de réaliser un chiffrage et un séquençage du projet Neuenbourg. L'étude sera finalisée début 2016. Le Département maintient sa proposition de bail emphytéotique à l'euro symbolique.

Le coût de l'ensemble des actions closes du service Pays d'art et d'histoire s'est élevé à 59 603,26 € TTC (fonction 324), hors 3 246 € TTC pour l'étude sur le projet Neuenbourg (paiement de la première phase de l'étude) et charges de personnel.

Tourisme 2015

Mise en place de Relais d'Information Touristique (RIS)
L'objectif est de faire rayonner le public touristique sur l'ensemble du territoire. Un marché public a été attribué à la société Altevia Pic Bois. La première phase a débuté en 2014 et s'est achevée en 2015. Il s'agit de la conception de la charte graphique, de la création de 9 RIS et 6 totems d'entrée-sortie de ville et leur mise en place. La phase 2 a été lancée à la fin de l'année 2015 et s'achèvera en 2016 par la pose de nouveaux RIS. Le coût de la première phase s'élève à 41 668 € TTC.

Connaissances statistiques de la fréquentation touristique
Le services de la CCRG ont mené une vaste enquête auprès des hébergeurs durant l'été 2015, afin d'améliorer la connaissance de l'offre touristique du territoire et de se préparer à la mise en place d'un logiciel de gestion et collecte de la Taxe de séjour.

À la demande du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, l'Agence d'Attractivité de l'Alsace réalise, sur les années 2015-2016, une étude visant à chiffrer les retombées économiques du tourisme. La CCRG a collaboré à l'étude, par la récolte d'informations, auprès de différents prestataires concernés (communes du territoire, hébergeurs, musées et sites touristiques).

Activités de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)
L'année 2015 a été marquée par le déménagement de l'OTI au 45 rue de la République à Guebwiller. L'OTI a alors renouvelé son Label Qualité ainsi que le label Tourisme et Handicap (4 volets). Il a également obtenu son classement en Catégorie I en novembre 2015.
Les objectifs de l'OTI ont été atteints pour l'année 2015. Outre les actions courantes, les principales actions menées ont été :
- la création de deux sites Web : *www.rando-grandballon.fr* et *http://jaienvie.de/*. Cette démarche nécessite un important travail de qualification de bases données par l'OTI. À noter que l'OTI a été récompensé dans le cadre du challenge de l'initiative touristique et par le trophée Numéric'Alsace
- la présence consolidée sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Instagram)
- l'accueil, sur proposition de l'OTI, par la Ville de Guebwiller de l'émission *Midi en France*.

Le rapport d'activités de l'OTI 2015 complet est disponible auprès des services de la CCRG.

8. PETITE ENFANCE

Statistiques

En 2015, les structures de la Petite Enfance du territoire ont accueilli 673 enfants, répartis comme suit :
- Multi-accueil Le Florival devenu 1, 2, 3 Soleil à Guebwiller : 188 enfants
- Multi-accueil La Trottinette devenu Pomme de Reinette à Buhl : 127 enfants
- Multi-accueil La Maison des Lutins à Soultz : 167 enfants
- Multi-accueil Les Petits Pas de la Récré à Issenheim : 94 enfants
- Multi-accueil Arc-en-Ciel à Soultzmatt : 45 enfants
- Jardin d'Enfants du Florival à Guebwiller : 52 enfants.

Budget

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent, pour l'année 2015, à un montant de 1 720 498 €.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, s'élèvent à 1 009 726 € (subventions CAF et participations des familles pour les structures de Guebwiller et Soultzmatt), soit un reste à charge pour la CCRG de 710 772 €.

Investissement

Poursuite de la construction des multi-accueils Pomme de Reinette de Buhl et 1, 2, 3 Soleil de Guebwiller, pour un montant de 2 901 694 €. Acquisition du mobilier pour les deux nouvelles structures, pour un montant de 190 443 €.

Coordination

- mise en place d'un cycle de conférences à destination des familles du territoire
- travail sur l'harmonisation des modalités de fonctionnement des structures de la Petite Enfance du territoire
- fermeture du Jardin d'Enfants du Florival (JEF) à compter du mois d'août 2016. Rétrocession des bâtiments abritant le JEF à la Ville de Guebwiller.

Développement de la Petite Enfance

- réflexion sur la mise en place d'actions de soutien à la parentalité
- réflexion sur la mise en place d'un mode de gestion unifié des structures d'accueil de la Petite Enfance de la Région de Guebwiller
- suivi des constructions des deux nouveaux multi-accueils à Guebwiller (70 places) et à Buhl (40 places) et gestion de l'acquisition du mobilier. Ouverture du Multi-accueil 1, 2, 3 Soleil à Guebwiller le 17 août 2015 et du Multi-accueil Pomme de Reinette à Buhl le 24 août 2015. Inauguration le 12 septembre 2015.

9. RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES LES PETITS POUCETS

Missions

Le Relais Assistantes Maternelles Intercommunal Les Petits Poucets (RAM) a pour principal objectif de favoriser la qualité de l'accueil au domicile des assistantes maternelles agréées.

Les missions du RAM sont les suivantes :
- animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux
- organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément
- contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel
- participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Le RAM en chiffres (année 2015)

- 226 assistantes maternelles agréées en activité sur le territoire
- 23 non actives
- 703 places d'accueil potentielles
- 780 entretiens dont :
  - 327 avec les parents employeurs ou futurs parents
  - 394 avec les assistantes maternelles
  - 59 autres
- 132 ateliers d'éveil pour une participation globale de :
  - 1 608 présences d'enfants
  - 979 présences d'assistantes maternelles
  - 195 présences de parents
- 24 réunions, rencontres et manifestations diverses en soirée ou les samedis matins, dont :
  - 1 réunion technique
  - 1 journée parentalité avec les partenaires
  - 1 conférence
  - 7 groupes de parole
  - 4 rencontres festives
  - 1 session de formation Compte Personnel de Formation (CPF) aux assistantes maternelles (4 séances)
  - 1 session de formation aux premiers secours par la Croix-Rouge française
  - 2 ateliers créatifs adultes
  - 1 journée pour les assistantes maternelles du territoire
  - 5 réunions du réseau des RAM 68.

Constat

Le RAM est reconnu et identifié sur le territoire, il contribue à la gestion de l'offre et de la demande d'accueil en complémentarité avec les structures collectives existantes.

Le nombre total d'assistantes maternelles est en baisse ; par contre, le nombre de personnes en activité est en légère augmentation.

Par ailleurs, la participation des assistantes maternelles et des enfants aux ateliers d'éveil est en légère augmentation. Des temps festifs plus nombreux avec une soirée spectacle (apéritif) avec les parents, les assistantes maternelles et les enfants sont organisés. La proposition, à nouveau, de l'éveil musical sur le territoire rencontre toujours un vif intérêt. Les professionnelles répondent favorablement aux propositions de formation (CPF, conférences, etc), mais elles éprouvent plus de difficultés à se déplacer en soirée.

Bilan financier

En 2015, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 102 626,79 €.
Les recettes, quant à elles, s'élevaient à 57 459,70 €, à savoir une subvention de 6 000 € du Conseil Départemental et une de 51 459,70 € de la Caisse d'Allocations Familiales et de la MSA.

10. MULTI-ACCUEIL ARC-EN-CIEL

En 2015, le Multi-accueil Arc-en-Ciel, géré par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, a accueilli 45 enfants. 43 familles ont donc pu bénéficier des prestations de cette structure qui est ouverte du lundi au vendredi de 7 heures 30 à 18 heures 15.

Il y a eu des périodes de fermeture :
- trois semaines en été (et un jour au retour des congés pour nettoyer et réaménager les locaux)
- une semaine à Noël (et l'après-midi avant la fermeture pour les mêmes raisons qu'en été)
- deux ponts.

En 2015, la structure a donc été ouverte aux usagers 227 jours.

Le Multi-accueil Arc-en-Ciel bénéficie d'un agrément pour 15 enfants qui sont accueillis en deux groupes :
- les bébés (non marchants)
- les moyens-grands

pour une équipe encadrante de six personnes qui se compose de :
- 1 Infirmière à 75 % qui est également directrice
- 1 Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) à 100 % qui est également coresponsable
- 1 EJE à 75 %
- 2 Auxiliaires de puériculture à 100 %
- 1 CAP Petite Enfance à 100 %.

Cette équipe est complétée par deux Maîtresses de maison, à mi-temps, qui s'occupent de l'entretien des locaux, du linge et de la préparation des repas.

La fréquentation

Les enfants accueillis au Multi-accueil sont issus, à 88,88 %, des villages du territoire de la CCRG.

Les enfants venant des communes hors CCRG sont issus de :
- Osenbach (1 fratrie de 2 enfants)
- Munwiller (1 enfant)
- Oberhergheim (1 enfant).

En 2015, 28 665 heures facturées ont été totalisées, qui se décomposent de la façon suivante :
• 27 137 heures concernant des enfants issus du régime général
• 1 528 heures concernant des enfants ressortissants de la MSA
ce qui représente un taux d'occupation de 78,31 %.

Les enfants sont accueillis :
• soit par le biais d'un contrat d'accueil, précisant les jours et les heures de présence
• soit de façon occasionnelle.

Les heures d'accueil par contrat représentent 94,8 % du total des heures facturées, ce qui démontre que c'est le mode d'accueil largement privilégié par les parents. Il peut s'agir d'une demi-journée par semaine, jusqu'à cinquante heures par semaine.

Activités en relation avec le projet pédagogique

Tout au long de l'année, le Multi-accueil propose diverses activités aux enfants, qui s'ajoutent aux activités habituelles.

Elles sont réalisées soit par le personnel encadrant, soit par des intervenants extérieurs :
- *activité Piscine* : à raison d'environ une fois par mois avec un groupe de cinq enfants, encadré par une EJE dans la salle d'eau du Multi-accueil
- *éveil musical* : de janvier à juin avec l'Association Novice de Rouffach. La séance dure environ 45 minutes à raison d'une fois par mois
- *séances de psychomotricité* : de janvier à juin, une psychomotricienne est venue à raison d'une fois par mois. La séance dure 1 heure et se répartit en 3 x 20 minutes (toutes les 20 minutes elle prend en charge un groupe de trois à quatre enfants).
  Les différentes séances ont été réparties de façon à ce que les enfants n'aient qu'une activité par semaine.

Les différents évènements de l'année

Pour démarrer l'année sur un air de fête, les familles et les enfants se sont retrouvés pour une fête familiale dans la salle du Cercle à Buhl. Après un spectacle maison préparé par l'équipe sur le thème de l'alimentation, Fred et David, les intervenants de l'éveil musical, ont pris le relais pour un final en chansons. La matinée s'est terminée autour d'un goûter apéritif pour le plaisir des petits et des grands.

Les différentes fêtes du calendrier et les temps forts ont également été mis à l'honneur tout au long de l'année :
- *Carnaval* : sortie dans le village et à l'aire de jeux ; les enfants étaient déguisés en petits lutins
- *Printemps* : pour célébrer le printemps, les enfants se sont initiés au jardinage dans des jardinières remplies de terreau. Puis ils sont allés observer les escargots dans le jardinet à herbes aromatiques de la cour du Multi-accueil
- *Pâques* : préparation de petits paniers que le lièvre de Pâques a remplis de chocolats. Une chasse aux œufs a également été organisée dans la cour, suivie d'un goûter spécial Pâques
- *Sortie au restaurant À la demi-lune d'Issenheim*, qui fournit les repas des enfants de plus de 15 mois. Après la visite des cuisines et du garde-manger, le repas de midi a été pris dans le restaurant
- *Fête de la musique* : moment convivial animé par les intervenants de l'éveil musical, dans la salle du Cercle à Buhl où se sont retrouvés les familles, les enfants et le personnel du Multi-accueil. C'était l'aboutissement d'une année de travail en musique avec Lulu le lutin. La matinée s'est clôturée par une collation concoctée avec l'aide des parents
- *Fête de départ des grands* : le dernier samedi des vacances, avant la rentrée scolaire, tous les grands qui quittent le Multi-accueil pour aller à l'école se sont encore retrouvés, une dernière fois, avec le personnel et leurs parents, pour une matinée festive et récréative, clôturant ainsi, pour la plupart, leurs trois années passées au Multi-accueil
- *Saint-Nicolas* : visite de saint Nicolas accompagné de son âne, en collaboration avec les assistantes maternelles du RAM
- *Noël* : dans une ambiance de Noël, les enfants ont découvert les jouets et les livres apportés en avance par le Père Noël.

Formation du personnel

Suite au plan de formation 2015/2016, deux agents ont bénéficié de formations individuelles :
- La ronde des DYS : dépister, orienter, intégrer
- Décoder et travailler avec les émotions de l'enfant (0-3 ans)
- L'exercice de la responsabilité éducative à l'égard de l'enfant.

Au cours de l'année 2015, n'y a pas eu de mobilité du personnel, l'équipe étant inchangée depuis 2008.

11. CAMPING LE FLORIVAL

Statistiques

Le taux d'occupation des emplacements et des Habitations Légères de Loisirs du Camping Le Florival est stable.

Un comparatif entre les années 2014 et 2015 est repris ci-dessous :

	Taux d'occupation des emplacements 2014	Taux d'occupation des emplacements 2015	Taux d'occupation des HLL 2014	Taux d'occupation des HLL 2015
Mai	13,26	18,91	17,10	38,39
Juin	21,69	17,67	30,33	26,67
Juillet	49,85	48,83	45,32	36,29
Août	52,81	52,94	68,71	66,29
Septembre	15,30	15,16	33,00	26,17
Moyenne mensuelle	**30,58**	**30,70**	**38,89**	**38,76**

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du Camping s'élèvent, pour l'année 2015, à 337 337,43 €.
Les recettes de fonctionnement, quant à elles, s'élèvent à 349 272,62 € (dont 116 000 € de subvention du Budget Général).

Investissement

Une station de lavage pour vélos a été installée.
Un emplacement détente équipé de tables pour piqueniques et de barbecues sera mis en place pour la saison 2016.

Gestion

Suite à la démission d'un agent, quatre agents seront en place en 2016 au lieu de cinq en 2015.

12. POINTS BLEUS

Cinq aires sont opérationnelles sur le territoire de la CCRG, à savoir Hartmannswiller, Linthal, Murbach, Orschwihr et Soultz.

Le tarif 2015 des prestations (vidange, eau, électricité) sur l'ensemble des aires de camping-cars s'élève à 4,30 € pour une durée d'utilisation de 15 minutes. Ce dernier est identique à celui pratiqué en 2014.

Point bleu de Hartmannswiller		
	Dépenses (€)	Recettes (€)
Eau	80,43	438,60
Électricité	745,08	
Abonnements cartes bancaires	321,25	
Frais bancaires	6,12	
Entretien, maintenance	88,70	
RIOM	227,74	
Total €	**1 469,32**	**438,60**

Point bleu de Linthal		
	Dépenses (€)	Recettes (€)
Eau	32,80	619,20
Électricité	662,86	
Abonnements cartes bancaires	329,27	
Frais bancaires	8,64	
Entretien, maintenance	88,70	
RIOM	227,74	
Total €	**1 350,01**	**619,20**

Point bleu de Murbach		
	Dépenses (€)	Recettes (€)
Eau		442,90
Électricité	600,43	
Abonnements cartes bancaires	329,59	
Frais bancaires	6,18	
Intérêts prêt	676,60	
Entretien, maintenance	88,70	
RIOM	227,74	
Total €	**1 929,24**	**442,90**

Point bleu d'Orschwihr		
	Dépenses (€)	Recettes (€)
Eau	40,76	507,40
Électricité	590,77	
Abonnements cartes bancaires	297, 69	
Frais bancaires	7,08	
Intérêts prêt	676,60	
Entretien, maintenance	85,80	
RIOM	227,74	
Total €	**1 926,44**	**507,40**

Point bleu de Soultz		
	Dépenses (€)	Recettes (€)
Eau	53,54	477,30
Électricité	559,26	
Abonnements cartes bancaires	326,08	
Frais bancaires	6,66	
Intérêts prêt	676,60	
Entretien, maintenance	88,70	
Dégradation	2 230,90	
RIOM	227,74	
Total €	**4 169,48**	**477,30**

Le montant total des frais de fonctionnement pour l'ensemble des points bleus s'élève à 10 844,49 € et les recettes à 2 485,40 €. Le déficit de fonctionnement de l'ensemble des points bleus s'élève à 8 359,09 €, soit une augmentation du déficit de 1 301,79 € par rapport à 2014. Cette hausse s'explique par les réparations réalisées suite à des actes de vandalisme à Soultz pour un montant de 2 230,90 €.

Lors de la réunion du Bureau du 17 novembre 2015 *(point 2)*, il est décidé de mettre fin à la régie de recettes à titre expérimental pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2016. Pour toute l'année 2016, l'utilisation des points bleus est gratuite.

13. GYMNASES

Fréquentation des gymnases (en heures)

	2014		2015	
	Scolaires	**Associations**	**Scolaires**	**Associations**
Centre Sportif du Florival	1 512	2 706	1 742	2 917,5
Gymnase Robert Beltz	1 392	892	1 557	774,5
Gymnase du Hugstein	1 080	550	1 038	647
Gymnase Théodore Deck	1 121	703	1 221	748
Total	5 105	4 851	5 558	5 087
TOTAL GÉNÉRAL	**9 956**		**10 645**	

En 2015, les quatre gymnases ont été occupés 5 558 heures par les établissements scolaires et 5 087 heures par les associations, soit 10 645 heures au total représentant une hausse de fréquentation de 6,92 % par rapport à 2014.

Récapitulatif des dépenses et recettes relatives aux établissements scolaires et aux associations (en euros)

	2014		2015	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Centre Sportif du Florival	162 060,43	67 652,42	166 455,10	78 017,67
Gymnase Robert Beltz	123 070,93	38 461,02	138 819,24	39 021,90
Gymnase du Hugstein	161 758,26	30 758,00	134 632,58	33 763,97
Gymnase Théodore Deck	66 956,93	29 794,25	73 758,18	30 027,88
TOTAL	**513 846,55**	**166 665,69**	**513 665,10**	**180 831,42**

Les dépenses réelles de fonctionnement des gymnases (fluides, autres charges à caractère général, etc) pour l'exercice 2015 s'élèvent à 513 665,10 €.

Les recettes propres, quant à elles, sont arrêtées à 180 831,42 €, soit une augmentation de 8,50 % par rapport à 2014.

Ces différences sont dues, en partie, à l'inoccupation du Centre Sportif du Florival durant les deux mois de travaux de réfection de la toiture en 2014.

L'utilisation des gymnases présente donc un déficit, pour l'année 2015, de 332 833,68 €, contre 347 180,86 € en 2014.

Mise en place du système d'accès automatisé par badges et pose de serrures électroniques

La mise en place du système d'accès automatisé par badges et la pose de serrures électroniques sur les quatre gymnases de la CCRG, pour un investissement de 50 310 € HT, ont eu lieu en 2015.

Ces équipements permettent une plus grande souplesse quant à l'usage des gymnases par les utilisateurs (écoles, lycées, associations) et les autres intervenants.

Ce système fonctionne grâce au logiciel de supervision Visor. Il permet, dans un premier temps, de gérer à distance la mise en et hors service des alarmes et d'autoriser l'accès aux associations prévues au planning de réservation des salles. Dans un second temps, il permet de gérer les droits à l'éclairage des utilisateurs avec extinction automatique à heures programmées.

À distance et à tout moment, il est possible d'autoriser ou non l'accès d'un ou plusieurs gymnases.

Le suivi de l'utilisation de l'éclairage se fait par exportation des données vers un tableur, permettant ainsi de s'affranchir des jetons.

Ainsi, la CCRG reste maître de l'utilisation des salles étant donné que ce système permet la gestion des droits d'accès et le suivi de l'utilisation des salles.

14. TRANPORT

Com-Com-bus

Conformément au tableau ci-dessous, les dépenses et les recettes du Com-Com-bus se répartissent comme suit :

Dépenses TTC TAD		
	Année 2014	Année 2015
Plaquettes d'information	3 282,42 €	1 491,60 €
Panneaux	-	-
Impression carnets	491,70 €	1 560,00 €
Impression cartes d'adhérents	1 027,00 €	812,40 €
Factures transporteurs	195 249,27 €	178 478,63 €
Frais de téléphone		
Maintenance logiciel	7 919,00 €	8 505,29 €
Postes agents	37 465,00 €	38 355,00 €
Insertion presse	-	-
Total	**245 434,39 €**	**229 202,92 €**
Déficit de fonctionnement	**174 109,89 €**	**162 829,92 €**

Recettes TTC TAD		
	Année 2014	Année 2015
Encaissements Régie	31 474,00 €	26 657,50 €
Participation du Conseil Départemental au déficit		
Conseil Départemental (Charte)	39 333,00 €	39 333,00 €
Conseil Départemental (communication)		
Conseil Régional		
FEADER	-	-
Facturation aux usagers pour absences	517,50 €	382,50 €
Total	**71 324,50 €**	**66 373,00 €**

Pour mémoire : investissement

Dépenses	Année 2014	Année 2015
Remplacement serveur	-	-
Total	**0,00 €**	**0,00 €**

Recettes	Année 2014	Année 2015
FCTVA	1 660,00 €	-
Total	**1 660,00 €**	**0,00 €**

Le déficit de fonctionnement s'élève, en 2015, à 162 829,92 € au lieu de 174 109,89 € en 2014.

Le Conseil Départemental participe au déficit, soit un total à verser à la CCRG, pour l'année 2015, de 39 333 €. Cette somme sera versée au cours de l'année 2016.

Navette des Neiges - Saison 2015/2016

Conformément au tableau ci-dessous, les dépenses et les recettes de la Navette des Neiges - Saison 2015/2016 se répartissent comme suit :

Dépenses TTC		
	Saison 2014/2015	Saison 2015/2016
Impression plaquettes	186,58 €	344,40 €
Factures transporteur	15 207,50 €	15 015,00 €
Impression tickets		
Total	**15 394,08 €**	**15 359,40 €**
Déficit de fonctionnement	**3 593,08 €**	**3 822,00 €**

Recettes TTC		
	Saison 2014/2015	Saison 2015/2016
Encaissements Régie	9 045,00 €	9 226,00 €
Participation du Conseil Départemental au déficit	2 756,00 €	2 311,40 €
Total	**11 801,00 €**	**11 537,40 €**

Durant la période hivernale 2015/2016, 960 tickets ont été vendus pour une somme de 9 226 €.

Le Conseil Départemental participe au déficit, soit un total à verser à la CCRG, pour la saison 2015/2016, de 2 311,40 €. Cette somme sera versée au cours de l'année 2016.

15. CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL

La fréquentation et les recettes d'exploitation :

	Piscine couverte				Stade nautique				Ensemble			
	Nombre d'entrées		Recettes encaissées		Nombre d'entrées		Recettes encaissées		Nombre d'entrées		Recettes encaissées	
Année	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Grand public	40 969	34 174	113 680,10	97 363,30	17 778	31 931	54 811,70	94 717,70	58 747	66 105	168 491,80	192 081,00
Scolaires	21 489	23 356	21 098,00	19 069,00	0	0	0,00	0,00	21 489	23 356	21 098,00	19 069,00
Associations	22 190	24 292	22 530,00	22 580,00	789	2 850	4 070,00	4 410,00	22 979	27 142	26 600,00	26 990,00
Camping	0	0	0,00	0,00	2 264	2 442	3 428,81	3 221,35	2 264	2 442	3 428,81	3 221,35
Total (€)	84 648	81 822	157 308,10	139 012,30	20 831	37 223	62 310,51	102 349,05	105 479	119 045	219 618,61	241 361,35

Le Centre Nautique Intercommunal a réalisé 119 045 entrées en 2015, dont 81 822 entrées pour la piscine couverte et 37 223 entrées au stade nautique. Cette fréquentation affiche une hausse de 12,86 % (+ 13 566 entrées) par rapport à 2014 (105 479 entrées) qui s'explique, essentiellement, par la bonne saison estivale rendue possible par des conditions climatiques favorables.
La recette globale est en hausse de 9,90 % par rapport à 2014 (219 618,61 €), soit 21 742,74 €. Cette hausse s'explique par l'augmentation des recettes estivales.

Les activités annexes :

	2014		2015		Variations	
	Nombre d'entrées	Recettes encaissées	Nombre d'entrées	Recettes encaissées	Nombre d'entrées	Recettes encaissées
Sauna/hammam	2 201	13 663,00	1 940	12 202,00	-11,86%	-10,69%
Bain bouillonnant	1 548	4 512,00	940	2 760,00	-39,28%	-38,83%
Aquagym	4 719	24 595,50	4 669	29 697,00	-5,66%	12,92%
Aquafitness (10 séances)	23 x 10 séances = 230	1 704,30				
Bébés nageurs	1 140	8 087,50	1 289	9 075,50	13,07%	12,22%
Aquabiking	3 036	31 206,00*	2 233	22 861,50**	-26,45%	-26,74%
Divers						
(leçons...)	96	356,30	334	4 676,00	247,92%	1 212,38%
Totaux		84 124,60 €		81 272 €		-3,39%

* dont 19 545,70 € reversés à Doris Bouin au titre de prestations de services 2014, soit un bénéfice de 11 660,30 € pour la CCRG.
** dont 8 930 € reversés à Doris Bouin au titre de prestations de services jusqu'au 1er juin 2015, date de prise en main de l'activité par les MNS (27 756 € investis pour les vélos), soit un bénéfice de 13 931,50 € pour la CCRG.
Le bénéfice net de l'Aquabaking pour la CCRG a augmenté entre 2014 et 2015 (+ 2 271,20 €) et sera encore plus conséquent en 2016 puisqu'il n'y aura aucun reversement de prestations de services.

L'augmentation conséquente des leçons de natation s'explique par un nombre croissant de demandes du public et une disponibilité plus importante des MNS de l'équipement en dehors de leurs heures de travail.

Les activités annexes représentent 22,07 % (contre 23,21 % en 2014) de la recette d'exploitation du Centre Nautique Intercommunal. La légère baisse des recettes de ces activités (-3,39 %) s'explique par la fermeture du bain bouillonnant d'août à octobre 2015 (6 636 € investis pour la réfection de l'étanchéité au mois d'octobre) et par les fortes chaleurs durant l'été qui ont occasionné des baisses de fréquentation de l'Aquagym, de l'Aquabiking (entre juin et août 2015) et des entrées sauna/hammam.

Le budget de fonctionnement :

	2014	2015	Différentiel
Dépenses de fonctionnement	991 032,12	1 058 629,73	
Recettes propres	362 385,74	368 247,01	
Déficit	628 646,38	690 382,72	+ 61 736,34 €

L'accroissement du déficit (+ 61 736,34 € par rapport à 2014) est lié à l'augmentation des dépenses de fonctionnement : + 29 529 € pour les charges de personnel et + 37 775,25 € pour les intérêts d'emprunt du nouveau Centre Aquatique.

Le budget d'investissement :

83 348,86 € ont été investis au cours de l'année 2015.

Dont :
- vélos aquatiques : 27 756 €
- réparation de deux chéneaux : 6 487,56 €
- pose de portes coupe-feu dans le local plongeurs du sous-sol suite au passage de la Commission de sécurité : 11 640,24 €
- réfection de l'étanchéité du bain bouillonnant : 6 636 €
- matériel pédagogique pour les scolaires : 5 575,44 €
- remplacement d'un tableau électrique : 6 941,21 €.

Il convient également de préciser que 522 412,05 € ont été investis en 2015 au titre des frais d'études (Chabanne & Partenaires, Espelia, Kéo Ingénierie...) pour le futur Centre Aquatique.

Divers :

- Les MNS de la structure encadrent, depuis le 1er septembre 2015, la natation scolaire pour les écoles primaires publiques de la CCRG (5 575,44 € investis pour le matériel).
- Face au succès croissant de l'activité, un créneau supplémentaire d'Aquagym a été ajouté le mardi de 12 h 15 à 13 h 00 depuis le retour des vacances de la Toussaint 2015.

16. BÂTIMENTS ET ENTRETIEN

Le service Bâtiments et l'Équipe Technique assurent l'entretien :
- du Gymnase du Centre Sportif du Florival
- du Gymnase Théodore Deck
- du Gymnase Robert Beltz
- du Gymnase du Hugstein
- du Siège de la Communauté de Communes
- du bâtiment Service Environnement et Ateliers
- de l'ex-Maison de retraite Chanoine Oberlé de Rimbach
- du Centre Nautique Intercommunal
- du Camping Le Florival
- de la Pépinière d'entreprises du Florival
- du Multi-accueil La Maison des Lutins de Soultz
- du Multi-accueil Les Petits Pas de la Récré d'Issenheim
- des Multi-accueils Le Florival et La Trottinette de Guebwiller. Suite à la construction et à la mise en service des Multi-accueils Pomme de Reinette de Buhl et 1, 2, 3 Soleil de Guebwiller, ces bâtiments ont été rétrocédés à la Ville de Guebwiller fin juillet 2015
- du Multi-accueil Arc-en-Ciel de Soultzmatt
- de l'Aire de loisirs à Lautenbach
- des Points bleus d'Orschwihr, Soultz, Murbach, Linthal et Hartmanswiller
- de l'Aire d'Activités du Florival.

Travaux achevés

FloRIOM SPL
Les travaux de construction d'un bâtiment neuf et de ses infrastructures pour FloRIOM SPL ont débuté en octobre 2014. Le bâtiment a été réceptionné le 4 décembre 2015.
Le site est en exploitation depuis le 10 décembre 2015.
Le coût des travaux est de 1 390 000 € HT.
Le projet a été subventionné par la Région Alsace pour un montant de 3 214,50 € au titre du dispositif "Promotion des énergies renouvelables" pour l'installation d'un chauffe-eau solaire alimentant le bâtiment en eau chaude.

Mise en place d'une sonorisation au gymnase Robert Beltz
Les travaux de mise en place d'une sonorisation ont été réalisés courant de l'été 2015 pour un montant de 8 790 € HT.
La sonorisation est à disposition de l'ensemble des utilisateurs du gymnase.

Construction d'un Multi-accueil 1, 2, 3 Soleil et d'un RAM à Guebwiller
Sous la direction de l'exécution de travaux par l'équipe de Maîtrise d'œuvre Atelier D-Form SARL / Mathieu Husser SARL / Optime Ingénierie / MCIS / Terranergie / BET Projelec, les entreprises ont poursuivi les travaux. La réception a été prononcée en juin 2015. Le coût des travaux s'élève à 2 205 000 € HT, le coût d'opération à 3 230 000 € TTC et le subventionnement à 1 648 000 €.

Construction d'un Multi-accueil Pomme de Reinette et d'un RAM à Buhl
Le groupement de Maîtrise d'œuvre Dominique Coulon et Associés / Batiserf Ingénierie / Solares Bauen / BET Gilbert Jost / E3 Économie a mené la Direction de l'Exécution de Travaux. Les entreprises ont achevé leurs travaux en juin 2015 pour un coût de 1 650 000 HT, un coût d'opération de 2 400 000 € TTC et un subventionnement de 1 144 000 €.

Projets et travaux en cours

Ressourcerie/Recyclerie
Le Permis de Construire pour l'extension et le réaménagement d'un bâtiment en Ressourcerie sur l'ancien site de la Déchèterie de Soultz a été accordé en octobre 2015. La période de préparation des travaux a débuté en novembre 2015 avec un démarrage des travaux en janvier 2016.
Le montant des marchés de travaux est de 1 220 000 € HT.

Le projet est subventionné par :
- le Conseil Départemental du Haut-Rhin pour un montant de 159 000 € dans le cadre du "Contrat de Territoire de Vie"
- la Région Alsace pour un montant de 388 709 € au titre de la "Convention intégrée de Développement Durable"
- l'État pour un montant de 99 998 € dans la cadre du "Massif FNADT"
- l'ADEME pour un montant de 250 000 €
- la Réserve parlementaire pour un montant de 10 000 €.

Construction du Centre Aquatique Intercommunal
L'équipe de Maîtrise d'œuvre a poursuivi ses études de conception :
- par l'Avant-Projet Définitif (APD) avec une estimation définitive du coût prévisionnel des travaux de 14 900 000 € HT et acceptée par la CCRG en juillet 2015
- le permis de construire a été déposé le 7 octobre 2015 ; l'arrêté accordant le permis a été réceptionné le 7 janvier 2016
- les études de Projet (PRO) ont été remises en décembre 2015.

Une mission de Maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement DRLW (Mulhouse) et Kéo Ingénierie (Lyon) pour les travaux de démolition du Centre Nautique.
Une mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) a été confiée à l'entreprise OTE (Mulhouse).

Agenda d'Accessibilité Programmé

Lors de la réunion du Bureau du 22 septembre 2015 *(point 2)*, il a été décidé de déposer auprès des services de l'État un Agenda d'Accessibilité Programmé proposé par le bureau d'études Qualiconsult. Le coût de la mise aux normes des différents bâtiments de la Communauté de Communes est estimé à 88 632 € TTC. Un phasage pluriannuel sur une durée de trois ans est prévu pour un montant estimatif d'investissement de 29 544 € TTC. Dans un souci d'optimisation des coûts, les travaux ne nécessitant pas l'intervention d'entreprises extérieures seront réalisés en régie.

Date de mise à jour : 31/12/2015

Tableau des emplois

NOM DES AGENTS	SITUATION ADMINISTRATIVE
RISSER Christian	fonction
BATTO Alexandre	fonction (01/11/10)
RISSER Christian	grade
SCHERRER Nathalie	nommée au 01/04/12
BATTO Alexandre	grade
LAMOUR Régina	CDD/poste vacant
FI L Benoît	titulaire au 15/07/10
RI RT Elsa	nommée le 01/10/14
HI N Vanessa	stagiaire au 01/08/15
MI Laurent	nommé le 01/03/14
PA TO Christine	nommée le 01/09/08
BE NI Marguerite	nommée au 01/01/09
CH LLIER Stéph.	nommée au 01/04/12
FA LET Marie	nommée au 01/04/12
LA Sophie	nommée au 01/04/13
FO CA Sandra	
HA Pascale	nommée au 01/04/2011
MOPPERT Katia	CDD/poste vacant
OTTMANN Nicole	nommée au 01.05.09
ZIMMERMANN Julie	CDD/poste vacant
GONTARD Emma.	titulaire au 01/09/15
MUZARD Emeline	CDD/poste vacant
VACCARO Sabrina	CDD/poste vacant
STEFFENS Eric	CDD/poste vacant
BOLLECKER Sylvie	CDD/poste vacant
BOCHELEN Brigitte	CDD/poste vacant
GUEBEL Caroline	CDD/poste vacant
SCHUELLER Muriel	stagiaire au 01/10/07
GROSDEMOUGE Oph.	titulaire au 01/11/10
RI RT Gisèle	stagiaire au 03/01/12
CL Joëlle	titulaire au 07/09/11
KO R Françoise	stagiaire le 18/02/15

GROFF Marcelle	transfert 01/01/13

DENOMINATION	CAT.	INDICE BRUT	DATE DE CREATION	SITUATION	NOM DES AGENTS	SITUATION ADMINISTRATIVE
FILIERE TECHNIQUE						
Directeur des Services Techniques	A	450-966	01 06 2004	occupé	RITTY Sébastien	fonction (01/10/14)
Ingénieur subdivisionnaire	A	379-750	24 03 1988	occupé	RITTY Sébastien	grade
Technicien principal de 1ère classe	B	404-675	01 12 2010	occupé	MUNDINGER Christian	transfert piscine 01/01/08
Technicien principal de 1ère classe	B	404-675	01 12 2010	vacant		
Technicien principal de 1ère classe	B	404-675	01 12 2010	occupé	GROSS Emmanuel	nommé au 01/05/09
Technicien principal de 1ère classe	B	404-675	16 02 2012	vacant		
Technicien principal de 1ère classe	B	404-675	16 02 2012	occupé	BECKER François	nommé au 01/03/13
Technicien principal de 1ère classe	B	404-675	01 07 2013	vacant		
Technicien principal de 2ème classe	B	350-614	01 12 2010	occupé	HEDRICH Nicolas	nommé au 01/06/09
Technicien principal de 2ème classe	B	350-614	01 12 2010	occupé	BERTHEAUX J François	mutation au 01/11/09
Technicien principal de 2ème classe	B	350-614	01 12 2010	occupé	SANCHEZ Géraldine	titulaire le 01/06/14
Technicien principal de 2ème classe	B	350-614	01 12 2010	vacant		
Technicien	B	340-576	15 12 2012	occupé	MATHIEU Patrick	stagiaire au 01/10/13
Technicien	B	340-576	01 12 2010	occupé	VAUTHIER Cédric	stagiaire au 01/02/13
Agent de maîtrise principal	C	351-529	01 01 2007	occupé	METZGER Patrick	nommé au 1. 03. 05
Agent de maîtrise principal	C	351-529	01 01 2007	occupé	SPIESSER Frédéric	nommé le 01/05/06
Agent de maîtrise principal	C	351-529	16 10 1996	occupé	BROGLIN Jean-Henri	nommé au 01/05/09
Agent de maîtrise	C	290-446	15/07/2004	vacant		
Agent de maîtrise	C	299-446	01 01 2006	occupé	JANSKI Thierry	nommé au 01/07/13
Agent de maîtrise	C	299-446	29 07 1982	occupé	BIEHLER Alain	nommé au 01/06/08
Agent de maîtrise	C	299-446	01 06 2000	occupé	JOLY Stéphane	
Agent de maîtrise	C	299-446	01 03 2001	occupé	SPIESSER Régine	nommée au 01/03/2012
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	347-499	01 01 2007	occupé	CLAD Daniel	nommé au 01/04/12
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	347-499	01 04 2009	occupé	ZIMMERMANN Vincent	nommé le 01/09/13
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	347-499	01 01 2007	occupé	LOISEAU Laurent	nommé au 01/05/14
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	347-500	01 03 2013	occupé	STEIBLIN Michel	nommé au 01/06/15
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	299-446	01 01 2007	occupé	VONARB Jean-Marc	nommé au 01/04/12
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	299-446	01 07 2008	occupé	GRAFF André	nommé le 01/09/08
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	299-446	01 01 2007	vacant		
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	299-446	01 04 2009	vacant		
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	299-446	01 04 2009	occupé	IMFELD Alexandre	nommé au 01/03/14
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	299-446	01 04 2009	vacant		
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	299-447	01 03 2013	occupé	ANDRE Arnaud	nommé au 01/04/13
Adjoint tech. de 1ère classe	C	298-413	01 01 2007	occupé	ALTMEYER Franck	titulaire le 01/09/12
Adjoint tech. de 1ère classe	C	298-413	01 01 2007	occupé	COLOMBO Antoine	titulaire le 01/09/13
Adjoint tech. de 1ère classe	C	298-413	01 01 2007	occupé	QUESADA Jérémy	CDD/poste vacant
Adjoint tech. de 1ere classe	C	298-413	01 01 2007	occupé	SCHERRER William	titulaire le 01/09/13
Adjoint tech. de 1ère classe	C	298-413	01 01 2007	occupé	LEVY Cédric	CDD/poste vacant
Adjoint tech. de 1ère classe	C	298-413	01 01 2007	occupé	SCHULLER Guy	titulaire le 01/09/13
Adjoint tech. de 1ère classe	C	298-413	01 01 2007	occupé	IMPERIALE Patrick	nommé le 01/10/12
Adjoint tech. de 1ère classe	C	298-413	15 07 2010	occupé	BRUN Claudine	nommée le 01/03/15
Adjoint tech. de 1ère classe	C	298-413	15 07 2010	occupé	JACOB Robert	nommé au 01/06/15
Adjoint tech. de 2ème classe	C	297-388	01 01 2007	occupé	BORTONE Nicole	transfert piscine 01/01/08
Adjoint tech. de 2ème classe	C	297-388	01 01 2007	vacant		

Tableau des emplois

NOM DES AGENTS	SITUATION ADMINISTRATIVE
HEC ANN Camille	CDD depuis le 17/03/14
HABERSETZER Nina	embauche le 16/06/2014
PHILIPPE Gwladys	embauche le 01/07/2014
GUG ERGER Jérôme	embauche le 06/01/14
DELEVIELEUSE Joseph	embauche le 01/04/15
NIBLING Sabrina	embauche le 07/09/15

VILLE DE GUEBWILLER

252

DENOMINATION	CAT.	INDICE BRUT	DATE DE CREATION	SITUATION DE L'EFFECTIF	NOM DES AGENTS	SITUATION ADMINISTRATIVE
PERSONNEL FORESTIER						
Bûcheron expert	180	-	01 07 2008	vacant		
Bûcheron expert	180	-	01 07 2008	occupé	HUCHET Daniel	
Bûcheron expert	180	-	01 07 2008	occupé	CANDIDO David	au 01/12/15
Bûcheron expert (TP 50 %)	180	-	01 07 2008	occupé	TUNCA Mehmet	
Bûcheron expert	180	-	01 07 2008	occupé	FISCHETTI Michel	
Bûcheron expert	180	-	01 07 2008	occupé	FISCHETTI Nicolas	
Bûcheron expert	180	-	01 07 2008	occupé	DEYBACH Jean-Marie	
Bûcheron expert	180	-	01 07 2008	vacant		
Bûcheron expérimenté	170	-	01 07 2013	occupé	TERSIGNI Paul	
Bûcheron expérimenté	170	-	01 07 2008	vacant		
Apprenti bûcheron	130	-	09 09 2002	vacant	CANDIDO Léo	

Statistiques

EMPLOIS	NB
TITULAIRE	
Filière Administrative	30
Filière Animation	3
Filière Sanitaire et sociale	6

[A] DES AVANCES ET DES REMBOURSEMENTS PAR LES COMMUNES

VILLE DE GUEBWILLER

PI LATION ANNUELLE 2015 (suivi de trésorerie)

	Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		CUMUL	CUMUL DEPUIS JANV 2015
onta	titre	montant	titres	montant	titre	montant	titre	montant	titre	montant	titre	montant	titre	montant	titre	montant	titre	
10	**253**	887,21	**501**	1 729,24	**561**	280,06	**586**	248,55	**705**	41,64	**774**	16,65		-92,52		-37,71	**1112+24**	3 534,87	3 380,38
44	**254**	232,75	**502**	831,08	**562**	80,75	**587**	-0,99	**775**	73,17	**775**	7,41		-167,78		-112,90	**1113+25**	6 210,72	5 937,53
2 347,64	**255**	547,81	**503**	313,12	**563**	212,17	**588**	-2,30	**776**	38,06	**776**	137,49		-85,08		639,77	**1 109**	4 855,15	4 148,68
9 003,52	**256**	2 847,21	**504**	1 515,75	**564**	1 194,17	**589**	506,47	**706**	5 557,12	**777**	630,06	**849**	6 772,86	**1 021**	7 261,04	**1 100**	38 634,57	36 805,11
1 573,49	**257**	912,27	**505**	2 338,58	**565**	87,55		-9,81	**790**	275,86	**790**	-108,66		4 663,53	**1 026**	12 757,07	**1 100**	41 302,93	40 371,87
66,59	**258**					43,80	**599**	3 624,67	**707**	50,27	**778**	-2,55		-111,60		4 431,71	**1 111**	12 553,22	8 102,90
284,36	**515**	129,73	**515**	327,93	**566**	6 221,69	**590**	84,28	**708**	115,86	**779**	182,17	**850**	-271,65		-149,38	26	9 636,59	9 408,15
1 529,44	**259**	533,10	**506**	1 110,35	**567**	1 118,01	**591**	-6,47	**780**	141,69	**780**	11 424,05	**851**	9 728,78	**1 022**	2 205,14	**1 101**	37 762,35	35 607,07
336,29	**260**	12,90	**507**	31,72	**568**	194,02	**716**	1 203,02	**716**	18,61	**781**	659,03	**852**	-60,76		1 299,79	**1 102**	7 024,53	3 941,73
641,64	**261**	436,24	**508**	105,86	**569**	789,30	**592**	5 886,88	**709**	1 596,87	**782**	472,14	**853**	-286,01		540,98	**1 103**	10 408,20	10 183,90
170,35	**271**					170,35	**600**					170,35	**860**					681,38	511,04
264,89	**262**	810,14	**509**	180,11	**570**	221,38	**593**	644,19	**710**	30,50	**783**	4 351,84	**854**	3 574,42	**1 023**	606,60	**1 104**	12 260,01	11 312,60
1 64	**263**	574,86	**510**	1 944,23	**571**	14 908,29	**594**	337,43	**711**	9 594,09	**784**	153,88		-809,97		195,19	**1114+27**	44 851,86	39 378,10
	264					5,56	**601**					5,56	**861**					22,94	17,38
19	**265**					177,30	**602**	11 429,67	**712**	152,79	**785**	2 660,24	**855**	-432,33		1 025,04	**1 105**	15 716,79	15 203,21
3 836,32	**266**	207,86	**511**	530,29	**572**	14 056,17	**595**	-9,39	**786**	473,75	**786**	1 140,32	**856**	-226,84		7,73	28	21 658,67	20 678,91

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER

SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

RAPPORT ANNUEL 2015

Conseil de Communauté du 26 mai 2016

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 4
1.1- Compétence « Déchets » 4
1.2- La CCRG en chiffres 4
2. LES INDICATEURS TECHNIQUES 5
2.1- Panorama de la gestion des déchets 5
2.2- Les collectes 5
2.3- Levées de bacs de collecte 8
3. BILAN MATIÈRE 10
3.1- Production de déchets par flux 10
3.2- Évolution 12
3.3- Refus de tri 14
3.4- Focus sur les déchèteries 14
3.5- Filières de valorisation et de traitement 14
3.6- Bilan des dépôts sauvages 15
4. PRESTATIONS ET SERVICES 16
4.1- Distribution de sacs de tri sélectif et sacs biodéchets 16
4.2- Vente de composteurs 16
4.3- Vente de compost 16
4.4- Broyage de déchets verts 16
5. INDICATEURS FINANCIERS 18
5.1- Principaux prix 2015 en euros 18
5.2- Budget 2015 18
5.3- Compte Administratif 2015 18
5.4- Principales dépenses et recettes de fonctionnement (pré-collecte, collecte et traitement) 18
5.5- Tarifs 19
5.6- Redevance Incitative des Ordures Ménagères (RIOM) 19
6. DIVERS 20
6.1- Dossier de candidature à l'extension des consignes de tri 20
6.2- Statistiques du service Environnement 20
6.3- Logements vacants 20

Liste des figures :

Figure 1: Panorama de la gestion des déchets sur le territoire de la CCRG 5
Figure 2 : Répartition des accès par déchèterie en 2015 6
Figure 3 : Saisonnalité des accès en déchèteries en 2015 6
Figure 4 : Nombre d'usagers rattachés aux PDR en 2014 et 2015 7
Figure 5 : Nombre total d'accès aux PDR (hors services CCRG + FloRIOM SPL) entre 2014 et 2015 8
Figure 6 : Nombre moyen d'accès aux PDR par foyer en 2014 et 2015 8
Figure 7 : Part des levées de bacs OMR, biodéchets et tri sélectif par type d'usagers 9
Figure 8 : Répartition des quantités de déchets produites par flux en 2015 10
Figure 9 : Histogramme comparatif des productions de déchets (données CCRG, départementales et nationales) 11
Figure 10 : Histogramme comparatif 2014/2015 des déchets ménagers produits (kg/an/habitant) par flux 12
Figure 11 : Histogramme comparatif 2000/2015 des déchets ménagers produits (kg/an/habitant) par flux 13
Figure 12 : Taux de refus de tri en 2014 et 2015 14
Figure 13 : Répartition des différentes filières de traitement/valorisation des déchets en 2015 14
Figure 14 : Comparatif des coûts et tonnages de dépôts sauvages collectés entre 2014 et 2015 15
Figure 15: Estimatif des tonnages de déchets verts broyés en 2015 17
Figure 16 : Répartition du montant total de la RIOM par type d'usagers 19
Figure 17 : Répartition du montant de la RIOM par type de facturation 19
Figure 18 : Quantités, par commune, des dépôts sauvages déposés en déchèteries en 2015 27
Figure 19 : Tonnage estimatif des dépôts sauvages collectés en bacs, par commune, en 2015 27

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Chiffres du recensement CCRG applicables au 01/01/2015 4
Tableau 2 : Répartition de la production de déchets 2015 par flux 10
Tableau 3 : Comparatif de la production de déchets – Répartition par flux 11
Tableau 4 : Évolution de la production de déchets en 2015 par rapport à 2014 12
Tableau 5 : Évolution de la production de déchets entre 2000 et 2015 13
Tableau 6 : Quantités de sacs (tri sélectif et biodéchets) distribués en 2015 16
Tableau 7 : Prix des prestations (tarifs unitaires à la tonne de déchets traités) 18
Tableau 8: Principales dépenses et recettes de fonctionnement 2015 18
Tableau 9 : Ventilation du forfait rémunéré de FloRIOM SPL selon la convention pour l'année 2015 19
Tableau 10 : Répartition du montant de la RIOM par type de facturation et par type d'usagers 19
Tableau 11 : Nombre d'opérations réalisées au service Environnement relatives aux bacs de collecte 20
Tableau 12 : Tonnages de déchets collectés en porte-à-porte, entre 2014 et 2015 21
Tableau 13 : Tonnages de verre collecté en points d'apport volontaire, entre 2014 et 2015 22
Tableau 14 : Nombre de foyers et professionnels ayant accédé aux déchèteries par tranche de 100 kilos de déchets déposés en 2015 25
Tableau 15: Fréquentation par déchèterie et par mois 26
Tableau 16 : Bilan des sessions de broyage 2015 (NB : les tonnages récupérés sont estimés) 28

Annexes :

Annexe 1 : Tonnages collectés en porte-à-porte 2014/2015 21
Annexe 2 : Verre collecté en 2014/2015 22
Annexe 3 : Déchèteries – Comparatif 2014/2015 23
Annexe 4 : Fréquentation déchèteries 2014/2015 25
Annexe 5 : Bilan détaillé des dépôts sauvages 27
Annexe 6 : Bilan détaillé de broyage de déchets verts 28
Annexe 7 : Tarifs 2015 29

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1.1- Compétence « Déchets »

Selon l'article 5214−16 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) est compétente en matière de collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés :

- collecte des ordures ménagères, encombrantes et collectes sélectives, en porte-à-porte ou en apport volontaire
- collecte des ordures assimilées aux ordures ménagères, provenant des commerçants, artisans et administrations
- aménagement et gestion des déchèteries
- élimination des déchets ménagers par adhésion au Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4) ou par toute autre filière de valorisation matière ou énergétique ou filière de traitement (enfouissement)
- adhésion à l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets (ADMD)
- valorisation des produits et matériaux issus du tri (tri sélectif, déchèteries)
- actions de sensibilisation et d'incitation au tri et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés à destination de l'ensemble des usagers du territoire.

1.2- La CCRG en chiffres

La compétence « Déchets » couvre l'ensemble des 19 communes qui composent la CCRG :

	Population officielle INSEE 2012 Applicable au 01/01/2015
BERGHOLTZ	1 101
BERGHOLTZ-ZELL	458
BUHL	3 378
GUEBWILLER	11 766
HARTMANNSWILLER	672
ISSENHEIM	3 544
JUNGHOLTZ	929
LAUTENBACH	1 610
LAUTENBACH-ZELL	996
LINTHAL	657
MERXHEIM	1 306
MURBACH	143
ORSCHWIHR	1 074
RAEDERSHEIM	1 171
RIMBACH	235
RIMBACH-ZELL	207
SOULTZ	7 345
SOULTZMATT-WINTZFELDEN	2 398
WUENHEIM	802
TOTAL	**39 792**

Tableau 1 : Chiffres du recensement CCRG applicables au 01/01/2015

2. LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1- Panorama de la gestion des déchets

Flux	Précollecte	Collecte			Traitement
		Véhicule	PAP ou PAV	Fréquence	
OMR	Bacs roulants pucés (80, 120, 240, 360 ou 770 litres)		Porte-à-porte par FloRIOM	1 fois tous les 15 jours	Valorisation énergétique à l'UIOM de Sausheim (SM4)
Biodéchets	Bacs roulants (80 ou 240 litres)		Porte-à-porte par FloRIOM	1 fois par semaine	Compostage sur la plateforme d'Aspach-le-Haut (SM4)
Recyclables	Sacs transparents (50 litres) Bacs roulants pucés (120, 240, 360 ou 770 litres)		Porte-à-porte par FloRIOM	1 fois tous les 15 jours	Centre de tri COVED d'Aspach-le-Haut
Verre	Bornes d'apport volontaire		Points d'apport volontaire par FloRIOM	1 fois par semaine	Verrerie
Déchèteries	3 déchèteries (Buhl, Soultz et Soultzmatt)		Exploitation et transport par FloRIOM	Selon remplissage bennes	Filières spécifiques selon les flux vers différents prestataires
Encombrants à domicile (EMD)	En vrac		Porte-à-porte par FloRIOM	Selon demandes	Pennes en déchèteries
Autres collectes : collecte des textiles					

Figure 1: Panorama de la gestion des déchets sur le territoire de la CCRG

2.2- Les collectes

2.2.1- Collectes en porte-à-porte

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Les OMR représentent la fraction non recyclable ni valorisable des déchets ménagers et assimilés.

Tri sélectif

Les déchets entrant dans la catégorie du tri sélectif sont les déchets recyclables :
- les revues, journaux, magazines, papiers et cartons
- les bouteilles et flacons en plastique vides (boissons, produits de nettoyage et d'hygiène, etc)
- les briques alimentaires vides (briques de lait, de soupe, etc)
- les boîtes métalliques vides (boîtes de conserve, emballages en acier et aluminium), ainsi que les aérosols vides.

Les refus de tri désignent la fraction de déchets non recyclables qui sont déposés dans les sacs de tri, par erreur.

Biodéchets

Les biodéchets sont composés de restes de repas et de préparations de repas, marc de café, sachets de thé, serviettes, nappes et mouchoirs en papier souillés, cartons gras et souillés, os, arêtes, coquillages et crustacés, coquilles, etc.

L'annexe 1 présente l'intégralité des tonnages mensuels collectés en porte-à-porte.

2.2.2- Collecte du verre en points d'apport volontaire



La collecte du verre s'effectue par apport volontaire dans les 82 conteneurs à verre aériens et les 4 conteneurs à verre enterrés que possède la CCRG.
L'annexe 2 présente l'intégralité des tonnages mensuels de verre collectés en apport volontaire.

2.2.3- Collecte en déchèteries

Trois déchèteries sont accessibles à tous les habitants de la CCRG. Elles sont localisées :
- rue de la Fabrique à Buhl (19 393 entrées/an)
- rue Albert Reinbold à Soultz (24 301 entrées/an)
- rue du Lussweg à Soultzmatt (5 493 entrées/an)

soit un total de 49 187 accès en 2015 pour les 39 792 habitants du territoire (+ 13 % d'accès par rapport à 2014).

La déchèterie de Soultz est la plus fréquentée. La déchèterie de Soultzmatt concentre uniquement 12 % des accès en 2015.

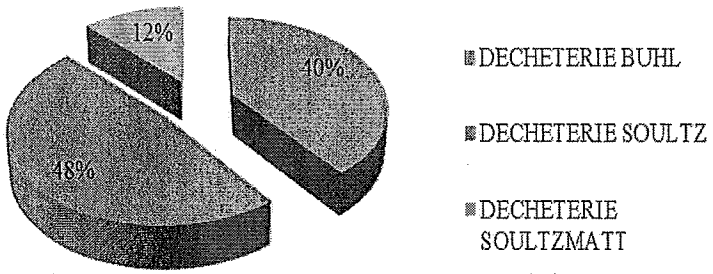

Figure 2 : Répartition des accès par déchèterie en 2015

La saisonnalité de l'utilisation des déchèteries est marquée dans la figure 3 : les apports sont plus nombreux en période estivale qu'en période hivernale.

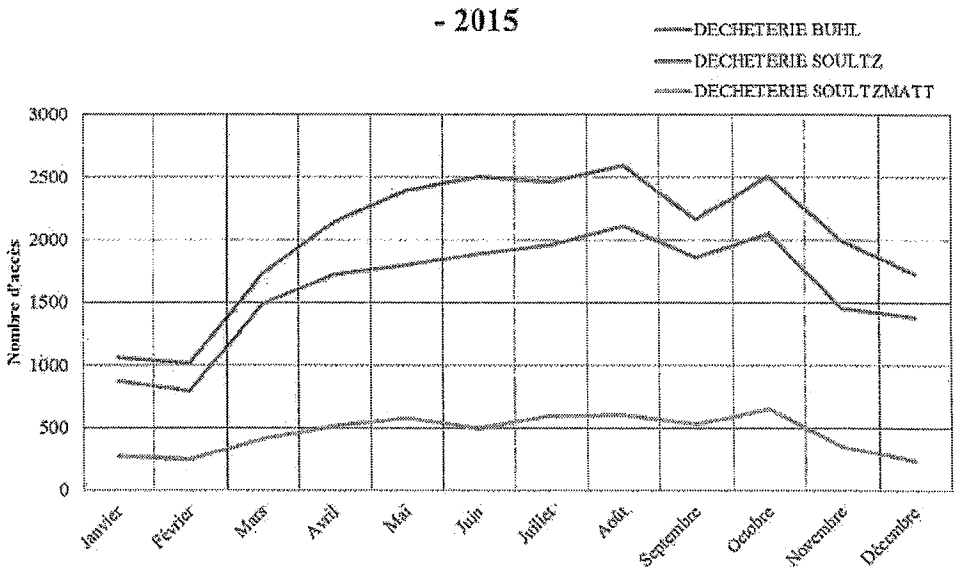

Figure 3 : Saisonnalité des accès en déchèteries en 2015

Les déchets pouvant y être déposés sont : déchets verts, gravats, huiles minérales et végétales, métaux, papiers/cartons, verre, bois, vêtements, piles, accumulateurs, appareils électroménagers, déchets ménagers spéciaux (déchets dangereux), fibrociment (uniquement à Buhl), encombrants, pneumatiques déjantés (uniquement à Buhl), néons, bouchons, radiographies, etc.
La valorisation et le traitement des déchets collectés en déchèteries sont assurés par différentes sociétés par le biais de marchés publics :
- traitement du bois en mélange : SITA Nord-Est (Colmar)
- valorisation des métaux et ferrailles : Derichebourg (Illzach)
- traitement des Ordures Ménagères Encombrantes : COVED (Ungersheim)
- traitement des gravats : STP Mader (Guebwiller)

- transport et traitement des déchets ménagers spéciaux : Trédi (Hombourg) et Alsadis (Cernay / Éco-DDS)
- traitement de l'amiante : Lingenheld Environnement (Saint-Louis / Moselle)
- transport et valorisation des batteries : Derichebourg (Illzach).

2.2.4- Collecte des Ordures Ménagères Encombrantes (OME) à domicile

Ce service est exclusivement réservé aux personnes âgées ou à mobilité réduite qui ne peuvent se déplacer en déchèteries, à raison d'un ramassage par mois. En 2015, les OME collectées en porte-à-porte représentaient 7,58 tonnes, soit près de 0,3 % des tonnages collectés en déchèteries.
Seuls les déchets encombrants de type meubles, appareils électroménagers, éléments de décoration, etc sont récupérés. Les agents de collecte se rendent au domicile de l'usager pour récupérer ces déchets. Les déchets issus de travaux de rénovation, gravats et déchets verts ne sont pas concernés par ce ramassage en porte-à-porte.

2.2.5- Collecte des piles en points d'apport volontaire

La CCRG met à la disposition des mairies des conteneurs à piles. Les communes en assurent la mise en place, le vidage et le transport vers les déchèteries. L'éco-organisme Corepile en assure l'évacuation vers les filières de recyclage. La CCRG dispose de points d'apport volontaire répartis sur les 19 communes.

2.2.6- Collecte des déchets issus d'activités professionnelles

Les déchets des professionnels qui ne disposent pas de contrats privés pour l'élimination de leurs déchets sont également collectés.
Le service est assuré en même temps que la collecte des particuliers, par FloRIOM SPL.
En 2015, 141 professionnels disposaient de contrats privés pour l'élimination de leurs déchets, soit environ 10 % des professionnels.
Collectes supplémentaires :
Les professionnels produisant plus de 1 000 litres de déchets hebdomadaires peuvent bénéficier de collectes supplémentaires. En 2015, 64 professionnels en ont bénéficié.

2.2.7- Collecte des déchets dans les points de regroupement (PDR)

La CCRG dispose de 10 points de regroupement accessibles aux usagers n'étant pas collectés en porte-à-porte (zones dispersées, voies non carrossables). En 2015, le nombre d'usagers rattachés aux PDR s'élève à 100, soit 21 de moins qu'en 2014.

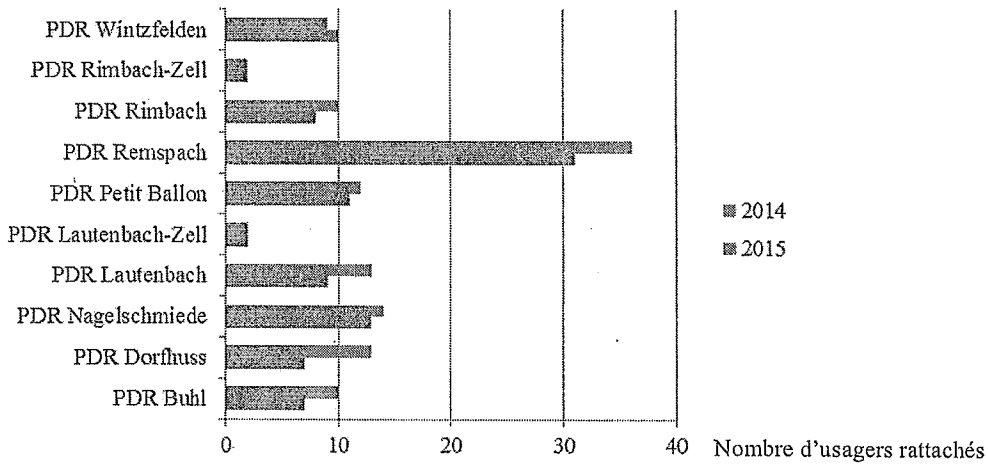

Figure 4 : Nombre d'usagers rattachés aux PDR en 2014 et 2015

Le nombre d'accès aux PDR a diminué, passant de 1 771 en 2014 à 1 295 en 2015. Cette baisse peut s'expliquer par la diminution du nombre de foyers rattachés entre 2014 et 2015.

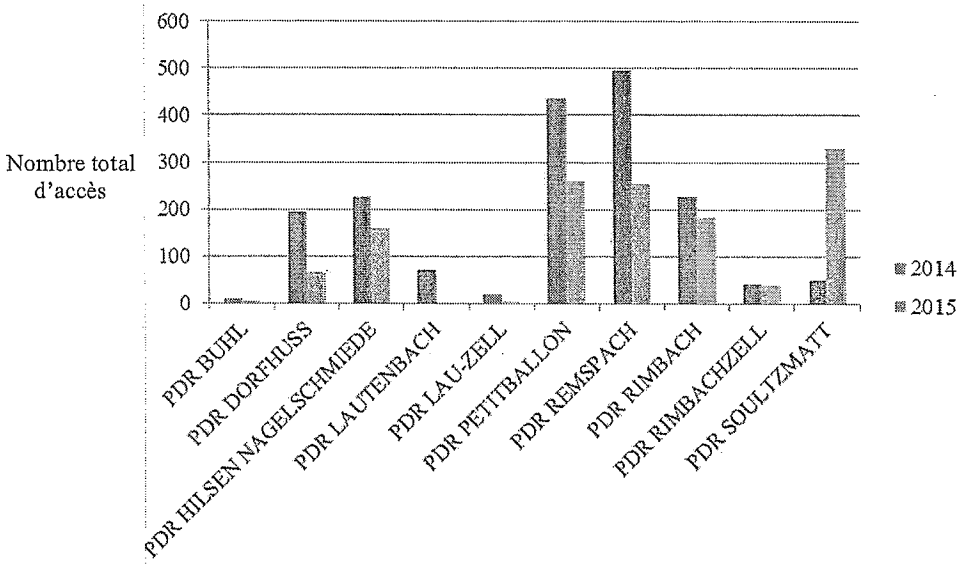

Figure 5 : Nombre total d'accès aux PDR (hors services CCRG + FloRIOM SPL) entre 2014 et 2015

Le nombre moyen d'accès par foyer entre 2014 et 2015 reste stable :
- 15 accès en moyenne par foyer en 2014
- 13 accès en moyenne par foyer en 2015.

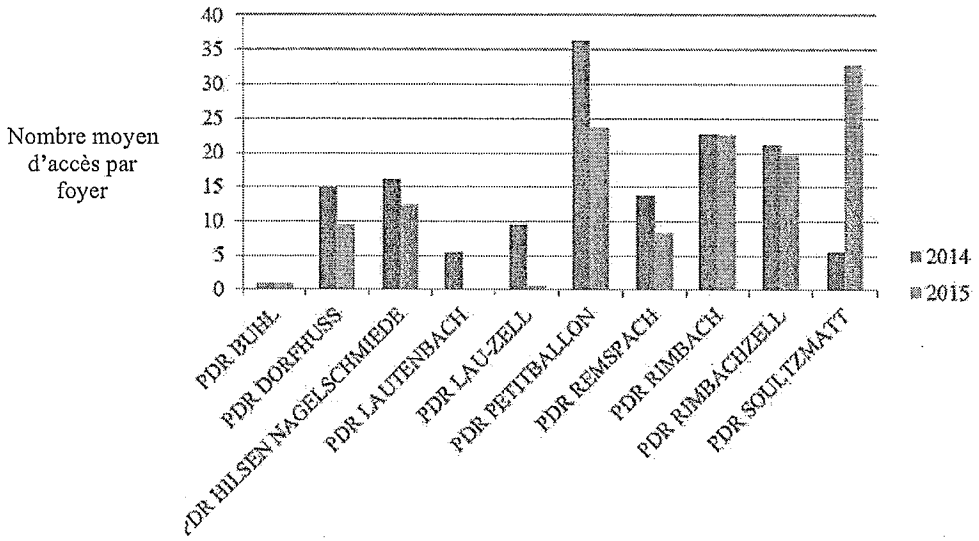

Figure 6 : Nombre moyen d'accès aux PDR par foyer en 2014 et 2015

2.3- Levées de bacs de collecte

Au total, en 2015, le nombre de levées de bacs identifiés enregistrées s'élève à :
- 184 941 levées de bacs OMR (dont 84 % réalisées pour les particuliers, 8 % pour les professionnels et administrations et 8 % pour les syndics)
- 15 492 levées de bacs de tri sélectif (bacs des professionnels et des syndics gestionnaires)
- 5 252 levées de bacs biodéchets (professionnels uniquement).

La répartition, par type d'usagers, des levées de bacs OMR, biodéchets et tri sélectif est représentée dans le graphique suivant :

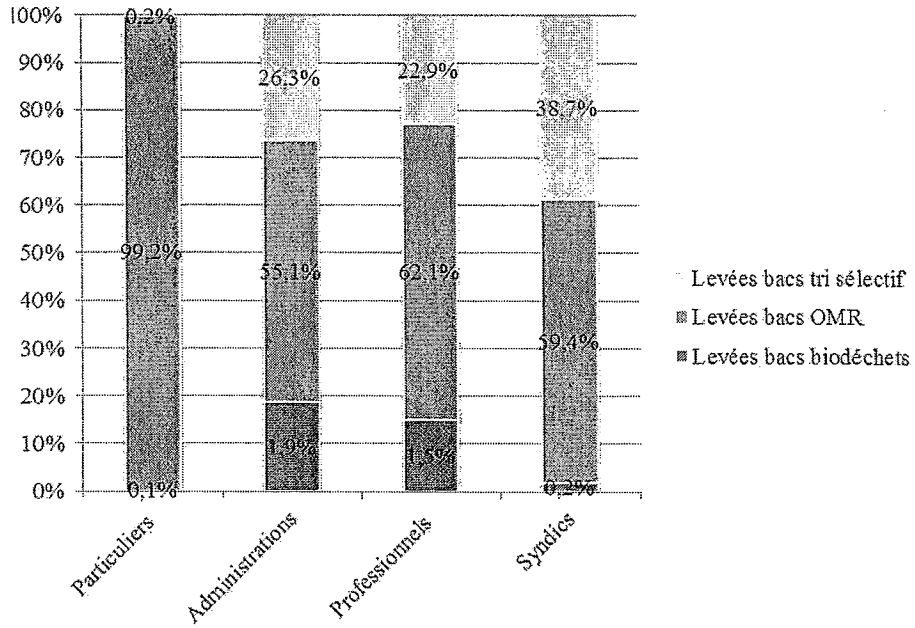

Figure 7 : Part des levées de bacs OMR, biodéchets et tri sélectif par type d'usagers

Remarque : les particuliers disposent de bacs biodéchets. Ces derniers n'étant pas pucés, la part de levées est nulle.

3. BILAN MATIÈRE

Le bilan matière est basé sur les statistiques de population INSEE applicables au 01/01/2015, soit 39 792 habitants.

3.1- Production de déchets par flux

PRODUCTION DE DÉCHETS
EXERCICE 2015 - RÉPARTITION PAR FLUX

N° flux	Flux	Tonnages	Performances CCRG (kg / habitant)	Ratios en % du sous-total	Ratios en % du global
1	Ordures Ménagères Résiduelles	4 143	104	37,6%	30,6%
2	Biodéchets	2 799	70	25,4%	20,7%
3	Tri sélectif (inclus papiers/cartons déchèteries)	2 474	62	22,4%	18,3%
4	Verre	1 608	40	14,6%	11,9%
5 = 1+2+3+4	SOUS-TOTAL Ordures Ménagères et assimilées	11 023	277	100%	81,3%
6	Encombrants (OME) à domicile	8	0	0,3%	0,1%
7	Déchèteries (hors papiers/cartons)	2 521	63	99,7%	18,6%
8 = 6+7	SOUS-TOTAL Déchèteries et OME	2 529	64	100,0%	18,7%
9 = 5+8	TOTAL DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	13 552	341	-	100,0%

Tableau 2 : Répartition de la production de déchets 2015 par flux

Cela représente :

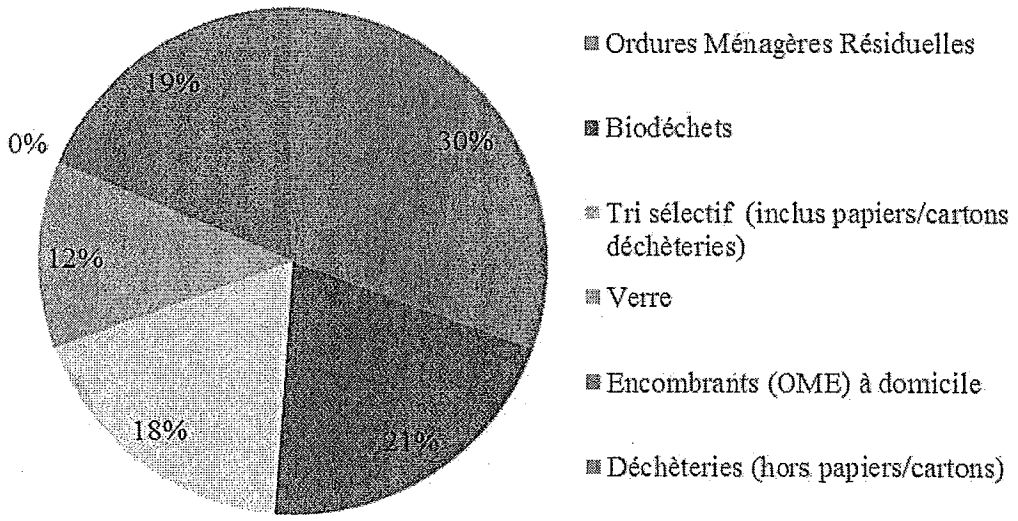

Figure 8 : Répartition des quantités de déchets produites par flux en 2015

Les autres données de comparaison :

PRODUCTION DE DÉCHETS
EXERCICE 2015 - RÉPARTITION PAR FLUX

N° flux	Flux	Performances CCRG (kg / habitant)	Objectifs Plan départemental 2019 kg / hab. (1)	Haut-Rhin Perf. kg / hab. (2)	France Perf. kg / hab. 2013
1	Ordures Ménagères Résiduelles	104	156	200	269
2	Biodéchets	70	35	20	50
3	Tri sélectif (inclus papiers/cartons déchèteries)	62	73	68	47
4	Verre	40	39	38	29
5 = 1+2+3+4	**SOUS-TOTAL Ordures Ménagères et assimilées**	**277**	**303**	**326**	**395**
6	Encombrants (OME) à domicile	0	-	-	-
7	Déchèteries (hors papiers/cartons)	63	182	272	204
8 = 6+7	**SOUS-TOTAL Déchèteries et OME**	**64**	**182**	**272**	**204**
9 = 5+8	**TOTAL DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**	**341**	**485**	**598**	**599**

Tableau 3 : Comparatif de la production de déchets – Répartition par flux

(1) Pan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND). Concernant les déchèteries, le PDPGDND ne prend pas en compte les déchets dangereux (peintures, solvants, colles, etc).
(2) Données Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets (ADMD) 2014

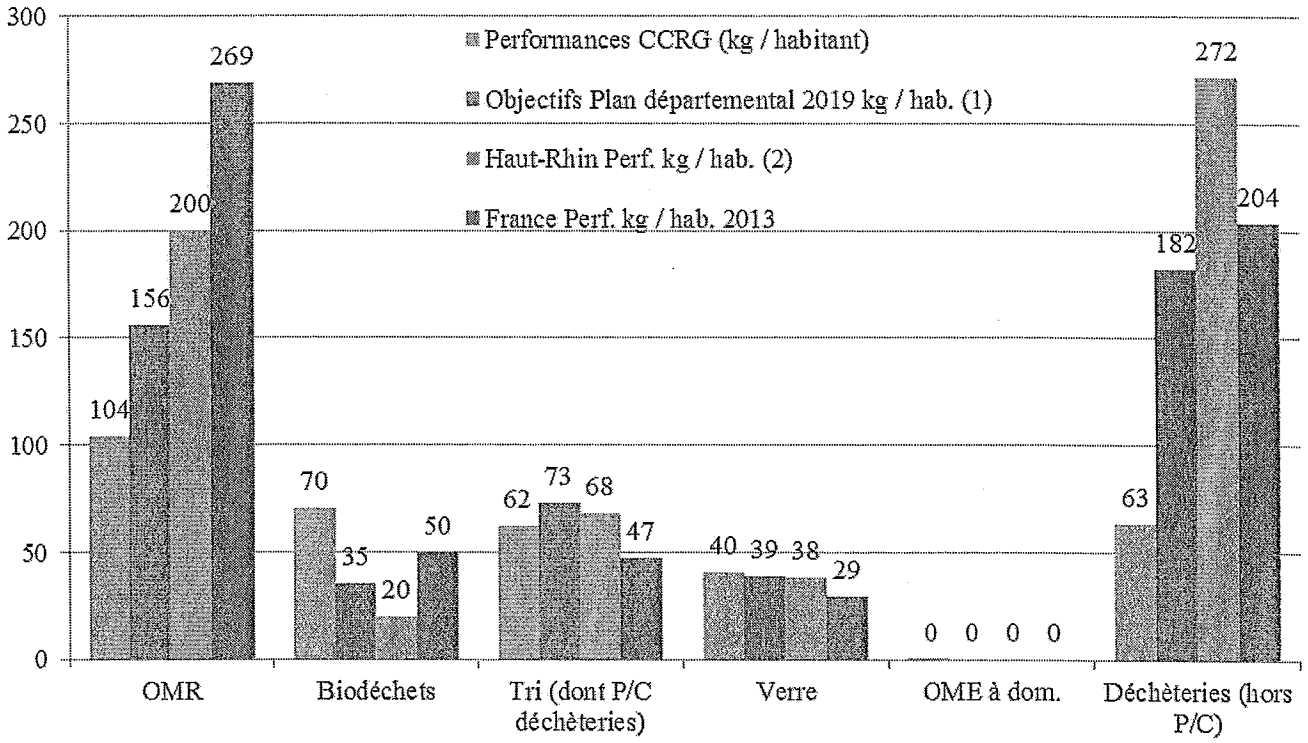

Figure 9 : Histogramme comparatif des productions de déchets (données CCRG, départementales et nationales)

Au total, la collectivité a collecté, en 2015, 13 552 tonnes de déchets, soit 341 kg/habitant. En 2013, la moyenne française était de 599 kg/habitant (source : ADEME-Sinoe) et la moyenne départementale 2014 était de 598 kg/habitant (source : Conseil Départemental du Haut-Rhin/ADMD – Comité syndical du 31/03/2016).
Il est à noter que les déchets assimilés des professionnels sont inclus dans ces statistiques.

Au total, la collectivité a collecté, en 2015, 13 552 tonnes de déchets, soit 341 kg/habitant. En 2013, la moyenne française était de 599 kg/habitant (source : ADEME-Sinoe) et la moyenne départementale 2014 était de 598 kg/habitant (source : Conseil Départemental du Haut-Rhin/ADMD – Comité syndical du 31/03/2016).
Il est à noter que les déchets assimilés des professionnels sont inclus dans ces statistiques.

La production d'Ordures Ménagères Résiduelles, 104 kg/an/habitant, est inférieure à la production moyenne nationale qui, selon les dernières données de l'ADEME (2013), est de 269 kg/habitant et à la moyenne départementale 2014 qui est de 200 kg/an/habitant (source : Conseil Départemental du Haut-Rhin/ADMD – Comité syndical du 31/03/2016). La totalité de ces déchets a été traitée par le SM4, qui publiera son propre rapport annuel 2015. Ces déchets ont été valorisés en incinération ou en compostage.

3.2- Évolution

3.2.1- Par rapport à l'année 2014

N° flux	Flux	2014	2015	Evolution 2014/ 2015
1	Ordures Ménagères Résiduelles	109	104	-4,7%
2	Biodéchets	66	70	6,4%
3	Tri sélectif (inclus papiers/cartons déchèteries)	67	62	-6,8%
4	Verre	40	40	2,3%
5 = 1+2+3+4	**SOUS-TOTAL Ordures Ménagères**	**282**	**277**	**-1,6%**
6	Encombrants (OME) à	0,1	0,2	34,9%
7	Déchèteries (hors papiers/cartons)	59	63	6,7%
8 = 6+7	**SOUS-TOTAL Déchèteries et OME**	**60**	**64**	**6,8%**
9 = 5+8	**TOTAL DECHETS MENAGERS ET**	**341**	**341**	**-0,2%**

Tableau 4 : Évolution de la production de déchets en 2015 par rapport à 2014

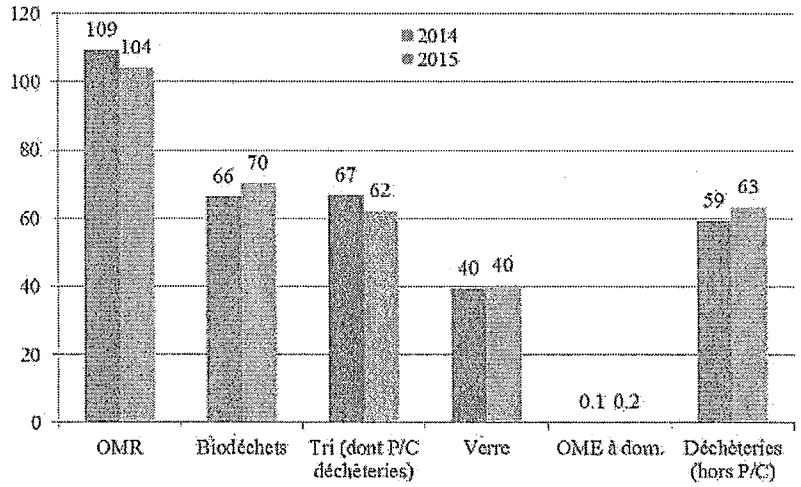

Figure 10 : Histogramme comparatif 2014/2015 des déchets ménagers produits (kg/an/habitant) par flux

La production globale de déchets entre 2014 et 2015 est stable. Il est toutefois à noter que la production d'OMR et de tri sélectif est en légère baisse. La production de biodéchets et de verre est, quant à elle, en légère hausse.

3.2.2- Depuis 2000 (lancement du tri sélectif)

N° flux	Flux	2000	2015	Évolution 2000 / 2015
1	Ordures Ménagères Résiduelles	252	104	-58,7%
2	Biodéchets	0	70	-
3	Tri sélectif (inclus papiers/cartons des	56	62	11,0%
4	Verre	35	40	15,5%
5 = 1+2+3+4	**SOUS-TOTAL Ordures Ménagères**	**343**	**277**	**-19,2%**
6	Encombrants (OME) à	17	0	-
7	Déchèteries (hors papiers/cartons)	187	63	-66,1%
8 = 6+7	**SOUS-TOTAL Déchèteries et OME**	**204**	**64**	**-68,8%**
9 = 5+8	**TOTAL DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**	**547**	**341**	**-37,7%**

Tableau 5 : Évolution de la production de déchets entre 2000 et 2015

Au global, la production de déchets collectés par habitant, par la CCRG, est en baisse de 37,7 % en 15 ans, entre 2000 et 2015.

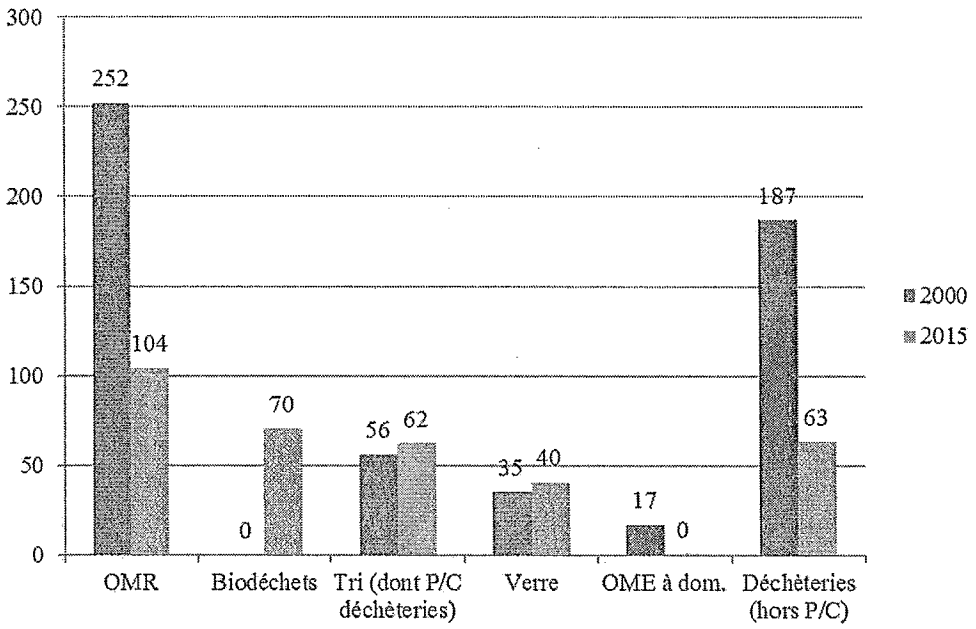

Figure 11 : Histogramme comparatif 2000/2015 des déchets ménagers produits (kg/an/habitant) par flux

3.3- Refus de tri

Le taux de refus de tri s'élève à 10,80 % en 2015. Il est en nette diminution par rapport à 2014. Les actions de communication en porte-à-porte par les ambassadeurs du tri et le contrôle des sacs de tri par les équipages de collecte ont permis sa diminution.

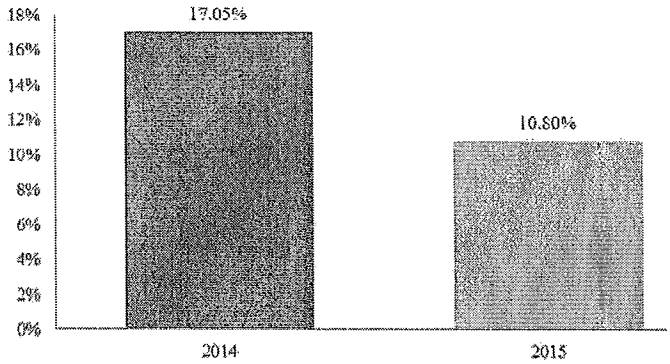

Figure 12 : Taux de refus de tri en 2014 et 2015

3.4- Focus sur les déchèteries

Les annexes 3 et 4 présentent l'intégralité des tonnages collectés en déchèteries et leur fréquentation en 2014 et 2015.

3.5- Filières de valorisation et de traitement

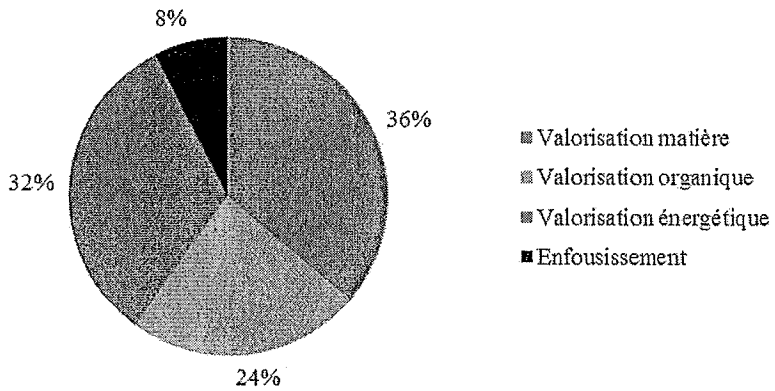

Figure 13 : Répartition des différentes filières de traitement/valorisation des déchets en 2015

Au total, la CCRG fait état de :
- 92 % de valorisation (matière, organique et énergétique)
- 8 % d'enfouissement (solution ultime pour les déchets non valorisables par un autre moyen).

En 2011, au niveau national, le taux de valorisation matière était de 37,5 % et le taux de valorisation énergétique de 31 %, soit un total de 68,5 % (source : ADEME).

3.6- Bilan des dépôts sauvages

3.6.1- Brigade Verte

La Brigade Verte a dressé 45 procès-verbaux pour dépôts sauvages en 2015. Il est à noter que 90 % des dépôts ne contiennent pas d'indices permettant d'identifier le contrevenant (source : Brigade Verte de Soultz). Pour rappel, les communes de Bergholtz, Bergholtz-Zell, Buhl, Hartmannswiller, Issenheim, Jungholtz, Lautenbach, Merxheim, Orschwihr, Raedersheim, Soultz, Soultzmatt-Wintzfelden et Wuenheim adhèrent à la Brigade Verte.

3.6.2- Bilan estimatif des dépôts sauvages CCRG

En 2015, environ 74 tonnes de dépôts sauvages ont été collectées par les services municipaux et intercommunal. Cela représente un coût total d'environ 21 510 €, soit 0,54 € par an et par habitant. Ces tonnages représentent 1,8 % des tonnages d'OMR collectés.

Les données coûts et tonnages par commune figurent en annexe 5.

Un comparatif entre 2014 et 2015 est réalisé. Une augmentation des quantités de dépôts sauvages, de l'ordre de 23 %, est constatée.

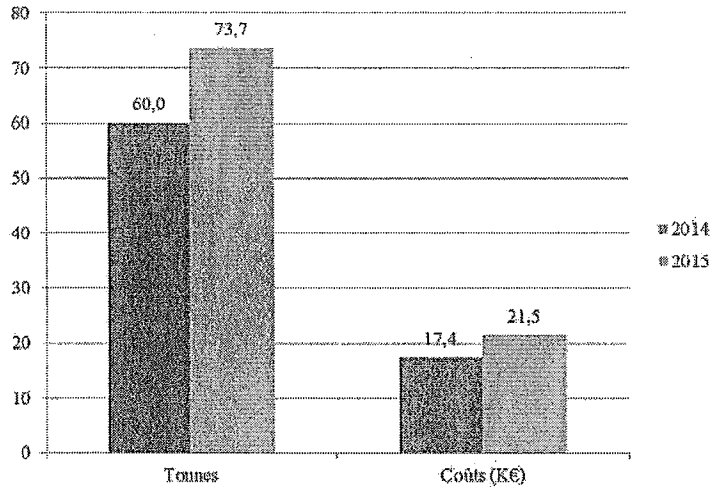

Figure 14 : Comparatif des coûts et tonnages de dépôts sauvages collectés entre 2014 et 2015

4. PRESTATIONS ET SERVICES

4.1- Distribution de sacs de tri sélectif et sacs biodéchets

La distribution des sacs de pré-collecte se fait :
- à l'année au service Environnement, aux horaires d'ouverture
- au siège de la CCRG (appoints)
- en mairies, lors des permanences annuelles organisées et tenues par les agents du service Environnement.

Les statistiques 2015 liées à la distribution des sacs figurent dans le tableau ci-dessous :

Type de sacs	Nombre de rouleaux / liasses distribués	Nombre moyen par foyer
Sacs biodéchets (20 litres)	33 513	1,9
Housses biodéchets (240 litres)	203	(uniquement pour les professionnels)
Sacs tri sélectif (50 litres)	30 056	1,7
Total	**63 772**	-

Tableau 6 : Quantités de sacs (tri sélectif et biodéchets) distribués en 2015

4.2- Vente de composteurs

Des composteurs sont vendus, au tarif préférentiel de 10,05 €, à toute personne résidente de l'une des communes de la CCRG. Ce tarif est obtenu grâce à des subventions de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et du Conseil Départemental du Haut-Rhin et une prise en charge partielle du coût restant par la CCRG. 77 composteurs ont été vendus en 2015.

4.3- Vente de compost

À partir des boues issues du traitement des eaux usées par la Station d'épuration et des déchets verts collectés sur les déchèteries, la CCRG produit, par l'intermédiaire d'un prestataire de services, un compost normalisé. Il est mis à disposition gratuitement, en vrac, des communes membres et vendu dans les déchèteries au prix de 1,51 € le sac de 30 litres aux particuliers. Une vente en vrac à 30,15 € la tonne (au minimum 500 kg) est également possible pour les particuliers et les professionnels à la Station d'épuration à Issenheim les vendredis après-midi. 2 759 sacs de compost normalisé de 30 litres ont été vendus en 2015, ainsi que 2,3 tonnes de compost en vrac à la Station d'épuration.

4.4- Broyage de déchets verts

Des sessions de broyage de déchets verts sont proposées aux usagers, uniquement pour les tailles de haies et branchages. La prestation est assurée par FloRIOM SPL.

Au total, ont été organisés sur le territoire :
- session printanière : 19 jours
- session automnale : 20 jours.

Les quantités de broyat récupérées par les usagers restent faibles au vu des quantités envoyées en compostage.

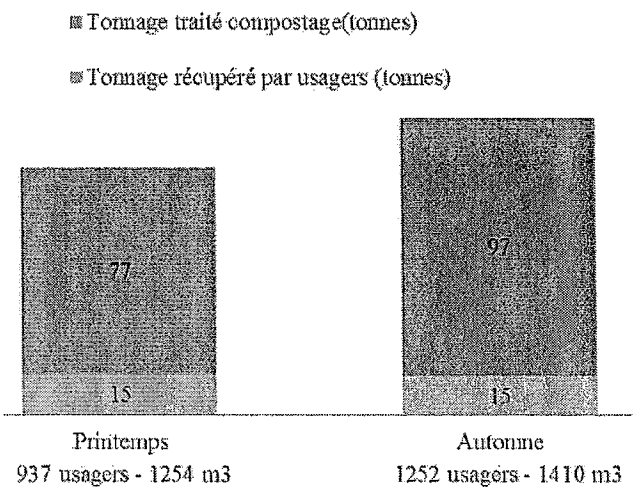

Figure 15: Estimatif des tonnages de déchets verts broyés en 2015

Le bilan détaillé, par jour de broyage, figure en annexe 6.

5. INDICATEURS FINANCIERS

5.1- Principaux prix 2015 en euros

Prix des prestations 2015 rémunérées à des tiers par la CCRG	Prix (€ TTC/tonne)
Collecte du verre	47,30
Tri des produits de la collecte sélective	152,90
Traitement des refus de tri	125,40 (traitement) + 32 (TGAP)
Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles	152 (traitement) + 35 (cotisation)
Traitement des biodéchets	61
Traitement des encombrants collectés en déchèteries	150,70 (traitement) + 32 (TGAP)

Tableau 7 : Prix des prestations (tarifs unitaires à la tonne de déchets traités)

5.2- Budget 2015

Le Budget Primitif 2015 du service Environnement s'équilibrait pour la section de fonctionnement à 5 923 000 € et pour la section d'investissement à 3 870 000 €.

5.3- Compte Administratif 2015

Pour l'exercice 2015, le montant global des dépenses est de 7 471 225,37 € pour 8 002 094,81 € de recettes.
L'excédent global des opérations de l'exercice s'élève à 530 869,44 € auquel il convient de rajouter l'excédent des restes à réaliser pour 58 300 €.
En tenant compte des opérations engagées au 31 décembre 2015, l'excédent s'élève à 589 169,44 €.

5.4- Principales dépenses et recettes de fonctionnement (pré-collecte, collecte et traitement)

DÉPENSES en €	
PMA (entretien et gestion des ponts-bascules et systèmes d'identification en déchèteries)	13 439,51
PTL (fournisseur de sacs de tri sélectif)	27 079,28
Association Défi	33 536,84
ICS Environnement (fournisseur de sacs biodéchets)	74 337,12
COVED (tri de la collecte sélective, traitement des encombrants)	549 991,97
SM4 (traitement OMR et biodéchets)	956 892,76
FloRIOM SPL	2 721 324,67

RECETTES en €	
Éco-organismes (hors Éco-Emballages)	88 301,64
O-I Manufacturing France (verre)	34 771,89
Vente matériaux déchèteries	50 455,04
Vente matériaux collecte sélective	171 342,48
Éco-Emballages	627 522,17
RIOM	4 313 825,46

Tableau 8: Principales dépenses et recettes de fonctionnement 2015

La rémunération forfaitaire de FloRIOM SPL est répartie comme suit :

	Collecte OMR	Collecte OME	Transport déchèteries	Gestion déchèteries	Collecte tri sélectif	Nettoyage PAV/PDR	Collecte biodéchets	TOTAL
Clé répartition forfait	30%	1%	5%	15%	23%	1%	25%	100%
TOTAL (€ HT)	704 400	23 480	117 400	352 200	540 040	23 480	587 000	2 348 000
TOTAL (€ TTC)	774 840	25 828	129 140	387 420	594 044	25 828	645 700	2 582 800

Tableau 9 : Ventilation du forfait rémunéré de FloRIOM SPL selon la convention pour l'année 2015

La rémunération forfaitaire ne tient pas compte des prestations annexes réalisées par FloRIOM SPL : collecte du verre (facturation à la tonne de verre collecté), broyage de déchets verts (facturation horaire), rotations de bennes (facturation à la rotation), etc.

5.5- Tarifs

Les tarifs 2015 du service sont présentés en annexe 7.

5.6- Redevance Incitative des Ordures Ménagères (RIOM)

Le montant total de la RIOM facturée en 2015 s'élève à 4 312 470 €. Son montant est réparti comme suit :

	COLLECTIFS	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	ADMNISITRATIONS	Total
Abonnement (part fixe)	470 468	1 820 308	105 888	13 925	2 410 589
Forfait volume bacs	157 050	834 977	204 898	65 298	1 262 223
Forfait levées	153 293	123 165	112 701	24 351	413 511
Dépôts en déchèteries	3 922	82 285	34 146	8 628	128 981
Bacs en convention			17 152		17 152
Services et prestations annexes (*)	54 322	21 743	3 431	517	80 014
Total	**839 055**	**2 882 478**	**478 216**	**112 721**	**4 312 470**

(*) Collectes exceptionnelles, tri non conforme, compost/composteurs, matériel etc

Tableau 10 : Répartition du montant de la RIOM par type de facturation et par type d'usagers

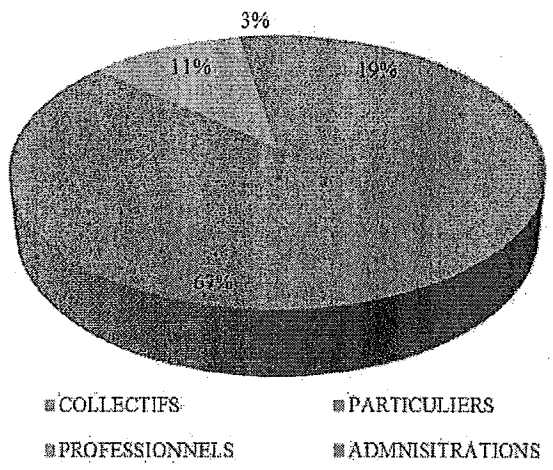

Figure 16 : Répartition du montant total de la RIOM par type d'usagers

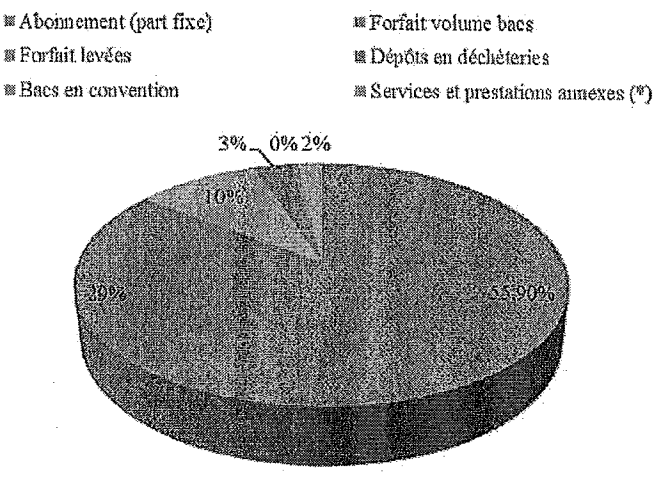

Figure 17 : Répartition du montant de la RIOM par type de facturation

6. DIVERS

6.1- Dossier de candidature à l'extension des consignes de tri

Dans le cadre de son plan national de relance du recyclage, Éco-Emballages s'est engagé dans une seconde phase d'expérimentation de l'extension des consignes de tri. Pour cela, l'éco-organisme a lancé un appel à candidatures consistant à tester le développement de la valorisation de tous les emballages ménagers rigides et souples en plastique, entre 2015 et 2016.

Suite à la délibération du Conseil de Communauté réuni le 28 mai 2015 *(point 4.3)*, la CCRG a candidaté pour cet appel à projet. Le dossier de candidature a été remis à Éco-Emballages fin mai 2015. Par courrier datant du 18 décembre 2015, Éco-Emballages informait la CCRG de sa sélection à la seconde phase de l'expérimentation. Cette dernière devrait être effective d'ici juin 2016.

Il est à noter que l'ensemble des collectivités clientes du centre de tri d'Aspach-le-Haut (COVED) ayant candidaté à l'expérimentation ont été retenues par Éco-Emballages (environ 600 000 habitants).

6.2- Statistiques du service Environnement

Les usagers y sont accueillis pour la gestion de leurs déchets : interrogations quant au fonctionnement du service, tri des déchets, déchèteries, compostage, déménagements, échanges de bacs de collecte, etc.

Opérations	Nombre
Ajout de bac	5 514
Échange de bac	3 972
Remplacement / réparation	84
Retrait de bac	2 364
Total	**11 934**

Tableau 11 : Nombre d'opérations réalisées au service Environnement relatives aux bacs de collecte

6.3- Logements vacants

Au 31 décembre 2015, 791 logements vacants ont été enregistrés.

Les chiffres sont arrondis.
Dossier suivi par Vanessa HIGELIN.

Tonnages collectés en porte-à-porte :

Tableau 12 : Tonnages de déchets collectés en porte-à-porte, entre 2014 et 2015

	OMR				Tri sélectif				Dont refus de tri						Biodéchets				TOTAL PORTE-A-PORTE (hors refus)					
	2014	2015	Ecart (t)	Ecart (%)	2014	2015	Ecart (t)	Ecart (%)	2014		2015		Ecart		2014	2015	Ecart		2014		2015		Ecart	
									Tonnes	%	Tonnes	%	t (t)	(%)			(t)	(%)	Tonnes	Kg/an /hab	Tonnes	Kg/an /hab	(t)	(%)
Janvier	344	314	-30	-9%	259	209	-50	-19%	44	17%	28	13%	-17	-37%	212	231	18	9%	816	20.5	753	18.9	-62	-8%
Février	309	312	3	1%	203	157	-46	-23%	37	18%	20	13%	-17	-47%	176	183	7	4%	687	17.3	652	16.4	-35	-5%
Mars	337	375	38	11%	194	177	-17	-9%	36	19%	22	12%	-14	-39%	189	205	17	9%	720	18.1	757	19.0	38	5%
Avril	363	378	15	4%	246	175	-71	-29%	46	19%	19	11%	-27	-58%	203	234	31	15%	812	20.4	788	19.8	-25	-3%
Mai	332	323	-9	-3%	199	171	-28	-14%	36	18%	20	11%	-16	-45%	228	246	18	8%	759	19.1	740	18.6	-19	-3%
Juin	379	354	-25	-7%	182	239	57	31%	32	17%	24	10%	-7	-23%	208	235	27	13%	769	19.3	829	20.8	59	8%
Juillet	409	345	-64	-16%	243	202	-41	-17%	41	17%	21	10%	-20	-49%	221	260	39	17%	872	21.9	807	20.3	-66	-8%
Août	345	331	-14	-4%	168	172	4	2%	28	17%	17	10%	-11	-38%	264	221	-43	-16%	777	19.5	725	18.2	-53	-7%
Septembre	407	385	-22	-5%	188	197	9	5%	32	17%	19	10%	-12	-39%	231	241	10	4%	846	21.3	823	20.7	-23	-3%
Octobre	368	352	-16	-4%	229	186	-43	-19%	36	16%	18	10%	-18	-49%	276	279	2	1%	874	22.0	817	20.5	-57	-7%
Novembre	347	324	-22	-6%	192	197	5	3%	29	15%	19	10%	-10	-35%	207	238	31	15%	746	18.8	759	19.1	13	2%
Décembre	406	347	-59	-15%	210	265	55	26%	31	15%	26	10%	-5	-17%	193	226	33	17%	810	20.4	839	21.1	29	4%
Total annuel	**4347**	**4143**	**-204**	**-5%**	**2513**	**2347**	**-166**	**-7%**	**428**	**17%**	**254**	**11%**	**-175**	**-41%**	**2629**	**2799**	**170**	**6%**	**9489**	**238.5**	**9288**	**233.4**	**-201**	**-2%**

Verre collecté en points d'apport volontaire :

	Verre collecté en points d'apport volontaire					
	2014		2015		Ecart (t)	Ecart (%)
	Tonnages	kg/an/hab	Tonnages	kg/an/hab		
Janvier	130	3.3	143	3.6	14	11%
Février	110	2.8	105	2.6	-5	-5%
Mars	124	3.1	140	3.5	16	13%
Avril	138	3.5	139	3.5	2	1%
Mai	121	3.0	121	3.0	0	0%
Juin	139	3.5	144	3.6	6	4%
Juillet	172	4.3	151	3.8	-20	-12%
Août	124	3.1	141	3.5	17	14%
Septembre	132	3.3	125	3.1	-8	-6%
Octobre	119	3.0	121	3.0	2	1%
Novembre	111	2.8	121	3.0	10	9%
Décembre	152	3.8	156	3.9	4	3%
Total annuel	**1 571**	**40**	**1 608**	**40**	**37**	**2%**

Tableau 13 : Tonnages de verre collecté en points d'apport volontaire, entre 2014 et 2015

Déchèteries de Buhl, Soultz, Soultzmatt : comparatif 2014/2015

	OME		Papier		Cartons		D. verts		Gravats		Métaux		Bois		DMS		Amiante		Batteries	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Janvier	72	31	21	4.9	7	5.1	18	14	55	11	10	16	49	14	8	1	13	5	0.6	0.0
Février	41	42	0	0	4	8	26	19	13	36	10	4	21	19	2	1	4	0	0.0	0.0
Mars	50	67	5	5	7	7	39	53	33	26	12	20	27	40	2	1	0	0	0.0	0.0
Avril	50	73	3	3	5	5	49	65	33	25	10	15	28	37	3	3	6	5	0.6	1.0
Mai	60	61	0	2	4	9	64	75	37	20	7	15	37	31	3	2	6	0	0.0	0.0
Juin	50	68	5	3	9	11	67	76	32	26	11	15	28	26	3	2	0	5	0.0	0.0
Juillet	61	75	2	5	6	7	41	47	36	46	9	18	39	48	2	1	0	0	1.2	0.0
Août	57	79	3	6	12	9	70	48	23	35	10	23	36	37	3	2	2	0	0.0	2.5
Septembre	50	63	7	0	2	4	66	38	20	26	10	18	43	29	3	3	0	3	0.0	0.7
Octobre	53	66	2	5	4	11	96	105	16	34	9	19	32	28	4	2	4	0	0.8	0.8
Novembre	51	61	6	0	17	6	89	107	23	10	10	16	28	30	3	3	0	0	0.6	0.0
Décembre	57	63	0	3	9	11	29	29	18	22	8	19	24	28	4	1	0	5	1.2	0.0
Total annuel	652	749	55	35	86	92	656	677	340	317	114	199	393	365	40	21	35	22	5.0	4.9
Ecart 2014/2015	15%		-37%		7%		3%		-7%		74%		-7%		-48%		-36%		-2%	

	Piles		Huile moteur		Huile végétale		DEEE		Néons		EcoDDS		Eco-Mobilier		TOTAL	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Janvier	0.6	0.6	1.5	0.0	0.0	0.0	29	9	0.5	0	0.0	0.8	0.0	0.0	287	113
Février	0.0	1.3	0.0	0.9	0.0	0.8	5	5	0.0	0	0.0	0.2	0.0	0.0	125	138
Mars	0.0	0.0	0.0	0.7	0.0	0.8	10	11	0.0	0	0.0	1.1	0.0	0.0	185	232
Avril	1.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	5	10	0.0	0	0.0	1.0	0.0	0.0	193	243
Mai	0.0	0.0	1.2	0.0	0.9	0.0	8	10	0.1	0	0.0	0.7	0.0	0.0	228	225
Juin	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	7	9	0.0	0	0.0	0.9	0.0	0.0	212	243
Juillet	0.6	0.6	0.3	0.8	1.0	0.9	12	9	0.1	0	0.0	0.8	0.0	7.2	212	267
Août	0.0	0.0	1.7	0.8	0.0	0.0	6	16	0.0	0	0.0	1.2	0.0	5.4	225	264
Septembre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	10	10	0.0	0	0.0	0.7	0.0	5.7	212	201
Octobre	0.0	0.0	0.9	1.4	0.0	0.0	8	9	0.0	0	0.0	1.2	0.0	5.2	230	286
Novembre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8	11	0.2	0	0.0	1.1	0.0	5.2	236	249
Décembre	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	9	8	0.0	0	0.0	0.6	0.0	4.8	159	193
Total annuel	2.2	2.5	5.6	6.8	1.9	3.4	117	116	0.9	0.7	0.0	10.3	0.0	33.4	2 504	2656
Ecart 2014/2015	10%		21%		74%		0%		-24%		-		-		6%	

Déchèterie de Buhl : comparatif 2014/2015

	OME		Papier		Cartons		D. verts		Gravats		Métaux		Bois		DMS		Amiante		Batteries	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Janvier	29	16	6	2	4	3	9	11	26	4	4	8	20	8	4.7	0.3	13.4	5	0.0	0.0
Février	23	16	0	0	0	2	16	5	0	12	5	2	10	9	0.9	0.2	3.9	0	0.0	0.0
Mars	21	33	2	3	5	3	20	19	14	9	6	7	14	16	1.2	0.3	0.0	0	0.0	0.0
Avril	19	32	1	0	2	3	28	14	20	7	4	7	11	19	1.1	1.3	6.0	5	0.0	0.0
Mai	18	27	0	2	0	3	19	20	13	6	4	7	15	14	0.6	0.6	5.8	0	0.0	0.0
Juin	20	31	2	0	4	3	28	31	15	13	4	9	11	13	0.7	0.7	0.0	5	0.0	0.0
Juillet	24	33	0	2	3	4	18	22	11	41	5	9	18	22	1.5	0.3	0.0	0	0.6	0.0
Août	28	30	3	3	5	3	29	20	12	18	5	11	15	18	0.4	0.8	2.2	0	0.0	1.6
Septembre	21	29	4	0	0	3	35	16	6	5	0	8	14	14	1.2	1.3	0.0	3	0.0	0.0
Octobre	23	28	0	2	2	2	50	38	5	16	4	7	17	11	0.7	0.4	3.6	0	0.0	0.0
Novembre	22	25	3	0	5	3	27	35	7	5	5	8	12	14	1.6	0.4	0.0	0	0.6	0.0
Décembre	22	31	0	0	2	3	14	14	7	7	2	7	7	13	1.1	0.4	0.0	5	0.4	0.0
Total annuel	271	332	21	13	33	33	292	244	135	142	48	90	165	171	16	7	35	22	1.6	1.6
Ecart 2014/2015	22%		-37%		1%		-16%		5%		88%		4%		-55%		-36%		2%	

	Piles		Huile moteur		Huile végétale		DEEE		Néons		Eco-DDS		Eco-Mobilier		TOTAL	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Janvier	0.6	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	10.7	3.3	0.3	0.2	0.0	0.2	0.0	0.0	127	61
Février	0.0	0.0	0.0	0.9	0.0	0.0	3.1	2.3	0.0	0.1	0.0	0.2	0.0	0.0	61	50
Mars	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	5.0	4.7	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	88	96
Avril	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.2	3.3	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	94	92
Mai	0.0	0.0	0.5	0.0	0.9	0.0	3.5	4.2	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	81	85
Juin	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.3	4.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	88	108
Juillet	0.6	0.6	0.0	0.8	0.0	0.0	5.9	3.3	0.1	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	87	137
Août	0.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	3.1	7.1	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	104	113
Septembre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	5.0	4.5	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	86	85
Octobre	0.0	0.0	0.0	0.6	0.0	0.0	3.0	3.8	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	109	109
Novembre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.1	4.7	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	87	94
Décembre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.0	3.7	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	60	83
Total annuel	1.2	1.2	1.2	2.3	0.9	1.6	51.9	49.0	0.4	0.3	0.0	4.1	0.0	0.0	1 072	1115
Ecart 2014/2015	1%		100%		79%		-6%		-17%		-				4%	

Pneus (unité)	
2014	2015
1381	780
-44%	

Déchèterie de Soultz : comparatif 2014/2015

	OME		Papier		Cartons		D. verts		Gravats		Métaux		Bois		DMS		Amiante		Batteries	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Janvier	34	12	11	3	3	2	3	3	22	4	5	5	26	6	3.8	0.3	-	-	0.6	0.00
Février	19	22	0	0	4	2	10	12	13	12	5	2	11	10	0.8	0.6	-	-	0.0	0.00
Mars	25	26	3	3	2	4	19	34	19	17	6	11	13	14	1.1	0.7	-	-	0.0	0.00
Avril	26	32	2	3	3	2	21	46	12	13	6	7	14	15	1.1	1.6	-	-	0.6	0.98
Mai	25	26	0	0	4	5	37	50	12	10	3	7	15	14	2.2	0.5	-	-	0.0	0.00
Juin	25	29	3	3	2	4	35	41	18	13	7	7	17	13	1.3	1.0	-	-	0.0	0.00
Juillet	29	33	2	3	3	4	23	26	20	6	4	7	17	17	0.8	1.0	-	-	0.6	0.00
Août	25	36	0	3	7	2	41	23	11	11	5	11	21	14	2.1	0.7	-	-	0.0	0.86
Septembre	23	26	4	0	2	1	31	19	14	21	5	9	25	10	2.1	0.9	-	-	0.0	0.66
Octobre	27	27	2	2	2	5	47	60	11	10	4	7	10	13	2.7	1.9	-	-	0.8	0.78
Novembre	21	31	3	0	8	3	52	62	10	5	5	7	15	16	1.7	1.8	-	-	0.0	0.00
Décembre	27	29	0	3	7	5	13	15	11	10	6	11	13	11	1.9	0.8	-	-	0.9	0.00
Total annuel	306	328	30	22	47	41	334	393	173	132	61	90	197	153	21.5	12.0	0.0	0	3.4	3.28
Ecart 2014/2015	7%		-27%		-13%		17%		-24%		48%		-22%		-44%		-		-3%	

	Piles		Huile moteur		Huile végétale		DEEE		Néons		Eco-DDS		Eco-Mobilier		TOTAL	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Janvier	0.0	0.0	1.5	0.0	0.0	0.0	16.2	3.8	0.3	0.3	0.0	0.6	0.0	0.0	125	40
Février	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.8	1.7	2.9	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	64	67
Mars	0.0	0.0	0.0	0.7	0.0	0.0	4.8	4.7	0.0	0.0	0.0	0.6	0.0	0.0	94	114
Avril	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.6	5.4	0.0	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	90	126
Mai	0.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	3.7	4.3	0.1	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	102	119
Juin	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	3.1	5.2	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	111	118
Juillet	0.0	0.0	0.3	0.0	0.5	0.9	5.7	4.1	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	7.2	107	108
Août	0.0	0.0	1.0	0.8	0.0	0.0	2.9	7.6	0.0	0.0	0.0	0.9	0.0	5.4	116	118
Septembre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.3	4.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	5.7	111	97
Octobre	0.0	0.0	0.9	0.8	0.0	0.0	3.8	4.3	0.0	0.0	0.0	0.9	0.0	5.2	111	138
Novembre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.6	5.2	0.2	0.0	0.0	0.4	0.0	5.2	122	136
Décembre	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	5.0	4.4	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	4.8	84	94
Total annuel	1.0	1.3	4.4	3.6	0.5	1.8	59.5	55.7	0.5	0.4	0.0	5.2	0.0	33.4	1 238	1275
Ecart 2014/2015	21%		-18%		228%		-6%		-28%		-		-		3%	

Déchèterie de Soultzmatt : comparatif 2014/2015

	OME		Papier		Cartons		D. verts		Gravats		Métaux		Bois		DMS		Amiante		Batteries	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Janvier	10	3	5	0	0	0	6	0	7	4	1	4	3	0	0.0	0.0	-	-	0	0
Février	0	4	0	0	0	4	0	2	0	12	0	0	0	0	0.0	0.1	-	-	0	0
Mars	3	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	10	0.0	0.0	-	-	0	0
Avril	5	9	0	0	0	0	0	5	0	5	0	1	3	3	0.4	0.2	-	-	0	0
Mai	17	7	0	0	0	0	7	5	12	3	0	1	8	3	0.0	0.4	-	-	0	0
Juin	5	8	0	0	3	5	4	4	0	0	0	0	0	0	0.5	0.2	-	-	0	0
Juillet	8	9	0	0	0	0	0	0	5	0	0	3	5	8	0.0	0.1	-	-	0	0
Août	4	13	0	0	0	4	0	4	0	6	0	1	0	4	0.4	0.3	-	-	0	0
Septembre	6	8	0	0	0	0	0	4	0	0	4	1	4	5	0.0	0.3	-	-	0	0
Octobre	3	12	0	0	0	4	0	7	0	8	0	4	5	4	0.7	0.0	-	-	0	0
Novembre	7	6	0	0	4	0	10	10	7	0	0	1	0	0	0.0	0.4	-	-	0	0
Décembre	8	3	0	0	0	3	3	0	0	4	0	2	4	5	1.0	0.0	-	-	0	0
Total annuel	76	89	5	0	7	19	29	41	31	42	6	19	32	42	3.0	1.9	0.0	0	0.0	0
Ecart 2014/2015	18%		-100%		177%		38%		35%		219%		31%		-37%		-		-	

	Piles		Huile moteur		Huile végétale		DEEE		Néons		Eco-DDS		Eco-Mobilier		TOTAL	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Janvier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.3	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	35	12
Février	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0	22
Mars	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3	22
Avril	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	1.1	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	8	25
Mai	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.1	1.4	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	45	22
Juin	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	13	17
Juillet	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	1.9	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	18	22
Août	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4	33
Septembre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	14	19
Octobre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	9	39
Novembre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	1.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	28	18
Décembre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	15	16
Total annuel	0.0	0.0	0.0	0.8	0.5	0.0	5.5	11.7	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	194	266
Ecart 2014/2015	-		-		-100%		112%		-		-		-		37%	

Fréquentation :

	Particuliers			Professionnels		
Quantité déposée (kilos)	Nombre de part.	% du nombre de part.	% du nombre total de foyers	Nombre de pros	% du nombre de pros	% du nombre total de professionnels
0 - 100	6 088	60%	35%	137	32%	10%
101 - 200	2 123	21%	12%	59	14%	4%
201 - 300	742	7%	4%	38	9%	3%
301 - 400	454	4%	3%	20	5%	2%
401 - 500	231	2%	1%	22	5%	2%
501 - 600	133	1%	1%	15	3%	1%
601 - 700	89	1%	1%	18	4%	1%
701 - 800	69	1%	0%	9	2%	1%
801 - 900	61	1%	0%	15	3%	1%
901 - 1000	49	0%	0%	7	2%	1%
1001 - 1500	107	1%	1%	25	6%	2%
1501 - 2000	31	0%	0%	13	3%	1%
> 2000	53	1%	0%	56	13%	4%
Total	**10 230**	**100%**	**58%**	**434**	**100%**	**33%**

Tableau 14 : Nombre de foyers et professionnels ayant accédé aux déchèteries par tranche de 100 kilos de déchets déposés en 2015

	Commune	Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin	
		2014	2015	Ecart (%)	2014	2015	Ecart (%)	2014	2015	Ecart (%)	2014	2015	Ecart (%)	2014	2015	Ecart (%)	2014	2015
DECHETERIE BUHL	BERGHOLTZ	4	9	125%	6	12	100%	15	15	0%	12	15	25%	15	27	80%	25	25
	BERGHOLTZ-ZELL	2		-100%	5	1	-80%	3	1	-67%	4	1	-75%	3	3	0%	1	6
	BUHL	196	248	27%	167	241	44%	371	426	15%	378	496	31%	470	507	8%	448	570
	GUEBWILLER	360	380	6%	313	316	1%	597	579	-3%	587	671	14%	664	715	8%	657	698
	HARTMANNSWILLER	1	1	0%			-	1		-100%	1		-100%	3	1	-67%	3	
	ISSENHEIM	5	12	140%	10	4	-60%	8	15	88%	14	19	36%	14	13	-7%	11	16
	JUNGHOLTZ		3	-		5	-	1	2	100%	2	3	50%	1	2	100%	13	7
	LAUTENBACH	82	107	30%	75	105	40%	162	209	29%	178	247	39%	212	251	18%	229	285
	LAUTENBACH-ZELL	26	51	96%	29	52	79%	99	129	30%	102	144	41%	95	151	59%	121	154
	LINTHAL	24	19	-21%	26	21	-19%	40	33	-18%	32	44	38%	49	58	18%	42	49
	MERXHEIM	6	3	-50%	2		-100%	2	3	50%	3	4	33%		3	-	4	4
	MURBACH	8	5	-38%	8	6	-25%	14	28	100%	9	27	200%	12	25	108%	12	32
	ORSCHWIHR	6	5	-17%	6	7	17%	18	10	-44%	12	12	0%	9	10	11%	7	11
	RAEDERSHEIM			-	2		-100%	3		-100%	3	3	0%	13	4	-69%	4	7
	RIMBACH			-	2	2	0%	3	3	0%		1	-	2	2	0%		
	RIMBACH-ZELL			-			-			-		1	-	1	1	0%		
	SOULTZ	23	22	-4%	17	16	-6%	18	23	28%	22	28	27%	29	23	-21%	26	22
	SOULTZMATT	39	3	-92%	20	3	-85%	31	5	-84%	14	1	-93%	3	1	-67%	1	3
	WUENHEIM	4	2	-50%	6		-100%	5	2	-60%	2	1	-50%	3	2	-33%	4	1
	Badges "dépôts sauvages"	3	2	-33%	3	3	0%	2	8	300%		7	-	1	3	200%	1	3
	Sous-total BUHL	**789**	**872**	**11%**	**697**	**794**	**14%**	**1 393**	**1 491**	**7%**	**1 375**	**1 725**	**25%**	**1 599**	**1 802**	**13%**	**1 609**	**1 893**
DECHETERIE SOULTZ	BERGHOLTZ	38	52	37%	47	42	-11%	98	73	-26%	83	104	25%	121	126	4%	90	150
	BERGHOLTZ-ZELL	13	6	-54%	15	7	-53%	17	9	-47%	19	15	-21%	16	19	19%	14	10
	BUHL	4	5	25%		8	-	4	3	-25%	2	5	150%	7	9	29%	3	6
	GUEBWILLER	240	264	10%	219	187	-15%	355	331	-7%	313	403	29%	392	378	-4%	397	457
	HARTMANNSWILLER	12	11	-8%	26	25	-4%	41	40	-2%	29	39	34%	32	46	44%	45	46
	ISSENHEIM	135	142	5%	132	149	13%	276	292	6%	344	379	10%	410	438	7%	389	425
	JUNGHOLTZ	33	38	15%	34	36	6%	70	83	19%	74	100	35%	90	107	19%	72	108
	LAUTENBACH	2	2	0%	2		-100%	3	1	-67%	3	3	0%	10	3	-70%		4
	LAUTENBACH-ZELL	3		-100%	1		-100%	1	2	100%	5	1	-80%			#DIV/0!		
	LINTHAL			-	5	1	-80%	2	3	50%		2	-	4	2	-50%	2	1
	MERXHEIM	30	43	43%	25	32	28%	50	52	4%	53	75	42%	57	96	68%	55	87
	MURBACH		2	-		2	-		4	-		5	-		5	#DIV/0!		6
	ORSCHWIHR	27	13	-52%	28	15	-46%	40	4	-90%	29	22	-24%	32	16	-50%	25	17
	RAEDERSHEIM	41	45	10%	33	46	39%	93	69	-26%	88	96	9%	82	84	2%	78	96
	RIMBACH	1	6	500%	4	9	125%	4	18	350%	15	9	-40%	10	16	60%	15	9
	RIMBACH-ZELL	2	4	100%	3	12	300%	8	18	125%	7	16	129%	16	12	-25%	14	17
	SOULTZ	369	386	5%	395	389	-2%	666	650	-2%	690	787	14%	787	945	20%	690	942
	SOULTZMATT	12	1	-92%	14	3	-79%	13	2	-85%	5	5	0%	10	4	-60%	4	2
	WUENHEIM	24	36	50%	20	38	90%	57	70	23%	52	76	46%	57	89	56%	66	112
	Badges "dépôts sauvages"	7	3	-57%	2	12	500%		5	-	2	4	100%	2	1	-50%	7	11
	Sous-total SOULTZ	**993**	**1 059**	**7%**	**1 005**	**1 013**	**1%**	**1 798**	**1 729**	**-4%**	**1 813**	**2 146**	**18%**	**2 135**	**2 396**	**12%**	**1 966**	**2 506**
DECHETERIE SOULTZMATT	BERGHOLTZ		3	-		3	-		6	-	1	4	300%	8	5	-38%		2
	BERGHOLTZ-ZELL		25	-		15	-	10	29	190%	21	38	81%	45	43	-4%	11	33
	BUHL		3	-		7	-		5	-	3	3	0%	2	1	-50%	3	1
	GUEBWILLER		4	-		6	-	1	4	300%	8	7	-13%	10	9	-10%	6	3
	ISSENHEIM		1	-		3	-			-	1	3	200%	3		-100%	3	1
	LAUTENBACH			-			-	1	1	0%			-			-		1
	LAUTENBACH-ZELL			-			-			-		1	-			-		
	LINTHAL			-		1	-	1		-100%			-			-		1
	MERXHEIM		4	-		4	-		3	-		3	-	1	7	600%		1
	MURBACH			-		1	-			-			-			-		
	ORSCHWIHR		44	-		39	-	21	80	281%	42	111	164%	54	117	117%	56	93
	RIMBACH			-		1	-			-			-			-		
	SOULTZ			-		7	-	2	2	0%		1	-	2	2	0%		6
	SOULTZMATT		187	-		160	-	107	282	164%	196	340	73%	205	394	92%	180	354
	WUENHEIM			-			-		1	-		2	-			-		1
	Badges "dépôts sauvages"			-			-			-	1		-100%			-		
	Sous-total SOULTZMATT	**0**	**271**	**-**	**0**	**247**	**-**	**143**	**413**	**189%**	**273**	**513**	**88%**	**330**	**578**	**75%**	**259**	**497**
	TOTAL	**1 782**	**2 202**	**24%**	**1 704**	**2 054**	**21%**	**3 334**	**3 633**	**9%**	**3 461**	**4 384**	**27%**	**4 064**	**4 776**	**18%**	**3 834**	**4 896**

Tableau 15: Fréquen

Bilan des dépôts sauvages par commune (coûts et tonnages estimatifs)

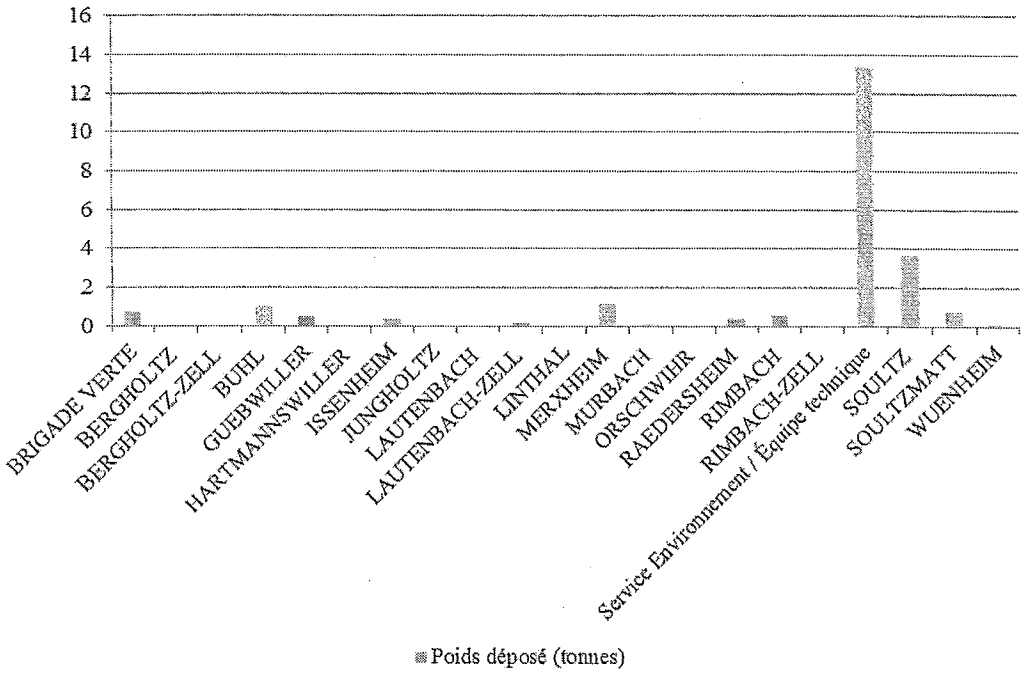

Figure 18 : Quantités, par commune, des dépôts sauvages déposés en déchèteries en 2015

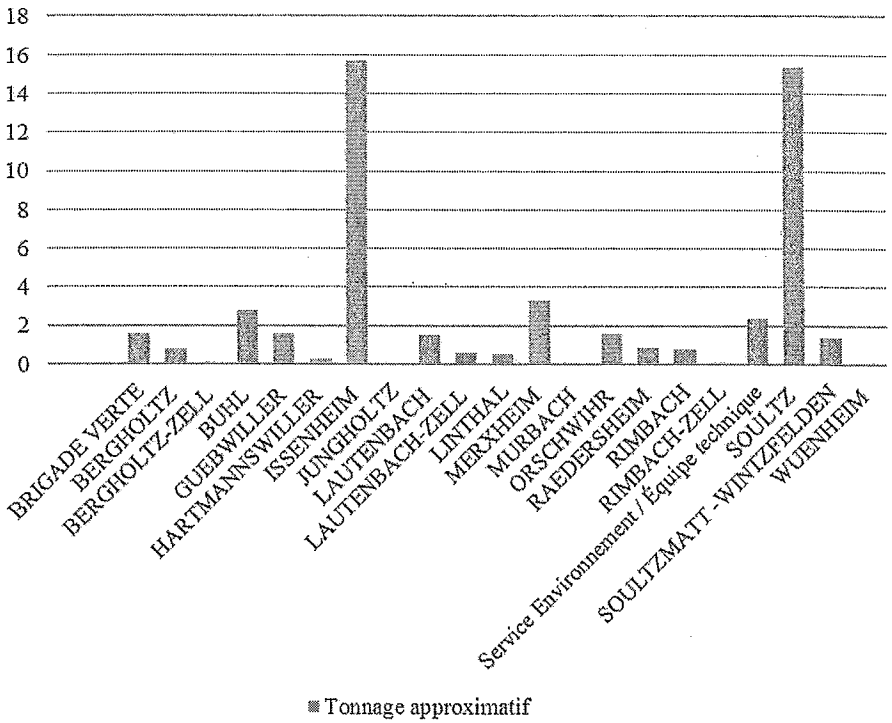

Figure 19 : Tonnage estimatif des dépôts sauvages collectés en bacs, par commune, en 2015

Bilan des sessions de broyage 2015

	Date broyage	Lieu broyage	Nombre usagers	Volume estimé (m3)	Tonnage récupéré (tonnes)	Tonnage traité (tonnes)	Tonnage total (tonnes)
Mars 2015	13/03/2015	Bergholtz/Bergholtz-Zell	53	50	0,7	3,5	4,2
	14/03/2015	Merxheim	53	40	0,6	2,8	3,3
	20/03/2015	Orschwihr/Soultzmatt/Wintzfelden	39	67	0,9	4,7	5,6
	21/03/2015	Orschwihr/Soultzmatt/Wintzfelden	40	46	0,6	3,2	3,8
	27/03/2015	Issenheim	66	46	0,6	3,2	3,8
	28/03/2015	Issenheim	61	65	0,9	4,5	5,4
Avril 2015	04/04/2015	Buhl/Murbach	39	38	0,4	2,2	2,6
	10/04/2015	Lautenbach-Zell/Linthal	37	50	0,7	3,5	4,2
	11/04/2015	Guebwiller	60	80	1,1	5,6	6,8
	17/04/2015	Guebwiller	39	52	0,7	3,7	4,4
	18/04/2015	Guebwiller	43	112	1,0	4,8	5,8
	24/04/2015	Jungholtz	32	37	0,5	2,6	3,1
	25/04/2015	Lautenbach	73	115	0,9	4,6	5,5
Mai 2015	02/05/2015	Hartmannswiller/Wuenheim	18	39	0,7	3,6	4,3
	09/05/2015	Soultz	94	126	0,8	3,8	4,6
	15/05/2015	Soultz	53	75	1,0	5,2	6,3
	16/05/2015	Soultz	72	114	1,6	8,0	9,6
	22/05/2015	Rimbach	19	31	0,4	2,2	2,6
	23/05/2015	Raedersheim	46	74	1,1	5,4	6,5
Sous-total campagne de printemps :			**937**	**1254**	**15**	**77**	**93**
	02/10/2015	Guebwiller	101	85	0,8	5,4	6,2
	03/10/2015	Guebwiller	107	76	0,8	5,0	5,8
Octobre 2015	09/10/2015	Guebwiller	57	41	0,4	2,5	2,8
	10/10/2015	Issenheim	100	76	1,1	7,6	8,7
	16/10/2015	Issenheim	83	106	1,0	6,3	7,3
	17/10/2015	Jungholtz	69	96	0,7	4,7	5,4
	23/10/2015	Lautenbach	94	128	1,0	6,6	7,6
	24/10/2015	Bergholtz	62	72	0,8	5,4	6,2
	30/10/2015	Merxheim	65	100	0,8	5,3	6,1
	31/10/2015	Merxheim	56	86	0,7	4,9	5,6
Novembre et décembre 2015	06/11/2015	Orschwihr/Soultzmatt/Wintzfelden	38	73	0,7	4,6	5,3
	07/11/2015	Raedersheim	42	59	0,5	3,3	3,7
	13/11/2015	Rimbach	22	57	0,5	3,4	3,9
	14/11/2015	Soultz	125	105	1,3	8,4	9,7
	20/11/2015	Soultz	57	39	0,8	5,4	6,2
	21/11/2015	Soultz	32	36	1,2	7,7	8,9
	27/11/2015	Linthal	32	41	0,4	2,5	2,8
	28/11/2015	Buhl	59	59	0,4	2,9	3,4
	04/12/2015	Buhl	31	39	0,4	2,5	2,9
	05/12/2015	Hartmannswiller	20	40	0,4	2,6	2,9
Sous-total campagne d'automne :			**1252**	**1410**	**15**	**97**	**111**
TOTAL 2015			**2189**	**2664**	**30**	**174**	**204**

Tableau 16 : Bilan des sessions de broyage 2015 (NB : les tonnages récupérés sont estimés)

TARIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES (RIOM) - PARTICULIERS - Applicables au 1er août 2015

1. Abonnement au service (part fixe)

	Valeur 2015
Abonnement	123.00

2. Part variable

2.1. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN PORTE-À-PORTE :

	Valeurs 2015				
		FORFAIT LEVÉE (€/levée)			
Bacs en litres	Forfait volume (€/an)	Tranche 1 : 12 levées/an (incluses abonnement)	Tranche 2 : 13e à 24e levée/an	Tranche 3 : 25e à 36e levée/an	Tranche 4 : À compter de la 37e levée/an
80	40.20	-	3.52	5.28	7.04
120	60.30	-	5.23	7.84	10.45
240	120.60	-	6.53	9.80	13.07
360	180.90	-	8.04	12.06	16.08
660*	331.65	-	13.87	20.80	27.74
770	386.93	-	15.08	22.61	30.15

** Bacs mis en place uniquement sur dérogation.*

2.2. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN SACS PRÉPAYÉS :

	Valeur 2015
Un (1) rouleau*	40.20

** Rouleau de 26 sacs de 37 litres.*

2.3. COLLECTES EN DÉCHÈTERIES :

	Valeur 2015
Particuliers	0.11

Sont inclus dans l'abonnement au service 100 kilogrammes de déchets déposés en déchèteries.

2.4. MISE À DISPOSITION DE BENNES "GRAVATS", "DÉCHETS VERTS" ET "TOUT-VENANT" :

	Valeur 2015
Forfait journalier de mise à disposition de la benne "gravats" ou "déchets verts" comprenant les frais de traitement	250.00
Forfait journalier de mise à disposition de la benne "tout-venant" hors frais de traitement	150.00
Tarif à la tonne de déchets collectés pour la benne "tout-venant" (€/tonne) (frais de traitement)	160.00
Forfait par jour supplémentaire de mise à disposition de la benne "gravats", "déchets verts" ou "tout-venant"	10.00
Pénalité pour non-conformité	400.00

La pénalité est appliquée dès lors que la benne contient des déchets non conformes.

TARIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES (RIOM) - PROFESSIONNELS -

Applicables au 1er août 2015

1. Abonnement au service (part fixe)

	Valeur 2015
Abonnement	92,85

2. Part variable

2.1. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN PORTE-À-PORTE :

Bacs en litres	Valeur 2015	
	Forfait volume (€/an)	Forfait levée (€/levée)
80	40,20	1,51
120	60,30	2,01
240	120,60	4,02
360	180,90	6,03
770	386,93	12,06
Benne 20 m³	10 050,00	96,48

2.2. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN SACS PRÉPAYÉS :

	Valeur 2015
Un (1) rouleau*	40,20

**Rouleau de 26 sacs de 37 litres.*

2.3. COLLECTE DU TRI SÉLECTIF EN PORTE-À-PORTE :

Bacs en litres	Valeur 2015	
	Forfait volume (€/an)	Forfait levée (€/an)
120	50,25	1,01
240	100,50	2,01
360	150,75	3,02
770	326,63	6,03
Benne 20 m³	8 442,00	96,48

2.4. COLLECTE DES BIODÉCHETS EN PORTE-À-PORTE :

Bacs en litres*	Valeur 2015	
	Forfait volume (€/an)	Forfait levée (€/levée)
80	56,28	0,67
240	168,84	2,01
Benne 20 m³	14 070,00	96,48

**Absence de bacs de 360 et 770 litres : levée impossible du fait de la densité des biodéchets.*

2.5. COLLECTE EN DÉCHÈTERIES :

	Valeur 2015
Professionnels	0,11

2.6. RÉINTÉGRATION DE PROFESSIONNELS AU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :

	Valeur 2015
Professionnels	35,00

2.7. TARIF DE MISE À DISPOSITION DE BENNES GRAND VOLUME :

	Valeur 2015
Professionnels	1 200,00

Ce tarif comprend les frais d'amortissement de la benne.

2.8. MISE À DISPOSITION DE BENNES "GRAVATS", "DÉCHETS VERTS" ET "TOUT-VENANT" :

	Valeur 2015
Forfait journalier de mise à disposition de la benne "gravats" ou "déchets verts" comprenant les frais de traitement	250,00
Forfait journalier de mise à disposition de la benne "tout-venant" (hors frais de traitement)	150,00
Tarif à la tonne de déchets collectés pour la benne "tout-venant" (€/tonne) (frais de traitement)	160,00
Forfait par jour supplémentaire de mise à disposition de la benne	10,00
Pénalité pour non-conformité	400,00

La pénalité est appliquée dès lors que la benne contient des déchets non conformes.

2.9. MISE À DISPOSITION DE BORNES À VERRE :

	Valeur 2015
Forfait pour la pose ou la dépose de la borne (€/pose ou dépose)	96,00
Forfait annuel de mise à disposition de la borne à verre (€/an)	300,00
Forfait mensuel pour 4 vidages maximums de la borne (€/mois), appliqué quel que soit le nombre de vidages réel	60,00
Forfait unitaire par vidage supplémentaire (€/vidage supp.)	15,00

MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES

Mise en place de bacs

Tarif unitaire par bac

Ce tarif est applicable aux professionnels et associations organisant des manifestations exceptionnelles, nécessitant la mise en place ponctuelle de bacs de collecte pour les déchets ménagers et assimilés.

Il comprend les frais de gestion et de mise à disposition des contenants, ainsi que la collecte (une levée par bac) et le traitement des déchets collectés.

		PM 2014	Valeur 2015
Type de déchets	Volume du bac (litres)	Tarifs (€/manifestation/bac)	
OMR	80	-	6.00
	120	-	7.00
	240	-	10.00
	360	-	14.00
	770	-	26.00
	20m^3	-	380.00
TRI	120	-	5.00
	240	-	8.00
	360	-	10.00
	770	-	18.00
	20m^3	-	330.00
BIO	80	-	5.00
	240	-	10.00
	20m^3	-	485.00

Tarification des prestations 2015

Vente de produits, remplacement de bacs et pièces détachées suite à dégradations, vols, utilisations inappropriées, facturation du matériel manquant, services et prestations annexes, etc.

Applicable au 1er août 2015

Ces tarifs ne sont pas applicables suite à une dégradation due à la collecte, sauf en cas de dépassement de la charge utile du bac. Une vérification sera faite par le service Environnement avant toute facturation. Ils comprennent le coût d'acquisition du matériel et les frais de gestion. Les tarifs 2015 prennent en compte l'inflation de 0.5 %.

	Valeurs 2015 en €
Vente de produits	**Coût**
Composteur (par unité)	10,05
Compost (par unité, sac de 30 litres)	1,51
Compost vrac* (à la tonne)	30,15
** - 10 % à partir de 3 tonnes*	
Remplacement de bacs (dégradation, non-restitution, etc) - hors serrure	**Coût par bac**
Bac de 80 litres	20,10
Bac de 120 litres	20,10
Bac de 240 litres	27,64
Bac de 360 litres	40,20
Bac de 770 litres	109,55
Remplacement de pièces détachées sur les bacs (dégradation, non-restitution, etc)	**Coût par unité**
Serrure (80, 120, 240 litres) dégradée, incomplète, etc	24,12
Serrure (360, 770 litres) dégradée, incomplète, etc	31,16
Bacs de 80 et 120 litres :	
Roue	2,01
Axe de roue	2,01
Couvercle + 2 clips	6,03
Bac(s) de 240 litres :	
Roue	2,01
Axe de roue	2,31
Couvercle + 2 clips	9,65
Bac(s) de 360 litres :	
Roue	2,01
Axe de roue	3,12
Couvercle + 2 clips	12,26
Bac(s) de 770 litres :	
Roue	8,64
Couvercle + 4 clips	33,57
Remplacement de badges et de puces électroniques (perte, vol, dégradation, etc), sauf badges dont la puce est défectueuse	**Coût par unité**
Badge d'accès aux déchèteries	2,01
Puce électronique d'identification	3,02
Échange de bac pour convenance personnelle au-delà d'une fois par an	**Coût par échange**
Frais administratifs	12,00
Livraison/retrait à domicile	**Coût par échange**
Livraison ou retrait de matériel de collecte à domicile	10,00
Déménagement non signalé	**Coût par déménagement**
Frais de gestion pour déménagement non signalé au service Environnement	25,00
Forfait lavage de bac (si sale lors du retour)	**Coût par bac**
Lavage du bac suite à sa restitution non nettoyé	15,00
Collecte exceptionnelle à la demande d'un usager	**Coût par collecte**
Collecte exceptionnelle	25,00
Ouverture de compte	**Coût par ouverture**
Arrivée sur le territoire de la CCRG	6,00
Fermeture de compte	**Coût par fermeture**
Déménagement hors du territoire de la CCRG	15,00
Fermeture et ouverture de compte	**Coût par déménagement**
Déménagement sur le territoire de la CCRG	6,00

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
RÉGION DE GUEBWILLER

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2015

Préambule

Le présent rapport doit assurer la transparence au bénéfice des usagers du service public de l'assainissement, sur le prix et la qualité du service. Ce rapport indique les seuls paramètres qui relèvent de la gestion du service d'assainissement collectif des eaux usées relevant de la compétence de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG).

1- Territoire desservi

Le territoire desservi par l'assainissement collectif est composé des communes suivantes : Bergholtz, Bergholtz-Zell, Buhl, Guebwiller, Hartmannswiller, Issenheim, Jungholtz (partiellement), Lautenbach, Lautenbach-Zell, Linthal, Merxheim, Murbach (partiellement), Orschwihr, Raedersheim, Rimbach (partiellement), Rimbach-Zell (partiellement), Soultz, Soultzmatt-Wintzfelden et Wuenheim.

La CCRG gère une Station d'épuration intercommunale, sise à Issenheim, qui traite également les eaux usées qui proviennent des communes d'Osenbach et de Westhalten (par convention).

Pour information, la station d'épuration de Merxheim, qui traitait uniquement les eaux usées de cette commune, a été arrêtée le 3 novembre 2014. Les effluents de la Commune de Merxheim sont donc raccordés par refoulement à la Station d'épuration intercommunale d'Issenheim depuis ce jour.

La population totale ainsi desservie est d'environ 40 000 habitants.

Les industries implantées sur le territoire et raccordées à la Station d'épuration d'Issenheim sont régulièrement contrôlées par les services de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Dans le cas où les rejets sont importants en volume ou en pollution, il est établi, par la signature d'une convention, une participation aux coûts d'investissement et de fonctionnement liés aux équipements de la CCRG. La mise en place de cette convention a pour effet d'inciter les entreprises conventionnées à réduire leurs rejets ou à trouver des solutions alternatives de traitement.

Les entreprises conventionnées à ce jour sont :
- Jacob Holm (2004)
- Sojinal-Alpro Soja (2004)
- Sevenday (2006)
- Xynatech (2006)
- Caléo (2007)
- Fonderie Schlumberger (2010)
- Alcoa (2012)
- Sources de Soultzmatt (2014)

La CCRG gère actuellement environ 280 kilomètres linéaires de collecteurs d'eaux usées. Le service Assainissement, réseaux et Station d'épuration est géré en régie directe et ne fait donc pas l'objet d'une Délégation de Service Public.

Le réseau collectif d'eaux usées comprend également plusieurs ouvrages :
- stations de relèvement : Aire d'Activités du Florival (1), Bergholtz (1), Guebwiller (2), Hartmannswiller (2), Issenheim (1), Lautenbach (1), Raedersheim (4), Soultz (4)
- bassins d'orage : Bergholtz (1), Buhl (1), Jungholtz (1), Hartmannswiller (1), Issenheim (1), Jungholtz (1), Orschwihr (1), Soultz (1) et Soultzmatt-Wintzfelden (1).

2- Assainissement non collectif

La CCRG ne gère pas les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (ou SPANC) qui sont du ressort des communes, mais intervient par l'intermédiaire d'une convention d'assistance technique (excepté Bergholtz, Bergholtz-Zell, Buhl, Guebwiller, Hartmannswiller, Jungholtz et Orschwihr).

3- Qualité du service rendu à l'usager du service d'assainissement collectif

3.1- Taux de réclamation

Les réclamations enregistrées émanent essentiellement des usagers situés en zones d'assainissement collectif actuellement non desservies par le réseau collectif d'eaux usées. Ces usagers sont assujettis à la redevance d'assainissement collectif et bénéficient d'une vidange gratuite de leur fosse septique/toutes eaux tous les deux ans *(cf article 36 du règlement d'assainissement)*.

Le service d'assainissement collectif a reçu, toutes réclamations confondues, environ 120 appels, courriers ou visites en 2015.

3.2- Taux de desserte par le réseau collectif d'eaux usées

Commune	Nombre de foyers non raccordés en 2015(*)	Taux de raccordement
Bergholtz	2	99 %
Bergholtz-Zell	1	99 %
Buhl	10	98 %
Guebwiller	25	99 %
Hartmannswiller	3	98 %
Issenheim	3	98 %
Jungholtz	non connu	environ 60 %
Lautenbach	27	90 %
Lautenbach-Zell	26	70 %
Linthal	165	70 %
Merxheim	22	96 %
Murbach	44	30 %
Orschwihr	1	99 %
Raedersheim	7	90 %
Rimbach	50	5 %
Rimbach-Zell	93	10 %
Soultz	22	95 %
Soultzmatt-Wintzfelden	24	environ 97 %
Wuenheim	15	95 %
Total	**environ 540**	

(*) Sur la totalité du ban communal.

3.3- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

Aucune demande d'indemnisation n'a été transmise en 2015.

4- Gestion financière et patrimoniale du service d'assainissement collectif

4.1- Taux moyen de renouvellement du réseau collectif d'eaux usées

Travaux de rénovation du réseau collectif d'eaux usées réalisés en 2015 :
- rue Vauban à Bergholtz, 180 ml de réseau collectif d'eaux usées rénovés, soit 0,06 % du linéaire total.

Travaux de collecte des eaux usées débutés en 2015 :
- création du réseau collectif d'eaux usées de la Commune de Murbach, raccordement sur le collecteur intercommunal, soit 2 470 ml de réseau collectif d'eaux usées et 70 branchements.

Travaux de collecte des eaux usées réceptionnés en 2015 :
- raccordement de la Commune de Merxheim à la Station d'épuration intercommunale, soit 2 100 ml de conduite de refoulement d'eaux usées.

4.2- Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Encours total de la dette au 31 décembre 2015 :	5 539 513,00 €
Recettes réelles 2015 :	3 961 528,00 €
Dépenses réelles 2015 :	2 660 528,00 €
Épargne brute annuelle 2015 :	1 301 000,00 €

Durée d'extinction de la dette : 4,26 ans.

4.3- Tarification de l'assainissement

La redevance d'assainissement et les tarifs du service sont votés en séance du Conseil de Communauté lors du vote du Budget Primitif ; les tarifs pour l'année 2015 sont les suivants :

Assainissement collectif

Redevance d'assainissement	
De 1 à 6 000 m³	1,41 €/m³
De 6 001 à 12 000 m³	1,16 €/m³
De 12 001 à 24 000 m³	0,94 €/m³
Au-delà de 24 000 m³	0,80 €/m³
Vidange de fosse septique, toutes eaux et bac à graisses	
Forfait d'intervention ou volume inférieur à 1 m³	109,17 €
Le m³ vidangé	109,17 €
Forfait d'analyse	117,59 €
Dépotage des matières de vidange hors périmètre CCRG	
Frais de dépotage	9,77 €/m³
Frais de traitement	35,61 €/m³
Forfait d'analyse	117,59 €
Main-d'œuvre pour débouchage et curage	
Camion + chauffeur + servant	87,93 €/h
Forfait ITV, déplacement, intervention, rapport sommaire	86,28 €

Branchements

Participation à l'Assainissement Collectif (PAC)	
PAC "pour immeubles existants (pose d'un réseau neuf)"	1 423,27 €
PAC "pour immeubles neufs (réseau déjà existant)"	1 423,27 €
Curage de siphons de rues (la pièce)	5,10 €
Assistance technique des SPANC communaux	
Instruction des Permis de Construire	23,28 €
Instruction des Certificats d'Urbanisme	14,23 €
Contrôle des installations existantes	90,00 €
Contre-visite, contrôle des installations existantes	30,45 €

Contrôle des installations avant remblai	37,54 €
Analyse des effluents	114,16 €
Vidange	109,17 €/m³
Débouchage, curage	87,93 €/h
Frais de dépotage	9,77 €/m³
Frais de traitement	35,61 €

Mutation des biens immobiliers

Contrôle des installations existantes, avec vérification sur site	122,92 €
Contre-visite sur site, après mise en conformité	37,54 €
Forfait déplacement *(si contrôle irréalisable, ouvrages inaccessibles)*	85,37 €

Transport et traitement par méthanisation d'effluents industriels chargés, la tonne : 13,00 €.

4.4- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux collectifs d'eaux usées

- linéaire de réseaux inspectés en 2015 : 1,266 kml, soit 0,45 % du linéaire total
- linéaire de réseaux numérisés en 2015 : 32,882 kml pour Lautenbach et Buhl, soit 11,7 % du linéaire total.

5- Performance environnementale du service d'assainissement collectif des eaux usées

5.1- Conformité de la collecte des effluents

Les services, dans la mesure de leurs moyens, s'assurent de la conformité des branchements neufs et existants ainsi que de la conformité de la collecte des effluents.

5.2- Conformité des équipements d'épuration

Les équipements d'épuration sont conformes et répondent aux critères de traitement d'une station d'épuration biologique à boues activées.

5.3- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Les performances des ouvrages d'épuration sont satisfaisantes.

5.4- Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation en 2015

1 855 tonnes de boues brutes transformées en compost normalisé à vocation agricole.

5.5- Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral

Les rendements épuratoires et les normes de rejet sont conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2003 en vigueur.

Capacité de traitement de la Station d'épuration d'Issenheim :

Paramètres de pollution	Hors période de vendanges			En période de vendanges
	Charge nominale en kg/j		Surcharge en kg/j avec mode dégradé temps de pluie 2	Apports spécifiques dus à la viticulture
	Temps sec	Temps de pluie		Charge spécifique en kg/j
DBO_{5eb}	3 000	4 050	> 4 050	1 940
DCO_{eb}	6 800	9 300	> 9 300	3 000
MES	3 060	4 300	> 4 300	1 300
NTK	490	590	> 590 < 940	40
Pt	125	160	> 160	13
Volume en m³/j	16 150	22 030	30 250	

Les rendements minimaux issus de l'arrêté du 12 novembre 2003 et du plan Action Rhin sont de 90 % sur la DBO_5, 75 % sur la DCO, 90 % sur les MES, 70 % sur le NGL, 75 % sur le NTK, 75 % sur le $N\text{-}NH_4$ et 80 % sur le Pt.

Abréviations utilisées :

DBO_{5eb}	*Demande Biologique en Oxygène après 5 jours d'incubation sur les eaux brutes*
ECP	*Eaux Claires Parasites*
DCO_{eb}	*Demande Chimique en Oxygène sur les eaux brutes*
MES	*Matières En Suspension*
NGL	*Azote total*
NTK	*Azote total Kjeldahl*
$N\text{-}NH_4^+$	*Azote ammoniacal*
Pt	*Phosphore total.*

Productions et consommations de la Station d'épuration d'Issenheim :

	Unité	2012	2013	2014	**2015**
Effluents en entrée	m^3	6 565 426	7 406 013	6 328 587	5 932 338
Charge DCO	kg	1 796 072	1 857 560	1 683 803	1 762 630
Chaux utilisée	tonne	-	-	-	-
Polymères (liquide)	tonne	5	5	5	5
Polymères (poudre)	tonne	6	6	6	6
Boues déshydratées produites	tonne	2 626	2 619	2 760	2 800
Boues épandues en agriculture	tonne	-	-	213	-
Boues en filière alternative	tonne	-	-	-	-
Compost produit	tonne	2 307	2 141	1 821	1 885
Compost épandu en agriculture	tonne	2 095	1 981	1 685	1 885
Compost ensaché (et vendu)	tonne	213	159	136	0
Stock de boues au 31/12	m^3	100	50	90	120

5.6- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Les déversoirs d'orage (DO) ayant une charge de transit supérieure à 600 kg de DBO_5/jour ont été équipés en autosurveillance en 2013. La deuxième tranche de travaux relative aux DO ayant une charge transitée comprise entre 120 et 600 kg DBO_5/jour a été réalisée en 2014.

5.7- Financement

Les recettes et dépenses du service Assainissement sont les suivantes (en € TTC) :

	2012	2013	2014	**2015**
Dépenses investissement	2 377 045	5 074 458	4 010 798	1 806 824
Dépenses fonctionnement	2 918 883	3 348 949	3 511 649	3 520 471
Recettes investissement	4 301 725	5 917 066	6 566 205	4 166 016
Recettes fonctionnement	3 715 246	4 278 009	4 598 847	4 860 543
Total dépenses	5 295 928	8 423 407	7 522 447	**5 327 295**
Total recettes	8 016 971	10 195 075	11 165 052	**9 026 559**

La diminution des dépenses en investissement en 2015 résulte notamment du fait que les travaux de raccordement des communes de Merxheim et de Murbach au réseau intercommunal d'eaux usées sont en voie d'achèvement et que plusieurs programmes d'assainissement antérieurs ont été soldés en 2014 (2008 et 2010).

Subventions : voir chapitre 7.1.

6- Travaux et études

6.1- Travaux et études réalisés sur les réseaux collectifs d'eaux usées

* *Études engagées en 2008 et toujours en cours :*
- assainissement non collectif du lieu-dit Obersengern à Linthal afin de protéger trois sources d'eau potable communales.

* *Études engagées en 2015 et toujours en cours :*
- étude hydraulique globale des réseaux collectifs d'eaux usées de la CCRG
- raccordement des bourgs-centres des communes de Rimbach et Rimbach-Zell au réseau intercommunal d'eaux usées
- rue et place de l'Église à Bergholtz-Zell : aménagement de voirie et rénovation du réseau collectif d'eaux usées
- rues Creuse et du Ballon à Jungholtz : aménagement de voirie, rénovation du réseau d'eaux usées, réseaux humides et réseaux secs.

* *Travaux engagés en 2015 et toujours en cours :*
- création du réseau collectif d'eaux usées de la Commune de Murbach.

* *Travaux démarrés en 2014 et achevés en 2015 :*
- raccordement de la Commune de Merxheim à la Station d'épuration intercommunale.

6.2 - Travaux et acquisitions réalisés à la Station d'épuration en 2015

- remplacement de la couronne du pivot central du clarificateur B suite à rupture
- remplacement des diffuseurs d'air du bassin biologique A
- remplacement des racleurs du décanteur primaire.

6.3- Études en cours à la Station d'épuration

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'un audit réglementaire de la Station d'épuration intercommunale.

7- L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

La note d'information 2015 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est téléchargeable sur son site Internet *http://www.eau-rhin-meuse.fr/?q=node/606*

7.1- État des primes et subventions allouées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (en €)

Exploitation	2012	2013	2014	**2015**
Prime pour Épuration *(1)*	297 988	272 780	212 811	223 546
Prime pour Surveillance des rejets industriels		3 705	6 536	*
Études	2012	2013	2014	**2015**
Étude hydraulique globale			38 820	
AMO mise à niveau réglementaire Station d'épuration				
Réseaux	2012	2013	2014	**2015**
Extension de la collecte des eaux usées *(2)*			76 525	
Extension de la collecte des eaux usées *(3)*			22 040	
Raccordement intercommunal de Murbach à Buhl	208 830	11 209	717 911	
Raccordement intercommunal de Rimbach et Rimbach-Zell à Jungholtz		103 650		
Raccordement de Merxheim à la Station d'épuration			76 050	
Total	506 818	391 344	1 150 693	**223 546**

(1) pour mémoire, la station d'épuration de Merxheim a été arrêtée fin 2014.

(2) Lautenbach (rues de la Fabrique, Saint-Gangolphe), Lautenbach-Zell (rue du Felsenbach, 3e tranche), Hartmannswiller (route de Bollwiller), Jungholtz (rues des Cigognes, des Tuiles, impasse, chemin et rue du Château, chemin rural).

(3) Guebwiller (rue Kreutzberger, chemin du Schimmelrain), Issenheim (rues Hartmann et des Tilleuls), Soultz (rues Joseph Vogt, de l'Abattoir, de la Potasse, Saint-Georges).

* *non versée au moment de la rédaction de ce document*

8 - Action de solidarité

Sans objet.

ANNEXE 1 POINT N°9

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - Ville de GUEBWILLER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21680112600014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

M. 14

Décision modificative (projet de budget) 3 (3)

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	489 000,00	489 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	489 000,00	489 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	279 000,00	279 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	279 000,00	279 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	768 000,00	768 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 191 000,00	0,00	0,00	0,00	3 191 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 434 000,00	0,00	0,00	0,00	5 434 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	962 590,00	0,00	8 750,43	0,00	971 340,43
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 587 590,00	0,00	8 750,43	0,00	9 596 340,43
66	Charges financières	1 465 312,26	0,00	0,00	0,00	1 465 312,26
67	Charges exceptionnelles	17 352,00	0,00	0,00	0,00	17 352,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		229 000,00	0,00	229 000,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 120 254,26	0,00	237 750,43	0,00	11 358 004,69
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*1 140 788,03*		*260 000,00*	*0,00*	*1 400 788,03*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*4 096 744,92*		*-8 750,43*	*0,00*	*4 087 994,49*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*1 254 000,00*		*0,00*	*0,00*	*1 254 000,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		*6 491 532,95*		*251 249,57*	*0,00*	*6 742 782,52*
TOTAL		17 611 787,21	0,00	489 000,00	0,00	18 100 787,21

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 100 787,21

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	50 272,00	0,00	0,00	0,00	50 272,00
70	Produits services, domaine et ventes div	580 410,00	0,00	0,00	0,00	580 410,00
73	Impôts et taxes	5 787 709,00	0,00	0,00	0,00	5 787 709,00
74	Dotations et participations	3 369 780,00	0,00	0,00	0,00	3 369 780,00
75	Autres produits de gestion courante	719 167,55	0,00	0,00	0,00	719 167,55
Total des recettes de gestion courante		10 507 338,55	0,00	0,00	0,00	10 507 338,55
76	Produits financiers	615 978,26	0,00	494 208,00	0,00	1 110 186,26
77	Produits exceptionnels	48 600,00	0,00	0,00	0,00	48 600,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	665 193,45		0,00	0,00	665 193,45
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 837 110,26	0,00	494 208,00	0,00	12 331 318,26
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*3 658 718,00*		*-5 208,00*	*0,00*	*3 653 510,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*1 254 000,00*		*0,00*	*0,00*	*1 254 000,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		*4 812 718,00*		*-5 208,00*	*0,00*	*4 807 510,00*
TOTAL		16 649 828,26	0,00	489 000,00	0,00	17 138 828,26

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	961 958,95

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 100 787,21

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 935 272,52

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	88 800,00	0,00	19 732,05	0,00	108 532,05
204	Subventions d'équipement versées	20 828,00	0,00	0,00	0,00	20 828,00
21	Immobilisations corporelles	320 261,56	0,00	181 888,72	0,00	502 150,28
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 532 000,00	0,00	34 936,82	0,00	2 566 936,82
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**2 961 889,56**	**0,00**	**236 557,59**	**0,00**	**3 198 447,15**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	965 000,00	0,00	-906,05	0,00	964 093,95
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**973 000,00**	**0,00**	**-906,05**	**0,00**	**972 093,95**
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**3 934 889,56**	**0,00**	**235 651,54**	**0,00**	**4 170 541,10**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*3 558 718,00*		*-5 208,00*	*0,00*	*3 553 510,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*6 864 045,87*		*48 556,46*	*0,00*	*6 912 602,33*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***10 422 763,87***		***43 348,46***	***0,00***	***10 466 112,33***
	TOTAL	14 357 653,43	0,00	279 000,00	0,00	14 636 653,43

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 136 197,08

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 772 850,51

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	303 000,00	0,00	112 540,00	0,00	415 540,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	1 533 000,00	0,00	-133 000,00	0,00	1 400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 836 000,00	0,00	-20 460,00	0,00	1 815 540,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	310 084,61	0,00	-346,03	0,00	309 738,58
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 136 197,08	0,00	0,00	0,00	1 136 197,08
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 990,00	0,00	0,00	0,00	9 990,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	Total des recettes financières	1 556 271,69	0,00	-346,03	0,00	1 555 925,66

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 392 271,69	0,00	-20 806,03	0,00	3 371 465,66
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*1 140 788,03*		*260 000,00*	*0,00*	*1 400 788,03*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*4 096 744,92*		*-8 750,43*	*0,00*	*4 087 994,49*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*6 864 045,87*		*48 556,46*	*0,00*	*6 912 602,33*
Total des recettes d'ordre d'investissement		*12 101 578,82*		*299 806,03*	*0,00*	*12 401 384,85*
TOTAL		15 493 850,51	0,00	279 000,00	0,00	15 772 850,51

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 772 850,51

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 935 272,52

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 750,43		8 750,43
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	229 000,00	*-8 750,43*	220 249,57
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*260 000,00*	260 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		237 750,43	*251 249,57*	489 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	489 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*-5 208,00*	-5 208,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-906,05	*0,00*	-906,05
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	19 732,05	*0,00*	19 732,05
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	181 888,72	*0,00*	181 888,72
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	34 936,82	*48 556,46*	83 493,28
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		235 651,54	*43 348,46*	279 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	279 000,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	494 208,00	*0,00*	494 208,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*-5 208,00*	-5 208,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**494 208,00**	***-5 208,00***	**489 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	489 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	-346,03	*0,00*	-346,03
13	Subventions d'investissement	112 540,00	*0,00*	112 540,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	-133 000,00	*0,00*	-133 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	*22 175,61*	22 175,61
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*26 380,85*	26 380,85
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*-8 750,43*	-8 750,43
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*		*260 000,00*	260 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	***-20 806,03***	***299 806,03***	**279 000,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	279 000,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 191 000,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	690 900,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	70 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	520 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	20,00	0,00	0,00
60622	Carburants	68 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	6 600,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	18 500,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	16 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	23 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	234 000,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	28 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	13 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	21 300,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	33 000,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	30 500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	200,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	89 700,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	700,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	63 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	20 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	44 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	60 000,00	-5 000,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	5 000,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	50 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	86 700,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	62 000,00	-27 100,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	27 100,00	0,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	11 900,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	14 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	202 800,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 800,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	10 000,00	25 000,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	26 500,00	-25 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	15 400,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	22 400,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	41 600,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	55 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	11 600,00	0,00	0,00
6238	Divers	2 000,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	2 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	51 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 500,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	30 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	29 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	69 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	28 480,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	13 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 200,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	43 500,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	99 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	10 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	68 000,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 300,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	300,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 100,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**5 434 000,00**	**0,00**	**0,00**
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	47 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	14 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 900,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° prof. cont.	100,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	57 500,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 500,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 712 000,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	63 500,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	599 000,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	133 000,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	14 200,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	33 000,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	233 000,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	14 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	519 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	799 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	26 400,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	62 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	12 000,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	900,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	19 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	50 000,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**962 590,00**	**8 750,43**	**0,00**
6531	Indemnités	159 098,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	1 500,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	12 081,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	10 977,00	0,00	0,00
6535	Formation	7 500,00	0,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	1 000,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	120,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	8 000,00	8 750,43	0,00
6553	Service d'incendie	237 037,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	55 000,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	24 800,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	147 200,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	350,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	297 727,00	2 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	200,00	0,00	0,00
656	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	9 587 590,00	8 750,43	0,00
66	**Charges financières (b)**	**1 465 312,26**	**0,00**	**0,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 224 522,26	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	236 260,10	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	4 385,61	0,00	0,00
665	Escomptes accordés	144,29	0,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**17 352,00**	**0,00**	**0,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	9 300,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	6 552,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)**	**0,00**	**229 000,00**	**0,00**
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	229 000,00	0,00
022	**Dépenses imprévues (e)**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	11 120 254,26	237 750,43	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 140 788,03*	*260 000,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)*	*4 096 744,92*	*-8 750,43*	*0,00*
6681	*Indemnité rbt anticipé emprunt à risque*	*3 420 000,00*	*0,00*	*0,00*

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6811	*Dot. amort. et prov. immos incorporelles*	*413 668,00*	*-8 750,43*	*0,00*
6862	*Dot. amort. charges financ. à répartir*	*263 076,92*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*5 237 532,95*	*251 249,57*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (10)*	1 254 000,00	0,00	0,00
6682	*Indemnité de réaménagement d'emprunt*	1 254 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*6 491 532,95*	*251 249,57*	*0,00*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 611 787,21	489 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	489 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	288 175,14
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-51 915,04
= Différence ICNE N – ICNE N-1	236 260,10

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	50 272,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 272,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	580 410,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	121 410,00	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	40 000,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	30 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	13 000,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	23 000,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	14 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	13 500,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	10 000,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	274 000,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	9 500,00	0,00	0,00
70841	Mise à disp personnel B.A. , régies	9 000,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	2 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	20 000,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 787 709,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 116 362,00	0,00	0,00
7321	Attribution de compensation	2 218 220,00	0,00	0,00
7323	F.N.G.I.R.	50 027,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	26 000,00	0,00	0,00
7337	Droits de stationnement	20 000,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	4 300,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	180 000,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	2 800,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	170 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 369 780,00	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	1 339 825,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	159 407,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	871 399,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	289 893,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	245 544,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	24 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	17 000,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	11 500,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	186 000,00	0,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	26 304,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	65 000,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	39 888,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	12 189,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	81 831,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	719 167,55	0,00	0,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	376 131,65	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	338 000,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	3 800,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	1 235,90	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	10 507 338,55	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	615 978,26	494 208,00	0,00
761	Produits de participations	370 000,00	494 496,50	0,00
7621	Prod. immo. fin. - encaissées à échéance	956,00	-288,50	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	500,00	0,00	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	199 522,26	0,00	0,00
7688	Autres	45 000,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	48 600,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	42 600,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	600,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 600,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	665 193,45	0,00	0,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	665 193,45	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	11 637 110,26	494 208,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*3 558 718,00*	*-5 208,00*	*0,00*
722	*Immobilisations corporelles*	*100 000,00*	*0,00*	*0,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*38 718,00*	*-5 208,00*	*0,00*
796	*Transferts charges financières*	*3 420 000,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (9)*	*1 254 000,00*	*0,00*	*0,00*
796	*Transferts charges financières*	*1 254 000,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*4 812 718,00*	*-5 208,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	16 649 828,26	489 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	489 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	88 800,00	19 732,05	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	46 000,00	3 000,00	0,00
2031	Frais d'études	40 800,00	7 053,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00	1 679,05	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	8 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	20 828,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	20 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	828,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	320 261,56	181 888,72	0,00
2111	Terrains nus	0,00	4 000,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	2 682,90	0,00
21316	Equipements du cimetière	12 684,48	7 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	3 967,92	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	70 638,37	0,00
2152	Installations de voirie	77 000,00	16 039,52	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	80 000,00	-27 674,34	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	1 346,69	0,00
21538	Autres réseaux	21 380,47	8 802,17	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	5 998,94	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	40 329,12	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	26 100,98	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	2 196,61	0,00	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	3 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	16 200,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	14 904,08	0,00
2184	Mobilier	24 000,00	22 562,91	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	100 000,00	-31 010,54	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 532 000,00	34 936,82	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 000 000,00	7 821,70	0,00
2313	Constructions	338 000,00	-121 784,91	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 194 000,00	148 900,03	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 961 889,56	236 557,59	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	965 000,00	-906,05	0,00
1641	Emprunts en euros	913 200,00	-798,34	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	8 200,00	-83,02	0,00
16873	Dettes - Départements	43 600,00	-24,69	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 000,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	8 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	973 000,00	-906,05	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	3 934 889,56	235 651,54	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7)*	*3 558 718,00*	*-5 208,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	*38 718,00*	*-5 208,00*	*0,00*
139151	*Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.*	*22 432,00*	*0,00*	*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*16 286,00*	*-5 208,00*	*0,00*
	Charges transférées (9)	*3 520 000,00*	*0,00*	*0,00*
21318	*Autres bâtiments publics*	*100 000,00*	*0,00*	*0,00*
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*3 420 000,00*	*0,00*	*0,00*

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*6 864 046,87*	*48 556,46*	*0,00*
1641	*Emprunts en euros*	*3 346 894,24*	*0,00*	*0,00*
166	*Refinancement de dette*	*3 346 894,24*	*0,00*	*0,00*
2183	*Matériel de bureau et informatique*	*2 160,00*	*0,00*	*0,00*
2312	*Agencements et aménagements de terrains*	*0,00*	*1 056,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*6 456,00*	*6 719,61*	*0,00*
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*161 641,39*	*14 400,00*	*0,00*
238	*Avances versées commandes immo. incorp.*	*0,00*	*26 380,85*	*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		*10 422 763,87*	*43 348,46*	*0,00*
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		14 357 653,43	279 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	279 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042.*
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	303 000,00	112 540,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	50 040,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	62 500,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	140 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	130 000,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	33 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 533 000,00	-133 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 533 000,00	-133 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 836 000,00	-20 460,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 446 281,69	-346,03	0,00
10222	FCTVA	270 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	40 084,61	-346,03	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 136 197,08	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 990,00	0,00	0,00
274	Prêts	390,00	0,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	9 600,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 556 271,69	-346,03	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	3 392 271,69	-20 806,03	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*1 140 768,03*	*260 000,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*4 096 744,92*	*-8 750,43*	*0,00*
1641	*Emprunts en euros*	*3 420 000,00*	*0,00*	*0,00*
2802	*Frais liés à la réalisation des document*	*64 811,91*	*-29 954,23*	*0,00*
28031	*Frais d'études*	*22 560,00*	*8 311,76*	*0,00*
28033	*Frais d'insertion*	*108,00*	*0,00*	*0,00*
280421	*Privé : Bien mobilier, matériel*	*4 214,82*	*1 600,00*	*0,00*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*37 256,00*	*2 453,00*	*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*9 274,40*	*7 592,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*945,00*	*0,00*	*0,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*42 169,00*	*0,00*	*0,00*
281568	*Autres matériels, outillages incendie*	*7 795,00*	*-1 743,00*	*0,00*
281571	*Matériel roulant*	*44 920,75*	*0,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*7 000,00*	*408,00*	*0,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*28 816,27*	*857,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*37 086,00*	*0,00*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*37 121,49*	*563,00*	*0,00*
28184	*Mobilier*	*37 316,00*	*464,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*32 273,36*	*698,04*	*0,00*
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*263 076,92*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*5 237 532,95*	*251 249,57*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*6 864 045,87*	*48 556,48*	*0,00*

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
1641	*Emprunts en euros*	*3 346 894,24*	*0,00*	*0,00*
166	*Refinancement de dette*	*3 346 894,24*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*167 238,00*	*17 590,07*	*0,00*
2033	*Frais d'insertion*	*3 019,39*	*4 586,54*	*0,00*
238	*Avances versées commandes immo. incorp.*	*0,00*	*26 380,85*	*0,00*
TOTAL RECETTES D'ORDRE		*12 101 578,82*	*299 806,03*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		15 493 860,51	279 000,00	0,00

\+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	279 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042.*
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	972 094	185 591	0	43 378	121 241	1 065 942	0	30 606	101 455	1 649 322	912	4 170 541
- Equipements municipaux (2)		185 591	0	43 378	121 241	1 065 942	0	30 606	101 455	1 628 494	912	3 177 619
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	20 828	0	20 828
- Opérations financières	972 094											972 094
Dépenses d'ordre	10 439 731											10 466 112
Total dépenses de l'exercice	11 411 825	185 591	0	43 378	121 241	1 092 323	0	30 606	101 455	1 649 322	912	14 636 653
RAR N-1 et reports	1 136 197	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 136 197
Total cumulé dépenses d'investissement	12 548 023	185 591	0	43 378	121 241	1 092 323	0	30 606	101 455	1 649 322	912	15 772 851
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	15 363 540	0	0	0	50 040	76 381	0	0	390	282 500	0	15 772 851
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	15 363 540	0	0	0	50 040	76 381	0	0	390	282 500	0	15 772 851
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	8 606 201	6 882 955	241 187	218 400	311 050	248 630	148 900	600 000	4 490	819 024	19 950	18 100 787
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	8 606 201	6 882 955	241 187	218 400	311 050	248 630	148 900	600 000	4 490	819 024	19 950	18 100 787
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	15 600 960	343 416	0	161 000	40 100	114 600	0	388 000	224 760	222 692	43 300	17 138 828
RAR N-1 et reports	961 959	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	961 959
Total cumulé recettes de fonctionnement	16 562 919	343 416	0	161 000	40 100	114 600	0	388 000	224 760	222 692	43 300	18 100 787

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

VILLE DE GUEBWILLER

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		**11 411 825**	**185 591**	**0**	**43 378**	**121 241**	**1 092 323**	**0**	**30 606**	**101 455**	**1 649 322**	**912**	**14 636 653**
Dépenses réelles		972 094	185 591	0	43 378	121 241	1 065 942	0	30 606	101 455	1 649 322	912	4 170 541
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	964 094	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	964 094
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	8 000	0	0	0	2 815	0	0	7 800	89 917	0	108 532
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 828	0	20 828
21	Immobilisations corporelles	0	129 420	0	12 887	79 138	55 306	0	27 834	3 455	194 110	0	502 150
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	48 171	0	30 490	42 103	1 007 822	0	2 772	90 200	1 344 467	912	2 566 937
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	8 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 000
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*10 439 731*	*0*	*0*	*0*	*0*	*26 381*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*10 466 112*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*3 553 510*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*3 553 510*
041	*Opérations patrimoniales*	*6 886 221*	*0*	*0*	*0*	*0*	*26 381*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*6 912 602*

RECETTES													
Total recettes investissement		**15 363 540**	**0**	**0**	**0**	**50 040**	**76 381**	**0**	**0**	**390**	**282 500**	**0**	**15 772 851**
Recettes réelles		2 988 536	0	0	0	50 040	50 000	0	0	390	282 500	0	3 371 466
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE GUEBWILLER

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 445 936	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 445 936
13	Subventions d'investissement	33 000	0	0	0	50 040	50 000	0	0	0	282 500	0	415 540
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 400 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	9 600	0	0	0	0	0	0	0	390	0	0	9 990
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*12 375 004*	*0*	*0*	*0*	*0*	*26 381*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*12 401 385*
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*1 400 788*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 400 788*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*4 087 994*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4 087 994*
041	*Opérations patrimoniales*	*6 886 221*	*0*	*0*	*0*	*0*	*26 381*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*6 912 602*

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		8 606 201	6 882 955	241 187	218 400	311 050	248 630	148 900	600 000	4 490	819 024	19 950	18 100 787
Dépenses réelles		1 863 418	6 882 955	241 187	218 400	311 050	248 630	148 900	600 000	4 490	819 024	19 950	11 358 005
011	Charges à caractère général	103 000	1 269 750	0	199 490	150 200	143 330	1 700	600 000	0	706 080	17 450	3 191 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	5 387 000	0	0	0	0	0	0	0	47 000	0	5 434 000
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
65	Autres charges de gestion courante	14 750	216 353	241 187	18 910	160 850	99 300	147 200	0	4 490	65 800	2 500	971 340
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE GUEBWILLER

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
66	Charges financières	1 465 168	0	0	0	0	0	0	0	0	144	0	1 465 312
67	Charges exceptionnelles	1 500	9 852	0	0	0	6 000	0	0	0	0	0	17 352
68	Dot. aux amortissements et provisions	229 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	229 000
Dépenses d'ordre		*6 742 783*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*6 742 783*
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 400 788*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 400 788*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*4 087 994*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4 087 994*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*1 254 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 254 000*

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		**15 600 960**	**343 416**	**0**	**161 000**	**40 100**	**114 600**	**0**	**388 000**	**224 760**	**222 692**	**43 300**	**17 138 828**
Recettes réelles		10 793 450	343 416	0	161 000	40 100	114 600	0	388 000	224 760	222 692	43 300	12 331 318
013	Atténuations de charges	0	50 272	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 272
70	Produits des services, du domaine, vente	10 200	58 900	0	40 000	19 600	34 000	0	210 000	5 700	201 210	800	580 410
73	Impôts et taxes	5 741 709	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000	26 000	5 787 709
74	Dotations et participations	2 885 736	177 044	0	121 000	0	79 000	0	107 000	0	0	0	3 369 780
75	Autres produits de gestion courante	379 932	9 100	0	0	20 500	1 600	0	71 000	219 054	1 482	16 500	719 168
76	Produits financiers	1 110 180	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0	1 110 186
77	Produits exceptionnels	500	48 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 600
78	Reprise sur amortissements et provisions	665 193	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	665 193
Recettes d'ordre		*4 807 510*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4 807 510*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*3 553 510*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*3 553 510*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*1 254 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 254 000*

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE GUEBWILLER

314

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 1 003 718,00	-6 114,05	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		965 000,00	-906,05	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	913 200,00	-798,34	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	8 200,00	-83,02	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	43 600,00	-24,69	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		38 718,00	-5 208,00	0,00
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*38 718,00*	*-5 208,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	997 603,95	0,00	1 136 197,08	2 133 801,03

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 2 237 607,56	250 903,54	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		320 074,61	-346,03	0,00
10222	FCTVA	270 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	40 084,61	-346,03	0,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00	0,00
10225	Participation pour dépassement de COS	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
274	Prêts	390,00	0,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	9 600,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 917 532,95	251 249,57	0,00
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
2802	*Frais liés à la réalisation des document*	*64 811,91*	*-29 954,23*	*0,00*
28031	*Frais d'études*	*22 560,00*	*8 311,76*	*0,00*
28033	*Frais d'insertion*	*108,00*	*0,00*	*0,00*
280421	*Privé : Bien mobilier, matériel*	*4 214,82*	*1 600,00*	*0,00*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*37 256,00*	*2 453,00*	*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*9 274,40*	*7 592,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*945,00*	*0,00*	*0,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*42 169,00*	*0,00*	*0,00*
281568	*Autres matériels, outillages incendie*	*7 795,00*	*-1 743,00*	*0,00*
281571	*Matériel roulant*	*44 920,75*	*0,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*7 000,00*	*408,00*	*0,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*28 816,27*	*857,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*37 086,00*	*0,00*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*37 121,49*	*563,00*	*0,00*
28184	*Mobilier*	*37 316,00*	*464,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*32 273,36*	*698,04*	*0,00*
29...	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*			
39...	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*263 076,92*	*0,00*	*0,00*
49...	*Prov. dépréc. comptes de tiers*			
59...	*Prov. dépréc. comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*1 140 788,03*	*260 000,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII

Total ressources propres disponibles	2 488 511,10	0,00	0,00	1 136 197,08	3 624 708,18

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	2 133 801,03
Ressources propres disponibles	VIII	3 624 708,18
Solde	IX = VIII – IV (5)	1 490 907,15

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	CULT-6574-CULTU-33	Subvention de fonctionnement pour l'exercice 2015 (non votée ni versée en 2015)	CLUB VOSGIEN DE GUEBWILLER	Association	2 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

	Montant des AP			Montant des CP			
N° ou Intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2016-11	4 200 000.00	0.00	4 200 000.00	0.00	1 095 000.00	2 025 000.00	1 080 000.00
2016-12	1 420 000.00	0.00	1 420 000.00	0.00	293 000.00	717 000.00	410 000.00
2016-13	82 000.00	0.00	82 000.00	0.00	53 000.00	29 000.00	0.00
2016-21	1 260 000.00	0.00	1 260 000.00	0.00	932 000.00	198 000.00	130 000.00
2016-22	200 000.00	0.00	200 000.00	0.00	107 000.00	93 000.00	0.00
2016-31	3 157 000.00	0.00	3 157 000.00	0.00	98 000.00	192 000.00	2 867 000.00
2016-41	2 040 000.00	0.00	2 040 000.00	0.00	290 000.00	620 000.00	1 130 000.00
2016-51	1 029 000.00	0.00	1 029 000.00	0.00	236 000.00	173 000.00	620 000.00
2016-61	500 000.00	0.00	500 000.00	0.00	100 000.00	100 000.00	300 000.00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

Page 26

BUDGET PRINCIPAL :

ANNEXE 2 POINT N°9

Autorisation de programme n° 2016-11 : Requalification du Centre-Ville

Opérations :

N° 111 Rue République et abords
N° 112 Entrée Ville Neuenburg
N° 113 Entrée Ville Gare

Crédits de Paiement							Financement prévisionnel	
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	Nature	Montant
2016-11	4 200 000 €	1 000 000 €	2 120 000 €	580 000 €	500 000 €	0 €	Subventions	594 000 €
							FCTVA	660 000 €
							Autofinancement	420 000 €
							Emprunt	2 526 000 €
DM3/2016		95 000 €	-95 000 €				Subventions	
							FCTVA	
							Autofinancement	
							Emprunt	
2016-11 modif n°1	4 200 000 €	1 095 000 €	2 025 000 €	580 000 €	500 000 €	0 €	Subventions	594 000 €
							FCTVA	660 000 €
							Autofinancement	420 000 €
							Emprunt	2 526 000 €

Autorisation de programme n° 2016-12 : Voies et réseaux

Opérations :

N° 121 Accessibilité voirie
N° 122 Signalétique-Information urbaine
N° 123 Rue Fosse-aux-Loups
N° 124 Rue Théodore Deck
N° 125 Etudes-Aménagements voirie

Crédits de Paiement							Financement prévisionnel	
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	Nature	Montant
2016-12	1 420 000 €	75 000 €	935 000 €	50 000 €	50 000 €	310 000 €	Subventions	95 000 €
							FCTVA	169 000 €
							Autofinancement	142 000 €
							Emprunt	1 014 000 €
DM3/2016		218 000 €	-218 000 €				Subventions	
							FCTVA	
							Autofinancement	
							Emprunt	
2016-12 modif n°1	1 420 000 €	293 000 €	717 000 €	50 000 €	50 000 €	310 000 €	Subventions	95 000 €
							FCTVA	169 000 €
							Autofinancement	142 000 €
							Emprunt	1 014 000 €

Autorisation de programme n° 2016-13 : Aménagements urbains

Opérations :

N° 131 Plan Local d'Urbanisme (PLU)
N° 132 : Acquisitions foncières

Crédits de Paiement							Financement prévisionnel	
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	Nature	Montant
2016-13	82 000 €	30 000 €	52 000 €	0 €	0 €	0 €	Subventions	0 €
							FCTVA	13 000 €
							Autofinancement	8 000 €
							Emprunt	61 000 €
DM3/2016		23 000 €	-23 000 €				Subventions	
							FCTVA	
							Autofinancement	
							Emprunt	
2016-13 modif n°1	82 000 €	53 000 €	29 000 €	0 €	0 €	0 €	Subventions	0 €
							FCTVA	13 000 €
							Autofinancement	8 000 €
							Emprunt	61 000 €

Autorisation de programme n° 2016-21 : Equipements sportifs

Opérations :
N° 211 Piste d'athlétisme
N° 212 Aménagement stade Throo
N° 213 Terrain football synthétique

Crédits de Paiement							Financement prévisionnel	
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	Nature	Montant
2016-21	1 260 000 €	900 000 €	230 000 €	130 000 €	0 €	0 €	Subventions	201 000 €
							FCTVA	196 000 €
							Autofinancement	116 000 €
							Emprunt	747 000 €
DM3/2016		32 000 €	-32 000 €				Subventions	223 000 €
							FCTVA	
							Autofinancement	
							Emprunt	-223 000 €
2016-21 modif n°1	1 260 000 €	932 000 €	198 000 €	130 000 €	0 €	0 €	Subventions	424 000 €
							FCTVA	196 000 €
							Autofinancement	116 000 €
							Emprunt	524 000 €

Autorisation de programme n° 2016-22 : Equipements Jeunesse

Opérations :
N° 221 City parks

Crédits de Paiement							Financement prévisionnel	
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	Nature	Montant
2016-22	200 000 €	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	Subventions	0 €
							FCTVA	32 000 €
							Autofinancement	20 000 €
							Emprunt	148 000 €
DM3/2016		7 000 €	-7 000 €				Subventions	
							FCTVA	
							Autofinancement	
							Emprunt	
2016-22 modif n°1	200 000 €	107 000 €	93 000 €	0 €	0 €	0 €	Subventions	0 €
							FCTVA	32 000 €
							Autofinancement	20 000 €
							Emprunt	148 000 €

Autorisation de programme n° 2016-31 : Ecoles

Opérations :
N° 311 Réhabilitation annexe Bucher

Crédits de Paiement							Financement prévisionnel	
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	Nature	Montant
2016-31	3 157 000 €	90 000 €	200 000 €	2 500 000 €	367 000 €	0 €	Subventions	0 €
							FCTVA	496 000 €
							Autofinancement	315 000 €
							Emprunt	2 346 000 €
DM3/2016		8 000 €	-8 000 €				Subventions	
							FCTVA	
							Autofinancement	
							Emprunt	
2016-31 modif n°1	3 157 000 €	98 000 €	192 000 €	2 500 000 €	367 000 €	0 €	Subventions	0 €
							FCTVA	496 000 €
							Autofinancement	315 000 €
							Emprunt	2 346 000 €

Autorisation de programme n° 2016-41 : Bâtiments

Opérations :

N° 411	Accessibilité bâtiments	N° 413	Bâtiments remarquables
N° 412	Travaux économie énergie	N° 414	Etudes-Aménagements bâtiments

Crédits de Paiement							Financement prévisionnel	
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	Nature	Montant
2016-41	2 040 000 €	250 000 €	660 000 €	630 000 €	350 000 €	150 000 €	Subventions	247 000 €
							FCTVA	293 000 €
							Autofinancement	204 000 €
							Emprunt	1 296 000 €
DM3/2016		40 000 €	-40 000 €				Subventions	
							FCTVA	
							Autofinancement	
							Emprunt	
2016-41 modif n°1	2 040 000 €	290 000 €	620 000 €	630 000 €	350 000 €	150 000 €	Subventions	247 000 €
							FCTVA	293 000 €
							Autofinancement	204 000 €
							Emprunt	1 296 000 €

Autorisation de programme n° 2016-51 : Cadre de vie-Attractivité-Tourisme

Opérations :

N° 511	Liaisons douces	N° 513	Embellissement urbain
N° 512	Chemins ruraux	N° 514	Environnement et qualité de vie

Crédits de Paiement							Financement prévisionnel	
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	Nature	Montant
2016-51	1 029 000 €	224 000 €	185 000 €	135 000 €	405 000 €	80 000 €	Subventions	71 000 €
							FCTVA	152 000 €
							Autofinancement	101 000 €
							Emprunt	705 000 €
DM3/2016		12 000 €	-12 000 €				Subventions	
							FCTVA	
							Autofinancement	
							Emprunt	
2016-51 modif n°1	1 029 000 €	236 000 €	173 000 €	135 000 €	405 000 €	80 000 €	Subventions	71 000 €
							FCTVA	152 000 €
							Autofinancement	101 000 €
							Emprunt	705 000 €

Autorisation de programme n° 2016-61 : Moyens des services

Opérations :

N° 611 Equipements des services

Hugues LEVI-TOPAL / Comité de direction

Crédits de Paiement							Financement prévisionnel	
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	Nature	Montant
2016-61	500 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	Subventions	0 €
							FCTVA	60 000 €
							Autofinancement	50 000 €
							Amortissements	390 000 €
DM3/2016							Subventions	
							FCTVA	
							Autofinancement	
							Amortissements	
2016-51 modif n°1	500 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	Subventions	0 €
							FCTVA	60 000 €
							Autofinancement	50 000 €
							Amortissements	390 000 €

BUDGET PRINCIPAL

Crédits de Paiement							Financement prévisionnel	
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	Nature	Montant
Toutes	13 888 000 €	2 769 000 €	4 582 000 €	4 125 000 €	1 772 000 €	640 000 €	Subventions	1 208 000 €
							FCTVA	2 071 000 €
							Autofinancement	1 376 000 €
							Emprunt	8 843 000 €
							Amortissements	390 000 €
DM3/2016		435 000 €	-435 000 €				Subventions	223 000 €
							FCTVA	
							Autofinancement	
							Emprunt	-223 000 €
							Amortissements	
Toutes modif n°1	13 888 000 €	3 204 000 €	4 147 000 €	4 125 000 €	1 772 000 €	640 000 €	Subventions	1 431 000 €
							FCTVA	2 071 000 €
							Autofinancement	1 376 000 €
							Emprunt	8 620 000 €
							Amortissements	390 000 €

ANNEXE POINT N°10

Convention de conseil et d'assistance aux collectivités

Entre :

l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin), représentée par M. Michel HABIG, agissant en qualité de Président, conformément aux délibérations n° E 1-2015 et n° 2015-183 du Conseil d'Administration du 7 mai 2015,

et

la commune de **GUEBWILLER,** représentée par son **Maire** Monsieur **Francis KLEITZ** agissant en vertu de la délibération du

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1

L'ADAUHR apporte, par les présentes, à la commune de **GUEBWILLER** qui accepte, l'assistance de ses services.

Cette assistance se situe dans le cadre des objectifs généraux de l'ADAUHR de participation à l'aménagement harmonieux du territoire du département du Haut-Rhin.

Il est rappelé que l'ADAUHR bénéficie du soutien financier du Conseil Départemental pour ses objectifs généraux d'urbanisme et d'aménagement du territoire poursuivis en direction des collectivités territoriales et des établissements publics.

Article 2

L'ADAUHR met gratuitement ses services à la disposition des collectivités territoriales et des établissements publics du Haut-Rhin pour les conseiller et les assister dans les **domaines de l'urbanisme et de l'aménagement** dans les conditions suivantes :

- conseil sur l'identification des différentes problématiques d'**aménagement** posées dans les collectivités concernées,

- conseil sur la définition des enjeux spatiaux du périmètre et sur le choix des procédures pour la mise en œuvre de projets **d'aménagement et de construction** (marchés publics, loi MOP,...),

- conseil et expertise en amont de toute étude sur les projets d'**aménagement, de construction et d'urbanisme**,

- sensibilisation au patrimoine culturel, bâti, muséographique, naturel et planté, à l'**urbanisme**, à l'**aménagement** et aux **paysages**,

- mise à disposition de modèles adaptés d'actes administratifs réglementaires dans les domaines de l'**urbanisme** et de l'**aménagement** (délibérations, procédures de marchés publics,...) et veille juridique sur les procédures,

- aide et conseil dans le domaine des **SIG** dans un souci de cohérence départementale,

- organisation d'actions ponctuelles de concertation et animation de réunions d'information à l'intention des élus locaux sur les thèmes de l'**urbanisme** et de l'**aménagement**,

- participation comme **membre de jurys** dans les collèges de concepteurs, maîtres d'œuvre et autres prestataires intellectuels,

- **Urbanisme réglementaire :**
  - **conseil sur les modalités d'application des droits des sols** et notamment information sur les outils destinés à la mise en œuvre des politiques d'urbanisme (droit de préemption urbain, outils financiers, outils d'aménagement des zones d'extension : lotissements, AFU,...),
  - **conseil sur le choix des procédures d'urbanisme** (POS, PLU, ZAC, CC, SCOT).

Article 3

L'ADAUHR s'engage à garantir la discrétion des informations portant sur l'assistance apportée à la commune.
Elle s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de la commune.

Article 4

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Colmar, le - 1 JUIL. 2016

Le Maire de la commune de
GUEBWILLER

Le Président de l'ADAUHR

Francis KLEITZ

Michel HABIG

Agence Départementale d'Aménagement
et d'Urbanisme du Haut-Rhin
16 a avenue de la Liberté
BP 60467
68020 COLMAR CEDEX
SIRET 487 608 978 00010 - APE 7022Z

ENTRETIEN DES ABORDS ET DE LA RUINE DU CHATEAU DU HUGSTEIN

ANNEXE 1 POINT N°12

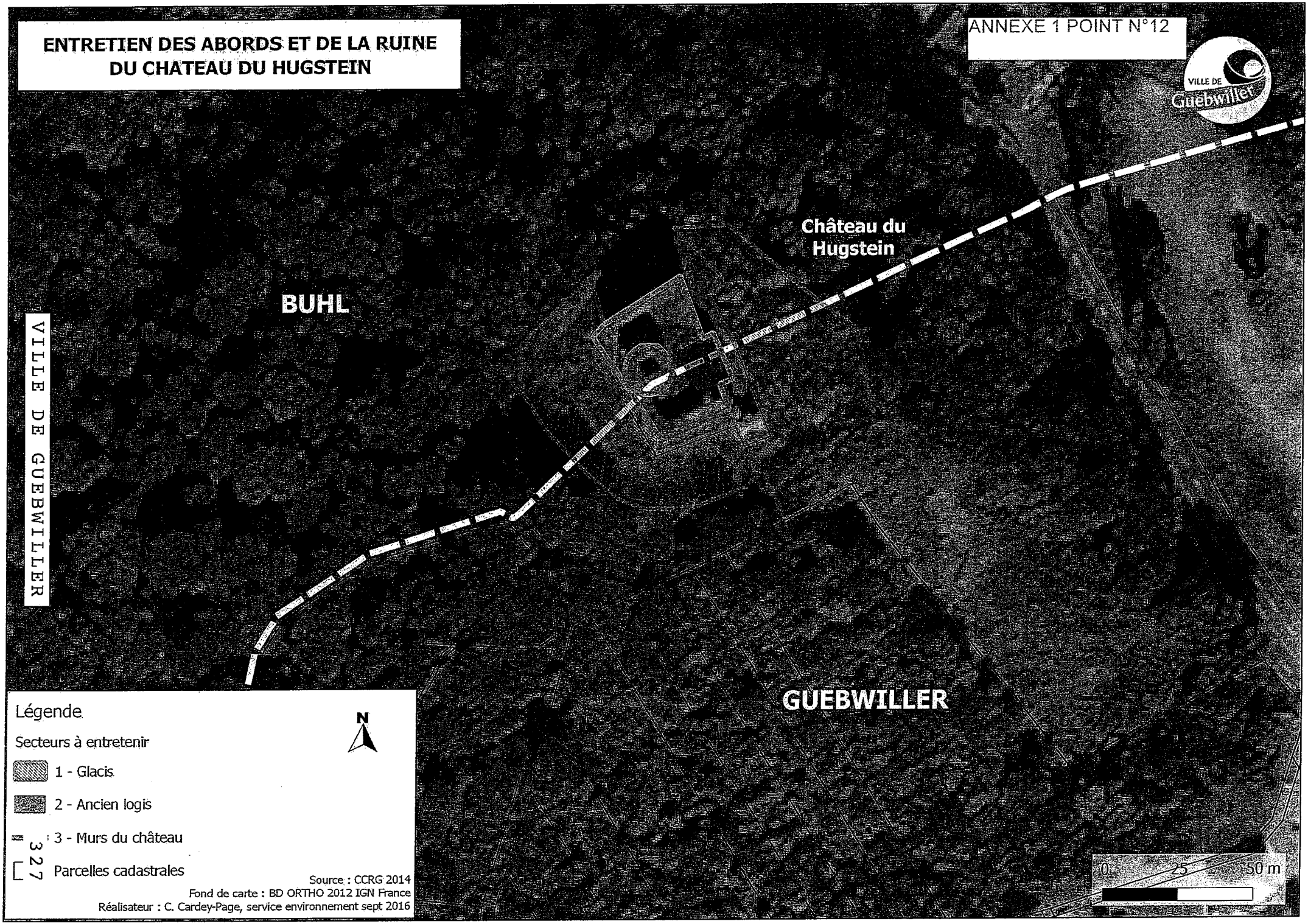

Source : CCRG 2014
Fond de carte : BD ORTHO 2012 IGN France
Réalisateur : C. Cardey-Page, service environnement sept 2016

ANNEXE 2 POINT N°12

CONVENTION FINANCIERE

RELATIVE AU NETTOYAGE DU GLACIS NORD ET A L'ENTRETIEN PLURIANNUEL DES ABORDS DU CHATEAU DU HUGSTEIN.

Entre

La commune de BUHL dont le siège est à BUHL, 72 rue du Florival, représentée par son Maire, Monsieur Fernand DOLL, habilité par une délibération du XXXXXXXX, d'une part,

Et

La commune de GUEBWILLER dont le siège est à GUEBWILLER, 73 rue de la République, représentée par son Maire Monsieur Francis KLEITZ, habilité par une délibération du 28 septembre 2016,

d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a tout d'abord été exposé ce qui suit :

La commune de Guebwiller et la commune de Buhl sont propriétaires de la ruine du château du Hugstein, située à cheval sur leurs bans respectifs.

Il s'agit des parcelles cadastrales n°1 et 2 section 29 sur le ban communal de Guebwiller et des parcelles n°75 et 76 section 8 sur le ban communal de Buhl.

Ces parcelles forestières ne sont pas soumises au régime forestier.

L'engagement conclu pour une durée de trois ans étant arrivé à terme courant 2016, il convient de renouveler et de formaliser le paiement des travaux à venir.

Article 1 er : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de définir les modalités de la participation financière de la commune de Buhl et de la commune de Guebwiller pour l'entretien des abords du Château du Hugstein.

Les travaux prévus à ce titre sont les suivants :

- l'essartage et le débroussaillement, une fois par année, des parties du glacis entourant le château dont les pentes sont très fortes et qui nécessitent de ce fait l'intervention de personnel spécialisé (1) ;
- le fauchage et le débroussaillement de l'ancien logis (2) ;
- l'enlèvement, une fois tous les 3 ans, du lierre et de toute végétation poussant sur l'ensemble des murs du château (3).

Les différents secteurs (1, 2 et 3) sont localisés sur le plan ci-annexé.

Article 2 : Engagements des parties et limite des prestations

La commune de GUEBWILLER fera réaliser le devis, sera habilitée à le signer pour le compte des deux communes et donnera l'ordre d'exécution des travaux.

Le coût sera partagé par moitié entre la commune de GUEBWILLER et la Commune de BUHL.

Deux factures distinctes au nom de chaque commune respective seront établies à la fin de chaque prestation.

La Commune de Buhl et la commune de Guebwiller s'engagent à s'acquitter des sommes dues.

Article 3 : Estimation financière

L'estimation des montants des travaux sur la base des trois dernières années est la suivante :

- fauchage et débroussaillement des secteurs 1 et 2 : 7000 € TTC tous les ans
- enlèvement du lierre sur les murs du château : 6000 € TTC tous les 3 ans

Les montants des travaux précités constituent une base estimative. En cas de dépassement de plus de 10% de cette base financière, la commune de Buhl sera aussitôt consultée et devra donner son accord. Un avenant à la présente convention serait conclu avant tout démarrage des travaux.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée de 3 ans à compter de sa signature avec tacite reconduction. La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties contractantes, par lettre recommandée, moyennant un préavis de six mois avant l'expiration de chaque période triennale.

Article 5 : Litiges

En cas de litige, pour l'application de la présente convention, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 STRASBOURG CEDEX).

Fait à Guebwiller, le

Francis KLEITZ
Maire de la Ville
de GUEBWILLER

Fernand DOLL
Maire de la Commune
de BUHL

ANNEXE POINT N°13

VILLE DE GUEBWILLER - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016
ANNEXE CLASSES DE DECOUVERTE
SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEES
SUBVENTIONS
ATTRIBUTION

Association bénéficiaire de la subvention	Etablissement concerné	Lieu du séjour	Dates	Classes	Nombre d'enfants Guebwillerois	Nombre de nuit	Subvention de la Ville par nuit et par enfant	Participation de la Ville par enfant (subvention multipliée par le nombre de nuits)	Montant de la subvention versée à l'établissement (participation multipliée par le nombre d'élèves)
C E école BUCHER GUEBWILLER	Ecole Jeanne BUCHER GUEBWILLER	Centre LA ROCHE à STOSSWIHR	du 28/11/2016 au 02/12/2016	CP-CE1	24	5	13,00 €	65,00 €	1 560,00 €
								TOTAL :	1 560,00 €

VILLE DE GUEBWILLER

OCCE : Office Central de la Coopération à l'E
CP : cours préparatoire
CE1 : cours élémentaire première année
CE2 : cours élémentaire deuxième année
CM1 : cours moyen première année
CM2 : cours moyen deuxième année
CLIS : classe d'intégration sociale
11ème : CP
10ème : CE1
9ème : CE2
8ème : CM1
7ème : CM2

OCCE : Office Central de la Coopération à l'Ecole
CP : cours préparatoire
CE1 : cours élémentaire première année
CE2 : cours élémentaire deuxième année
CM1 : cours moyen première année
CM2 : cours moyen deuxième année
CLIS : classe d'intégration sociale
11ème : CP
10ème : CE1
9ème : CE2
8ème : CM1
7ème : CM2

330